TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 9465 40 PAGES — MERCREDI 25 JUIN 1975

Le gouvernement veut relancer la concertation sur la durée du travail et l'âge de la retraite

LIRE PAGE 40

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : Jacques Fauvet

1,30 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1,30 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 8 sch. ; Belgique, 10 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,75 kr. ; Espagne, 22 pes. ; Grande-Bretagne, 16 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 rls. ; Italie, 250 l. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 10 fr. ; Norvège, 2,75 kr. ; Pays-Bas, 0,85 fl. ; Portugal, 11 esc. ; Suède, 2 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 65 cts ; Yougoslavie, 10 n. din.

Tarif des abonnements page 14

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

EN ÉCHANGE DE LA GRACE DE M. HILLS

Le général Amin continue d'exiger la venue à Kampala de M. Callaghan

Le général Blair, envoyé spécial de la reine Elizabeth en Ouganda, est rentré, mardi 24 juin, à Londres, porteur d'un message du président Idi Amin Dada. Celui-ci continue d'exiger la venue de M. Callaghan, à Kampala, en échange de la grâce de M. Dennis Hills, dont l'exécution a été retardée de onze jours.

Le général Blair a précisé qu'il avait pu rencontrer samedi dernier M. Hills, qui est bien traité et se trouve non pas en prison, mais dans un mess d'officiers, où il est gardé par des militaires ougandais.

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Ce que l'on redoutait s'est produit au moment où l'on ne s'y attendait plus : le président Amin a eu un nouveau coup de sang.

« *Je suis très déçu*, lui aurait dit le général Blair, envoyé spécial de la reine Elizabeth, avant de le saluer en claquant les talons et de se retirer. Furieux, le général Amin se serait alors retourné vers ses officiers. « *Mettez l'armée en état d'alerte... et l'aviation... et dites à la Libye de nous envoyer des avions* », leur aurait-il crié, avant d'ordonner que toutes les communications avec l'étranger soient coupées. Les négociations sont rompues avec Londres.

Le président Amin « *respecte* » la reine d'Angleterre, « *aime* » l'émissaire qu'elle lui a dépêché — « *ce grand soldat* » — et n'oublie pas ce que l'Ouganda doit à la Grande-Bretagne, « *des hôpitaux, des écoles, une industrie* ». Il serait même prêt à pardonner M. Dennis Hills, ce professeur britannique condamné au poteau d'exécution pour avoir eu le malheur de le traiter de « *tyranneau de village* » dans un manuscrit non publié et intitulé *le Potiron blanc*.

Mais « *le plus grand chef d'Etat du monde* » — comme il se qualifie lui-même — ne tolère pas qu'on le prenne pour plus naïf qu'il n'est. Tout en se flattant de l'attention que lui porte la planète, le général Amin sait de quelles ruses sont capables les politiciens les plus chevronnés. Ce qu'il décide ne se discute pas. Des six conditions de la grâce de M. Hills, il en est une qu'il réitère obstinément : M. Callaghan, secrétaire au Foreign Office, doit d'abord se rendre à Kampala.

Quand tout semble s'arranger, un vieux fond de méfiance se réveille. Se moque-t-on de lui ? *Prudent, il s'est toujours ménagé* une retraite : il faut qu'il en discute une dernière fois avec son conseil de défense. Et puis, c'est l'éclat. Le général Amin veut voir M. Callaghan. Il lui donne un deuxième sursis, de onze jours cette fois, dont bénéficiera aussi le condamné, devenu accessoire à ses yeux. Qu'on lui résiste le met hors de lui. Il s'énerve, tempête, menace.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

(Lire la suite page 9.)

Une certaine image de l'Afrique

Le chantage qu'exerce le président Amin sur la Grande-Bretagne en continuant à exiger la venue de M. Callaghan contre *la grâce de M. Hills, s'apparente* — transposé au plan des relations d'Etat à Etat, — à une prise d'otage. Le professeur britannique, accusé d'avoir écrit un livre dans lequel il présentait le général Amin comme un « tyranneau de village », ne doit, pour l'instant, d'avoir échappé à la peine capitale qu'à l'habileté de la diplomatie britannique, et, plus encore sans doute, aux pressants appels à la clémence adressés au président ougandais par plusieurs de ses collègues africains. Le général Amin craint, en effet, s'il met sa menace à exécution, qu'un grand nombre de chefs d'Etat refusent de participer au prochain « sommet » de l'Organisation de l'unité africaine, qui doit se réunir à Kampala.

A la grande joie de la radio ougandaise, les deux émissaires de la reine ont dû *fléchir* les genoux pour franchir la porte basse de la case du chef. Mais le dictateur ougandais n'est pas parvenu, comme il en a exprimé le souhait, à faire « s'agenouiller les Britanniques ». M. Callaghan refuse de venir à Kampala sous *la contrainte*. La Grande-Bretagne, contrairement aux intentions que lui prête, depuis lundi, le général Amin, ne peut pas pour autant envisager une opération militaire. Le « Sunday [Tim]es » a analysé sérieusement [cett]e éventualité, pour conclure [qu']*elle n'était pas techniquement* [réa]lisable. De toute façon, le dix-[neu]vième siècle est loin, et, si l'on [peu]t penser que le président ou[ga]ndais, ancien sous-officier de [l']armée britannique, cherche surtout à prendre sa revanche sur [c]eux qui lui donnaient naguère *les ordres, on voit mal Londres* [r]isquer pour un homme de compromettre ses rapports avec ses anciennes colonies.

Celles-ci — et le continent noir en général — sauront gré au gouvernement britannique de sa modération. Les dirigeants africains n'apprécieraient guère d'avoir à se solidariser avec un chef d'Etat dont ils estiment qu'il leur porte tort. La mégalomanie, on peut même dire la paranoïa, du maître de l'Ouganda, sa simplicité d'esprit et jusqu'à son rire réveillent les démons d'un racisme heureux [d]e *pouvoir s'exprimer* à bon compte, et alimentent, dans l'inconscient collectif des pays « développés », le vieux mythe du roi nègre ». Encouragée par le [fi]lm de Barbet Schroeder, l'opinion s'empare d'un personnage [q]ui la confirme dans ses préjugés [et] son ignorance des réalités africaines. Bien qu'il soit appelé à [pr]ésider, à partir du mois d'août [pr]ochain, l'Organisation de l'unité [af]ricaine, le président ougandais [es]t aux antipodes de l'image de [m]arque que la plupart des pays [af]ricains veulent donner d'eux-mêmes.

Ses excentricités n'en attirent [p]as moins l'attention sur la na[t]ure du pouvoir politique en [A]frique noire. Les chefs d'Etat [af]ricains sont de plus en plus [so]uvent des militaires, qui se [so]nt imposés par la force et s'appuient sur un entourage dont la cohésion tient davantage à la communauté d'origine — professionnelle et ethnique — qu'à une quelconque représentativité. Malgré la bonne volonté dont ils [f]ont souvent preuve, ils n'ont pas toujours la dimension requise pour combattre efficacement le sous-développement.

La facilité avec laquelle se créent et se maintiennent les dictatures en Afrique — et dans le tiers-monde en général — posera sans doute aussi, à terme, un nouveau problème pour la sécurité internationale. Le général Amin, qui éprouve, dit-il, le plus grand respect pour le souvenir d'Adolf Hitler, consacre la moitié de son budget à l'achat d'armements, et ne cache pas son désir d'envahir certains de ses voisins. Ceux-ci doivent s'estimer heureux que l'Ouganda soit un petit pays dépourvu de grandes ressources.

ÉVOLUTION ET RÉVOLUTION DANS LA PÉNINSULE IBÉRIQUE

LE CHEF DU GOUVERNEMENT ESPAGNOL déclare l'heure venue de préparer la transition au régime institutionnel

S'adressant, le mardi 24 juin, aux Cortes — le « Parlement » du régime franquiste — M. Carlos Arias Navarro a, pour la première fois, en termes aussi clairs, évoqué l'après-franquisme.

L'heure est venue, a déclaré le chef du gouvernement espagnol de préparer la « transition d'un régime personnel à un régime institutionnel, d'une légitimité charismatique à une légitimité nationale, de l'action politique dominée par Franco à celle d'une nation dans le cadre juridique des institutions, couronnées par la monarchie si dignement représentée ».

La proposition du général Franco de désigner Don Juan Carlos comme son successeur à titre de roi, a déclaré M. Arias Navarro, représente « *la sécurité de demain pour notre monarchie* », étant données les qualités du prince : « *Patriotisme, sérénité, prudence... loyauté à son serment, conduite exemplaire (...)* ». « *Il n'aura pas échappé à la fine sensibilité populaire l'esprit de dévouement et de sacrifice du prince, comme l'éloquence de certains de ses silences, qui l'accréditent pleinement pour diriger, quand il sera appelé, les destinées de la nation* », a ajouté le chef du gouvernement.

M. Arias Navarro a ensuite présenté les vœux de la nation au *prince à l'occasion de sa fête, la* Saint-Jean.

Le chef du gouvernement, tout en réaffirmant la validité de son discours du 12 février 1974, s'est montré fermement opposé à ce que l'on désigne sous « *l'euphémisme de rupture démocratique* ». Il a défini les trois lignes maîtresses de son idéologie : opposition au communisme, affirmation de l'unité nationale et reconnaissance de la forme monarchique de l'Etat. — (*A.F.P.*)

En Inde

LA COUR SUPRÊME AUTORISE Mme GANDHI A DEMEURER PREMIER MINISTRE

New-Delhi (*A.P.*). — La Cour suprême a, mardi 24 juin, autorisé Mme Gandhi à demeurer à son poste de premier ministre en attendant qu'il soit statué à l'appel qu'elle a interjeté du jugement de la cour d'Allahabad la privant de son mandat de député. Elle lui a cependant interdit de participer aux scrutins du Parlement fédéral. La Cour suprême examinera l'appel le 14 juillet.

Le tribunal d'Allahabad avait, le 12 juin, estimé que l'élection de Mme Gandhi en 1971, dans la circonscription de Rae-Bareli (en Uttar-Pradesh) était entachée d'irrégularités. Si ce jugement est confirmé, elle devra abandonner ses fonctions de premier ministre.

Le « document soviétique » publié par les journalistes de « Republica » suscite de vives polémiques

La publication, le 24 juin, à Paris, dans un numéro spécial de « Republica » encarté dans « le Quotidien de Paris » d'un « document secret » attribué à M. Ponomarev et qui fixerait la tactique à suivre par le P.C. portugais, suscite de vives polémiques. Le secrétariat du comité central du P.C. s'interroge sur les « objectifs de cette falsification ». M. Philippe Tesson, directeur du « Quotidien de Paris », déclare pour sa part « ne pas avoir la preuve de l'authenticité de ce document », mais accuse le P.C.F. de s'intéresser à la « politique » plus qu'à la « liberté ». M. Raul Rego, directeur de « Republica », s'étonne que l'on « fasse tant de cas » de l'authenticité d'un document qui, pour lui, ne fait guère de doute.

Cette controverse se développe alors même que « Paris-Match » reproduit une interview de M. Alvaro Cunhal, secrétaire général du P.C. portugais, donnée à la journaliste italienne, Mme Oriana Fallacci, et que deux quotidiens parisiens dénoncent les propos anti-démocratiques qu'elle contient. La transcription de cette interview a été contestée par le P.C. portugais, mais Mme Fallacci assure qu'elle a été prise au magnétophone. Au Portugal, la journée du 23 juin a été marquée par une importante manifestation en faveur de la « voie pluraliste » à laquelle ont participé les socialistes et les membres du parti populaire démocratique.

A vouloir trop prouver...

Le « document » publié lundi dans le supplément *Republica* du *Quotidien de Paris* appelle plusieurs remarques :

1) Si ce document « *ultra-secret* » est bien « *tombé entre les mains de journalistes européens* », pourquoi n'en publier que la « *substance* » et non pas l'intégralité ? L'analyse que l'on en propose ne contient aucune citation. Il s'agit, dans la meilleure des hypothèses, d'une interprétation de l'original. On voit fort mal les idéologues ou les tacticiens du comité central du P.C.-U.S. employer un langage tel que « *bâillonner purement et simplement la presse d'opposition* ».

2) Il est hautement improbable qu'un homme comme M. Boris Ponomarev, membre suppléant du bureau politique, prenne le risque de signer de son nom de telles « consignes ». L'influence de Moscou sur certains partis comunistes — dont le parti portugais — est bien réelle, mais il est faux de s'imaginer qu'elle s'exerce par l'intermédiaire de « *notes de service* ». Moscou ne donne pas d'« *ordres* » ou de « *consignes* », surtout par écrit, mais exprime plutôt des « *désirs* », des « *conseils* », des « *vœux* » au cours de « *discussions fraternelles* » en évitant toujours d'appeler un chat un chat... A l'interlocuteur de comprendre, de décoder un langage au demeurant facile à saisir. Des comptes rendus de ces discussions entre dirigeants de partis frères sont parfois établis et conservés, mais après avoir été expurgés de tout excès de franchise et soumis à l'approbation des parties.

3) Sommes-nous en présence de l'analyse d'un tel texte et non pas d'une « *note de service* » de *M. Ponomarev ? Peut-être. Republica* précise que ce texte date d'octobre 1974. C'est à la fin du mois d'octobre que M. Cunhal s'est rendu en visite à Moscou. Mais il s'agissait d'une visite officielle, non pas du chef du parti communiste portugais, mais du ministre d'Etat sans portefeuille. *Pour bien marquer la différence*, les Soviétiques avaient d'ailleurs fait recevoir M. Cunhal non pas par M. Brejnev, *mais* par M. Podgorny. A notre connaissance, M. Cunhal n'avait pas rencontré M. Ponomarev.

4) Que le « *document* » de *Republica* soit un faux ou l'analyse partiale d'un texte réel, il n'en reste pas moins que Moscou a bien donné des « *conseils* » aux « *camarades portugais* ». Pour autant qu'on le sache, ces conseils n'ont pas toujours été de modération, mais ils n'ont pas, non plus, toujours été favorables à un « *durcissement* ».

JACQUES AMALRIC.

(Lire la suite page 2.)

VINGT-CINQ ANS APRÈS SON DÉCLENCHEMENT

Le doute demeure sur les origines de la guerre de Corée

Vingt-cinq ans après le déclenchement d'un conflit qui fit près de deux millions de morts, la question coréenne demeure d'actualité. Le gouvernement de Séoul vient de mettre tous ses fonctionnaires en « état d'alerte », mais il s'agit moins, semble-t-il, pour le président Park de répondre à un éventuel défi militaire nord-coréen que de renforcer une autorité contestée. Le président nord-coréen Kim Il Sung ayant récemment fait des déclarations fracassantes — ensuite atténuées — au sujet de « la libération du Sud », M. Schlesinger, secrétaire américain à la défense, n'a pas exclu l'usage par les Etats-Unis de l'arme nucléaire en cas d'attaque par l'armée de Pyongyang.

Le dialogue entre les deux Corées est pour l'instant au point mort dans la mesure où il se résume à des échanges d'invectives. Mais les deux frères ennemis ne paraissent pas désireux d'en découdre. La situation internationale a changé depuis le 25 juin 1950, date à laquelle commença une guerre dont les origines, comme le montre ci-dessous M. Philippe Bretton, demeurent controversées.

par PHILIPPE BRETTON (*)

Il y a vingt-cinq ans, le pays du Matin calme cessait de mériter son nom. Une guerre commençait qui allait en faire le *principal abcès de fixation de la* guerre froide. Elle devait se terminer trois ans plus tard par un armistice mettant fin aux combats sans parvenir à réunifier la Corée, divisée comme l'Allemagne et le Vietnam. Pour la première fois depuis le début de la guerre froide, le chef de file de l'un des deux camps en présence, en l'espèce les Etats-Unis, s'engageait militairement en Extrême-Orient pour se voir finalement imposer une guerre limitée et une paix sans victoire : faible déconvenue pour les Américains, par rapport à ce qui les attendait en Indochine...

Si le déroulement et le dénouement de la guerre de Corée sont assez connus, il n'en va pas de même des circonstances de son déclenchement. Sans doute est-ce le propre de toute conflagration d'importance que de susciter des controverses passionnées à propos de ses origines, comme l'ont fort bien montré de récents travaux portant aussi bien sur la première guerre mondiale (Droz. *Les Causes de la première guerre mondiale*, éditions du Seuil, 1973) que pour la seconde (Steinert. *Les Origines de la seconde guerre mondiale*, P.U.F., 1974). S'agissant de la Corée, le *problème des origines de la guerre* demeure singulièrement ardu : traditionnellement il était admis qu'il convenait de les replacer dans le cadre de la dégradation des rapports Est-Ouest, mais on a pu se demander depuis lors s'il n'y avait pas lieu de le situer dans une tout autre perspective : celle du conflit sino-soviétique.

(*) Professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'université d'Orléans.

(Lire la suite page 6.)

AU JOUR LE JOUR

AUTO

Il faut croire que les institutions républicaines ou démocratiques n'ont pas été, en fin de compte, de très grandes réussites, puisqu'il a fallu inventer le terme d'autogestion, qui décrit très exactement ce qu'elles devraient être.

Cette nouvelle potion magique de la liberté sera-t-elle plus efficace ? La sociologie nous apprend que c'est une question de dimension du groupe qui se gère. Un individu autogéré est un asocial ; un million d'individus autogérés en bloc sont un troupeau d'esclaves, car leur propre multitude les asservit.

Auto est un beau mot, mais, si l'auto est trop grande, on ne peut éviter qu'il n'y ait des conducteurs, des receveurs, des contrôleurs, et toute la ribambelle de pompistes, de mécanos et de policiers de la route.

ROBERT ESCARPIT.

UNE RÉUSSITE DANGEREUSE

L'Opéra de Paris devant son destin

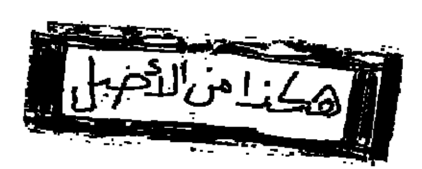
Le conseil d'administration de la Réunion des théâtres lyriques nationaux, réuni les 23 et 24 juin, a décidé de « soumettre au gouvernement un ensemble de mesures administratives et financières de nature à assurer jusqu'au 31 décembre 1975 la poursuite de la programmation artistique arrêtée, la satisfaction des mesures sociales convenues, et à porter remède à moyen et à long terme à la crise de l'établissement public ».

Il estime, dans son communiqué final, que ces mesures, « qui impliquent l'attribution d'une aide exceptionnelle de l'Etat à la Réunion des théâtres lyriques nationaux », ne peuvent être proposées que si « le personnel de l'Opéra assure, dans des conditions normales conformes aux dispositions des conventions collectives en vigueur qui constituent la charte sociale de la R.T.L.N., le fonctionnement régulier de l'établissement public, présentant la réalisation intégrale des programmes prévus ».

Le conseil d'administration de la réunion des théâtres lyriques nationaux a tenu, lundi et mardi matin, à la Caisse des monuments historiques, une importante session. Il a examiné la situation sociale qui reste médiocre, car la grève des machinistes, théoriquement achevée depuis le 19 juin, subsiste comme une petite fièvre pernicieuse sous la forme d'une sorte de « grève du zèle ». Mais la situation financière à court, moyen et long terme, est autrement préoccupante. A court terme, c'est un dépassement de quelque 17 millions de francs qu'il faut prévoir sur le budget 1975, dont 5 700 000 francs seulement seraient compensés par des recettes.

JACQUES LONCHAMPT.

(Lire la suite page 24.)



AMÉRIQUES

États-Unis

L'affaire « X... contre Kissinger »

M. René Piquet, membre du secrétariat politique du parti communiste français, ne pourra pas assister au congrès du parti communiste américain, qui s'ouvre le 26 juin à Chicago. Les autorités américaines lui ont refusé le visa d'entrée qu'il avait demandé depuis plus d'un mois. Cette mesure ne le vise pas personnellement. Des ressortissants de plus d'une quinzaine de pays, désireux d'apporter à Chicago le classique « salut des partis frères », se sont vu opposer une fin de non-recevoir identique. C'est sur instruction directe du département d'Etat que les consulats américains ont appliqué cette exclusive. M. Piquet n'est qu'un parmi les « X... » dans sa situation. Et comme M. Kissinger dirige le département d'Etat, il y a bien une affaire « X... contre Kissinger ».

Avant d'en entrouvrir le dossier, il convient de rappeler qu'aucun pays, même ceux qui n'exigent plus de visa, n'accepte n'importe qui sur son territoire. La différence est que, pour les Etats-Unis, le triage s'opère au niveau des consulats, ce qui fait retomber souvent sur ces derniers l'impopularité de directives avec lesquelles ils ne peuvent prendre la moindre liberté. Le barrage s'exerce à leur niveau, car, une fois aux Etats-Unis, l'étranger échappe au réseau de contrôles en usage en Europe. Le seul « papier » qu'on peut lui enjoindre de produire est son permis de conduire. Carte d'identité, permis de séjour, certificats divers, sont là-bas documents pratiquement inconnus. Ce qui explique que des milliers et des milliers d'« immigrants » dits clandestins parviennent chaque année à s'infiltrer et à s'implanter aux Etats-Unis. Une fois qu'ils ont mis le pied sur le sol américain, et tant qu'ils n'y commettent pas de délits majeurs (ou plutôt s'ils ne sont pas arrêtés pour ceux-ci, car environ 80 % des coupables ne sont jamais retrouvés), ils disparaissent aisément dans la foule et coulent des jours sans angoisse.

D'où la rigueur des cerbères consulaires et les chicanes imposées aux personnes qui veulent obtenir un visa. Le manuel de travail des premiers est l'Immigration and Nationality Act, promulgué le 27 juin 1952 et plusieurs fois amendé depuis. Sa dernière version, la sixième, remonte à 1969 et s'étend sur deux cent cinquante-huit pages. Le chapitre concernant « les étrangers ne pouvant prétendre à un visa » (ineligible) remplit douze pages et prévoit des centaines de cas. La plupart tombent sous le sens ou relèvent des singularités de la jurisprudence américaine : c'est un peu, forcément, le catalogue des hantises nationales. Certaines ont la vie dure : c'est ainsi que l'article 27 énumère en détail l'interdit de principe qui frappe les suppôts du « communisme mondial ». *Texte qui sent sa guerre froide et qui semble avoir survécu sans encombre aux révisions de la loi de 1952.*

Est-ce à dire que l'appartenance au parti communiste ou à une organisation « inféodée » de près ou de loin à celui-ci barre sans recours l'accès au septième ciel de la démocratie ? Heureusement, il n'en est rien. De nombreux communistes, français entre autres, ont visité les Etats-Unis. L'Immigration and Nationality Act prévoit, en effet, des dérogations à la discrimination des « rouges » ou des rougeoyants. Elles sont accordées par le ministère de la justice sur recommandation expresse du département d'Etat. Les motifs généralement invoqués pour fonder ce « waiver » sont d'ordre humanitaire, professionnel ou culturel. Se rendre, en tant que communiste, à un congrès communiste « ne constitue pas en ce moment un facteur justifiant une recommandation d'exemption ». Sommes-nous en 1975 ? — A. C.

PROCHE-ORIENT

Au cours d'une entrevue avec le président Frangié

M. Arafat se serait engagé à agir avec rigueur contre les éléments palestiniens « égarés »

De notre correspondant

Beyrouth. — Effectif depuis deux semaines, le cessez-le-feu a été rompu, mardi 24 juin à l'aube, dans la proche banlieue de Beyrouth : entre les quartiers chrétiens de Ein-El-Remmanieh, et musulman de Ahmed-El-Assaad, des tirs d'armes automatiques ont été échangés, entrecoupés d'explosions de bombes et de dynamite. Ils ont fait deux morts. Les troubles paraissaient devoir être circonscrits à ce secteur de la capitale, la direction politique des parties en conflit s'opposant à une reprise généralisée des combats.

Ces incidents interviennent au lendemain d'une rencontre entre le chef de l'Etat, M. Frangié, et le président de l'O.L.P., M. Yasser Arafat, entourés de leurs principaux collaborateurs. Les ambassadeurs d'Egypte et d'Arabie Saoudite ont pris part à cet entretien, qui a duré de 9 heures à 15 heures. C'est à la demande de ces diplomates, qui ont agi sur l'initiative de leurs chefs d'Etat respectifs, le président Sadate et le roi Khaled, que s'est tenue cette conférence libano-palestinienne.

« *Ce fut une explication franche et souvent brutale* », a déclaré l'une des personnes qui assistait à la réunion. En fait, Libanais et Palestiniens reprenaient un dialogue commencé en 1969 quand s'est posée la question de la coexistence des deux peuples au Liban. Il a été de nouveau question des accords qui réglementent la présence de fedayin au Liban. Les Libanais auraient insisté pour que les camps de réfugiés installés autour de Beyrouth soient soumis à une plus grande discipline. Ils ont demandé aux chefs de la résistance palestinienne de prendre les mesures qui s'imposent pour mettre hors d'état de nuire les éléments « *rebelles* » ou « *égarés* » de certaines organisations.

Il semble que M. Yasser Arafat se soit montré déterminé à agir avec une extrême rigueur contre tout abus de la part des Palestiniens, mais à condition que le Liban respecte l'esprit et la lettre des accords de 1969 et de mai 1973 qui consacrent la présence de la résistance au Liban.

M. Yasser Arafat et son principal adjoint, M. Abou Ayad, ont promis de ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures du Liban, et de ne pas prendre parti dans les différends intercommunautaires locaux.

Cette « *explication* » avec les chefs de la résistance devrait aider le président de la République à résoudre la crise ministérielle sans avoir à craindre de nouvelles pressions palestiniennes.

On estime, dans l'entourage du président que les formations de gauche pourraient se montrer moins intransigeantes, à renoncer à leur exclusive à l'égard du parti des Katab (Phalanges) et à laisser une marge de manœuvre aux dirigeants musulmans. Désormais, M. Karamé semble être à même de former un gouvernement. Il lui reste cependant à persuader les Phalanges de M. Gemayel et le Front des forces progressistes de M. Kamal Joumbla de faire des concessions réciproques.

EDOUARD SAAB.

EUROPE

L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION AU PORTUGAL

« Republica » était tombé entre les mains d'hommes à l'arrogance bourgeoise

déclare un « manifeste des travailleurs » du quotidien portugais

Le quotidien *Libération* publie ce mardi 24 juin un « *manifeste des travailleurs de* Republica ». Ce texte a été signé, indique *Libération*, par 153 sur les 175 travailleurs (ouvriers et employés) de *Republica*. Un précédent manifeste n'avait été signé que par une centaine de personnes.

« *Les travailleurs du journal* Republica *sont un groupe d'obscurs travailleurs portugais, qui, dans l'actuelle crise de l'information, refusent l'opportunisme général. Ils n'obéissent à aucun groupe, ils ne sont soumis à aucun parti, ils n'appartiennent à aucune secte religieuse*, déclare le manifeste.

» (...) *Le journal* Republica *était tombé dans les mains d'hommes de sommet et de faux talents, des hommes avec une arrogance bourgeoise. Il était tombé dans le royaume de l'usure, de la ruine du travail et de la sophistication des principes du socialisme.*

» (...) *Nous, travailleur de* Republica, *sommes conscients que nous sommes dans une société où manque une politique d'information cohérente qui puisse donner aux travailleurs, aux exploités et aux pauvres le pouvoir de l'intelligence et de l'économie, au lieu, comme cela se passe actuellement, de les mutiler. Nous ne voulons pas une information au service des démagogues, uniquement préoccupés d'énumérer les libertés. (...)*

» *C'est maintenant l'occasion propice pour remodeler complètement notre politique d'information, en créant une information aux mains des travailleurs, indépendante de tous « complots » et de toutes les solidarités partisanes, en commençant par une information de réhabilitation des exploités et des pauvres. Cela était inévitable : quelques bourgeois portugais qui, avant le 25 avril, étaient en partie avec les exploités et les pauvres, du moins par un sentiment poétique — dans le chant et dans les armes — pour assurer leurs futures clientèles, ces bourgeois ont abandonné peu à peu leurs attitudes pour aujourd'hui adopter des attitudes dirigistes, paternalistes et autoritaires.*

» *Antifascistes avant le 25 avril, après le 11 mars, ils sont devenus autoritaires, en volant l'information pour mieux injecter dans les classes exploitées leur idéologie de classes dominantes.*

» *Les « spinolistes » du 11 mars connaissent parfaitement la valeur politique du titre* Republica, *et ils avaient envisagé l'occupation du journal, contre les principes que nous, travailleurs, défendons aujourd'hui contre la tapageuse direction du journal.*

» (...) *Dans cette perspective, nous n'acceptons pas de produire une information conditionnée par des tactiques prévues par ceux qui ne veulent pas accompagner la révolution en marche.*

» *L'information de la classe ouvrière n'a pas besoin qu'on la renseigne en son propre nom, elle doit s'informer par elle-même. Aucun parti n'a le droit de se placer au-dessus des intérêts des travailleurs pauvres et exploités. Il s'agit d'un crime contre la révolution.*

» *Nous estimons également que l'information ne doit pas tomber dans une conception spontanéiste de la révolution. Il ne suffit pas que, dans des situations concrètes engendrées par les luttes — c'est le cas de* Republica. — *naissent des commissions de travailleurs qui meurent après la lutte. Les commissions de travailleurs doivent se transformer en organismes stables, unitaires et de base, encadrés par l'avant-garde du prolétariat sortie de la lutte, qui détermine l'action des syndicats et conditionne l'action des organisations et des partis sur l'information.*

» *La commission des travailleurs de* Republica *est, dans ce sens, formée par des militants ouvriers de plusieurs organisations et partis (y compris le P.S.). Cette commission devra dialectiquement savoir accompagner le développement du processus de l'information en tant que catalyseur et détonateur, ou alors elle sera dépassée.* »

« *Nous déclarons que la classe ouvrière doit intervenir dans toutes les décisions qui concernent la production de la communication sociale et sa distribution. Nous déclarons que le socialisme n'a pas été fait pour qu'on atteigne des tirages « records » du journal, sans que se transforme le travail et les conditions dans lesquelles celui-ci* est réalisé », conclut le « *manifeste des travailleurs de* Republica ».

Plusieurs dizaines de milliers de personnes dans les rues de Lisbonne

Les socialistes manifestent leur soutien à la « voie pluraliste »

Lisbonne *(A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.)*. — Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont défilé le lundi 23 juin en soirée, dans les rues de Lisbonne, à l'appel du parti socialiste. Le P.S. avait convoqué cette manifestation le 21 juin, peu après la publication du plan d'action politique du Conseil de la révolution, dans lequel les militaires portugais réaffirmaient leur choix en faveur d'une voie pluraliste vers le socialisme. Le parti communiste avait décliné l'invitation des socialistes.

En revanche, quelques centaines de militants du parti populaire démocratique (P.P.D.), un petit groupe de représentants du parti populaire monarchiste, et une délégation du parti communiste portugais marxiste - léniniste (P.C.P.-M.L., pro-chinois), ont défilé avec les socialistes.

Après avoir défilé devant le palais de Sao-Bento, où siège l'Assemblée constituante, le cortège s'est dirigé vers le palais présidentiel de Belem. Les slogans le plus fréquemment scandés étaient : « *Socialisme oui, dictature non* » et « *un seul peuple, une seule volonté : le socialisme en liberté* ». Du balcon de Belem, le général Costa Gomes, président de la République, s'est adressé à la foule. Il a, tout d'abord, réaffirmé, sous les ovations, le choix du Conseil de la révolution de garantir la voie pluraliste sur le chemin du socialisme. « *Il faut*, a ajouté le président de la République, *dépasser nos différends pour réaliser une plate-forme sur laquelle nous serons tous d'accord. Le peuple portugais a besoin de pain et ce n'est pas avec des armes que l'on produit du pain mais avec le travail.* » Cette allusion au récent refus du Conseil de la révolution d'écarter la création de groupes populaires armés a été très applaudie par les manifestants.

Avant de se disperser, la foule a entonné l'hymne national portugais et a scandé longuement les noms du président Costa Gomes et du général Carlos Fabiao, chef d'état-major de l'armée de terre, qui se trouvait à son côté.

La foule, composée en majorité de socialistes a hurlé et sifflé lorsque le général Costa Gomes a déclaré que certains membres du Conseil ne pouvaient les accueillir, car ils étaient en route pour le Mozambique. La majorité des officiels de la délégation en route pour Lourenço-Marques — du premier ministre au capitaine Contreiras en passant par le général Duarte Pinto Soares — sont, en effet, considérés comme proches des thèses communistes.

On apprenait d'autre part, le 23 juin, à Lisbonne, la nomination du général de division Otelo Saraiva de Carvalho comme chef du Copcon (commandement opérationnel du continent), l'or*ganisme de coordination des forces de sécurité portugaises*. Le commandement suprême du Copcon appartenait jusqu'alors au général Costa Gomes, chef de l'Etat et chef d'état-major général des forces armées portugaises. Mais il était déjà exercé, en fait, par le général Otelo de Carvalho. Sa nomination officielle à la tête du Copcon indique que le rejet, par le Conseil de la révolution, de ses thèses extrémistes ne correspond pas, pour celui-ci, à une disgrâce. Le général de Carvalho est âgé de trente-huit ans. Il était commandant lorsqu'il organisa, au début de 1974, la préparation du coup d'Etat du 25 avril dans son aspect militaire. Le Copcon regroupe environ sept mille hommes et comprend une dizaine d'unités d'élite — commandos, parachutistes, blindés, artillerie légère, etc. — stationnées dans la *région de Lisbonne.*

Controverses autour d'une interview de M. Alvaro Cunhal

L'hebdomadaire *Paris-Match*, dans son numéro du 28 juin, publie l'essentiel d'une interview accordée par M. Alvaro Cunhal, secrétaire général du P.C. portugais, à Oriana Fallaci, interview déjà publiée en Italie par l'hebdomadaire *Europeo* et au Portugal par le quotidien *Jornal Novo*. *L'Aurore* et *le Figaro* font état de cette interview dans leurs numéros du 24 juin.

Le leader du parti communiste portugais aurait notamment déclaré à notre consœur. « *Non, non, non ! Les élections, je n'en ai rien à faire. Rien ! Si vous croyez que la question peut se réduire aux pourcentages des voix obtenues par un parti ou par un autre, vous vous trompez lourdement. Si vous pensez que le parti socialiste avec ses 40 % et le parti populaire démocratique avec ses 27 % constituent une majorité, vous n'y comprenez rien. Non, ils n'ont pas la majorité. (...) Ce que j'affirme, c'est que les élections n'ont rien à faire, ou bien peu, avec la dynamique révolutionnaire. Que cela vous plaise ou non. Le processus électoral ne peut être qu'un complément marginal de cette dynamique. Car le M.F.A. est une force politique. Une force indépendante, avec sa pensée politique, son autonomie politique, une force que les résultats des élections ne reflètent pas.* »

Interrogé sur l'avenir de l'Assemblée constituante issue des dernières élections, M. Cunhal avait ensuite répondu : « *Si vous croyez que la Constituante peut se transformer en Parlement, vous commettez une erreur ridicule. Bien sûr que non ! La Constituante ne deviendra sûrement pas un Corps législatif, elle ne sera sûrement pas une Chambre des députés. Je vous le promets. Elle sera une Constituante, avec des pouvoirs limités, et rien que cela. (...) Vous m'avez très bien compris. Je vous promets qu'au Portugal il n'y aura pas de Parlement.* »

Dans une dépêche de Lisbonne datée du 9 juin, l'Agence France Presse rapportait une déclaration du service d'information du parti communiste portugais, qui s'insurgeait contre la « *transcription tendancieuse* » de l'interview et en démentait certains passages, notamment les propos cités ci-dessus. Le P.C. ajoutait que cette « *grossière falsification* » des paroles de M. Cunhal s'insérait « *dans une campagne anticommuniste systématique, menée par la réaction intérieure et extérieure* ».

Déjà mise en cause à propos de cette interview par *l'Unita*, organe du P.C. italien, Mme Oriana Fallaci s'était expliquée dans une lettre que le quotidien du P.C. italien avait publiée le 12 juin. « *J'enregistre mes interviews au magnétophone et les transcrits ensuite mot par mot... Pour ne laisser place à aucun doute, je reporte directement la phrase dans la langue où elle fut prononcée. Ainsi ai-je fait pour Alvaro Cunhal.* »

A vouloir trop prouver...

(Suite de la première page.)

Il y a quelques mois, les Soviétiques auraient même fait savoir à M. Cunhal qu'une évolution trop rapide de la situation au Portugal n'était pas souhaitable, car elle aurait de graves répercussions sur la situation en Europe occidentale et sur les travaux de la conférence de Genève sur la sécurité et la coopération en Europe. Les dernières élections à l'Assemblée constituante auraient renforcé les Soviétiques dans leur conviction.

Il n'en reste pas moins que, sur deux points cruciaux, Moscou [illegible] ouvertement soutenu l'intransi-geance de M. Cunhal, et que la presse soviétique a consacré de nombreux articles à la loi sur l'unité syndicale et à l'affaire *Republica*. Moscou, d'autre part a toujours fortement « conseillé au parti portugais de « coller le plus possible au Mouvemen[t] des forces armées et de songe[r] davantage pour l'instant à s'or-ganiser et à s'implanter dans tou[t] le pays qu'à conquérir le pouvoi[r].

Tout cela, on le voit, n'est pa[s] forcément contradictoire avec [le] « *document* » de *Republica*. Ma[is] ce « *document* » n'en reste p[as] moins extrêmement douteu[x]. Comme si, à vouloir trop prouve[r]...

JACQUES AMALRIC.

LE « DOCUMENT SECRET » DE M. PONOMAREV

L'analyse du « document secre[t] » attribué à M. Ponomarev, te[lle] qu'elle est présentée dans *le Quotidien de Paris* du 23 juin, indiq[ue] « en substance » :

« *Des centres de pouvoir para-llèles et extérieurs au pouvoir ce[n]tral doivent être formés. Il [est] recommandé d'organiser [des] groupes opérationnels contrô[lés] par le parti communiste et [qui] auront pour tâche de renforcer [leur] présence dans les centres adm[i]nistratifs périphériques, de sab[o]ter les directives et de détru[ire] l'efficacité administrative. To[ute] tentative de résistance de la p[art] des fonctionnaires doit être écr[a]sée, en attribuant aux intéress[és] des intentions « putschistes » [si] c'est nécessaire.* »

« (...) *Il faut créer un syndic[at] unique ou unitaire agissant av[ec] fermeté contre les « divisio[n]nistes » qui nuisent à l'unité [des] travailleurs et favorisent [les] forces subversives de la réactio[n].*

« *Puisque les forces armées pe[u]vent, si elles le veulent, con[di]tionner l'activité politique, il [est] absolument indispensable de [re]chercher une alliance tacti[que] avec l'armée. Ce qui implique [la] conversion ou la subversion d'é[lé]ments importants et haut pla[cés] de l'armée. (...)*

A propos de la presse, le doc[u]ment suggère de la bâillonn[er] purement et simplement. [...] « *Les partis communistes occide[n]taux qui parviennent à pénét[rer] dans les milieux du pouvoir d[oi]vent donc retirer le plus vite p[os]sible aux ennemis de la cla[sse] ouvrière tous les* mass media [et] *tous les instruments de prop[a]gande afin de remporter la p[re]mière bataille, celle des m[ots] d'ordre.* »

« L'AUTHENTICITÉ DE CE DOCU-MENT EST HAUTEMENT VRAISEMBLABLE », no[us] déclare le directeur du jour-nal « Republica ».

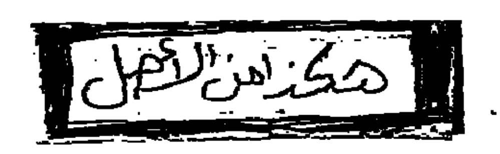
Interrogé à Lisbonne par not[re] envoyé spécial sur l'origine [du] « document secret », M. Pa[ulo] Rego, directeur de *Republica*, [a] répondu : « *Je trouve étrange q[ue] l'on fasse tant de cas de cet[te] affaire. Pourquoi avoir tant [de doutes] de son authenticité, c'est que s[e] document ? La meilleure preu[ve] de son authenticité c'est que s[on] contenu est aujourd'hui mis [en] application au Portugal.* »

M. Rego ne se serait pas occu[pé] personnellement de cette affair[e]. Le 23 juin, après la publicatio[n] du « numéro spécial », il déclara même ne pas avoir lu le « docu-*ment ultra-secret élaboré à Mos-cou* » qui est « *à la base de [la] tactique du parti communis[te] portugais* ». C'est, selon lu[i], M. Joao Gomes, rédacteur en che[f] du quotidien, qui s'est chargé d[e] ce papier, déjà paru en Itali[e]. Mais le directeur de *Republic[a]* estime que son authenticité es[t] « *hautement vraisemblable* ». « I[l] *est évident maintenant*, nous a-t-il affirmé, *qu'il s'agit d'une tac-tique élaborée à Moscou.* »

La presse de Lisbonne ne relèv[e] pas la publication de ce « plan ». Elle se contente de reprendre le[s] dépêches d'agences annonçant l[a] parution du supplément de *Republica* dans *le Quotidien de Pari[s]* et reproduisant des extraits d[e] l'éditorial de M. René Andrieu dans *l'Humanité* du 23 juin.

[Interrogé par téléphone, M. Richard Liscia, rédacteur en chef du « Quotidien de Paris », confirme que c'est avec M. Joa Gomès qu'a été mise au point, le 18 juin à Lisbonne, la publication du numéro spécial de « Republica ». Tous les textes, y compris celui concernant le « document secret » ont été transmis au « Quotidien de Paris » dès le lendemain par M. Joa Gomes.]







EUROPE

…T LES PROLONGEMENTS DE L'AFFAIRE DE « REPUBLICA »

Le P.C.F. : quels sont les objectifs de cette falsification ?

…e secrétariat du comité central …P.C.F. commente en ces ter…s la publication par *le Quo…en de Paris* d'un « *document* …ret » qui aurait été élaboré à …scou :

« En prenant connaissance de …texte dont elle ignore l'exis…ce, la direction du parti com…niste français a délégué Paul …urent et René Piquet au siège …Quotidien de Paris *pour s'in…mer des conditions de la pu…ation de ce document. Ils ont … reçus par Philippe Tesson, …ecteur du journal, qui a indi… avoir reçu les éléments de …ition de* Republica *sans exer… aucun contrôle, ni sur leur …henticité ni sur leur origine, y compris sur celles du prétendu document secret.*

Des questions graves se trouvent ainsi posées. Mario Soarès et le parti socialiste portugais, qui s'expriment en direction de l'opinion publique française par le canal d'une édition de Republica, *vont-ils apporter la preuve de l'existence du « document secret » publié à cette occasion ?*

Sinon, et s'il s'agit, comme c'est évident, d'une falsification montée de toutes pièces, comment vont-ils expliquer leur comportement ?

Quels objectifs exacts poursuivent-ils à Paris et à Lisbonne ? L'opinion française attend des réponses. »

…I. GEORGES SÉGUY DÉNONCE LA « CALOMNIE » DE M. J.-P. COT

…es déclarations de M. Jean-…rre Cot, membre du bureau …écutif du parti socialiste, au …et de l'affaire *Republica*, pu…ées dans *le Nouvel Observateur* … cette semaine, ont suscité une …s vive réaction de M. Georges …guy. Relevant que déjà … Jean Daniel, directeur de la …daction de cet hebdomadaire, …ait, la semaine précédente, …blié un éditorial « *violemment* …*stile à la C.G.T.* », M. Séguy …clare que, plutôt que de répon…e à la mise au point qu'avait …te la délégation de la C.G.T. … Portugal, l'hebdomadaire …*préfère recourir à une nouvelle* …*ersion en publiant une inter…w de M. Jean-Pierre Cot* ».

« *Nous sommes très désagréable…nt surpris*, dit M. Séguy, *que … Jean-Pierre Cot ait accepté … se prêter à cette grossière …ération anticégétiste. Surpris et …me indignés, non seulement du … qu'il reprend à son compte … injures du* Nouvel Observateur *…ns tenir compte de la mise au …int de notre délégation, mais …ssi, et surtout, parce qu'il en …joute, en suggérant l'idée que, …ns cette affaire, le secrétaire …néral de la C.G.T. aurait été …nopolisé par le parti commu…te français. Cette calomnie, …ne de l'anticommunisme le plus …maire, a-t-elle été lancée contre … C.G.T. à titre personnel ? Ou …ut-il considérer que Jean-Pierre …ot s'est exprimé en tant que …embre du bureau exécutif de …on parti ? En tout cas, l'intéressé …urait voulu nuire aux relations …ntre la C.G.T. et le parti socia…iste qu'il ne s'y serait pas pris …utrement.* »

M. MAIRE : comme si Staline n'avait pas existé.

Faisant allusion aux problèmes que rencontrent les Portugais et, notamment, à l'affaire du journal *Republica*, M. Maire a déclaré au cours d'une réunion du bureau national de la C.F.D.T. : « *Il n'y a pas de changement socialiste et démocratique sans extension des libertés. (...) Nous l'avons redit à l'intention de ceux qui ramenaient* Republica *à un conflit du travail, mais nous le disons aussi à ces socialistes qui justifient la loi sur l'unité syndicale au Portugal ou diverses autres atteintes aux libertés, au nom des risques d'utilisation de ces libertés par les forces réactionnaires, comme si certains régimes autoritaires dit socialistes n'étaient pas encore plus réactionnaires que certains régimes capitalistes, comme si l'expérience historique du mouvement ouvrier comptait pour rien, comme si Staline n'avait pas existé.* »

L'HUMANITÉ : une déclaration stupéfiante.

Citant ce paragraphe de la déclaration de M. Edmond Maire à propos de *Republica*, *l'Humanité* écrit dans son numéro du 24 juin :

« *Ces propos stupéfiants ont été tenus alors que la classe ouvrière doit faire face à une attaque en règle contre ses libertés, alors que l'on emploie des chiens contre elle, alors que le patronat forme des milices privées pour les lancer contre les travailleurs...* »

« Le Quotidien de Paris » : nous n'avions pas la preuve de l'authenticité

M. Philippe Tesson, directeur du *Quotidien de Paris*, écrit dans l'éditorial de ce journal :

« *Tout ce que voit le P.C.F., c'est que sa réputation est en cause, c'est qu'il est victime d'un nouvel épisode de la conspiration universelle qui se trame contre lui, c'est que sans doute le P.S. portugais n'est pas étranger à la machination, bref c'est l'aspect politico-obsessionnel des choses, ce n'est pas que des journalistes aient enfin le droit de briser le silence arbitraire, où on les enferme. Ce qui intéresse et mobilise le P.C.F., c'est la politique, ce n'est pas la liberté.*

» *Nous avons répondu à nos interlocuteurs que nous n'avions pas la preuve de l'authenticité de ce document, et qu'à la limite il ne nous importait pas de savoir s'il était ou non apocryphe. Dès l'instant où nous offrions l'hospitalité aux journalistes de* Republica, *nous nous interdisions d'exercer le moindre contrôle, la moindre sélection sur leur copie. Telle était la règle du jeu... qui n'est pas un jeu. (...)*

» *Innocents, nous ne le sommes cependant pas assez pour ignorer que derrière tout combat pour la liberté se cache un combat politique. Simplement nous plaçons le premier avant le second. Mais nous savons aussi bien que les communistes à quelles impostures la liberté peut servir d'alibi. C'est là où s'ouvre le débat proprement politique. (...)*

Le débat politique, nous ne l'esquivons pas au Quotidien de Paris. *Beaucoup d'entre nous, ici, ne sont pas en communion idéologique avec les journalistes de* Republica. *Mais à la différence de ces derniers, ils s'expriment. Dans ces colonnes ont paru de nombreux jugements sur la situation au Portugal. Ils étaient parfois contradictoires. Ils étaient pour le lecteur autant d'éléments d'appréciation. Fallait-il une opinion univoque ? De quel droit ? Il n'y a pas plus de liberté pour celui qu'on force à parler que pour celui qu'on force à se taire.* »

M. ESTIER : un document dont l'authenticité est difficile à vérifier.

M. Claude Estier, membre du secrétariat du P.S., a déclaré, lundi 23 juin, au micro d'Europe 1 :

« *Dans l'affaire de* Republica *le parti socialiste français pose un problème de principe qui est celui de la liberté d'expression. Nous dénonçons le fait que ce journal soit placé depuis des semaines dans l'impossibilité de paraître, ce qui constitue une atteinte grave à cette liberté d'expression. Nous n'en sommes que plus à l'aise pour faire toutes réserves sur la publication dans le numéro de* Republica *inséré dans le* Quotidien de Paris *d'un « document ultra-secret » qui aurait été élaboré à Moscou il y a plusieurs mois et dont il paraît pour le moins difficile de vérifier l'authenticité.* »

L'Humanité commente cette déclaration en estimant : « *On est bien obligé de dire qu'elle manque pour le moins de netteté.* »

LE M.F.A. ET LE « DEUXIÈME POUVOIR »

Maurice Duverger, dans « le Monde du 24 juin, s'interrogeant sur le passage au socialisme et la stratégie du « deuxième pouvoir », écrivait : « Le M.F.A. a décidé de « rejeter » cette stratégie », et non pas : « Le M.F.A. a décidé de « répéter » cette stratégie », comme une erreur typographique nous l'a fait écrire dans notre première édition.

LIBERATION : la presse sous un régime révolutionnaire.

« *C'est un conflit qui pose toutes les questions fondamentales d'une entreprise de presse sous un régime révolutionnaire et auquel on doit franchement répondre. C'est le sens que nous donnons à la publication du manifeste des travailleurs de* Republica. *Une entreprise de presse ne se limite pas — cela devrait être clair — à ses journalistes. Il est juste que les fabricants revendiquent aussi le droit à la parole.* »

(SERGE JULY.)

L'AURORE : un nouveau coup de Prague.

« *Ce qui est en marche depuis hier, à Lisbonne, c'est un nouveau coup de Prague. Un coup de Prague modèle 1948. La prise d'assaut d'une démocratie fragile par le communisme froidement totalitaire. Un faisceau d'événements nous donne à penser que les choses iront désormais très vite. Pourquoi ? Parce que l'Occident s'est rendu compte de la manœuvre et que les communistes, de crainte d'être déjoués, accélèrent le processus.* »

(PHILIPPE BERNERT.)

Allemagne fédérale

M. Helmut Kohl est réélu président de la C.D.U.

De notre correspondant

Mannheim. — Le premier jour du vingt-troisième congrès de l'Union chrétienne-démocrate, qui s'est ouvert lundi 23 juin à Mannheim, a été marqué par une manifestation de solidarité. Après l'affront que le C.S.U. bavarois de M. Strauss avait infligé, la semaine dernière, à M. Kohl, en mettant en doute ses capacités de candidat chancelier (*le Monde* du 21 juin), l'Union chrétienne-démocrate a fait bloc autour de son chef.

M. Kohl a été réélu pour deux ans président de la C.D.U., par 693 voix sur 715. L'ovation que les délégués, debout, lui ont réservée ne laisse planer aucun doute : le ministre-président de Rhénanie-Palatinat est bien le candidat chancelier de tout le parti.

La désignation des cinq vice-présidents s'est déroulée, elle aussi, selon le scénario prévu : MM. Katzer, Köppler, Filbinger et Stoltenberg, ainsi que Mme Wex, ont été réélus. La candidature de M. Alfred Dregger, président de la C.D.U. de Hesse et ami politique de M. Strauss, décidée au dernier moment, n'a pas troublé les pronostics. Avec 432 voix, M. Dregger a obtenu 40 voix de moins que M. Köppler, le moins bien élu des cinq vice-présidents. Son score n'est pourtant pas négligeable. M. Dregger, qui est actuellement porte-parole de la C.D.U.-C.S.U. pour les questions de défense, mais auquel on prête volontiers des ambitions plus vastes, a surtout cherché, en se portant candidat, à mesurer l'audience de l'aile droite au sein de la C.D.U.

En attendant la « déclaration de Mannheim », que le secrétaire général de la C.D.U., M. Biedenkopf, doit présenter ce mardi, le discours de M. Kohl n'a apporté aucune surprise. On peut seulement remarquer qu'en politique intérieure le candidat chancelier de l'opposition a durci le ton. Reprenant un thème cher à M. Strauss, il considère qu'en 1976 le choix sera entre la République fédérale telle qu'elle s'est développée pendant vingt-cinq ans, c'est-à-dire à partir de principes libéraux et démocratiques, et la marche vers le « *socialisme totalitaire* ». « *Nous ne voulons pas d'une autre République* », s'est écrié M. Kohl, en accusant les sociaux-démocrates de vouloir transformer la nature de l'Etat. « *Il est temps d'apporter une solution de rechange à la politique socialiste* », a-t-il poursuivi, avant de dresser la liste des « échecs » de la coalition libérale-socialiste : « *Les sept dernières années sont les plus maigres de l'histoire de la R.F.A... Une crise sociale, c'est-à-dire l'inflation, le chômage, la croissance zéro : voilà les résultats de la politique sociale-démocrate.* »

En politique étrangère, il a énoncé les thèses traditionnelles de la démocratie chrétienne. La R.F.A. doit être prête à faire des sacrifices financiers pour accroître le potentiel défensif de l'OTAN. Elle ne se trouve pas placée devant un choix entre l'Europe *ou* les Etats-Unis, mais doit rechercher une étroite coopération avec l'Europe *et* avec les Etats-Unis. Les traités avec l'Est sont des engagements internationaux qui seront respectés mais qui doivent être utilisés dans le sens des intérêts allemands. La réunification de la nation allemande dans la liberté reste l'objectif principal de la démocratie chrétienne, même s'il n'est pas réalisable à court terme. M. Kohl a oublié la référence obligatoire à l'amitié franco-allemande. M. Carstens, président du groupe parlementaire, a réparé cet oubli en faisant allusion aux entretiens qu'il a menés récemment à Paris avec les représentants de la majorité présidentielle.

DANIEL VERNET.

DEUX AVOCATS, EX-DÉFENSEURS DU GROUPE BAADER-MEINHOF SONT APPRÉHENDÉS PAR LA POLICE

Deux avocats, exclus de la défense du groupe Baader-Meinhof, ont été appréhendés par la police le lundi 23 juin. L'un, Me Klaus Croissant, à Stuttgart ; l'autre, Me H.-Christian Stroebele, à Berlin-Ouest. Le même jour, la police a procédé, à Hambourg, à la fouille des bureaux et des domiciles de trois autres défenseurs du groupe d'extrême gauche : chez M. Kurt Groenewold, récemment radié de l'ordre des avocats de la R.F.A., Me Rainer Koencke et Mme Petra Rogge. Plusieurs employés des trois avocats ont aussi été fouillés. Selon un porte-parole de la police de Hambourg, les personnes concernées par ces opérations sont soupçonnées d'avoir permis aux membres de la Fraction armée rouge, de la bande Baader-Meinhof, de communiquer entre eux. Lundi soir 23 juin, deux cents personnes ont manifesté, à Berlin-Ouest, devant le bureau de Me Hans-Christian Stroebele, pour réclamer la libération immédiate des deux avocats emprisonnés. — (*A.F.P., Reuter, U.P.I.*)

Union soviétique

Le physicien Alexandre Voronel …estime que « le pouvoir a changé en U.R.S.S. »

Cinquante-six savants soviéti…es de presque toutes les disci…ines sont aujourd'hui membres … « séminaire des exclus », fondé …r le physicien Alexandre Voro…l en 1972. Uniquement consti…é à l'origine de juifs ayant …mandé à émigrer en Israël … condamnés de ce fait à quitter …urs fonctions universitaires, le …minaire a peu à peu été rejoint … des non-juifs, exclus de l'uni…sité pour des raisons politiques … religieuses. La plupart des par…ipants ont vu certains de leurs …its publiés dans les revues …écialisées occidentales. Un …mpte rendu des travaux du …minaire pendant l'été 1974 sera …blié cet été à Londres.

…I. Alexandre Voronel, qui a …enu son visa d'émigration en …aël en décembre 1974 — non …s avoir fait quelques mois de …son, — a procédé à un examen …dredi 20 juin à Paris, au cours …ne « table ronde » organisée par … le Conseil national français …r la protection des juifs … l'U.R.S.S. et présidée par le …thématicien français Laurent …wartz, de la situation actuelle … séminaire, des moyens qu'ont … Occidentaux de lui venir en … et de sa place dans la société …iétique. Selon l'orateur, celle-ci … en pleine mutation.

…es membres du séminaire vi…t comme ils peuvent : leçons …ticulières (quand le K.G.B. ne … oppose pas), articles publiés …s le nom d'autres savants, …es de lecture, argent de …ranger, et surtout solidarité …re amis. Soumis aux pressions …étées des autorités — convo…s au K.G.B., on leur lit les …icles du code pénal qui permet…ent de les faire emprisonner, …ls ne sont cependant que rare…nt condamnés. A moins d'un …ournement complet de l'atti…e des dirigeants soviétiques, …me M. Voronel, le séminaire … en mesure de résister et de …firmer encore davantage.

…ette prédiction aura de meil…es chances de se réaliser si … hommes de science du monde …ier se mobilisent en sa faveur. …our M. Voronel, la situation …tivement favorable où se …ve aujourd'hui le séminaire, …gré les menaces qui pèsent sur certains de ses membres, tient à l'état de la société soviétique et au nouveau rapport qui tend à s'instaurer entre les « spécialistes » et le pouvoir politique.

Il semble, poursuit le physicien, que la société soviétique connaisse aujourd'hui une période de relatif libéralisme. Les indices sont nombreux : ce séminaire, dont le succès a impressionné les autorités, est toléré et, du coup, l'expulsion des scientifiques hors de leur université est devenue plus rare, même pour ceux qui ont demandé à partir en Israël. Les contacts avec les étrangers ne sont pas interdits et la publication des travaux hors des frontières n'est plus sanctionnée.

L'attitude du K.G.B. paraît également significative : dès qu'un accusé reçoit un appui de l'extérieur, serait-ce à son insu, les fonctionnaires de la police se font soudain respectueux. M. Voronel souligne enfin que le nombre d'arrestations et d'internements a diminué. Les autorités préfèrent voir les contestataires partir plutôt que les emprisonner. Si le mathématicien Leonid Pliouchtch reste enfermé, c'est que les dirigeants soviétiques ont peur de perdre la face

Le professeur Voronel va plus loin : ce libéralisme n'est peut-être pas seulement conjoncturel et pourrait correspondre à une évolution de la société soviétique dans son ensemble. Celle-ci serait dominée, selon lui, par un antagonisme croissant, ou du moins une différenciation croissante, entre les « spécialistes » et les dirigeants politiques. Le niveau d'instruction des dirigeants soviétiques, des membres du parti en général, est faible : en moyenne, l'équivalent des instituts de technologie en France ou d'un « collège » de seconde zone aux Etats-Unis.

Il existe, entre un colonel du K.G.B. et l'homme de science en état d'arrestation, une connivence qui se répercute au niveau inférieur, car les policiers ont souvent le sentiment que leurs chefs ont conscience, dans certains cas, d'agir dans l'illégalité, et même dans l'illégitimité. Ce qui est vrai au K.G.B. l'est davantage dans les administrations civiles, mais aussi dans l'armée. Le niveau d'instruction des chefs militaires est souvent supérieur à celui des responsables politiques, et certains critiquent le pouvoir politique.

Ce dernier, placé dans une situation difficile, est à la recherche d'un nouvel ordre légal. « *J'ai le sentiment que le pouvoir, en Union soviétique, a changé depuis Khrouchtchev,* déclare M. Voronel. *On ne peut plus parler de dictature. Le gouvernement est surtout soucieux de performances, de technicité. En ce sens, il cherche à se rapprocher du modèle occidental. Mais il tâtonne. Il est comme un ivrogne qui ne sait pas où se diriger. Il faut que nous l'aidions à guider ses pas.* ». — O. P.-V.

DIPLOMATIE

M. Waldheim va s'entretenir avec M. Giscard d'Estaing des relations franco-guinéennes

De notre correspondant

New-York (Nations unies). — Le secrétaire général des Nations unies, M. Waldheim, sera reçu vendredi 27 juin par M. Giscard d'Estaing. La conversation portera notamment, semble-t-il, sur la liquidation du contentieux franco-guinéen et le rétablissement des relations diplomatiques entre Paris et Conakry, rompues le 22 novembre 1965. M. Waldheim s'occupe de cette affaire depuis un an et M. André Lewin, un de ses plus proches collaborateurs qui l'accompagnera à Paris, a rencontré à plusieurs reprises, au cours de l'été et de l'automne dernier, le président guinéen, M. Sekou Touré, ainsi que M. Giscard d'Estaing.

Selon un fonctionnaire des Nations unies, « *tout dépend maintenant de M. Sekou Touré, l'accord étant déjà réalisé depuis longtemps sur tous les problèmes en suspens, y compris le sort d'une vingtaine de citoyens français qui purgent des peines dans les prisons guinéennes, ainsi que sur les activités en France d'un petit groupe d'opposants guinéens* » (1).

Les deux Vietnams et l'ONU

On apprend d'autre part, dans les milieux des Nations unies, que les gouvernements de Hanoï et de Saigon ont décliné l'offre de M. Waldheim d'accréditer des missions d'observateurs à l'O.N.U., les deux gouvernements ayant l'intention de demander officiellement leur admission à l'organisation internationale. Outre les deux Vietnams, sept pays demanderaient leur admission à l'ONU : le Mozambique, l'Angola, Sao-Tomé et Principe, les îles du Cap-Vert, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, Surinam et les Seychelles. — Ph. B.

(1) Le périodique *Guinée-Perspectives nouvelles*, organe d'opposition au régime de M. Sekou-Touré, publié en France, a été interdit de distribution et de vente par le gouvernement français. Cette mesure, qui était une condition posée par le président Sekou-Touré à la reprise des relations diplomatiques avec la France, a été annoncée dans le *Journal officiel* du 21 juin.

● *La prochaine réunion franco-allemande « au sommet »*, prévue dans le cadre des accords de 1963, aura lieu les 31 juillet et 1er août à Bonn, annonce-t-on à l'Elysée. La dernière réunion s'était tenue les 3 et 4 février à Paris.

Attendu mercredi

LE MINISTRE ESPAGNOL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES FAIT EN FRANCE UNE VISITE OFFICIELLE DE TROIS JOURS.

M. Cortina y Mauri, ministre espagnol des affaires étrangères, est attendu mercredi 25 juin en début d'après-midi à Paris pour une visite officielle de quatre jours. Il aura peu après son arrivée un premier entretien au Quai d'Orsay avec M. Sauvagnargues, qui offrira mercredi soir un dîner en son honneur. Le ministre espagnol sera reçu jeudi 26 juin, à 18 heures, en audience par M. Giscard d'Estaing.

Vendredi après-midi, M. Cortina rencontrera à nouveau M. Sauvagnargues et donnera en son honneur un dîner à l'ambassade d'Espagne. Il quittera Paris samedi matin pour Madrid.

A DÉFAUT D'EUROPE, LES ALLEMANDS CHERCHERAIENT LA RÉUNIFICATION, estime M. BRANDT.

« La conscience nationale allemande ne peut se manifester qu'en relation avec l'existence de l'Allemagne centrale, de l'Allemagne de l'Ouest et de l'Allemagne de l'Est, autant de territoires où les Allemands ne peuvent plus vivre unis », a déclaré l'ancien chancelier d'Allemagne fédérale, M. Brandt, dans un entretien à Antenne 2 diffusé le lundi 23 juin. « Il y a volontiers de la part des jeunes générations actuelles, a-t-il ajouté, et notamment de celles qui accèdent à la vie politique, une grande disposition à ne pas manifester des positions nationales prononcées. Mais, si les espoirs en l'Europe étaient déçus, il faudrait, à l'avenir, compter avec de futurs Allemands ayant plus clairement que nous le voulons et le pouvons la volonté de se réunir sous un même toit, dans un même Etat. »

L'ÉVÉNEMENT

LE PARTI COMMUNISTE ITALIEN

LE P.C.I. n'avait pas besoin de sa victoire aux élections régionales, provinciales et municipales du 15 juin pour s'affirmer comme le premier parti communiste d'Europe occidentale. Ce titre, il le détient depuis longtemps. Mais sa nette progression pose une question aux partis de gauche du monde entier, même si elle est due avant tout à la situation intérieure italienne. C'est donc ce communisme « à visage humain » qui est le plus efficace, le plus susceptible d'attirer à lui de nouvelles franges d'électeurs. L'argument porte immédiatement, même s'il est souvent invoqué par des anticommunistes et s'il a servi ces derniers jours, en France comme au Portugal, pour alimenter des débats nationaux.

On a été étonné d'apprendre à l'étranger que le P.C.I. semblait gêné par sa victoire. Il ne faudrait certes pas exagérer, car on s'habitue bien mieux à ses succès qu'à ses échecs. L'embarras, même provisoire, des dirigeants est pourtant réel. Les communistes italiens ne portent pas leurs efforts sur les gains électoraux mais sur la « présence » dans la société. L'originalité de la « voie italienne au socialisme » ne réside-t-elle pas d'abord dans cette « hégémonie », pour parler comme Gramsci ? Plutôt que d'organiser la classe ouvrière en dehors de l'Etat, plutôt que de s'emparer du pouvoir pour transformer la société, il s'agit de s'intégrer dans le système politique, de s'introduire dans les groupes sociaux pour les transformer. L'Etat changera après.

Quand ils scandent : « Gramsci, Togliatti, Longo, Berlinguer ! », les militants communistes italiens ne se contentent pas de résumer les cinquante ans d'histoire de leur parti. Ils relient la stratégie présente aux intuitions passées, voulant montrer par là que le P.C.I. s'est toujours orienté dans le même sens. Que Gramsci redevienne d'actualité — après avoir vu ses écrits « arrangés » au lendemain de la guerre — ne suffit pas à accréditer des affirmations aussi simples. Ce prophète lui-même n'avait-il pas tâtonné pendant longtemps ?

On doit toutefois reconnaître à Togliatti, qui se réclame de lui, la définition des grands axes sur lesquels le communisme italien se situe encore aujourd'hui, onze ans après sa mort. « Pénétrer plus à fond la société civile », comme il le demandait en 1964, « affirmer et accentuer notre caractère de parti posant sa candidature au gouvernement de l'Italie, non pas seul mais dans un bloc des forces démocratiques et socialistes », restent les objectifs du P.C.I., même si ses dirigeants parlent désormais de « compromis historique » et remplacent le mot « socialistes » par celui plus vague de « populaires ». Pas plus qu'hier il ne s'agit de former un front uni de la gauche et de s'emparer du pouvoir. D'abord, ce n'est pas possible dans l'immédiat (même après le succès du 15 juin, la gauche en est encore à 46 % des voix), et surtout, comme l'affirme M. Enrico Berlinguer, secrétaire général du P.C.I., « on ne gouverne pas l'Italie avec 51 % ». L'objectif est donc d'arriver au pouvoir en douceur, puis de le partager avec ceux dont on n'approuve pas — loin de là — toutes les idées.

L'expression « compromis historique » est apparue en 1973, au lendemain du putsch chilien. Ces événements dramatiques ont été vivement ressentis en Italie, notamment par les communistes, qui en ont tout de suite tiré la leçon. L'échec du Front populaire ne pouvait que confirmer leur politique entreprise au lendemain de la guerre, stoppée par la guerre froide en 1948 et en 1956, reprise avec force ensuite et accompagnée de gestes d'indépendance à l'égard du bloc oriental.

« Compromis historique » est une formule aussi peu heureuse que peu claire. Pour la plupart des Italiens, elle signifie alliance gouvernementale entre le P.C.I. et la démocratie chrétienne. Il s'agit, en fait, dans l'esprit de M. Berlinguer et de ses amis, d'une alliance plus large — de laquelle ne seraient exclus en fin de compte que les « néo-fascistes » — et qui ne se confond pas avec une participation directe au pouvoir : dans un premier temps le compromis n'impliquerait pas la nomination de ministres communistes, ni même la formation d'une coalition parlementaire avec le P.C.I.

Le compromis historique existe déjà dans les faits. De nombreuses petites communes de moins de cinq mille habitants se sont donné des « juntes » municipales très larges comprenant des communistes et des démocrates-chrétiens. Tout le monde fait semblant de l'ignorer. Comment s'en étonner, alors que les fêtes locales de « l'Unità » semblent aussi naturelles aux Italiens que des fêtes paroissiales ? Le compromis existe déjà au Parlement, où les communistes, très actifs, font souvent « passer » des lois en commission. Il existe dans les syndicats, dont l'unification est bien avancée, malgré des tentatives permanentes de freinage de la part des groupes les plus à droite.

Le compromis existe surtout dans la vie de tous les jours. « Au sommet », entre dirigeants, il n'est pas rare que l'on se téléphone, et, à un niveau moins élevé, des contacts réguliers existent et même des amitiés. A la « base », si Peppone ne se distingue plus toujours de Camillo, c'est parce que ce dernier s'est rapproché de lui. Des catholiques votent communiste, sans être marxistes pour autant. Il ne s'agit que d'une petite minorité, mais c'est souvent la plus active et la plus engagée.

Bien moins isolé en Italie que ne l'est le parti frère en France, le P.C.I. se distingue par son empirisme, sa souplesse et sa modération. Il doit ses qualités au fascisme et à la résistance, qui ont permis des rapprochements et évité des exclusions. Nul ne songerait à le qualifier d'aventuriste. On lui reprocherait plutôt à droite de ne pas être suffisamment virulent. « Si, au moins, il s'opposait vraiment au pouvoir, les choses iraient mieux, dit-on avec quelque hypocrisie : si, au moins, il affichait son vrai visage, tous ces irresponsables ne penseraient pas à voter pour lui. »

Ouverture n'est pas gauchisme. Le P.C.I. a bien soutenu la Chine dans le bloc communiste, mais par esprit de pluralisme et non parce qu'il approuvait ses conceptions. Il a manifesté du sectarisme en 1969 en expulsant le groupe du Manifesto, et s'est montré souvent très sévère à l'égard des mouvements d'extrême gauche. Mais ceux-ci, tout en dénonçant ses « compromis » (historiques ou non), continuent de reconnaître en lui la mère patrie, et le P.C.I. lui-même a fini par s'habituer à entendre des voix impertinentes sur sa gauche.

Son image de marque est bonne à l'étranger, du moins dans la gauche non communiste, car Moscou se méfie beaucoup de ce socialisme « à l'italienne ». Il irrite depuis longtemps le P.C. français, qui le jalouse sans doute un peu. Il provoque l'amertume du P.C. portugais, qui n'a pas supporté qu'on le critique. Les communistes espagnols, en revanche, semblent très proches de M. Berlinguer et de ses amis.

En Italie même, l'image du P.C.I. est bonne dans la mesure où on la compare inévitablement à celle de la démocratie chrétienne, usée et gâtée par trente années de pouvoir. Les communistes ont « les mains propres » (ce fut leur principal slogan électoral) et, dans l'ensemble, la plupart des Italiens veulent bien le reconnaître. Ce sont des gestionnaires honnêtes ; ils l'ont prouvé en Emilie-Romagne, région qui leur sert à la fois de vitrine et de laboratoire. La participation de nombreux intellectuels (dont Pasolini) à la récente campagne du P.C., l'élection de plusieurs d'entre eux (comme l'écrivain Sciascia en Sicile) ne sont pas passées inaperçues. Le P.C.I. a plus que jamais le vent en poupe et compte bien exploiter sa victoire pour augmenter le nombre de ses adhérents. Il préfère ignorer les marginaux qui se demandent en privé et sans malice : « Sommes-nous encore communistes ? ». — R.S.

Cinquante ans d'histoire

JANVIER 1921. — La scission du parti socialiste à Livourne entraîne aussitôt la formation du « Parti communiste d'Italie, section de la IIIe Internationale ».

JANVIER 1926. — Au IIIe congrès de Lyon, la ligne modérée d'Antonio Gramsci l'emporte. Mais au congrès suivant, réuni en Allemagne et dans la clandestinité, c'est Palmiro Togliatti qui présentera le rapport : il dirige le parti depuis l'arrestation de Gramsci, qui mourra en prison en 1937.

JUIN 1945. — Le P.C.I., qui avait été la principale force dans la résistance, fait partie du gouvernement. Togliatti est ministre de la justice.

MAI 1947. — De retour des Etats-Unis, De Gasperi forme un nouveau cabinet dont les communistes sont exclus.

JUILLET 1948. — Tentative d'assassinat de Togliatti.

DECEMBRE 1956. — Le VIIIe congrès est celui de « *la voie italienne vers le socialisme* ». Il reprend, en les atténuant, les propos de Togliatti, qui déclarait en mai : « *Le modèle soviétique ne peut et ne doit pas être obligatoire.* » Mais le P.C.I. avait dû s'aligner sur les positions soviétiques dans les événements de Pologne et de Hongrie.

NOVEMBRE 1960. — A la conférence des partis communistes à Moscou, le P.C.I. affirme qu'il est impossible d'appliquer le même modèle à tous les pays. « *L'unité dans la diversité* » interdit de condamner l'expérience chinoise. Dans un mémorandum, publié en 1964 à la veille de sa mort, Togliatti consacrera définitivement cette position.

AOUT 1964. — M. Luigi Longo est élu secrétaire général.

AOUT 1968. — Le bureau politique du P.C.I. exprime « *son profond désaccord et sa réprobation pour l'intervention militaire* » en Tchécoslovaquie.

JUIN 1969. — A la conférence de Moscou, la délégation du P.C.I. refuse de condamner le communisme chinois.

NOVEMBRE 1969. — Les membres du groupe d'extrême gauche Manifesto sont exclus du parti.

12 MARS 1972. — M. Enrico Berlinguer est élu secrétaire général.

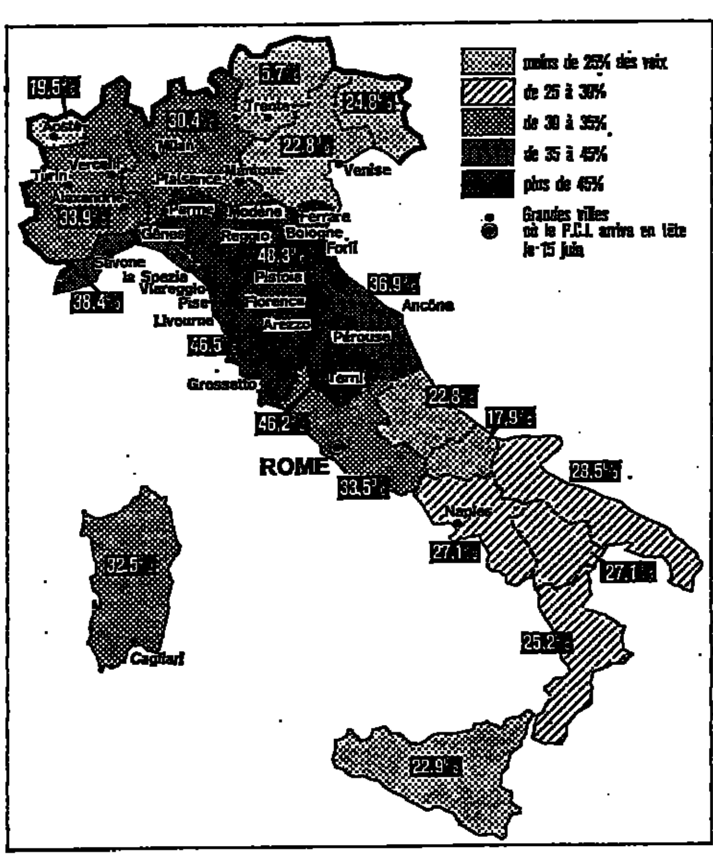
Page réalisée par ROBERT SOLÉ.

Électeurs et militants

PLUS de 11 millions d'Italiens ont voté, le 15 juin, pour le P.C.I. Les 33,4 % et 32,7 % que ce parti a respectivement obtenu aux scrutins régionaux et provinciaux représentent une augmentation moyenne de 5,8 points par rapport aux législatives de 1972. C'est un bond en avant inhabituel. Le P.C.I. progressait régulièrement depuis la guerre, mais à un rythme beaucoup plus lent.

La courbe des adhérents n'a cependant pas suivi celle de l'électorat : de 1 719 000 inscrits en 1945, on est passé à 2 145 000 en 1964, mais pour retomber et plafonner aux alentours d'un million et demi entre 1968 et 1970. Une lente remontée est enregistrée depuis quatre ans. Selon le calcul le plus récent (5 juin 1975) le P.C.I. compte 1 683 750 adhérents, parmi lesquels 387 000 femmes environ. Un habitant sur neuf d'Emilie-Romagne est inscrit au parti. La proportion est de 1 sur 14 en Toscane, de 1 sur 40 dans les Abruzzes, de 1 sur 56 en Vénétie, 1 sur 193 dans le Trentin-Haut-Adige.

La composition interne du P.C.I. s'est modifiée. Les ouvriers de l'agriculture ou de l'industrie et les salariés, qui représentaient la majorité des inscrits au milieu des années 60, ont vu leur poids diminuer. On a assisté en revanche à de nombreuses adhésions d'artisans, d'employés, d'enseignants et de techniciens. En 1973, les membres du P.C.I. se répartissent ainsi : ouvriers, 41,05 % ; retraités, 16,75 % ; mères de famille sans activité professionnelle, 12,28 % ; agriculteurs, 7 % ; ouvriers agricoles et salariés, 6,25 % ; artisans, 4,79 % ; employés et techniciens, 4,22 % ; commerçants et petits entrepreneurs, 3,57 % ; étudiants, 1,43 % ; divers, 1,03 %.



De 1970 à 1975, le P.C.I. n'a participé au gouvernement que dans trois régions à statut ordinaire (sur quinze) : l'Emilie-Romagne, la Toscane et l'Ombrie. Mais une « junte » de gauche sera probablement constituée en Ligurie (où socialistes et communistes ont obtenu, le 15 juin, vingt et un sièges sur quarante). Rien n'interdit, en principe, aux Marches et au Piémont de suivre la même voie puisque la gauche unie y dispose désormais de la moitié des sièges.

Jusqu'à ces dernières élections, le P.C.I. comptait mille cent sept maires — dont celui de Bologne — et trente-deux mille conseillers municipaux. Il était également associé au gouvernement de mille trois cent trente-quatre communes dotées d'une « junte » de gauche, comme c'est le cas à Gênes depuis quelques mois. A compter du 15 juin, les coalitions de gauche sont notamment possibles dans la plupart des chefs-lieux de province (une trentaine sur quatre-vingt-quinze), où le P.C.I. a obtenu le plus grand nombre de voix.

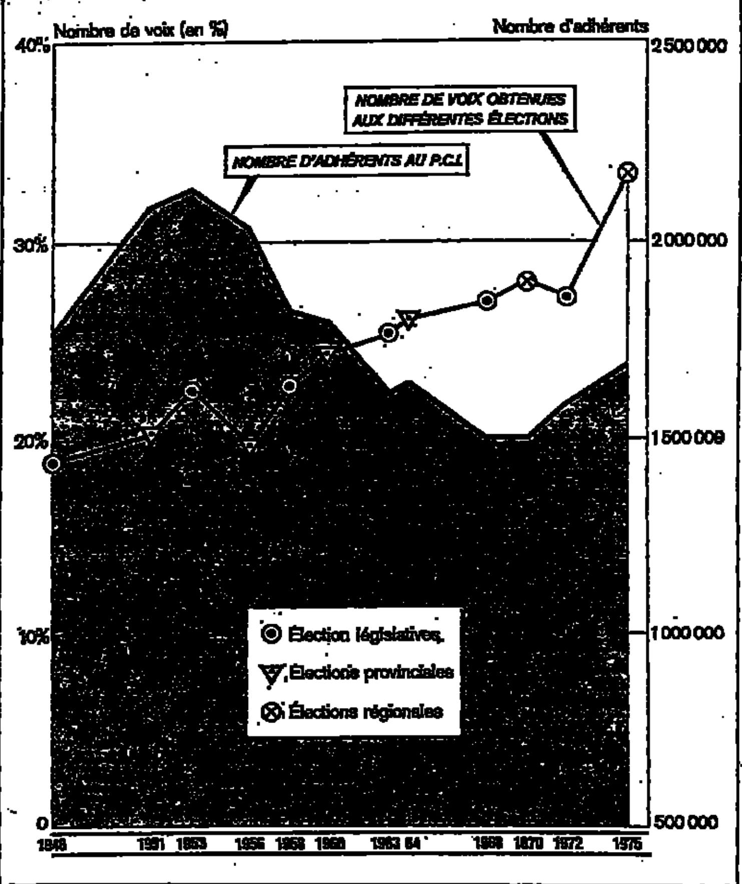
Au Parlement, les communistes comptent cent soixante-dix-neuf députés (sur six cent trente) et quatre-vingt-onze sénateurs (sur trois cent vingt-deux). Ces proportions augmenteraient si les électeurs votaient aux prochaines législatives comme ils l'ont fait le 15 juin.

Les dirigeants

LES organes dirigeants du P.C.I. ont été légèrement modifiés en mars dernier, après le quatorzième congrès. La raison invoquée était double : alléger les structures et s'adapter à la nouvelle politique régionale. Le Comité central et la direction comptent respectivement 177 et 34 membres. Le président du parti est M. Luigi Longo.

Le bureau politique n'existe plus. Ses attributions ont été pratiquement confiées au secrétariat, qui compte désormais six membres de la direction du parti et trois membres du comité central : MM. Enrico Berlinguer, cinquante-trois ans; Paolo Bufalini, soixante ans; Gerardo Chiaromonte, cinquante et un ans; Giorgio Napolitano, cinquante ans; Gian Carlo Pajetta, soixante-quatre ans; Ugo Pecchioli, cinquante ans; Giovanni Cervetti, quarante-deux ans; Piero Pieralli, quarante-six ans, et Renzo Trivelli, cinquante ans.

La plupart de ses dirigeants, plus ou moins « berlinguériens » restent encore dans l'ombre. Ce n'est pas le cas de M. Pajetta, qui compte parmi les vedettes du parti, avec MM. Giorgio Amendola et Pietro Ingrao, lesquels n'ont cependant plus, l'un et l'autre, que des fonctions d'études et de recherches.



CE QUE DIT M. BERLINGUER

— *Du compromis historiq*
« *Il ne suffit pas de 50 %*
votes même si ces 50 % sont
votes de gauche. Nous som
dans une situation exceptionn.
Nous envisageons donc u
grande opération politique n
velle qui soit fondée sur le c
sentement et la collaboration
masses populaires de toutes t
dances » (*Corriere della Se*
1er juin 1975).

— *Du socialisme :* L'Italie
prête à engager « *une nouv*
phase de développement dén
cratique » *qui permettrait de s*
tir progressivement du systè
capitaliste » et qui « *introdui*
dans les secteurs de la soc
quelques éléments du socialism
(14e Congrès, 18 mars 1975).

— *De l'alliance atlantiqu*
« *Les communistes ne posent*
comme une condition préal
le problème de la sortie de l'I
lie de l'OTAN. » Ils veulent f
de l'Europe « *une commun*
démocratique » qui « *sans*
anti-américaine, ni anti-sovi
que » serait « *un facteur de p*
et de sérénité », capable d'apr
ter une contribution originale
« *dépassement de la logique*
blocs » (Comité central, 10
cembre 1974).

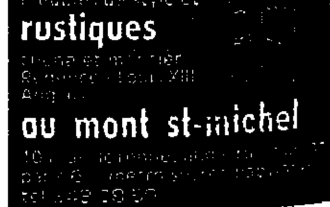
— *Du Portugal :* L'exclu
de la démocratie chrétienne
élections, la fermeture du jo
nal *Republica*, les atteintes
l'autonomie syndicale sont «
attitudes qui contrastent a
ce que nous pensons en mat
de libertés démocratiques, de p
ralisme, d'alternance au pouv
Notre vision d'un progrès ver
socialisme dans la démocratie
très différente de celle qui se
ble inspirer les communistes p
tugais » (*Corriere della Se*
1er juin 1975).

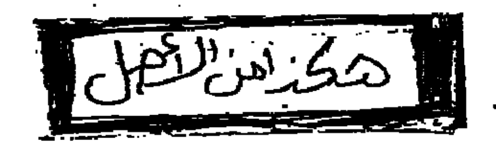
— *Des pays de l'Est :* Dans
pays de l'Est il y a encore
atteintes à la liberté. « *Ces li*
tations sont dues à une histo
spécifique de ces pays, ma
aussi à des erreurs et des conc
tions que nous ne partagea
pas. En tout cas il s'agit de s
tèmes que nous n'érigeons
en modèle pour notre pays.
(*Il Messagero*, 31 mai 1975.)

Un parti subventionn

A l'instar des autres partis i
liens, le P.C.I. dispose, depuis l
dernier, de fonds publics, attrib
au prorata des résultats électora
Il a reçu en 1974 plus de 10,6 m
liards de lires (70 millions de franc
qui ont représenté 44,82 % de
rentrées. Les autres ressources
répartissaient ainsi : vente
cartes du parti (une moyenne
21 F par inscrit) et quote-part d
parlementaires, 27,27 % ; fêtes
« l'Unita » et souscriptions diver
25,45 % ; intérêts sur dépôts, 2,3
donations, 0,07 %.

Quant aux 23,8 milliards de li
de dépenses, ils se répartissaient
la manière suivante : contributi
aux organismes périphériqu
56,49 % ; édition, information et pr
pagande, 17,14 % ; frais générau
14,57 % ; campagnes électorale
6,57 % ; frais de personnel, 5,23





DANS LA PRESSE HEBDOMADAIRE

ITALIE : la faucille et le goupillon

…es conséquences des succès …mmunistes aux élections ita…nnes sont analysées différem…nt selon les hebdomadaires.

…Pour Roger Trugnan, ces résul…ts « *enregistrent très logique…nt la volonté de changement …l anime les couches populaires* ». *…ette volonté*, ajoute-t-il …ans *…ANCE NOUVELLE*, hebdoma…ire du P.C.F., *ne devrait pas …prendre. Elle s'est manifestée …isiblement tout au long de ces …rnières années. Avec le dévelop…ment de luttes revendicatives … grande ampleur. Avec le réfé…dum sur le divorce, monté de …ute pièce par la démocratie …rétienne et qui s'est soldé, pour …e, par une cinglante défaite. …ec l'extraordinaire mobilisation …tifasciste, où le rôle des com…nistes a été déterminant. Avec … poussée déjà notable du P.C.I. …s de récentes consultations …ctorales* ».

…Maurice Fabien, dans *L'UNITE*, …bdomadaire du parti socialiste, …time que « *la victoire de la …uche est due largement aux …reurs de la démocratie chré…enne, à la crise qu'elle traverse. … P.C. est certes aujourd'hui une …rce raisonnable dans laquelle … grand nombre d'Italiens met…nt leurs espoirs. Il n'y a pas si …ngtemps, il était encore le dia…e. La corruption, la crise, l'inca…cité à évoluer de la démocratie …rétienne, ont en partie renversé …s rôles. (…) Cela ne peut faire …blier que la droite et les fascis…s sont bien organisés en Italie. …s n'abandonneront pas facile…ent un combat dans lequel ils …ennent de perdre une bataille, …ais pas encore la guerre* ».

…De son côté, dans le même …bdomadaire, Claude Estier …firme que « *le P.C.I. recueille au…urd'hui les fruits d'une politique, …rtes adaptée à la situation spé…fique de l'Italie — le « compro…is historique » n'aurait évidem…ent aucune signification en …rance, — mais qui s'attache à … jamais séparer la lutte pour … socialisme de celle pour la …émocratie* ».

…Le succès du P.C.I. s'explique …ar deux séries de raisons, selon …aul Maisonblanche. Ce dernier note, dans *LA NOUVELLE ACTION FRANÇAISE*, royaliste : « *Dans un pays en pleine anarchie* [le P.C.I.] *joue le rôle de parti de l'ordre (…). Son chef, Berlinguer, a le sourire et le profil du jeune cadre dynamique avec lequel les « managers » des technostructures d'Etat ou privées, fatigués de la pagailleuse gestion démo-chrétienne, sont prêts à s'entendre* ». « *En outre*, ajoute-t-il, *le P.C.I., qui tolère l'existence de tendances en son sein, dénonce la prééminence de l'U.R.S.S. sur le mouvement communiste au nom du « polycentrisme » et condamne l'expulsion de Soljenitsyne, rassure là où Marchais inquiète.* »

Aldo de Quarto relève, dans *RIVAROL*, que « *la propagande du parti communiste posant au « bon bourgeois », au défenseur de l'ordre, a été payante* ».

L'hebdomadaire du Centre démocrate, *DEMOCRATIE MODERNE*, juge le comportement de la démocratie chrétienne et note que, « *faute de cohésion suffisante et de rigueur, elle donne trop souvent, depuis cinq ans, l'impression d'être incapable de tenir fermement la barre. Il lui faut retrouver une certaine autorité. Ceci dit, la D.C. démontre qu'elle reste (…) le premier parti d'Italie* ».

Marcelle Padovani estime, dans *LE NOUVEL OBSERVATEUR* que la physionomie politique italienne a considérablement changé : « *Tout un pouvoir local de gauche est en train de se mettre en place en Italie qui conteste la démocratie chrétienne non seulement comme parti, mais comme force de gouvernement. Or, si l'actuelle coalition gouvernementale nationale devait se prolonger, on ne pourrait que constater le divorce entre deux Italies, l'Italie réelle du pouvoir local et l'Italie légale du pouvoir central.* » (…) Seules des élections législatives anticipées, considère-t-elle, permettraient en théorie de lever ces ambiguïtés. Les élections sont prévues pour le printemps de 1977, ce qui laisse à la D.C., selon un de ses dirigeants, dont les propos sont repris par Piero Sampieri dans *VALEURS ACTUELLES*, « *deux ans pour comprendre la leçon, rectifier sa politique, changer sa manière de gouverner (…). Maintenant*, écrit-il, *la poussée communiste, d'une importance inattendue, fait peur à la plupart des électeurs non communistes. On peut donc s'attendre à un reflux. Mais cela dépend de la capacité de la D.C. de se renouveler et de celle des socialistes de garder leur autonomie entre les deux colosses. A condition aussi que ceux-ci n'abusent pas de leur rôle d'arbitre né des élections* ».

Pour Arlette Laguiller, dans *LUTTE OUVRIERE* (trotskiste), le choix de l'Italie n'est pas encore assez net.

« *La classe ouvrière et la petite bourgeoisie*, constate-t-elle, *cherchent des solutions à gauche. Mais la gauche italienne, tout comme la gauche française, n'en propose pas d'autre que le sauvetage d'un système qui est justement en train de faire faillite. Elle ne veut s'attaquer ni au profit patronal ni à l'armée et à la police, au sein desquelles l'extrême droite ne renonce pas à ses projets. L'expérience du Chili et bien d'autres soulignent tout le danger d'une telle situation, où la gauche (au pouvoir ou dans l'opposition) ne fait que donner à la droite le temps et les possibilités politiques (en décevant ceux qui ont mis leur confiance en elle) de préparer son retour en force.* »

Charles Hadrien, dans *LE POINT*, est plus nuancé : « *Dans ce pays où le pire et le meilleur ne semblent jamais sûrs, nul n'ose prédire la même poussée de la gauche aux futures élections législatives. Ni surtout répondre à cette question décisive : jusqu'où veulent aller les communistes d'Enrico Berlinguer dans leur marche vers le pouvoir ?* »

Olivier Chevrillon, dans le même hebdomadaire, prévoit que « *l'heure de vérité sonnera* » quand « *le P.C.I. entrera dans le gouvernement, s'il y arrive. Alors, il faudra qu'il choisisse. Qu'on le veuille ou non, le mariage du pluralisme et de la tradition communiste est impossible. Qu'on le veuille ou non, la construction de l'Europe est contraire, radicalement, à la stratégie soviétique. De quel côté le P.C.I. va-t-il tomber ? Pile ou face ? Je parierais que lui-même n'en sait rien. Et qu'on me pardonne. Quand c'est la démocratie qui est sur le tapis, les jeux de hasard ne me rassurent pas.* »

POLITIQUE HEBDO met en évidence les répercussions internationales des résultats du 15 juin :

« *La solution du « gauchissement » de l'équipe centriste régnante ne plaît cependant ni au gouvernement de Bonn ni à celui de Washington, principaux bailleur de fonds du cabinet sous direction démocrate chrétienne. Les Américains, pour leur part, ont déjà fait savoir qu'il n'accepteraient jamais « un pouvoir à forte influence marxiste » dans le pays qui abrite le quartier général du commandement sud de l'OTAN (à Naples) et l'une des principales bases de sous-marins nucléaires U.S. (à l'île de la Madeleine, près de la Sardaigne).* »

Jean-François Revel, dans *L'EXPRESS*, se réjouit, quant à lui :

« *La voie italienne, qui a consisté à tirer les leçons du fascisme en le fuyant plutôt qu'en le copiant, me paraît — n'en déplaise à tant de rigoureux révolutionnaires par correspondance — plus socialiste que la voie portugaise. (…) L'avenir*, conclut-il, *dépend dans une large mesure de l'option qui sera celle des communistes italiens. L'avenir de la gauche, perdu à Lisbonne, se joue désormais à Rome.* »

● RECTIFICATIF. — Sur la foi d'une dépêche d'agence et d'une mauvaise traduction, *le Monde* du 19 juin, faisait dire à M. Enrico Berlinguer, secrétaire général du P.C. italien : « *Notre force a tellement grandi que toute solution gouvernementale qui tenterait d'exclure la participation des communistes est désormais vouée à l'échec.* » La déclaration exacte du secrétaire du P.C.I. précisait : « *Dans d'autres régions, provinces et communes, notre force a tellement grandi…* »

A travers le monde

États-Unis

● UN ATTENTAT A LA BOMBE a été commis contre la mission yougoslave aux Nations unies lundi 23 juin. La Jeune Armée croate, organisation terroriste yougoslave opposée au régime du maréchal Tito, a revendiqué la responsabilité de l'attentat. L'explosion a fait des dégâts, mais pas de vic-

République Centrafricaine

● NATIONALISATION. — La Société industrielle et commerciale de l'Oubangui (SICO) a été nationalisée, a annoncé le samedi 21 juin la radio de Bangui. La société est accusée d'avoir eu des « *activités abusives incompatibles avec l'intérêt économique et social du pays* » — (*A.F.P.*)

Rwanda

LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES PAYS DES GRANDS LACS. — Les ministres des affaires étrangères du Burundi, du Rwanda et du Zaïre ont adopté, samedi 21 juin, à Kigali, capitale du Rwanda, le projet de convention créant la Communauté économique des pays des Grands Lacs (C.E.P.G.L.). Le projet sera soumis à l'approbation des trois chefs d'Etat. — (*Reuter.*)

Yougoslavie

LE GOUVERNEMENT a suspendu jusqu'à la fin de l'année les importations de nombreux produits de consommation. Cette mesure est destinée à réduire le déficit commercial. — (*Reuter.*)

ASIE

Les origines de la guerre de Corée

(Suite de la première page.)

Comme il s'agissait d'un affrontement militaire entre des forces armées appartenant les unes au camp occidental (et pour l'essentiel aux Etats-Unis), les autres au *camp socialiste*, il était naturel que chaque camp en attribuât la responsabilité à l'autre.

La faute des Occidentaux...

Pour les tenants de la thèse qui impute la guerre de Corée au camp occidental, deux Etats en portent la responsabilité principale : la Corée du Sud et les *Etats-Unis*.

La thèse de l'initiative sud-coréenne a été exposée par l'un des animateurs français du Mouvement de la paix, Yves Farge, dans *le Sang de la corruption* (Editeurs français réunis, 1951). Son argumentation est avant tout fondée sur le résultat des élections qui avaient eu lieu en Corée du Sud en mai 1950, quelques semaines avant le début des hostilités. Elles avaient constitué un échec pour le gouvernement Syngman Rhee, qui faisait régner une intense terreur policière et qui disposait d'un équipement militaire considérable fourni par les Etats-Unis.

Alors que la Corée du Nord venait de faire des propositions tendant à une réunification des deux moitiés du pays, Syngman Rhee aurait voulu couper court à tout ce qui risquait de menacer son pouvoir. Il aurait eu de plus le sentiment que les Etats-Unis approuveraient implicitement une guerre entreprise contre l'autre partie : Foster Dulles, alors conseiller du département d'Etat, n'avait apparemment rien fait pour calmer ses ardeurs bellicistes quand le président sud-coréen devait déclarer à Séoul, en sa présence, le 19 juin 1950 : *« Si nous ne pouvons défendre la démocratie par la guerre froide, nous obtiendrons la victoire par la guerre chaude... »* Pour Yves Farge, les Nord-Coréens *ne pouvaient* pas à la fois proposer une négociation globale et décider de déclencher les hostilités. La responsabilité de la guerre ne pouvait donc appartenir qu'à Séoul, avec l'appui et la complicité de Washington.

La thèse de la responsabilité américaine a été (entre autres) exposée par l'auteur est-allemand Albert Norden dans *le Secret des guerres, genèse et technique de l'agression* (éditions Roger Maria, *1972). Les Etats-Unis* auraient été animés, selon lui, par des raisons économiques et politiques. Le capitalisme américain, déjà bien implanté au sud du 38e parallèle, aurait convoité les gisements d'or et de minerai de fer situés au nord. En même temps, se rendant compte de la précarité du régime fantoche de Syngman Rhee, Washington aurait estimé que seule une guerre pouvait le sauver, en même temps qu'elle contribuerait à redorer son blason singulièrement terni par la victoire de Mao Tse-toung l'année précédente sur Tchiang Kaï-chek. La tâche aurait été facilitée par le fait qu'à la différence des Soviétiques, qui avaient retiré toutes leurs troupes de Corée du Nord, ils avaient laissé plusieurs centaines de « conseillers militaires » en Corée du Sud.

...ou celle du camp socialiste ?

Dans le camp occidental, on a rejeté sur le camp socialiste, avec un égal manichéisme, la responsabilité de l'agression. La thèse la plus communément admise tient pour une « machination » du Kremlin, mais de récentes publications ont mis en relief des aspects strictement imputables aux Nord-Coréens.

D'emblée, les Etats-Unis ont affirmé que le franchissement du 38e parallèle par les Nord-Coréens avait été « téléguidé » par l'U.R.S.S., qui en aurait été, selon eux, entièrement ou partiellement responsable. Entièrement, si l'on croyait à l'existence d'un plan général d'expansion du communisme en Extrême-Orient ou d'une manœuvre de diversion pour compenser les échecs subis en Iran, en Turquie, en Grèce et à Berlin, en attirant les Américains dans une sorte de piège. Partiellement, si l'on croyait que Moscou et Pékin se partageaient les rôles, fournissant d'un côté le matériel, de l'autre les hommes, puisque plusieurs centaines de milliers de « volontaires » Chinois devaient bientôt intervenir aux côtés des Nord-Coréens.

Une telle analyse suppose que les dirigeants de Pyongyang aient été suffisamment inféodés au Kremlin pour que, répondant à une « suggestion » de sa part, ils aient décidé de franchir en force le 38e parallèle. Le chef du parti nord-coréen, Kim Il Sung, n'avait-il pas longtemps vécu en U.R.S.S. ? L'armée nord-coréenne n'était-elle pas équipée par l'Union soviétique ? Le P.C. nord-coréen avait deux branches, l'une soviétique, l'autre chinoise, qui avaient fusionné en 1946, et l'on peut se demander si la première ne l'avait pas emporté sur la seconde. Aucun traité général d'amitié et de coopération n'avait pourtant été conclu entre Moscou et Pyongyang. Ainsi l'U.R.S.S. n'était-elle pas liée à la Corée du Nord en cas de conflit.

La thèse de la responsabilité nord-coréenne *repose* sur deux fondements différents. Philippe Devillers, dans un article de la *Revue française de science politique* (« L'U.R.S.S., la Chine et les origines de la guerre de Corée », 1964, p. 1179), ne croit ni à la responsabilité de l'U.R.S.S., qui recherchait déjà la détente avec l'Occident, ni à celle de la Chine populaire, vu le peu de rapports entre celle-ci et la Corée du Nord. Il met en relief le fait qu'une des divisions de l'armée populaire nord-coréenne était composée d'officiers et de soldats ayant fait campagne avec l'armée populaire chinoise contre les troupes du Kouomintang. Animés d'un esprit « hautement militant et même offensif », ces hommes auraient voulu rééditer en Corée ce qui venait de se passer en Chine et faire connaître à Syngman Rhee le même sort qu'à Tchiang Kaï-chek. L'état-major et le gouvernement nord-coréens auraient fini par céder à leurs pressions...

De son côté, Khroutchtchev, dans ses *Souvenirs*, parus en 1971 en France (Ed. Robert Laffont), raconte qu'à la fin de 1949 Kim Il Sung serait venu voir Staline, en déclarant qu'il avait l'intention d'attaquer la Corée du Sud. Il était convaincu que l'impopularité du régime de Séoul entraînerait son effondrement immédiat. Staline, après avoir demandé que Mao Tse-toung fût consulté (il aurait donné un avis favorable), ne pouvait pas élever d'objections puisqu'il s'agissait d'une guerre « juste », c'est-à-dire destinée à libérer la population sud-coréenne de l'impérialisme américain et d'un régime réactionnaire. Mais l'auteur termine en écrivant que ses souvenirs sur les événements de Corée sont sommaires...

Une opération dirigée contre Pékin ?

Le conflit sino-soviétique, qui a éclaté au grand jour il y a maintenant plus de dix ans, incite à « réinterpréter » nombre d'événements qui ont affecté le monde asiatique depuis un quart de siècle. La guerre de Corée n'y échappe pas, d'autant qu'elle figure en bonne place dans le lourd contentieux opposant les deux métropoles du monde communiste. Pour le journaliste américain Harrison Salisbury, du *New York Times (Chine-U.R.S.S., la guerre inévitable,* Albin Michel, 1970), le véritable instigateur de la guerre aurait été l'Union soviétique, profitant d'une maladresse américaine, et la manœuvre aurait été dirigée beaucoup plus contre la Chine populaire que contre les Etats-Unis.

Le secrétaire d'Etat Dean Acheson, dans un discours du 12 janvier 1950, avait exclu la Corée du « périmètre défensif » des Etats-Unis en Extrême-Orient. On pouvait en déduire que Washington n'interviendrait pas en cas de conflit en Corée, ses intérêts vitaux n'étant pas en cause. Staline pouvait donc penser qu'il avait les mains libres dans cette région. Dean Acheson a tenté de se justifier dans ses Mémoires en affirmant qu'il n'avait voulu parler que des territoires que les Etats-Unis défendraient *seuls* ; ce qui ne signifiait pas, selon lui, qu'ils n'en défendraient pas d'autres en coopération avec leurs alliés...

Toujours selon H. Salisbury, ni la Corée du Nord ni la Chine populaire ne pouvaient prendre seules l'initiative des hostilités. La première, parce que ses dirigeants dépendaient trop de l'U.R.S.S. pour agir ainsi sans son encouragement ou en tout cas son aval, la seconde, parce que ses dirigeants, absorbés par la mise en place d'un pouvoir conquis de fraîche date, aux prises avec les problèmes de Formose et du Tibet, sans représentation auprès de la Corée du Nord, avaient d'autres objectifs en vue. Il en déduit donc que l'instigateur de l'attaque n'a pu être que Staline, dont la décision aurait été prise juste après le discours précité de Dean Acheson. Il aurait été convaincu que les Etats-Unis ne réagiraient pas, de même qu'il avait pour sa part laissé écraser peu de temps auparavant ses partisans en Iran, au profit d'un régime pro-occidental. Mais c'est la crainte de la Chine populaire, beaucoup plus que celle des Etats-Unis, qui l'aurait poussé à agir.

Personne alors en Occident ne se doutait que, loin de se réjouir de la victoire du communisme en Chine, Staline s'en inquiéta plutôt. Il n'y avait d'ailleurs pas précisément contribué. La *Pravda* la célébra sans enthousiasme et les relations diplomatiques officielles ne furent nouées qu'une fois le nouveau régime proclamé. Staline avait émis quelques doutes sur l'authenticité du communisme chinois, et se méfiait beaucoup de Mao, *en qui il voyait (déjà)* un rival potentiel. N'avait-il pas d'ailleurs éliminé en U.R.S.S. les survivants de l'aventure communiste chinoise de l'entre-deux-guerres et épuré l'Institut d'études sinologiques de Moscou comme le bureau chinois au ministère des affaires étrangères ? La négociation du traité d'amitié, d'alliance et d'assistance mutuelle du 14 février 1950 fut si difficile que Mao Tse-toung, venu en voyage officiel en U.R.S.S., repartit avant sa conclusion. Khrouchtchev révélera que Staline eut à l'égard du dirigeant chinois un comportement arrogant, le traitant presque en quémandeur. Seule leur commune hostilité envers les Etats-Unis permit d'éviter la rupture.

Pressentant peut-être la tension ultérieure, Staline aurait voulu prendre en quelque sorte la Chine populaire dans une « tenaille » cite à l'appui de sa thèse deu *événements importants*. D'abor l'affaire Kao-Kang. Il s'agit d'u Chinois qui présida aux destinée de la Mandchourie, avant de s suicider en 1954. Considéré comm parfaitement honorable et loy par Moscou, il a été dénonc comme un traître par Pékin po avoir voulu détacher cette pr vince, la plus moderne, la pl riche, la plus industrialisée, de Chine. Au profit de quelle pui sance voisine ? La réponse e aisée...

Le second événement se ra porte à l'affaire indochinoise plus particulièrement vietn mienne. On peut se demander les dirigeants chinois, en mê temps que s'esquissait une amor de normalisation ou du moins rapprochement entre Pékin Washington, n'ont pas fait pre sion sur les Nord-Vietnamiens, octobre 1972, pour les inciter accepter un compromis au moi *momentané*. Si les Chinois étai en mesure d'agir ainsi, c'est pa que depuis le minage des po nord-vietnamiens, décidé Nixon le 8 mai 1972, Hanoï d pendait étroitement de Pékin p son approvisionnement. S'ils l' réellement fait, n'était-ce parce qu'ils redoutaient une nification du Vietnam avec tête un gouvernement plus s sible aux mots d'ordre de Mos qu'à ceux de Pékin ?

Compte tenu de la fièvre o obsidionale qui s'est emparée dirigeants chinois depuis cert projet soviétique de pacte sécurité collective en Asie Sud-Est, ne redoutent-ils pas la deuxième branche de cette naille ne soit une Indochine minée par Hanoï et située d la mouvance de Moscou ?

Ce ne sont là certes qu'hy *thèses fondées sur des incerti* des. Il reste que la guerre Corée a incontestablement menté le conflit sino-soviétic Les Chinois affirment qu'ils s intervenus militairement seulement pour venir en aide Nord-Coréens en fâcheuse postu en novembre 1950, mais au pour éviter à l'U.R.S.S., plus v nérable en cas de guerre n cléaire, de s'engager physiq ment ; elle se contenta de fo nir du matériel dont, selon Pé elle exigeait d'ailleurs le p ment...

Des conséquences considérables

Si un doute demeure quant origines de la guerre de Co il ne saurait y en avoir quan l'ampleur de ses conséquen *trop nombreuses pour que* puisse en dresser ici un inv taire exhaustif : changement la position américaine vis-à- de la guerre menée par la Fra en Indochine, dans le sens d soutien accru en attendant ap 1954 la substitution à l'ex-pu sance coloniale, querelle du ré mement allemand et tentative création d'une communauté eu péenne de défense pour faire fa à l'éventualité d'une répétition Europe d'une guerre de réuni cation de type coréen, convicti chinoise que l'impérialisme amé cain n'est qu'un « tigre en p pier » que l'on peut tenir échec, pour ne pas parler d répercussions qu'eut aux Etat Unis la décision de Truman limoger le commandant en ch en Corée, le général McArthu suspecté de vouloir étendre l hostilités au-delà du territoi coréen.

Mais ce qui nous paraît avo été la leçon essentielle de cet crise grave, c'est la prise conscience par Moscou et Wash ington de la nécessité d'éviter u affrontement armé direct. Para doxalement, la guerre de Cor aurait ainsi fourni l'une des pr mières pierres de la coexistenc pacifique, mais il faudra l'affair des fusées de Cuba, treize an plus tard, pour que cette coexis tence, ponctuée jusque-là d'épreu ves de force, se mue en détent véritable.

PHILIPPE BRETTON.

(1) N.D.R.L. : on a envisagé une hypothèse plus machiavélique encore : que Staline ait voulu ains pousser les Etats-Unis et la Chine à se faire la guerre, pour neutraliser ses adversaires. Un calcul comparable n'avait-il pas inspiré le comportement de certains dirigeants français et britanniques, au moment de Munich, vis-à-vis de l'Allemagne et de l'U.R.S.S. ?

Avance extrême des nord-coréens (15 sept. 1950)

Positions des troupes des Nations-Unies le 27 nov. 1950 (intervention chinoise)

Débarquement des troupes des Nations-Unies (15 sept. 1950)

Les Alliés avaient, pendant la seconde guerre mondiale, proclamé l'indépendance et l'unité de la Corée. Le pays fut cependant divisé — provisoirement en théorie, — les Soviétiques libérant le nord, les Américains le sud de la péninsule. Deux gouvernements rivaux furent ainsi mis en place, à Pyongyang et à Séoul. Les troupes américaines et soviétiques avaient quitté le pays lorsque, le 25 juin 1950, l'armée nordiste attaqua les forces de Syngman Rhee. Séoul tomba le 27 juin, alors que le Conseil de sécurité de l'ONU recommandait une intervention militaire. Le délégué soviétique était absent : il boycottait les travaux du Conseil.

Quatorze pays ont répondu à l'appel de l'ONU, les Américains fournissant l'essentiel des troupes. Ils réussirent à maintenir une tête de pont à Pusan au début de juillet ; en septembre, le général MacArthur, commandant en chef des forces de l'ONU, fit débarquer des troupes à Inchon, sur les arrières des Nordistes. Les Alliés reprirent le contrôle de tout le Sud et entrèrent le 20 octobre à Pyongyang. Le 26, des unité sud-coréennes étaient en vue du Yalu, le fleuve-frontière avec la Chine.

Volant au secours de leurs alliés nord-coréens, les Chinois déclenchèrent alors une grande contre-offensive, bousculant les troupes de l'ONU. Séoul tombait à nouveau aux mains des communistes le 4 janvier 1951, mais était reprise le 15 mars. Le 11 avril, le président Truman relevait de ses fonctions le général MacArthur, qui voulait porter la guerre en Mandchourie. Attaques et contre-attaques se poursuivirent ensuite, et le front finit par se stabiliser aux alentours du 38e parallèle. Les négociations de paix ont duré plus de deux ans ; un armistice fut enfin conclu en juillet 1953 à Panmunjom. La guerre avait fait près de deux millions de morts, tant civils que militaires.

SOUS LE 38e PARALLÈLE

D'étranges tunnels aux parois de granit

Correspondance

Chorwon. — 400 mètres, 500 mètres, 530 mètres. Des piquets indiquent la distance parcourue depuis l'entrée du tunnel. Pour des raisons de sécurité, nous devons nous arrêter dans une sorte de salle de 15 mètres de long sur 4 mètres de large. Au-delà, la cavité creusée dans le granit se poursuit dans les ténèbres. Près de nous, des soldats du génie sud-coréen travaillent avec précaution à détecter les explosifs qui, paraît-il, parsèment la galerie. Nous nous trouvons alors à 150 mètres au-dessous du niveau du sol et à 240 mètres de la ligne de démarcation entre les deux Corées, à l'intérieur de la partie méridionale de la zone démilitarisée. Cette zone s'étend sur 2 kilomètres de part et d'autre de la ligne de démarcation qui, pour tenir compte des accidents du terrain, ne suit qu'approximativement le 38e parallèle.

Ce tunnel est le second à avoir été découvert par les Coréens du Sud à l'intérieur de *leur zone démilitarisée.* Séoul estime qu'il existe au total une douzaine de galeries analogues. *La découverte de la première* a été rendue publique peu avant la visite du président Ford en Corée en *novembre* 1974 ; la galerie que nous explorons et qui fut détectée en mars 1975 est celle qui s'enfonce le plus loin en direction du nord. Nos guides nous expliquent que le tunnel devait déboucher au-delà de la zone démilitarisée. Il restait 500 mètres à creuser : les travaux auraient été interrompus lorsque l'armée sud-coréenne a cherché à localiser ces boyaux. Selon les renseignements obtenus par Séoul au moyen d'équipements optiques perfectionnés, l'entrée se trouve au-delà de la partie de la zone démilitarisée située en République démocratique populaire, soit à plus de 2 kilomètres de la ligne de démarcation. Le tunnel mesurerait au total de 4 à 5 kilomètres et demi.

Sorte de galerie de mine de 2 mètres de large, il est entièrement creusé dans le granit et ne comporte aucun soutènement en bois. L'eau suinte le long des parois. Tous les 100 mètres, des pompes sont en action. Des rails pour wagonnets auraient été laissés par les Coréens du Nord. Par endroits, la hauteur ne dépasse pas 1,50 m, et il faut se plier en deux pour progresser. Il semble douteux, dans ces conditions, que trois hommes puissent y courir de front *et encore moins* que des engins blindés puissent y passer, comme nous l'a affirmé un général sud-coréen. L'officier américain qui nous accompagnait s'est d'ailleurs cru obligé de préciser, devant *notre* étonnement, que ce *briefing* avait été préparé par l'armée sud-coréenne et ne devait donc pas être attribué au commandement des Nations unies... Moins qu'à un déferlement des troupes du *Nord, comme l'affirme le* ministère de la défense à Séoul, les Américains estiment que ces tunnels auraient éventuellement pu servir à l'infiltration d'agents. Reste à savoir qui les a creusés ? Il paraît absurde que le Sud se soit donné tant de *mal* pour *une opération de* propagande ; il n'en est pas moins étonnant que le Nord se soit lancé dans une *aventure aussi rocambolesque.*

Ces tunnels, expliquent les autorités de Séoul, ont été découverts à la suite d'explosions entendues en 1973 par des patrouilles le long de la zone démilitarisée. Des boyaux d'interception ont été creusés. Selon des officiers sud-coréens, le tunnel que nous visitons était obstrué tous les 150 mètres par des murs en béton qu'il a fallu faire sauter à la dynamite : on voit d'ailleurs par endroits les restes de ces murs ; certains avaient plusieurs mètres d'épaisseur. Les tunnels étaient en outre truffés d'explosifs, et les premières explorations firent plusieurs victimes. Le commandement militaire à Séoul estime que le creusement du tunnel où nous nous trouvons a commencé en octobre 1971, au moment où s'amorçait le dialogue entre les deux Corées.

Cette galerie se situe dans un paysage de collines couvertes de conifères, à 60 kilomètres de Panmunjom, où se réunit périodiquement la commission d'armistice, et à 13 kilomètres au nord-est de la ville de Chorwon. La vallée de Chorwon est, avec la grande percée qui mène à Panmunjom, la seconde voie d'accès à Séoul depuis *le nord.* Dans ces deux vallées eurent lieu des combats acharnés. Vu d'hélicoptère, le « Chorwon-Séoul Corridor », comme l'appellent les Américains, prend l'allure d'une véritable voie royale menant à la capitale.

L'importance stratégique de la région est attestée par le grand nombre de camps militaires. D'épaulement en épaulement, sur plusieurs kilomètres de profondeur en deçà de la zone démilitarisée, ce ne sont que *lignes de défense,* batteries de D.C.A. et parcs de véhicules blindés recouverts de filets de camouflage. *« On ne pouvait trouver meilleur endroit pour faire déboucher un tunnel d'infiltration »*, dit le pilote américain de l'hélicoptère.

A Panmunjom, l'affaire est évidemment le grand sujet de préoccupation du général américain qui représente le commandement des Nations unies. L'« autre côté » — *des officiers* nord-coréens aux uniformes galonnés d'or et un diplomate chinois qui a rang de général, mais ne porte aucun insigne de grade — se désintéresse ostensiblement des arguments et des croquis qui lui sont présentés. A part cela, rien n'a changé à Panmunjom, où, le 27 juillet 1953, fut signé l'armistice. Les arbustes continuent de pousser sur la voie ferrée Pyongyang-Séoul ; *dans un baraquement dont* la table est symboliquement traversée par la ligne de cessez-le-feu, Coréens du Nord et du Sud se réunissent périodiquement, sans se comprendre ni même s'écouter. Que feront-ils lorsqu'ils se rencontreront au détour d'un tunnel ?

PHILIPPE PONS.

● *Le gouvernement sud-coréen* a mis l'ensemble de ses fonctionnaires en alerte spéciale afin de faire face à une éventuelle attaque militaire de Pyongyang. *« Le décret d'état d'urgence numéro trois »*, publié samedi 21 juin, a pour effet d'annuler tous les congés et exige que le personnel des administrations demeure à son poste vingt-quatre heures sur vingt-quatre. — *(A.P.)*

ASIE

Un témoignage de M. Sainteny

[L]E GÉNÉRAL DE GAULLE ENVISAGEAIT, EN 1945, D'INSTALLER LE PRINCE VINH SAN AU POUVOIR.

Le général de Gaulle avait, [e]n 1945, un plan secret pour le [V]ietnam, a révélé M. Jean Sainteny, qui était à l'époque com[m]issaire de la République à [H]anoï, au cours d'une confé[r]ence donnée lundi 23 juin sous [l']égide de l'Institut Charles-de-[G]aulle.

Le général, a-t-il dit, envisa[g]eait alors de réinstaller au [p]ouvoir le prince Vinh San, qui [f]ut le prédécesseur de Bao Daï [s]ur le trône d'Annam. Le prince, [q]ui avait été empereur à l'âge [d]e sept ans, puis déporté à la [R]éunion par les Français, avait [e]ntendu l'appel du 18 juin 1940 [g]râce à un poste radio d'ama[t]eur qu'il avait fabriqué. Il se [r]allia aussitôt à la France libre [e]t publia un programme en trois [p]oints : réunification du Viet[n]am, indépendance, alliance [é]troite avec la France.

Le 14 février 1945, le prince [V]inh San fut reçu par le général [d]e Gaulle, qui lui proposa de [r]eprendre le pouvoir. Le prince [v]oulut revoir ses parents à la [R]éunion avant de se rendre au [V]ietnam, mais son avion s'écrasa [e]n route, à Bangui. Le secret [a]vait été si bien gardé que ni [M]. Sainteny ni le général [L]eclerc n'en surent rien à [l']époque.

M. Sainteny a fait plusieurs [a]utres révélations. Le général [d]e Gaulle, a-t-il dit, voulait [q]ue la France fût réinstallée, [a]vant toute négociation, dans [s]es droits au Vietnam. Il était [p]rêt à prendre ensuite des posi[t]ions très souples, mais il ne [p]ouvait supporter d'être placé [d]evant le fait accompli. Lors[q]ue furent conclus les accords [d]u 6 mars 1946 entre M. Sain[t]eny et le président Ho Chi [M]inh, qui permirent à la divi[s]ion Leclerc de débarquer à Hai[p]hong et d'entrer à Hanoï sans [e]ffusion de sang, le général de Gaulle s'était écrié : « Pourquoi [a]vez-vous négocié avant le dé[b]arquement ? »

M. Sainteny a cité aussi un mot du président Ho Chi Minh. Au cours de négociations secrètes menées pour essayer de « rattraper » l'échec de la conférence de Fontainebleau, en 1946, le président Ho Chi Minh dit à Marius Moutet, alors ministre de la France d'outre-mer : « Si je rentre les mains vides, nous nous battrons. Vous me tuerez dix hommes. J'en tuerai un. Mais, finalement, c'est moi qui gagnerai. »

● *Le gouvernement britannique [e]t le Gouvernement révolution[n]aire provisoire de la République [d]u Vietnam du Sud* ont décidé [d']établir immédiatement des rela[ti]ons diplomatiques et de procéder [da]ns un proche avenir à « *un [éc]hange de missions diplomatiques [a]u rang d'ambassade* ». L'échange [d']ambassadeurs aura lieu « *ulté[ri]eurement* ». — *(A.F.P.)*

● *Les gouvernements de Hanoï [et] de Saïgon* estiment que la mis[sio]n de la Commission interna[tio]nale de contrôle et de surveil[lan]ce, mise en place des accords [de] Paris, est maintenant « *accom[pli]e* » et l'ont signifié, par des [no]tes adressées aux gouverne[me]nts intéressés. Ils remercient [« s]*incèrement* » les gouvernements [de] Pologne, de Hongrie, d'Indo[né]sie et d'Iran de leurs conseils [et] de leur participation à la Commission. — *(A.F.P.)*

Vietnam

Hanoï et Saigon estiment prometteur l'avenir de leur coopération économique avec la France

Hanoï *(A.F.P.)*. — Une coopération du type de celle établie entre Paris et Alger pourrait être « *un bon modèle* » pour les relations franco-vietnamiennes, estiment les milieux autorisés du Sud et du Nord. Ils font observer que l'Algérie, comme le Vietnam, est socialiste, ce qui n'empêche pas Alger d'avoir des liens économiques serrés avec Paris. Malgré les guerres coloniales, l'Algérie et le Vietnam ont conservé des « atomes crochus » avec la France. Pour toute une génération d'hommes aujourd'hui d'âge mûr, ayant pourtant connu les prisons françaises, des relations économiques suivies entre Hanoï et Paris pourraient être profitables aux deux parties. Une coopération plus poussée avec la France permettrait au Vietnam de dépendre moins des pays socialistes, et une certaines présence française, essentiellement économique et technologique, se maintiendrait dans cette région du Sud-Est asiatique.

« *Quand nous avons des dettes, nous les payons* », déclare une source vietnamienne autorisée à Saïgon. Pour de nombreux observateurs, y compris les diplomates occidentaux en poste à Hanoï, une telle affirmation dépasse le cadre des bonnes paroles et constitue une invitation indirecte aux investisseurs français.

Les différents secteurs dans lesquels une coopération entre le Vietnam et des sociétés françaises pourrait s'établir sont déjà connus. Il s'agit notamment des usines textiles, en place ou à créer ultérieurement, d'usines de pièces détachées et d'usines de mécanique automobile (Citroën). D'autre part, la France pourrait être associée, avec l'Italie, aux travaux de recherches et d'extraction du pétrole, et elle pourrait contribuer au développement de la pétrochimie (emballages plastiques, dérivés du pétrole, etc.). Les transports maritimes entre le Vietnam, la France et l'Europe pourraient continuer d'être assurés par des compagnies françaises.

Des pétroliers français pourraient faire la navette entre Alger et Saïgon pour transporter le pétrole que l'Algérie serait décidée à céder au Vietnam à la suite de la récente visite de Mme Nguyen Thi Binh, ministre des affaires étrangères du G.R.P.

La même source autorisée indique que Paris, qui entretient de bons rapports avec les pays producteurs du Proche-Orient, pourrait éventuellement plaider la cause du Vietnam pour que ce dernier puisse « faire la soudure » si besoin en était.

Après avoir déclaré que « *beaucoup peut être fait dans le domaine des équipements ferroviaires, car ils étaient français et devraient le rester* », un responsable a indiqué qu'une assistance d'Air France à Air Vietnam serait souhaitable en ce qui concerne la maintenance des appareils, le recyclage et la formation des pilotes. Un certain nombre d'aéroports (Tan-Son-Nhut, Da-Nang, Dalat et Nha-Trang en particulier) ayant eu leurs tours de contrôle ou leurs installations de vol sans visibilité plus ou moins détruites ou sabotées lors de la débâcle de l'armée saigonnaise, des sociétés d'électronique françaises pourraient étudier le dossier de leur remise en état.

Malaisie

● M. ABDUL RAZAK, premier ministre malaisien, a déclaré dimanche 22 juin qu'il avait protesté auprès de Pékin à la suite de l'envoi par les Chinois d'un message de félicitations au P.C. malaisien, qui vient de fêter son 45e anniversaire. Ce texte, a-t-il dit, contredit les assurances fournies par M. Mao Tsé-toung, selon lequel la guérilla communiste est une affaire intérieure malaisienne. — *(Reuter.)*

Cambodge

LE DIFFÉREND FRONTALIER AVEC LE VIETNAM

Une délégation gouvernementale s'est rendue à Hanoï le 11 juin

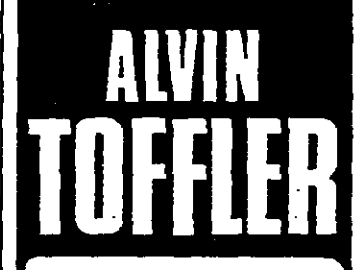
Pékin *(A.F.P.)*. — Une importante délégation cambodgienne s'est rendue à Hanoï du 11 au 14 juin, confirme à Pékin une source diplomatique. Cette délégation, qui était la première mission gouvernementale du Cambodge à aller à l'étranger depuis la prise de Phnom-Penh par les révolutionnaires, le 17 avril, n'était pas dirigée par M. Kieu Samphan, vice-premier ministre et ministre de la défense, contrairement à ce qui avait été rapporté par certains journalistes.

On ignore, à Pékin, le but de la visite à Hanoï de la délégation cambodgienne. Selon des informations américaines, la délégation avait l'intention de discuter avec les dirigeants de la R.D.V. de questions relatives à la délimitation de la frontière entre le Cambodge et le Vietnam. Cette visite est intervenue après la prise par les forces vietnamiennes des îles de Wai, situées dans le golfe de Thaïlande, et qui étaient revendiquées par les deux pays.

On apprend, d'autre part, à Pékin de source proche de l'entourage du chef de l'État, qui se trouve à Pyongyang, envisage de rester en Corée du Nord jusqu'à la fin de juillet. Il rentrerait ensuite en Chine pour subir, à Tien-tsin, près de Pékin, une série d'examens médicaux. L'une de ses filles, ancienne danseuse étoile des Ballets cambodgiens, la princesse Boupha Devi, a quitté Pékin lundi après-midi par avion pour Paris en compagnie de ses deux enfants.

[Radio-Phnom-Penh a déclaré que le territoire khmer devait être « défendu », faisant sans doute allusion au différend qui oppose le Cambodge au Vietnam. D'autre part, le journal thaïlandais « Bangkok Post » écrit que quelque deux mille Cambodgiens de droite, dirigés par le prince Chantarangsai, oncle du prince Sihanouk, se battent en divers endroits contre les révolutionnaires. Depuis plusieurs jours, la presse thaïlandaise multiplie les nouvelles alarmistes au sujet du Cambodge. Ce pays, demeurant interdit aux étrangers, il est impossible de dire ce qui, dans ces « informations », est fondé et ce qui est du domaine de la guerre psychologique.]





AFRIQUE

L'indépendance du Mozambique

II. — « Chausser les bottes du Blanc »

De notre envoyé spécial JEAN-CLAUDE POMONTI

Après avoir décrit, dans un premier article (« le Monde » du 24 juin), l'état d'esprit des Portugais du Mozambique — ceux qui se préparaient à quitter le pays, et ceux qui envisageaient de rester — notre envoyé spécial expose les intentions du Front de libération du Mozambique.

Manjacaze. — Tout au long de l'interminable piste de brousse qui conduit à ce bourg isolé de trois mille habitants, l'Africain qui nous accompagne ne cesse de brandir le poing. L'accueil des villageois est chaleureux. Un soldat armé d'un *AK-47*, le fusil d'assaut chinois, souhaite la bienvenue à l'étranger. Son camarade semble plus réservé ; c'est un Macondé du Nord. Au siège local du Frelimo (Front de libération du Mozambique), les membres de l'organisation des femmes du Front, nourrisson au sein et fichu sur la tête, discutent en langue changana. La moitié sont assises à même le sol, les autres sur des banquettes d'écoliers. Après avoir procédé à l'élection d'un nouveau membre de leur bureau, une timide couturière, elles se séparent en chantant la mémoire de Mondlane, le fondateur du Frelimo. *« A bas la bourgeoisie ! A bas la prostitution ! A bas la division ! »* Située à 256 kilomètres au nord-est de Lourenço-Marquès, en marge de la grand-route, Manjacaze est en train de changer de visage.

Le patron portugais du seul restaurant, le *Snack-Bar*, s'incline poliment devant les nouvelles autorités, six membres africains du « groupe dynamisateur » venus dîner. Tout le monde se donne du « camarade ». Les femmes comprennent-elles cette « libération » de leur condition à laquelle M. Samora Machel, le chef du Frelimo, tient tant? La secrétaire de l'organisation, une institutrice, nous dit : « *Oui, elles le sentent, mais leurs maris n'aiment pas les voir fréquenter le groupe.* » Moqueur, un cadre du Frelimo lui répond : « *Ils ont peur qu'elles ne se rendent pas aux réunions et aillent voir d'autres hommes...* »

Dans les trois salles de classe de la mission, où une doctoresse suisse exerce depuis 1948, les enfants travaillent désormais par petits groupes. « *Pour apprendre à étudier en famille, pour rompre les relations d'autorité avec l'instituteur devenu orienteur* », explique le directeur de l'école. Sur le panneau d'entrée ont été épinglés des portraits de M. Samora Machel, du général Idi Amin Dada, président de l'Ouganda, et du pasteur Sithole, un dirigeant nationaliste rhodésien. « *Unité, travail, vigilance* », peut-on lire. A quelques kilomètres de là, les combattants du Frelimo montrent un monument érigé par les Portugais, à la mémoire de leurs « *soldats morts pour la patrie le 7 novembre 1895* ». Dans cette région, à deux pas de la case de Mondlane, le colonisateur a rencontré une vive résistance à la fin du siècle dernier, dont les nationalistes africains tirent aujourd'hui fierté.

« *J'ai connu Mondlane quand il était étudiant, puis quand il est revenu en 1960, après sa visite à l'O.N.U.*, nous dit la doctoresse suisse. *C'était un ancien catéchiste et il avait un contact formidable avec la population.* »

Pour ces gens-là, « *seul le Frelimo est capable d'organiser, d'encadrer, d'orienter et de diriger les millions de Mozambicains et de Mozambicaines dans l'actuelle bataille pour l'édification du pouvoir populaire démocratique et la reconstruction nationale* », comme l'a affirmé le président Samora Machel. Les mots d'ordre venus d'en haut, et souvent de loin, ont un sens. « *Le tribalisme, le régionalisme, le racisme, les alliances sans principe, constituent autant d'attentats graves contre notre ligne politique et divisent les masses* », leur explique-t-on. Ils ont trop subi ce carcan pour ne pas adhérer spontanément. A Mapinhane, un trou perdu à plus de six cents kilomètres au nord de Lourenço-Marques, un prêtre portugais se félicite que le Frelimo soit représenté à l'école primaire de la mission. « *Quand le groupe des élèves a un problème à résoudre*, nous dit-il, *il fait appel aux adultes du groupe dynamisateur. Ils s'installent tous sous un arbre — ils n'ont pas besoin d'une salle — et délibèrent pendant quatre ou cinq heures. Ils trouvent toujours une solution juste à l'africaine, là où nous nous heurtions nous-mêmes autrefois à un mur.* »

Le nouveau Mozambique ne se construit pas sans difficultés. Manque de cadres, nécessité d'épurer de façon permanente les *groupes dynamisateurs*, lutte continue contre la corruption, l'alcoolisme, la maladie : le mouvement a retrouvé après le cessez-le-feu les problèmes politiques de l'époque de la lutte armée.

Assis à la terrasse d'un café portugais où ils n'auraient jamais osé s'afficher l'an dernier, de jeunes Africains bien habillés sont déjà prêts à se faire cirer les souliers, à prendre des airs de grand seigneur, à *chausser les bottes du Blanc*, comme le note avec une ironie amère un Portugais sur le départ. A Beira, des Africains ont fait des collectes dans des magasins européens en faveur du Frelimo, et les propriétaires les plus timorés se sont laissés prendre au début. « *Beaucoup d'opportunistes se sont infiltrés dans les rangs du Frelimo, mais, jusqu'à présent, le problème n'est pas dramatique* », nous dit un homme d'affaires qui a informé les nouvelles autorités de la ville de ces collectes. « *Les déviations de la ligne politique suscitent les contradictions, les brèches par lesquelles pénètrent l'ennemi, l'impérialisme et les forces réactionnaires* », a averti à plusieurs reprises M. Samora Machel.

Pour le Frelimo, dont l'implantation se poursuit inlassablement mais non sans difficultés, les villes de l'ancienne colonie constituent l'objectif essentiel. C'est là, dit-il, qu'il faut mener en priorité « *une lutte sans merci contre les séquelles du colonialisme, combattre les valeurs décadentes, les idées fausses, l'esprit d'imitation aveugle du modèle étranger et l'immoralité.* »

« *La ville est l'un des foyers de vice, de corruption et d'influence étrangère aliénante* », a dit M. Samora Machel dans son discours-programme du 20 septembre 1974. La ville parasitaire, organisée pour les seuls besoins de la colonie européenne, où l'Africain perd son identité, sera sans doute l'une des premières victimes de la décolonisation.

« *Tout cela n'est que chimères !* rétorque un Portugais installé depuis vingt ans dans le pays. *Le Frelimo ne parviendra qu'à désorganiser complètement le Mozambique.* » S'il s'agit du *Mozambique de papa*, voué à l'exportation de matières premières agricoles et à l'alimentation de la République Sud-Africaine en électricité, c'est sans doute vrai. Avec pragmatisme, donc à très long terme, les Africains du Mozambique entendent démanteler la colonie et désenclaver leur pays. « *Il faut commencer par changer les attitudes, notamment la référence au Mulungu, cet homme blanc, supérieur, qui a la vertu de l'autorité, et les dirigeants du Frelimo l'ont compris* », explique un missionnaire portugais, qui ajoute : « *Même si la confusion semble régner en ce moment, ce n'est qu'une apparence, et il faut en passer par là.* »

A 10 kilomètres de Manjacaze, en pleine brousse, la case que Mondlane s'était fait construire en 1961 est toujours là, entourée d'autres petites cases où vivent des parents du leader qui trouva la mort en 1969, en ouvrant un colis piégé, à Dar-Es-Salaam. C'est une famille pauvre, typique de la brousse africaine, qui vit de quelques maigres cultures de manioc et de haricots. Une vieille un peu cassée nous conduit, 100 mètres plus loin, sur la tombe des parents du fondateur du Frelimo. Cette ferveur nationaliste est un atout dont le Mozambique aura besoin pour se défaire des liens qui l'attachent encore à ses deux « *poumons* » de l'ère coloniale, la République Sud-Africaine et la Rhodésie.

« Décoloniser signifie... »

Qu'observe-t-on à Manjacaze, comme ailleurs, à la veille de l'indépendance ? Dans un inlassable effort qui n'est que le prolongement de leur lutte armée, la poignée de radicaux qui dirigent le Frelimo tentent d'enraciner un pouvoir autochtone.

Avant de gagner Lourenço-Marques pour la proclamation de l'indépendance, le président Samora Machel et son équipe ont parcouru tout le pays, rebaptisant les villes, secouant les esprits timorés et répétant inlassablement, dans un souci de pédagogie politique : « *La décolonisation ne signifie ni le transfert géographique des centres de décision de Lisbonne vers Lourenço-Marques, ce que d'ailleurs se proposait déjà de faire le régime antérieur, ni la continuité du régime d'oppression exercé cette fois par des dirigeants à la peau noire, ce qui correspond à des schémas néo-colonialistes. Décoloniser l'Etat signifie essentiellement démonter le système politique, administratif, culturel, financier, économique, éducationnel, juridique, qui, en tant que partie intégrante de l'Etat colonial, était destiné exclusivement à imposer aux masses la domination étrangère et la volonté des exploitants.* »

M. Samora Machel, l'auteur de cette analyse, passe le plus clair de son temps, depuis un mois, à expliquer que la libération du pays ne fait que commencer : « *Contre l'unité du peuple s'est toujours dressé et continuera de se dresser l'ennemi : le colonialisme d'hier, les réactionnaires et les impérialistes d'aujourd'hui, les exploitants de toutes les races.* » Il s'efforce d'ancrer ces idées dans les esprits. Le réactionnaire? « *C'est celui qui n'aime pas ce que nous faisons, nous, Frelimo, et qui nous répond. Même Noir, il a la tête pleine de mal, et quand on le regarde on a l'impression que le Frelimo n'a pas gagné* », nous répond le « camarade-contrôleur », dans une entreprise de transport, qui fait partie du groupe dynamisateur de Manjacaze. Il a un langage bien à lui, mais la leçon commence à porter.

A Manjacaze, comme ailleurs, mais surtout dans la brousse de ce pays de neuf millions d'habitants, le Frelimo se bat pour asseoir les fondements d'un parti destiné à diriger le pays. Les groupes dynamisateurs — dont la composition est encore ambiguë — seront un jour les cellules de base. Pour l'instant, ils aident à distinguer le bon grain de l'ivraie. La guérilla du Frelimo n'avait pas conquis la moitié méridionale du Mozambique quand le cessez-le-feu a été signé, il y a neuf mois. Le gouvernement de transition, formé au lendemain des accords de Lusaka, a eu pour objet de créer « *les conditions nécessaires à l'extension du pouvoir populaire démocratique aux zones qui se trouvaient jusqu'alors sous domination coloniale* ». C'est surtout en milieu rural que l'opération se poursuit, avec succès.

90 % d'illettrés

Dans ce pays riche, il y a 90 % d'illettrés, et seulement 10 % des terres sont cultivées. En bordure du grand cimetière de Lourenço-Marques, le fossoyeur en chef, qui a fait des études primaires, enseigne l'alphabet à vingt-quatre employés assis en demi-cercle sous un arbre. La campagne d'alphabétisation lancée par le Frelimo se développe. Dans le centre de la capitale, les quelques Portugais qui animent le quotidien *Noticias* partagent leur temps libre entre des cours de journalisme donnés à des étudiants africains, et des leçons de portugais — baptisé officiellement « *langue d'unification* » — suivies par les partisans du Frelimo qui protègent les locaux du journal.

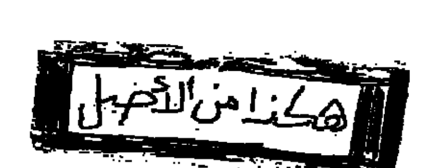
Un peu partout en bordure des routes des groupes de volontaires défrichent en dansant et en chantant, donnant au pays un air de kermesse africaine. Dans les écoles, sur les plantations, on apprend des chants qui se moquent des capitalistes et des impérialistes. « *En apparence, la vie quotidienne n'a pas tellement changé, mais ils peuvent maintenant se réunir et participer à quelque chose qui naît spontanément* », explique l'un des médecins suisses installés dans une mission qui domine la vallée du Limpopo. Lui-même et sa femme sont membres du « *groupe dynamisateur* » local. « *C'est une gageure de dire que tout va se faire d'un jour à l'autre*, ajoute-t-il. *L'Africain est habitué à s'adresser directement au chef, et le travail communautaire n'est pas facile à organiser. Pour l'instant, l'esprit demeure revendicatif, mais le Frelimo fait ce qui doit être fait.* »

Est-ce parce que le petit administrateur portugais éprouvait, plus que d'autres métropolitains, le besoin de marquer la différence, toujours est-il que le régime colonial a été particulièrement dur. L'humour et la patience des Africains se sont heurtés à cette attitude défensive et méprisante. Et puis, il y a le souvenir encore frais du travail obligatoire — souvent sur les routes, véritable hantise pour les Africains — et des commandos de la PIDE (la police secrète portugaise). « *En 1963, ils sont venus en pleine nuit par petits groupes embarquer tous les parents de Mondlane, une centaine de pauvres gens* », raconte la doctoresse suisse de Manjacaze. Le camionneur du *groupe dynamisateur* se souvient également. Il était passeur, il faisait clandestinement remonter vers le nord les jeunes recrues du Frelimo. Il a subi une année de prison d'interrogatoires serrés, de solitude, de tortures. Il avait été dénoncé, dit-il, par des « *espions africains de la PIDE* ».

Un autre homme, aujourd'hui employé du téléphone, a passé dix ans dans la sinistre prison de Machava. Cadre politique du Frelimo — il en est le trésorier dans la localité de Cinavane, — il a aussi été dénoncé par un Africain, « *un cantinier qui avait engrossé ma sœur et ne voulait pas payer* ». Quand le commando de police est venu, il s'est enfui. « *J'ai pris deux balles dans le ventre, et une troisième m'a brisé le poignet. A Machava, nous étions enfermés par groupes de six ou sept dans des pièces de trois mètres sur quatre. Les latrines se trouvaient au milieu. Ils ne nous donnaient que de la farine pour toute nourriture. Ils m'ont battu, torturé* », raconte-t-il. Il porte des traces de coups sur le front. « *Mais le Frelimo ne s'est pas battu seul*, ajout-t-il. *Des frères blancs nous ont aidés* ».

Prochain article :

LES « POUMONS » DE L'ÈRE COLONIALE



AFRIQUE

Ouganda

)ans l'opinion britannique, la stupéfaction l'emporte sur l'indignation

De notre correspondant

Londres. — La stupéfaction :mporte chez les Britanniques r l'indignation et l'inquiétude l spectacle du président Amin, uant avec la vie de M. Hills mme le chat avec la souris. epuis longtemps, certes, le comrtement du chef de l'Etat gandais suscitait des doutes rieux quant à son équilibre ental. Mais, aujourd'hui, les Brinniques se demandent s'il ne agit pas d'un retour pur et mple à la « *barbarie* ».

Le président Amin n'hésite plus *formuler* des menaces ouvertes contre les sept cents citoyens britanniques qui se trouvent encore en Ouganda, et qu'il considère maintenant comme des otages. Radio-Kampala a annoncé que le chef de l'Etat soupçonne ces Britanniques d'être des « *espions* » et les fait étroitement surveiller. Si, dans une situation aussi délicate, le gouvernement et la presse de Grande-Bretagne observent une grande réserve pour ne pas exciter la colère du chef de l'Etat ougandais, les simples citoyens s'expriment plus ouvertement. « *Où sont donc aujourd'hui*, demandent-ils, *les manifestants toujours prêts à défiler dans les rues des capitales occidentales pour protester contre le moindre incident raciste ?* »

Lorsqu'il est devenu clair, dans la soirée de lundi 23 juin, que le général Amin avait rejeté l'appel de la reine demandant la clémence pour M. Hills, la Chambre des communes a interrompu ses débats afin d'entendre M. Callaghan. Les parlementaires ont acclamé le secrétaire du Foreign Office lorsque celui-ci a précisé, une fois de plus, qu'il n'ira pas à Kampala aussi longtemps que la sentence de mort contre l'infortuné professeur ne sera pas levée.

Ne dissimulant guère les inquiétudes qu'il éprouve pour l'ensemble de la communauté britannique en Ouganda, M. Callaghan s'est efforcé d'être aussi conciliant que possible. Il a laissé entendre que la demande de pièces de rechange pour le matériel britannique de l'armée ougandaise présentée par le président Amin pourrait peut-être être satisfaite. Ce qui ne l'a pas empêché de dénoncer en termes catégoriques « *le marchandage d'une vie humaine contre des avantages politiques* ».

Une seule voix discordante s'est fait entendre aux Communes : celle de M. Enoch Powell. Alors que conservateurs et libéraux ont approuvé sans réserve la conduite du gouvernement dans cette affaire, M. Powell a vu une « *humiliation* » dans le fait que la reine ait été invitée par le gouvernement à écrire au président Amin. Faisant de son mieux pour ne pas impliquer la souveraine dans un débat politique, M. Callaghan a répondu avec délicatesse, que « *personne* » n'aurait hésité à accomplir ce geste.

A Londres, il n'est évidemment pas question de prendre au sérieux les accusations de Kampala selon lesquelles l'émissaire britannique aurait été complètement ivre et aurait « *jeté à terre* » la réponse du président. En revanche, on n'a aucun mal à croire que, à la suite de sa dernière entrevue avec le général Blair, le dictateur ougandais a ordonné la mise en alerte de ses troupes et demandé à la Libye « *d'envoyer des avions* ».

Le ministère britannique de la défense a fait savoir que l'idée d'une « *invasion* » britannique de l'Ouganda est, en effet, devenue donné quelques précisions sur la coopération militaire entre la Grande-Bretagne et le Kenya : au début de l'année, neuf cents soldats britanniques ont participé à des manœuvres avec l'armée kényanne, mais seuls un officier et quatre soldats sont restés sur place.

Tout ayant été dit sur les « *aberrations* » du président Amin, un certain nombre de spécialistes à Londres voient dans son attitude une manœuvre délibérée en vue d'extorquer une aide économique et financière à la Grande-Bretagne. La situation de l'Ouganda était absurde et a très difficile depuis que Londres a suspendu son assistance, en 1972, après que le président Idi Amin Dada eut expulsé la communauté asiatique du pays. Lorsqu'il demande aujourd'hui à M. Wilson ou à M. Callaghan de venir discuter des « problèmes politiques et économiques », il est probable que le chef de l'Etat ougandais entend élargir le marchandage et faire dépendre le sort des sept cents Britanniques vivant sur son territoire d'une aide matérielle de Londres.

JEAN WETZ.



Ancienne colonie britannique, l'Ouganda est indépendant depuis le 9 octobre 1962. *Le général Idi Amin Dada s'est emparé du pouvoir par la force le 25 juillet 1971*, après avoir évincé le président Milton Oboté, aujourd'hui en exil.

L'Ouganda compte environ 10 millions d'habitants (recensement de 1969), parmi lesquels plusieurs *milliers d'Européens. Mais le nombre de ceux-ci est en diminution croissante.* Ainsi, les Britanniques, qui étaent plus de 6 000 en 1969, ne sont plus que 700.

Les Asiatiques, qui étaient 75 000 en 1969 — en majorité des Indiens et des Pakistanais, — ont été expulsés en août 1972, y compris une partie de ceux qui avaient acquis la nationalité ougandaise.

LES EXIGENCES DU GÉNÉRAL AMIN

(Suite de la première page.)

La reine d'Angleterre elle-même été dérangée. Plus de cinquante hefs d'Etat ou de gouvernement it lancé des appels à la clémence : des ministres de pays frères, arabes ou africains, se sont déplacés, et le monde entier — ou presque — est censé retenir son haleine. Le général Amin a trop le goût de ce théâtre-là pour en tirer lui-même le rideau. Il veut que les Britanniques se mettent à genoux.

Le président ougandais est depuis longtemps exaspéré par les sarcasmes de la presse londonienne. Récemment, le soupçon lui est venu, à tort ou à raison, que M. Harold Wilson faisait campagne contre la réunion à Kampala, fin juillet, de la conférence des chefs d'Etat de l'Organisation de l'unité africaine, au cours de laquelle il doit être porté, pour un an, à la présidence de l'Organisation.

Or, l'expérience a prouvé que le général est capable de volte-face surprenantes, à condition qu'il y trouve son compte, qu'il se persuade que personne n'est en train de le rouler. Et qu'on le prenne au mot. Les Britanniques se sont déjà repentis de lui avoir opposé une certaine fermeté au début de l'expulsion des Asiatiques d'Ouganda en août 1972 : trois mois plus tard, tous les Indiens et les Pakistanais avaient été chassés du pays. Le général peut se montrer magnanime, mais il ne tolère pas qu'on cherche à l'« *humilier personnellement* », comme il l'a câblé à M. Wilson le 6 juin.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

Dahomey

COUVRE-FEU A COTONOU DEPUIS LA MORT DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Lagos (Reuter). — Cotonou vit sous le régime du couvre-feu, du crépuscule à l'aube, depuis la mort, vendredi dernier, du capitaine Michel Aikpe, ministre de l'intérieur, ont affirmé des voyageurs arrivés mardi 24 juin au Nigeria, venant du Dahomey. (Le capitaine Aikpe a été tué par la garde présidentielle après avoir été surpris en flagrant délit d'adultère en compagnie de la femme du président Mathieu Kerekou.)

La frontière entre le Niger et le Dahomey est restée ouverte au poste de Idiroko, à une centaine de kilomètres à l'ouest de Lagos.

Le quotidien nigérian *Daily Times* rapporte mardi que le couvre-feu a été décidé en raison de la menace de manifestations massives dans le pays pour protester contre le meurtre du capitaine Aikpe. Dans un article de son correspondant à Cotonou, le journal précise que dans les heures qui ont suivi l'annonce de la mort du capitaine des manifestants criant des slogans se sont répandus dans plusieurs localités du pays. A Cotonou et à Abomey, la troupe a dispersé les manifestants qui auraient cherché à pénétrer dans les prisons pour libérer les détenus.

● *M. Félix Houphouët-Boigny*, président de la République de Côte-d'Ivoire, a indiqué, dans une interview diffusée lundi 23 juin par France-Inter, qu'il ne pensait pas se rendre au prochain « sommet » de l'Organisation de l'unité africaine (O.U.A.), qui doit se tenir en Ouganda, et qu'il y serait sans doute représenté par son ministre des affaires étrangères.

Sahara espagnol

Le F.L.N. algérien invite deux mouvements marocains d'opposition et le Parti du peuple mauritanien à une réunion de « concertation »

Alors que la Cour internationale de justice de La Haye reprend mercredi 25 juin ses audiences publiques sur la question du Sahara occidental, le roi Hassan II et le président Ould Daddah ont chargé leurs ministres des affaires étrangères respectifs d'une mission dans différentes capitales africaines, afin d'expliquer la position commune maroco-mauritanienne à ce sujet.

D'autre part, le F.L.N. algérien a fait savoir lundi qu'il invitait deux partis marocains d'opposition, l'U.N.F.P. et l'Istiqlal, ainsi que le Parti du peuple mauritanien, à une réunion de « concertation » à Alger.

Enfin, dans une mise au point publiée à la suite de commentaires de presse selon lesquels M. Kissinger serait favorable à une « absorption » du Sahara par le Maroc, l'ambassade des Etats-Unis à Madrid a déclaré que Washington avait adopté dans cette affaire une attitude de « neutralité ».

De notre correspondant

Alger. — M. Abdallah Ibrahim, ancien premier ministre marocain et secrétaire général de l'U.N.F.P. (Union nationale des forces populaires) a adressé au F.L.N. un mémoire sur le problème du Sahara espagnol. L'événement — car c'en est un — est rapporté en page une d'*El Moudjahid*, qui note que « *la méthode de dialogue entre les partis politique maghrébins est inédite* », alors qu'elle aurait dû constituer une procédure naturelle, normale et régulière, surtout dans les moments difficiles.

Le quotidien, qui reprend une dépêche de l'A.P.S., souligne que l'initiative a non seulement été bien accueillie, mais qu'elle en a suscité une autre de la part de l'Algérie. En effet, écrit le journal, « *la direction du Front de libération nationale (F.L.N.), tout en félicitant M. Abdallah Ibrahim pour sa démarche, lance une fraternelle invitation tant au secrétaire général de l'Union nationale des forces populaires qu'à celui de l'Istiqlal, et à celui du Parti du peuple mauritanien, pour une conférence, ou plus exactement une concertation à Alger (...) dans les meilleurs délais* ».

Une page entière d'« El Moudjahid »

Pour la première fois aussi depuis que la presse marocaine a commencé, il y a un an, à critiquer l'attitude d'Alger dans l'affaire du Sahara occidental, *El Moudjahid* consacre une page entière à ce problème. Il publie le texte intégral du mémoire de M. Ibrahim, accompagné d'un commentaire de l'A.P.S., et un long article exposant le point de vue de l'Algérie, rappelant qu'elle n'a aucune revendication territoriale et qu'elle est attachée au principe de l'autodétermination affirmée par les Nations unies et l'O.U.A.

S'étonnant des critiques qui ont été formulées à l'égard de l'Algérie, accusée de favoriser, dans son intérêt, l'accession du Sahara à l'indépendance plutôt que de soutenir les revendications marocaines, *El Moudjahid* pose la question suivante : « *Lorsqu'on est si sûr de ses titres de propriété — et qui en aurait douté au demeurant si les deux pays frères (le Maroc et la Mauritanie) ne revendiquaient à la fois la souveraineté sur un même territoire et le contrôle de ses populations — alors que pourrait-on craindre de l'application du principe de l'autodétermination et de ses conséquences ?* ».

P. B.

Sénégal

Le président Senghor cherche à renforcer les liens de coopération avec les États voisins

De notre correspondant

Dakar. — M. Senghor, président de la République du Sénégal, a fait, durant le dernier week-end, une visite à Nouakchott, où il a eu des entretiens avec le président Ould Daddah. Cette rencontre met un terme aux rumeurs, parfois alarmistes, qui couraient depuis plusieurs semaines sur l'avenir de l'Organisation pour l'aménagement de la moyenne vallée du fleuve Sénégal (O.M.V.S.), que l'on disait menacé par une crise entre la Mauritanie et le Sénégal, survenue au cours des derniers mois à propos de différends frontaliers.

En fait, s'il était exagéré de parler de crise, des difficultés ont récemment grevé les relations mauritano-sénégalaises. Ces difficultés étaient de deux ordres : d'une part, dans le souci de défendre leur monnaie, les autorités mauritaniennes ont été amenées à exercer un contrôle rigoureux à leurs frontières, notamment le long du fleuve Sénégal ; des traditions séculaires d'échanges s'en trouvent contrariées, et les populations noires des deux rives s'en sont émues ; d'autre part, en s'appuyant cette fois sur la coutume, les dirigeants mauritaniens ont tenté de faire admettre à leurs homologues sénégalais un déplacement de la frontière entre les deux pays de la rive septentrionale du fleuve (telle qu'elle a été fixée par un décret colonial de 1963) au milieu du cours de celui-ci.

Cependant, tout cela n'aura finalement donné lieu qu'à quelques échanges de lettres un peu vives. A l'instigation de leur homologue malien, le président Moussa Traoré, les deux chefs d'Etat ont été vite convenus de mettre un terme à ces différends de caractère juridique, étant par ailleurs d'accord depuis longtemps pour internationaliser le cours du fleuve, dans le cadre de sa mise en valeur en commun. Quant aux tracasseries administratives dont se plaignent les riverains, il semble qu'un peu de bonne volonté réciproque puisse y remédier.

L'attitude conciliante des dirigeants sénégalais en cette affaire, qui correspond à celle des Mauritaniens, s'inscrit dans le cadre d'une politique plus générale de normalisation de leurs rapports avec tous leurs voisins. Deux autres visites faites récemment par le président Senghor à Banjul, en Gambie, le 4 juin, et à Bissau, en Guinée, le 11 juin, en témoignent.

Avec la Gambie, à laquelle des différends, aujourd'hui aplanis, mais de même nature que ceux qui viennent d'être évoqués à propos de la Mauritanie, les avaient opposés l'an passé, les Sénégalais sont décidés à intensifier leur coopération par étapes. Un pont sera construit sur le fleuve, facilitant le désenclavement de la Casamance.

Avec la Guinée-Bissau, il s'agit tout d'abord d'éliminer les séquelles de l'époque de la lutte pour l'indépendance de ce pays. En particulier, le Sénégal souhaite vivement que les troupes du P.A.I.G.C. cessent de franchir sa frontière méridionale sous les prétextes les plus divers, comme au temps où la Casamance constituait pour elles une sorte de « *sanctuaire* » face à l'armée coloniale. Mais, d'ores et déjà, on songe dans les deux capitales à aller bien au-delà, sur le plan des échanges commerciaux et culturels notamment.

Reste la République de Guinée avec laquelle le Sénégal est brouillé depuis plusieurs années. Mais, là aussi, la situation évolue. C'est ainsi que le président Senghor a profité de sa visite, début juin, à Banjul, pour faire savoir officiellement qu'il avait accepté que le président gambien s'entremette entre M. Sekou Touré et lui-même en vue d'une réconciliation.

PIERRE BIARNÈS.

POLITIQUE

DEVANT CINQ MILLE PERSONNES AU PALAIS DES SPORTS

M. Mitterrand appelle les socialistes à s'unir et réaffirme son attachement au programme commun

M. François Mitterrand a saisi, lundi 23 juin, l'occasion du meeting organisé par son parti au Palais des Sports de Paris, pour prolonger le débat ouvert pendant le week-end à la convention socialiste sur l'autogestion (« le Monde » du 24 juin) et pour prendre, à cet égard, une sorte de revanche. Le premier secrétaire en a appelé aux masses pour s'opposer aux partisans du « mouvement des masses » qui, au sein de son parti, cherchent à déborder, par la stratégie autogestionnaire, celle qu'ils jugent trop réformiste du programme commun. Ainsi a-t-il lancé un avertissement non seulement à la minorité du P.S. mais aussi à une partie de la majorité.

Dans un discours de plus d'une heure, au lendemain d'assises nationales qui ont doté le P.S. d'une doctrine autogestionnaire, M. Mitterrand n'a pas une seule fois parlé d'autogestion. Délibérément, il a nourri son exposé de références au programme commun, ne s'attachant qu'à célébrer l'union de la gauche. Le premier secrétaire est revenu sur les problèmes posés par le passage au socialisme et, dans cette perspective, a appelé ses amis au réalisme et à l'unité. Il a même précisé que, ce message, il n'aurait plus souvent l'occasion de le délivrer, faisant ainsi allusion à l'éventualité d'une rapide victoire de la gauche et au caractère nécessairement limité dans le temps de sa présence à la tête du parti.

M. Mitterrand est revenu ainsi sur le débat qui s'est instauré à propos des libertés entre communistes et socialistes. Il s'est félicité, mais avec des nuances, de voir que les communistes « redécouvrent que sans la liberté il n'y a pas de socialisme ».

Au total, devant cet auditoire populaire, l'ancien candidat de l'union de la gauche à l'élection présidentielle a voulu prouver, au-delà du message adressé à ses amis, que le P.S. était une formation capable de mobiliser les foules et que son rayonnement n'était pas affecté par ses difficultés internes. — T. P.

Si la vedette du meeting organisé par le P.S. au Palais des sports a été incontestablement M. François Mitterrand, un absent en fut la vedette américaine : M. André Bergeron, secrétaire général de Force ouvrière et militant de la section socialiste de Montrouge. Avant que ne commence la réunion, puis au fil des discours de MM. Christian Pierre, premier secrétaire de la Fédération de Paris, et Jean Poperen, membre du secrétariat national, chargé de la propagande, de nombreux militants ont scandé : « *Bergeron démission !* »

Présidé par M. Claude Estier, ouvert par des chansons de Paco Ibanez, le meeting socialiste a rassemblé plus de cinq mille personnes dans un Palais des sports hérissé de banderoles. Enchaînant immédiatement sur le film consacré à sa campagne présidentielle de 1974 et dans une ambiance qui rappelait les meetings de cette époque, M. François Mitterrand s'est lancé dans un ample plaidoyer en faveur de l'union de la gauche, de l'unité des socialistes.

Après avoir observé que le P.S. avait doublé ses effectifs, le premier secrétaire a estimé que son parti n'avait fait qu'« *un bout de sa course* », même si, a-t-il ajouté, « *il lui arrive parfois maintenant de trébucher* ». Il ajoute : « *Dans les gains de la gauche le parti socialiste a obtenu sa part, peut-être la meilleure, je n'ai pas dit la plus juste. Elle sera vraiment la plus juste quand nous l'aurons tous méritée* (...). *Rien n'aurait été possible si le P.S. n'était entré hardiment dans l'union de la gauche. Notre choix est celui de l'union avec les forces populaires extérieures à notre parti. On nous dit : « Les communistes vont vous manger ». De cela je ne discuterai pas. L'appétit vient en mangeant* (...). *Notre choix n'est que la traduction politique du refus de diviser le monde du travail, des opprimés, des exploités* (...). *Nous n'avons pas fait le choix des communistes, nous avons fait le choix de l'union des forces populaires. Et le parti communiste était là, fidèle à la défense de ceux dont il avait la charge et dont il est issu. Quelques réserves que nous puissions faire sur son histoire, il était là où nous avions parfois déserté* (...).

» *J'ai la chance si rare d'avoir, grâce à vous, rencontré ce peuple qui n'était pas une foule. C'était partout comme une allégresse. C'était la joie, c'était la fête. J'aimerais retrouver davantage cet air de fête que le visage maussade de nos intellectuels.* (...) *Nous avons donné ensemble à l'union de la gauche l'instrument du programme commun, qui nous engage pour cinq ans, et davantage dans l'esprit, dans l'histoire.* »

M. Mitterrand évoque ensuite les relations au sein de l'union de la gauche en notant qu'il ne s'agit pas « *d'un lit de roses* », mais que les différends n'ont pas abattu le potentiel de la gauche. « *Entre communistes et socialistes*, déclare-t-il, *s'est instauré un débat souvent trop rude, mais que je crois nécessaire, même si les préliminaires étaient injustes et inacceptables. Une fois dépassé le stade inutile des critiques subalternes, les problèmes de fond doivent être abordés.* »

« Je n'aurai pas le temps de vous le répéter souvent »

M. Mitterrand poursuit : « *J'ai entendu le cri juste des communistes : la liberté, nous l'aimons. Je n'ai pas envie de sourire ou de me moquer, même si je connais une histoire qui n'est pas seulement celle du parti communiste français, mais d'un mouvement international. Cela signifie que quelque chose a bougé. Les communistes ont redécouvert que sans la liberté il n'y a pas de socialisme. S'ils ne sont pas assez à l'avoir senti je ne me sens pas le droit de faire le décompte.* »

Le premier secrétaire insiste ensuite sur la nécessité de « *l'Internationale ouvrière* » et explique qu'il n'est pas possible d'entreprendre au seul niveau national, enfermé dans des frontières, une expérience socialiste. Après avoir vivement critiqué la politique du pouvoir et ironisé sur la « *béatitude* » de M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances, M. Mitterrand fixe les conditions indispensables, selon lui, à un succès des socialistes dans la tâche qu'ils se sont fixée. Il déclare :

« *Est-ce que les socialistes attardés dans les jeux de leur propre système mesurent les forces de l'adversaire ? Ont-ils tracé le portrait des monstres froids qui nous entourent ? Le capitalisme international, le premier de ces monstres froids, croyez-vous qu'on le vaincra avec nos mains nues, simplement parce qu'on lui aura fait peur ?* »

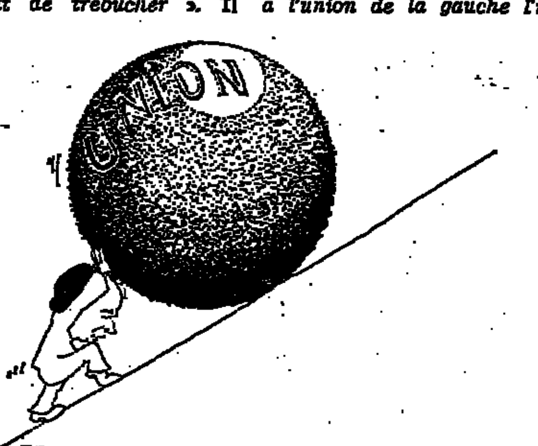
Le premier secrétaire met ses amis en garde contre tout démantèlement de l'Etat et contre le mythe d'un nouveau pouvoir qui naîtrait au sein de la gauche d'une mobilisation populaire, d'un génie populaire qui, affirme-t-il, « *n'existe pas* ».

Il poursuit :

« *Ne pensez pas que l'histoire se gomme. Ne dites pas n'importe quoi. Ne jonglez pas avec les souvenirs. Si nous ne sommes pas capables de faire du parti socialiste le parti même où viendra s'inscrire le mouvement populaire, les autres seront plus forts. En croyant avoir manqué l'heure de la révolution, vous aurez abattu le pont-levis devant l'ennemi. Le combat pour le socialisme exige que soit refusée toute action marginale et fractionnelle. Je n'aurai pas le temps de vous le répéter souvent. Vous acclamez le mot « union ». Vous avez raison. Mais vous n'avez rien dit. Unis, l'êtes-vous vraiment ? Etes-vous capables de vous supporter ? Etes-vous capables de ne pas préférer votre propre vérité à celle du socialisme ?* »

● *M. Georges Marchais*, secrétaire général du P.C.F., a déclaré lundi 23 juin, à propos du refus par le P.S. des listes d'union de la gauche pour les élections municipales : « *M. Mitterrand nous propose une union à la carte basée sur les appétits du parti socialiste sans tenir compte de la réalité électorale* ».

● *Le Centre populaire de formation socialiste*, animé par des dirigeants et des militants du P.S.U. et qui se propose d'aborder « *les principaux thèmes de la réflexion marxiste autogestionnaire d'aujourd'hui* », organise un premier cycle d'études consacré à « Marxisme et Philosophie », sous la direction de M. Victor Leduc, membre du secrétariat national du P.S.U. — (Centre populaire de formation socialiste, 9, rue Borromée, 75015 Paris.)



(Dessin de CHENEZ.)

Dans les Bouches-du-Rhône

Les radicaux veulent contrôler l'objectivité du « Provençal »

De notre correspondant régional

Marseille. — *La fédération des Bouches-du-Rhône du parti radical, que préside M. Alain Joissains, a annoncé, lundi 23 juin, son intention de contrôler, désormais, l'objectivité du journal* le Provençal *appartenant à M. Gaston Defferre, député socialiste et maire de Marseille. Elle a publié une déclaration dans laquelle on lit :* « Nous avons pris acte avec intérêt de la création, par les partis de la gauche collectiviste, d'un conseil de surveillance destiné à contrôler l'objectivité de l'information radiotélévisée. La désignation, à la présidence de ce conseil, de Mme Edmonde Charles-Roux, épouse de M. Gaston Defferre, permet d'espérer dorénavant une très grande objectivité dans le quotidien de celui-ci, *le Provençal*. Toutefois, afin de mieux garantir celle-ci, la Fédération radicale-socialiste a décidé de créer une commission chargée du contrôle de l'objectivité du dit quotidien. »

M. Alain Joissains a précisé que la commission se proposait « de mettre à nu les défauts de démocratie de la presse contrôlée directement ou indirectement par M. Defferre, et ce, en effectuant des contrôles au jour le jour et en recueillant les doléances des lecteurs mécontents au siège de la fédération, 15, rue Aymeric-David, à Aix-en-Provence ».

M. DEFFERRE : pure diversion

M. Gaston Defferre, interrogé sur cette initiative, a fait remarquer que le Provençal *annonce sans ambiguïté, depuis la Libération, sa couleur politique puisqu'il porte en manchette* « journal des patriotes socialistes et républicains ». *Il a ajouté :* « Il s'agit d'un journal de grande information, très lu, l'un des seuls actuellement dont la diffusion augmente. Toutes les opinions politiques sont d'ailleurs représentées dans la presse quotidienne marseillaise, avec l'organe du P.C., *la Marseillaise*, le journal de droite *le Méridional*, où, je le constate, les radicaux-socialistes trouvent leur place normale. L'attaque dont nous sommes l'objet est donc de pure diversion. »

Le conseil municipal de Marseille comptait, après mars 1971, quatre élus du parti radical : M. Marcel Paoli, devenu président de la fédération du Mouvement des radicaux de gauche, M. Pepratx, actuellement en rupture de parti, M. Maurice Genoyer, qui a créé le Mouvement libéral et social (M.L.S.), favorable à la majorité présidentielle, et enfin Mme Eliane Perasso, secrétaire de la fédération des Bouches-du-Rhône du parti radical. — G.P.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

« Tous les baccalauréats ne donneront pas accès à toutes les formations universitaires », précise M. Soisson

Lundi 23 juin, l'Assemblée nationale a examiné le projet de loi modifiant l'article 29 de la loi d'orientation de l'enseignement supérieur, relatif à l'autonomie financière des universités.

M. SOISSON, secrétaire d'Etat aux universités, indique que ce projet entend donner un contenu concret à l'autonomie des universités, « *qui ne doit ni encourager l'autarcie ni servir d'alibi à l'anarchie, mais respecter les exigences du service public* ».

Ce texte répond, d'autre part, selon le secrétaire d'Etat, à l'attente des universités elles-mêmes. Il a été élaboré en concertation avec les présidents d'université. Il permettra de mettre en œuvre dès le 1er janvier 1976 le nouveau régime financier et budgétaire de l'uinversité. Les crédits délégués par l'Etat à chacune des universités seront ainsi attribués de manière globale et en une seule fois.

Pour terminer, M. Soisson insiste sur la nécessité d'éviter la multiplication des personnels contractuels recrutés et rémunérés par les universités (près de dix mille actuellement), et réaffirme que la décentralisation des crédits d'heures complémentaires s'accompagnera du transfert des charges sociales et fiscales.

M. GAUSSIN (réf.), rapporteur, souligne que l'autonomie « *ne saurait se confondre avec l'indépendance qui conduit souvent au laxisme, et doit s'accompagner d'une bonne gestion* ».

Pour lui, ce texte revient à l'autonomie souhaitée par le législateur de 1968, en fixant un cadre précis à l'utilisation des crédits de fonctionnement au titre du recrutement des personnels contractuels. Sur le plan de la gestion, il précise que chaque établissement vote son budget qui doit être publié et en équilibre réel. Le conseil des universités approuve, par ailleurs, le budget des U.E.R. qui lui sont rattachées. Ce dernier budget pourra être, « *en tant que besoin* », arrêté par le conseil d'établissement. Le projet opère également un transfert de la gestion des crédits des heures complémentaires d'enseignement au niveau national et rectoral au niveau des établissements, permettant ainsi une meilleure gestion décentralisée des dotations budgétaires. Enfin, le texte fixe les modalités de répartition du crédit global de fonctionnement alloué par l'Etat à chaque université.

Dans la discussion générale, M. CABANEL (R.I., Isère) annonce que son groupe votera ce texte « *raisonnable, pragmatique, simple adaptation aux circonstances* ». M. MARIE (U.D.R., Pyrénées-Atlantiques) estime qu'il est urgent de modifier les dispositifs actuels d'aide aux étudiants.

Pour M. MEXANDEAU (P.S., Calvados), M. Soisson ressemble à « *un cavalier caracolant sur un cheval richement caparaçonné mais qui a un seul défaut : celui de ne pas exister* ». Pour lui, l'action du secrétaire d'Etat se résume « *à des flots de promesses* » et à deux mots : « *Habillage et babillage.* »

M. SOURDILLE (U.D.R., Ardennes) approuve ec texte « *nécessaire* », mais attire l'attention sur certaines lacunes, notamment le manque de représentativité des conseils d'université.

M. RALITE (P.C., Seine-Saint-Denis) dénonce « *la sélection sauvage* » et « *la mise en place clandestine d'un véritable* numerus clausus *à l'entrée de l'Université* ».

M. Soisson réaffirme alors que « *le baccalauréat doit permettre l'accès aux enseignements supérieurs* », mais, ajoute-t-il, « *tous les baccalauréats ne donneront pas accès à toutes formations universitaires* ».

M. Ralite évoque ensuite « *les mini-crédits et le budget de misère* » des universités qui vivent sous le signe « *de la pénurie et de l'autoritarisme* ». « *Pour survivre*, conclut-il, *les universités devront être à la botte du pouvoir et du patronat.* »

Dans la discussion des articles, l'Assemblée repousse plusieurs amendements de l'opposition. Elle adopte en revanche un amendement de la commission en précisant que le budget des unités d'enseignement et de recherche (U.E.R.) est approuvé par le conseil de l'établissement lorsqu'il n'est pas voté en équilibre réel par les conseils des unités.

Une discussion s'engage ensuite sur un amendement de M. Sourdille qui entend faire cesser certains « *abus* » lors des élections des délégués d'étudiants. M. Mexandeau en demande sans succès l'irrecevabilité, car il estime que cet amendement ne s'applique pas au texte en discussion.

M. Soisson reconnaît que le problème posé, celui de la règle du quorum, est « *réel et sérieux* ».

L'Assemblée adopte finalement un article additionnel abaissant de 60 à 50 % le quorum fixé à l'article 14 de la loi d'orientation pour les élections des délégués d'étudiants aux conseils d'établissements et prévoyant que le coefficient de réduction du nombre des sièges attribués aux conseils des U.E.R., par suite du quorum, est applicable à la détermination du nombre des sièges attribués aux conseils d'université ou d'établissements en cas de scrutin à deux degrés. Un décret fixera les modalités d'application de ce quorum.

M. Mexandeau (P.S.) relève, pour le dénoncer, « *ce processus d'altération de la loi d'orientation, ce retour en arrière, ce début de revanche de ceux qui ont été contraints de voter la loi de 1968* ». Il annonce que son groupe votera contre ce projet.

M. Sourdille (U.D.R.) affirme qu'il ne s'agit nullement d'esprit de revanche, mais d'une nécessaire correction d'abus.

M. Cabanel (R.I.) annonce que son groupe votera cette mise en ordre de l'autonomie financière qui ne constitue nullement une agression vis-à-vis de la participation à laquelle il demeure attaché.

L'ensemble du projet est finalement adopté par l'Assemblée, l'opposition votant contre.

UNE NOUVELLE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

M. Poncelet annonce que le budget de 1976 comportera plus de vingt-cinq mille créations d'emplois

En séance de nuit, l'Assemblée examine un projet de loi validant des résultats du concours de l'agrégation de lettres de 1968, annulé par un arrêt du Conseil d'Etat. Lors de la session de 1968, le déroulement de l'épreuve de thème latin avait été perturbé à deux reprises. Ce texte confirme les quatre-vingt-quatorze nominations faites en 1969. L'Assemblée l'adopte. Une session spéciale sera organisée avant la fin de l'année 1975-1976 pour que puissent concourir les candidats non déclarés admis en 1968. Le nombre des postes mis en concours ne sera pas fixé dans la loi, mais par décret. Il pourrait être, selon M. Haby, de onze, « *si les candidats sont au moins cinquante à se présenter* ».

L'Assemblée a examiné, lundi 23 juin, un second projet de loi de finances rectificative pour 1975 (le premier avait mis en place un plan pour protéger l'emploi en encourageant l'investissement productif). Le texte étudié lundi complète le dispositif en place par des mesures destinées à étaler la sortie des jeunes du système éducatif, à favoriser la reprise de l'embauche par les entreprises et à anticiper des recrutements dans la fonction publique (*le Monde* du 5 juin).

M. PAPON (U.D.R.), rapporteur général de la commission des finances, souligne que l'arrivée sur le marché du travail, à partir de juillet, d'environ six cent cinquante mille jeunes de seize ans impose une action d'urgence.

M. PONCELET, secrétaire d'Etat au budget, analyse d'abord la situation actuelle de l'emploi (huit cent trente-cinq mille demandes d'emploi non satisfaites à la fin du mois de mai), puis indique que, si une prochaine reprise économique est probable, elle n'entraînera pas instantanément une reprise de l'embauche dans le secteur privé. D'où les mesures décidées par le gouvernement, qui recrutera notamment, dès 1975, par anticipation sur les créations d'emplois qui figureront dans la loi de finances pour 1976, des agents supplémentaires, dans la limite de quinze mille emplois, dont cinq mille au titre des postes et télécommunications. Pour terminer, M. Poncelet annonce qu'en 1976 l'Etat recrutera un nombre d'agents très sensiblement supérieur à vingt-cinq mille.

Pour M. RENARD (P.C., Aisne), premier orateur inscrit dans la discussion générale, « *ce texte apparaît démagogique, compte tenu des faibles moyens proposés pour faire face à une situation de plus en plus dramatique, le nombre des chômeurs totaux atteignant un million deux cent mille* ». Après avoir affirmé que les mesures annoncées n'intéresseront que cent mille des six cent mille jeunes attendus sur le marché du travail, il accuse le gouvernement de pratiquer une sorte de « *traite des jeunes au profit des monopoles* ».

M. MADRELLE (P.S., Gironde) critique aussi bien la forme (« *Le gouvernement a violé les dispositions relatives aux lois de finances* ») que le fond du projet en discussion. Après avoir évalué à près d'un demi-million le nombre réel des jeunes chômeurs, il annonce que son groupe, « *sceptique quant à l'efficacité du dispositif proposé* », s'abstiendra dans le vote final.

M. HAMEL (rép. ind., Rhône) exprime ses inquiétudes face à des mesures « *peut-être trop timides* ». Puis il estime primordial de faire connaître le dispositif annoncé, afin de modifier le comportement des chefs d'entreprise et de favoriser ainsi une éventuelle relance. Pour terminer, il invite le gouvernement à abandonner le principe du strict équilibre budgétaire.

M. RALITE (P.C., Seine-Saint-Denis) regrette que « *cette mini-loi de finances rectificative* » ne comporte aucune création de poste dans l'enseignement.

Pour M. LUCAS (P.C., Pas-de-Calais), « *le gouvernement ne craint pas le ridicule et abuse, une fois de plus, l'opinion, car il manque aujourd'hui dans les P.T.T. au moins trente mille emplois* ».

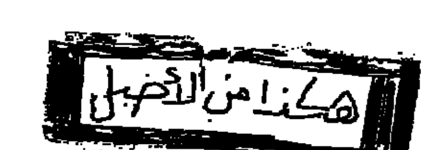
L'ensemble du projet de loi est finalement adopté par l'Assemblée, l'opposition s'abstenant.

Procédure pénale

En séance de nuit, l'Assemblée a examiné, en deuxième lecture, le projet de loi modifiant et complétant certaines dispositions de procédure pénale (*le Monde* daté 8-9 juin). Ce texte prévoit la généralisation du juge unique et la création de juridictions spécialisées en matière économique et financière. Le Sénat avait rendu obligatoire la présence d'un avocat lorsque le juge d'instruction envisage de placer l'inculpé en détention provisoire.

L'Assemblée a précisé que « *si l'inculpé ne peut être assisté immédiatement par un avocat, le juge d'instruction doit le faire comparaître de nouveau, s'il l'a placé en détention provisoire, dans un délai maximum de cinq jours. Le juge ordonne alors, s'il y a lieu, la mise en liberté, que l'inculpé soit ou non assisté d'un conseil* ».

L'ensemble du texte ainsi modifié est adopté sans opposition par l'Assemblée. — P.F.



POLITIQUE

AU SÉNAT

Réglementation des laboratoires d'analyses

Le Sénat a commencé, lundi 3 juin, l'examen du projet de loi sur les laboratoires d'analyses de biologie médicale, examen qu'il devait achever mercredi. Ce texte, qui réglemente l'exercice de la profession de directeur de laboratoire et institue un contrôle, devrait permettre, a indiqué le rapporteur, M. BOYER (ind.), une amélioration de la qualité des analyses dans le secteur privé.

Il intéresse tous les Français, souligne M. MIROUDOT (ind.), mais il ne serait pas normal d'interdire aux pharmaciens de campagne de procéder à des analyses, alors qu'ils sont souvent irremplaçables. M. BAC (U.D.R.) plaide aussi pour les pharmaciens de campagne, auxquels le projet interdit d'avoir un laboratoire annexe. M. LEMARIE (Union centr.) condamne certaines dispositions qui frappent d'une suspicion d'incompétence des biologistes en activité. M. AUBRY (P.C.) réaffirme l'opposition de son parti à la pénétration du capital privé dans un domaine qui intéresse la santé publique.

Ce projet, souligne Mme VEIL, ministre de la santé, concerne les directeurs et le personnel de quelque cinq mille six cents laboratoires d'analyses.

Désormais, pour exploiter un laboratoire, la possession du diplôme de docteur en médecine, de docteur en médecine vétérinaire ou en pharmacie, devra être complétée par une formation spécialisée dont les modalités seront précisées par décret. « *Je vous confirme*, déclare Mme Veil, *qu'il est envisagé d'exiger des futurs directeurs et directeurs adjoints quatre certificats portant sur les disciplines biologiques les plus utiles pour l'exercice de ces fonctions. Mais je me propose, comme le souhaitent la commission et nombre de professionnels, d'étudier avec le secrétaire d'Etat aux universités l'organisation d'un enseignement de base de la biologie, tout en préservant la possibilité d'une spécialisation ultérieure.* »

Le ministre annonce qu'il acceptera que les directeurs et directeurs adjoints de laboratoires qui exerçaient avant le 9 novembre 1973 soient dispensés de toute obligation de formation complémentaire. D'autres dérogations sont prévues, notamment pour les pharmacies des régions isolées.

Le Sénat, avec l'accord du ministre, a voté un amendement de la commission, autorisant la constitution de laboratoires sous forme de sociétés commerciales, en les soumettant à des conditions strictes pour préserver l'indépendance professionnelle des directeurs. L'Assemblée nationale n'avait autorisé l'exploitation d'un laboratoire que sous forme de société civile professionnelle.

Plusieurs autres amendements ont été adoptés, les uns contre l'avis de Mme Veil, notamment un amendement socialiste qui permet, à titre transitoire, l'exploitation d'un laboratoire privé de direction.

Par 201 voix contre 21, les sénateurs ont ensuite approuvé, avec quelques modifications mineures, le projet de loi relatif aux conventions entre les caisses d'assurance maladie et les praticiens et auxiliaires médicaux. (*Le Monde* daté 15-16 juin.)

THOREZ ET LE 13 MAI

A la suite du démenti de M. Georges Marchais (*le Monde* du 17 juin), selon lequel, contrairement à ce qu'a écrit Philippe Robrieux dans son livre sur Maurice Thorez, ce dernier ne s'est pas rendu en Suisse lors du 13 mai 1958, l'auteur du livre nous indique qu'il avait ajouté après cette affirmation : « *... s'il est possible de se fier à nos sources, dans le mystère épais qui enveloppait ce départ... le flottement dura une dizaine de jours...* » « *Jusqu'à ce jour, d'ailleurs*, ajoute M. Robrieux, *je n'ai pu avancer ni date ni heure précise pour ce départ. Cependant, il reste que, le 13 mai, le secrétaire général du parti communiste n'a absolument rien trouvé à dire ou à écrire pour appeler immédiatement le mouvement ouvrier à la lutte contre les putschistes.* »

● *L'Union des jeunes pour le progrès* publie à l'occasion de son dixième anniversaire un numéro spécial de son mensuel *Tribune gaulliste* dans lequel M. Jean-Paul Fasseau, président de l'U.J.P., écrit : « *Dans la période ardue et sans doute longue que nous traversons, nous ne pourrons compter que sur nous-mêmes, tant il est vrai que l'ingratitude est en politique une vérité première, mais nous aurons la satisfaction de ne plus être un instrument au service d'intérêts plus ou moins personnels.* »

Dans ce numéro sont publiés également des articles de MM. Jean Charbonnel et Léo Hamon. (*Tribune gaulliste*, 8, avenue du Maine, 75015 Paris. Tél. : 548-55-38.)

M. JURIEN DE LA GRAVIÈRE EST ÉLU PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COTE-D'OR

M. Henri Jurien de la Gravière (R.I.) a été élu président du conseil général de la Côte-d'Or, par 28 voix contre 2 à M. Robert Morlevat (rad. de gauche), qui n'était pas candidat. Il y a eu 8 bulletins blancs et 1 nul. Il succède au docteur Jean Veillet (R.I.), ancien maire de Dijon, démissionnaire pour raisons de santé.

Conseiller général du canton de Montigny-sur-Aube depuis 1945, M. Jurien de la Gravière était président de la commission des finances du conseil général, membre de la commission départementale.

[Né le 12 mars 1913 à Paris, M. Henri Jurien de la Gravière exerce la profession d'exploitant agricole. Elu conseiller municipal de Veuxhaulles-sur-Aube, en mai 1945, il a toujours été réélu depuis. Il est maire de cette localité depuis le 28 novembre 1963. Il est également président de la commission plan, finances et synthèse du conseil régional de Bourgogne.]

● *Pour le cent cinquantième anniversaire de la naissance d'Emile Ollivier*, le domaine de La Moutte, propriété près de Saint-Tropez que l'homme politique habitait, sera ouvert le samedi 5 juillet au public. Cet anniversaire sera marqué par un colloque animé par MM. Guiral, professeur d'histoire à l'université d'Aix-en-Provence, et Philippe Tollu, conseiller de Paris radical, qui vient de consacrer un ouvrage à l'action politique d'Emile Ollivier.

CORRESPONDANCE

Les communistes et les villes nouvelles

Les syndicats communautaires d'aménagement des villes nouvelles ont fait lors de leur congrès des 23 et 24 mai à Istres (Bouches-du-Rhône) le procès de la loi Boscher, qui fixe leurs structures administratives. Ils ont également alerté les pouvoirs publics sur leur médiocre situation financière. Dans l'article consacré à leurs travaux et publié dans le Monde *du 29 mai, il était indiqué que M. Mario Urbanet, maire adjoint de Trappes (Yvelines) et porte-parole des élus communistes siégeant au sein des syndicats communautaires, s'était désolidarisé de ces prises de position. M. Urbanet conteste qu'il en ait été ainsi :*

La plupart des mesures adoptées à propos des finances ont été proposées par les communistes, et j'ai moi-même fait adopter le principe du blocage des constructions cité dans l'article. Nous avons voté contre la deuxième motion (4 communistes et 2 socialistes) non pas par désaccord avec ses termes mais, comme je l'ai indiqué publiquement en explication de vote, « parce que nous considérons, nous communistes, que la loi Boscher ne peut s'amender. Elle est néfaste, il faut l'abroger et en promulguer une autre ».

Quant à la troisième motion sur une organisation des syndicats communautaires pour faire pièce au groupe central des villes nouvelles, proposée par M. Molle, c'est sur mon insistance qu'elle a été mise aux voix par le président Chauvin, qui n'en voulait pas. C'est ainsi qu'elle fut adoptée à une large majorité, 3 voix s'étant prononcées contre, celles de M. le sénateur Chauvin, de son adjoint M. Martin et du maire de Cergy, M. Renaud, dont personne n'a écrit qu'ils se soient « désolidarisés de leurs collègues ».



POLITIQUE

BIBLIOGRAPHIE

A TRAVERS SES « ENTRETIENS ET DISCOURS »

Georges Pompidou par lui-même

Deux gros livres de cuir rouge aux lettres dorées comme ces prix d'honneur que décernait l'école publique de la IIIe République à ses meilleurs élèves, et dont Georges Pompidou a dû en collectionner beaucoup. C'est sous cet aspect que se présentent les deux volumes des Entretiens et Discours *prononcés par l'ancien président de la République, et dont le second vient de paraître. Il est essentiellement consacré à la politique étrangère conduite par Georges Pompidou, surtout à partir de 1970, et s'ouvre avec l'allocution du 24 février de cette année-là devant le National Press Club de Washington à l'occasion du voyage officiel aux Etats-Unis. Texte caractéristique : l'ancien président de la République y définit d'une phrase concise mais complète la diplomatie française :* « Pour établir une paix durable, trois conditions : être résolu à se défendre contre toute agression avec tous les moyens en sa possession ; ne menacer personne, mais être prêt à coopérer avec toutes les nations quels que soient leur régime ou leur idéologie ; reconnaître le droit de tous les peuples à disposer librement d'eux-mêmes. » *En prononçant cette phrase, Georges Pompidou a aussi révélé un trait de son caractère. Non sans quelque malice, il déclarait, en effet, ne pas douter que ces principes étaient bien ceux qui guidaient aussi la politique étrangère de son hôte, le président Nixon.*

Ainsi, tout au long des textes sélectionnés pieusement et avec discernement par M. Edouard Balladur, dernier secrétaire général de l'Elysée, qu'ils aient été prononcés à Bonn, à Moscou, à Abidjan ou à Pékin, se dégagent clairement les constantes de la diplomatie pompidolienne. Bien que ce volume comporte aussi les allocutions qui ont précédé la tentative infructueuse pour réduire de sept à cinq ans la durée du mandat présidentiel, il révèle à l'évidence combien la politique étrangère a constitué la préoccupation grandissante de Georges Pompidou, au fur et à mesure que s'écoulait son mandat. Dans l'ultime chapitre du recueil, la présentation par ordre chronologique des interventions des six derniers mois du septennat souligne mieux l'abnégation du président devant les souffrances. La dernière phrase de l'ouvrage laisse à peine percer la conscience de son mal lorsque, s'adressant aux journalistes à l'issue de sa rencontre avec M. Brejnev à Pitsounda, Georges Pompidou déclarait : « Je garderai un souvenir particulier de ce séjour en Georgie et, pour une fois, et peut-être d'ailleurs pour d'autres, enfin pour une fois, je ne pense pas que vous ayez eu vous-mêmes à vous plaindre de l'endroit. » *C'était le 13 mars 1974, et tous les témoins de cette scène avaient été impressionnés par les progrès de la maladie du président. Le 2 avril, Georges Pompidou mourait.*

La présentation des textes publiés dans le premier volume de ces Entretiens et Discours *ne reflétait pas aussi nettement la course de vitesse avec le temps qui est soulignée dans le second. M. Balladur les avait ordonnés selon quelques thèmes judicieusement choisis, qui tout à la fois montraient l'action du président dans quelques secteurs essentiels et révélaient mieux à travers ses préoccupations quelques traits de son caractère et de sa personnalité. Cela ressort, par exemple, des chapitres consacrés au général de Gaulle ou à mai 1968, à la justice ou à l'environnement, mais surtout des textes relatifs à la culture, à l'architecture, à Napoléon ou à lui-même.*

Sa conception de la France « puissance moyenne » *mais dont* « le fond est solide » *apparaît comme une donnée de « la raison » qu'il invoque fréquemment et justifie les références à « l'équilibre » ou à « la mesure » auxquelles il recourt souvent pour inviter ses interlocuteurs à « la réflexion ». La « transformation » qu'il appelle de ses exhortations doit être l'aboutissement d'une évolution, la reconnaissance d'une nécessité, et il parle rarement de « réformes » qu'il faudrait imposer. Georges Pompidou, qui détestait les effusions mais qui se livrait parfois aux confidences, se révèle un peu mieux à la lecture ou à la relecture de ces interventions publiques.*

Après le Nœud gordien *publié en juin 1974 et qui était une méditation sur la politique, ce recueil sur l'action au pouvoir complète le portrait de l'ancien chef de l'Etat. Sans vouloir contester le choix opéré par M. Balladur, on peut regretter de ne pouvoir disposer de textes plus nombreux ou plus complets, et notamment de certaines déclarations de grand intérêt faites par Georges Pompidou avant son accession à l'Elysée. Il reste à souhaiter aussi que les héritiers du deuxième président de la Ve République rassemblent pour les publier bientôt les notes, les réflexions, les commentaires qu'ont inspirés à l'ancien professeur de lettres les événements qu'il a vécus à l'ombre du pouvoir ou à sa tête pendant près d'un quart de siècle.*

ANDRÉ PASSERON.

(*) Georges Pompidou, « Entretiens et Discours 1968-1974 », Plon, tome I, 339 p., 40 F. Tome II, 321 p., 38 francs.

De la torture à la vie privée

« Les libertés à l'abandon » *de Roger Errera*

Autour de deux thèmes s'ordonne le discours contemporain sur les libertés : qu'il faut en rajeunir la théorie et étudier, au-delà des libertés traditionnelles promues en droits de l'homme, des libertés modernes : la liberté des mœurs, la liberté du mode de vie, la liberté de ne pas prendre les armes, la liberté d'être différent, etc. ; ensuite qu'il ne suffit pas de garantir les libertés dans les lois, qu'il faudrait placer chacun en position d'en jouir, et qu'il n'y a pas de vraie liberté pour ceux qu'asservissent les conditions de vie et de travail.

Rééditant son ouvrage *les Libertés à l'abandon*, le renouvelant au point d'en faire un autre livre, Roger Errera s'est assigné un objectif plus modeste et plus précis : réunir les informations qui devraient permettre à chacun d'entre nous d'établir son diagnostic sur l'état des libertés, en France, depuis quarante ans. Pourquoi quarante ans ? Errera pose la question : « *Jusqu'où fallait-il remonter ? 1958 ? 1954 ? 1944 ? On devine les options et les passions politiques que cachent ces dates.* » Mais il apparaît qu'il existe, depuis une quarantaine d'années, une forte continuité dans ce qui a été accompli — et accepté — à propos des libertés : quarante années c'est, tantôt par grandes secousses, tantôt par lent grignotage, l'histoire d'une régression.

Quelles libertés ? Non pas toutes. Celles, précise Errera, « *qui sont à la fois les plus importantes et les plus menacées* ». On ne trouvera donc, dans son ouvrage, aucun développement sur la liberté de conscience ni sur la liberté d'enseignement. En revanche, Errera porte son regard partout où il aperçoit un péril, évident ou dissimulé. Et sans ordre il traite de la torture, de la radio-télévision, des pressions du pouvoir sur la justice, des droits du travail, des droits des minorités, de la vie privée. A coups de documents, il dresse, avec patience, son implacable réquisitoire : les libertés en France sont à l'abandon. Elles ne sont ni détruites ni déniées : elles s'effilochent. Elles sont à l'abandon d'abord parce que le pouvoir, la police, l'administration, l'armée la justice, à des titres et à des moments divers, malmènent les libertés. Mais elles sont aussi à l'abandon parce qu'un peuple entier laisse faire, et que le pouvoir, tous les pouvoirs, n'ont cessé d'enfoncer les Français dans une accoutumance complaisante à l'érosion des libertés : les plus belles pages de ce livre sont peut-être celles où Errera démontre avec vigueur comment la torture, apparemment réprouvée, est devenue une institution, dans l'indifférence d'un peuple.

Ce n'est pas un livre polémique. Errera n'attaque aucun homme, aucun groupe, aucun régime. Pas même une République : sur ce terrain, la Ve a continué la IVe. Mais son livre est de parti pris, au meilleur sens du terme. Les documents qu'Errera nous livre pour notre information, ils alimentent chez lui un diagnostic et une conviction. Parfois la conviction précipite le diagnostic. Et les libéraux satisfaits feront grief à Errera, non peut-être de grossir le passif mais de négliger l'actif. C'est vrai qu'ici ou là il omet dans son inventaire quelques efforts au service des libertés. Mais qui prétendrait que ces rares corrections modifieraient son bilan ?

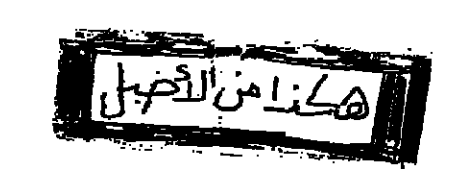
D'un bilan si pessimiste, on aimerait les explications. Pourquoi les libertés reculent-elles irrésistiblement ? Juriste, Errera s'en prend aux institutions. La France, observe-t-il, est le seul pays occidental à posséder en même temps l'institution préfectorale, une police entièrement étatisée et centralisée, et un corps judiciaire dépendant. « *Ni en Allemagne, ni en Angleterre, ni aux Etats-Unis le gouvernement n'est doté de moyens d'action aussi puissants et aussi centralisés, dont l'emploi simultané facilite la restriction du jeu normal des libertés.* » Il manque, en France, les contrepoids classiques : un pouvoir judiciaire fort ; une information pleinement libre ; un Parlement exerçant activement sa fonction de contrôle. Que vaudraient ces remèdes ? Et les institutions sont-elles les vraies responsables ? Sont-elles cause ou effet ? On s'interroge : ce grignotage des libertés que décrit Errera est-il, dans le monde qui se prétend libre, le privilège de la France, ou ne serait-il pas le mal d'une civilisation, la liberté n'étant plus aimée, ou appréciée que pour *sa part consommée*, celle qui est strictement nécessaire, ou confortable, celle que requiert le bien-être de tous les jours, liberté d'aller et de venir, liberté de vie privée, liberté d'opinion au niveau des consultations électorales, liberté d'expression au niveau des conversations de dîners ou de café ? Et s'il se faisait que cette régression s'accentuât en France plutôt qu'ailleurs, ne faudrait-il pas accuser, plutôt que nos institutions qui nous renvoient notre image, cette relation difficile, équivoque, intermittente, que les Français ont toujours entretenue avec leurs libertés ?

Errera ne nous laisse guère de perspective encourageante. En guise de conclusion, il rassemble les éléments qui sont de nature à affaiblir durablement les libertés : le gouvernement dispose aujourd'hui d'un arsenal législatif et réglementaire très puissant, fruit de quarante années d'histoire troublée, amas de lois et de décrets tournés contre les libertés, aptes aux pires services ; l'opinion publique, mal informée, avide de sécurité, méfiante à l'égard des minorités, est prête à accueillir toutes les atteintes à la liberté pourvu qu'elles soient tenues pour nécessaires au maintien de l'ordre et de la tranquillité ; enfin le parti communiste, puissant, organisé, n'offre comme alternative que l'installation d'une dictature...

JEAN-DENIS BREDIN.

(*) Editions du Seuil, 14,20 F.





SPORTS

TENNIS

La qualification de la France pour la finale de la zone en Coupe Davis

FRANÇOIS JAUFFRET, ONZE ANS APRÈS

Onze ans après ses débuts en Coupe Davis, François Jauffret devrait disputer les 25, 26 et 27 juillet prochain sa deuxième finale de zone européenne. Le jeune débutant qui, en 1964, se contentait d'épauler Jean-Noël Grinda dans le double est aujourd'hui devenu le pilier de cette équipe de France de Coupe Davis victorieuse de l'Italie par 3-2, et pour laquelle il a marqué le premier point contre Adriano Panatta, vendredi 20 juin, et le troisième en battant Corrado Barazzutti le lundi 23 par 6-2, 4-6, 6-3, 3-6, 6-3, au terme d'une rencontre interrompue la veille par l'obscurité, à la fin du troisième set.

Les spectateurs qui, comme le président de la République, n'ont pu assister aux deux derniers sets de ce match à épisodes auront sans doute été déçus par le tennis pratiqué. L'indécision et les retournements de situation des trois précédentes journées, l'interruption de cette rencontre au moment même où les deux joueurs avaient atteint leur meilleur niveau et s'étaient libérés, mais surtout cette nuit et cette matinée pendant lesquelles Corrado Barazzutti et plus encore François Jauffret avaient pu mesurer toutes leurs responsabilités, transformaient ces ultimes joutes en une crispante épreuve de nerfs.

Placé dans la position du favori qui ne doit pas perdre, François Jauffret, malgré sa longue expérience de la Coupe Davis et ses victoires mémorables à Moscou contre Metreveli ou à Bucarest contre Nastase, n'avait jamais paru aussi contracté qu'avant de retrouver ce jeune Transalpin presque inconnu quelques jours auparavant.

Quand il prit le service de son adversaire à 1-1, l'on pouvait néanmoins penser que François Jauffret allait rapidement en finir. Ce n'était que le début d'une invraisemblable succession de services perdus tour à tour par les deux joueurs (douze sur dix-huit jeux). Livide, les bras en coton, le Bordelais n'appuyait et ne plaçait plus assez ses coups pour mettre hors de position un adversaire véloce et coriace en fond de court. Conseillé par Pierre Darmon, le capitaine non joueur de cette équipe de France de Coupe Davis, qui lui recommandait d'occuper le filet, il préparait mal ses montées et s'offrait alors en victime au passing-shot de revers, le coup préféré de Barazzutti.

Un mois pour se préparer

Envahi par le doute, François Jauffret laissait Barazzutti gagner le quatrième set par 6-3. Sur sa lancée, le Transalpin menait 2-1 et 40-0 sur son service dans le cinquième set.

Tout semblait alors perdu pour François Jauffret dans ce France-Italie trop fertile en émotions. Mais c'est précisément au moment où il sentait que les rôles s'inversaient et qu'il devenait pour tous le vainqueur probable que Barazzutti ne put supporter cette responsabilité et craqua nerveusement à son tour, permettant à François Jauffret d'égaliser, puis de prendre l'avantage 4-2 avant de gagner le set 6-3.

Qualifiés pour la finale de zone B européenne, où ils rencontreront en juillet, à Prague ou à Budapest, le vainqueur du match Tchécoslovaquie-Hongrie, les tennismen français ont un mois pour se préparer à ce nouveau choc et tenter de rendre leur double plus compétitif. Car c'est peut-être à ce prix qu'ils pourraient alors réaliser un rêve, en affrontant en demi-finale interzones l'Australie, cette nation symbole de la Coupe Davis, opposée pour la dernière fois à la France en 1935.

GÉRARD ALBOUY.

Wimbledon tient ses paris

De notre envoyé spécial

Londres. — Depuis des semaines la sécheresse pelait la campagne londonienne et les jardiniers de l'All England Club de Wimbledon avaient dû arroser, à force, le gazon du Central et des quatorze courts environnants. C'était ne pas compter avec la vieille pluie anglaise qui, lundi 23 juin, en déversant des averses malignes pour le jour inaugural des championnats, a repris sa tradition séculaire et interrompu les matches pendant une bonne partie de l'après-midi. Les quelque vingt mille spectateurs qui avaient assiégé les enceintes à la fin de la matinée n'en restèrent pas moins stoïques à l'abri des balcons ou serrés sous les tentes à thé, la plus curieuse parce que la plus vaste étant celle, toute nouvelle, à liseré blanc et bleu, du pari mutuel tennistique.

Car il y a un « scandale » qui provoquait les bavardages sans fin des vieilles perruques : l'on peut miser cette année sur les favoris à Wimbledon, ceux-ci étant, dans l'ordre, Connors (6 contre 4), Ashe (10 contre 1), Borg (12 contre 1) et Vilas (14 contre 1). Je ne jurerais pas que les archontes du Club, qui ont pudiquement relégué ladite tente contre un mur, soient ravis de l'assimilation de leur turf à l'autre, celui des pur-sang et des lévriers. En tout cas, le rouge a dû leur monter au front quand ils ont appris que le jeune « pro » Buster Mottram, qui avait déjà refusé de représenter la Grande-Bretagne pour la Coupe Davis, officiait là comme bookmaker ! Bien entendu, il est formellement interdit aux joueurs de parier : mais voyons...

Jimmy Connors, le champion 1974, toujours coifé « aux enfants d'Edouard » et portant des bas blancs, est apparu le premier, à 14 heures pile, sur le Centre-Court, en face de John Lloyd. Il revint sur le terrain à 18 heures, passées les cataractes célestes, pour faire pleuvoir à son tour une grêle de coups gagnants qui étendirent son adversaire pour le compte.

On disait monts et merveilles de l'inédit Américain Vitas Gerulaitis, le poulain de Harry Hopman, qui était censé faire des ravages jusqu'à la finale. Nous l'avons vu se faire renvoyer aux vestiaires fort proprement, en fin de journée, par le robuste volleyeur australien Ray Ruffels, sur le court numéro 4, sans qu'il nous ait produit une impression bien extraordinaire.

OLIVIER MERLIN.

AUTOMOBILISME

Jabouille (Tyrrell) et Tambay (March) feront leurs débuts en formule 1 dans le Grand Prix de France

Jean-Pierre Jabouille et Patrick Tambay feront leurs débuts en formule 1 au Grand Prix de France, le 6 juillet au Castellet, le premier sur Tyrrell, le second sur March. Il était prévu, depuis longtemps, que Ken Tyrrell ferait en sorte de proposer, à cette occasion, une voiture à celui des pilotes français qu'il jugerait le plus apte, le moment venu, à conduire ce qui se fait de mieux en course automobile. Son choix s'est porté sur Jean-Pierre Jabouille, trente-deux ans, qui n'a sans doute pas eu, jusqu'à présent, la chance qu'il méritait et que d'autres pilotes français ont eue plus vite. C'est avant tout la réputation d'essayeur et de metteur au point hors pair de Jabouille qui a, semble-t-il, décidé Tyrrell.

Peut-être considère-t-il que l'expérience de Jabouille dans ce domaine pourrait ne pas être inutile dans la préparation de ses voitures, régulièrement confiées à Jody Scheckter et à Patrick Depailler. Bien entendu, les qualités de pilote de Jabouille ont eu leur importance dans la décision de Tyrrell, mais c'est son profil complet qui l'a déterminé. C'est le cinquième pilote français — Beltoise, Servoz-Gavin, Cevert, Depailler, Jabouille — auquel Ken Tyrrell s'intéresse d'une manière concrète. Il est vrai que son programme de course est supporté technologiquement et financièrement par la société française Elf.

C'est par le même biais financier que Patrick Tambay, vingt-six ans, aura la possibilité de conduire pour la première fois en compétition une formule 1. Tyrrell ne disposant que de trois voitures, il a fallu faire le tour des constructeurs susceptibles de fournir la monoplace recherchée. C'est March qui a été retenu. Patrick Tambay appartient à la nouvelle génération de pilotes français et, jusqu'à présent, sa carrière et sa progression, menées avec mesure, avaient peut-être laissé l'impression qu'il flânait un peu en route.

FRANÇOIS JANIN.

● PRECISION. — M. Michel Parmentier, président du Comité régional olympique et sportif de l'Ile-de-France nous prie de préciser que le titre de la correspondance parue le 19 juin (« *M. Michel Parmentier répond à M. Marchais* ») est de la rédaction du *Monde*. Le président du CROS s'adressait au directeur de notre journal en vue d'une publication des précisions qu'il apportait.

FAITS DIVERS

GIGANTESQUE INCENDIE AU CAIRE

(De notre correspondant.)

Le Caire. — Le samedi 21 juin, un gigantesque incendie a détruit en trois heures le principal complexe de loisirs du Caire, situé à Guizeh, sur la rive gauche du Nil. Le cirque national, un cinéma et deux théâtres, dont celui du Ballon, ont brûlé. Officiellement, on ne déplore pas de victimes. Mais les animaux de la ménagerie ont péri dans les flammes, et trois éléphants, qui avaient réussi à s'échapper, ont semé la panique dans les rues.

Un employé avait voulu avertir la police au début du sinistre, mais son téléphone fonctionnait mal. Quant aux tuyaux flexibles enfin amenés pour pomper l'eau du Nil et la déverser sur le feu, on constata qu'ils étaient troués...

Les Cairotes commencent à être habitués à voir se consumer leurs salles de spectacle ou leurs bâtiments publics. Au cours du lustre écoulé, ils ont notamment vu brûler l'Opéra du Caire, construit par le khédive Ismail à l'occasion de l'ouverture du canal de Suez, en 1869 ; le musée du Palais des bijoux, édifié en 1811 par Mehemet-Ali, et une annexe de l'université islamique d'Al-Azhar. Il y a quelques jours, les dépôts du quotidien *Al Ahram* à Maadi, dans la banlieue cairote, ont également été détruits par le feu.

A chaque incendie, des enquêtes ont lieu. Leurs conclusions ne sont jamais révélées, mais diverses hypothèses sont évoquées : geste criminel ayant ou non une signification politique, acte prémédité de fonctionnaires désireux de faire disparaître des comptabilités douteuses ou des preuves de malversations. Ainsi, il a été dit que le feu avait été mis à l'opéra pour que l'on ne se rende pas compte que les somptueux costumes de la première représentation de l'*Aïda* de Verdi, il y a cent ans, avaient été vendus en cachette.

A tort ou à raison, presque tout le monde ici croit que les incendies du Caire ont été allumés volontairement. Et nul n'a oublié que, en janvier 1952, tout le centre de la capitale s'était transformé en brasier. — J.-P. P.-H.

HANDICAPÉS

Libres opinions

Faut-il recréer des «réserves»?

par MICHEL LÉVY (*)

L'ASSEMBLEE nationale vient d'adopter, en deuxième lecture, le projet de loi d'orientation en faveur des personnes handicapées. Si de nombreuses divergences de conception et d'appréciation ont pu séparer les formations politiques quant aux mérites de ce texte, au moins leurs représentants ont-ils été unanimes sur un point : la loi ne sera rien, ou si peu, si elle ne s'accompagne d'une attitude d'accueil de l'ensemble des individus et des groupes dans toutes les circonstances de la vie quotidienne.

Inaugurant, il y a quelques mois, un établissement pour handicapés mentaux adultes gravement atteints, le président de la République concluait son propos en disant qu'il fallait que « notre République » devienne aussi « leur République », que « notre société » devienne aussi « leur société ».

La réalité quotidienne des comportements est loin des déclarations d'intention, aussi généreuses soient-elles.

Le Monde du 15 mai 1975 a rendu compte d'un cas qui semble assez exemplaire à cet égard. Une association de parents acquiert une propriété pour l'installation d'un foyer pour handicapés mentaux adultes. Cette propriété est implantée dans un lotissement résidentiel. Les copropriétaires s'opposent à l'implantation envisagée. Que disent-ils ? Le règlement de copropriété interdit l'installation d'établissements « pour aliénés ». Les handicapés mentaux adultes ne sont-ils pas des aliénés ? Les transactions immobilières, dans le secteur, ne sont-elles pas menacées par la présence d'une telle colonie asilaire ? Et, d'ailleurs, n'a-t-on pas déjà vu des ventes compromises à la simple annonce de la transaction ?

La conclusion est claire. Nous n'avons rien contre les handicapés mentaux, bien au contraire, nous sommes très sensibles à leur sort. Mais « pas ça » et « pas ici ».

Pour avoir déjà rencontré un certain nombre d'affaires de cette nature, je voudrais dissiper un malentendu et adresser une mise en garde.

Le malentendu consiste, à mon avis, dans la définition comme « aliéné » d'un handicapé intellectuel. Les copropriétaires ne souhaitent pas que s'implante chez eux un établissement recevant des « débiles profonds et des inadaptés sociaux ». Dans l'esprit des gens, le débile profond est un inadapté social alors que c'est tout simplement un enfant, puis un adulte, victime d'une rubéole de la mère pendant la grossesse, d'un accouchement malheureux, d'une maladie infectieuse du premier âge, etc.

Cette confusion est révélatrice de l'ignorance et du rejet dus à de multiples causes au nombre desquelles il y a certes une sous-information, mais peut-être aussi une information simplificatrice qui présente comme indissolublement liés les problèmes des personnes handicapées et des inadaptées, qui doivent être appréhendés distinctement.

La différence qu'il y a lieu d'établir entre « débiles » et « malades mentaux » n'est pas, non plus, toujours vraiment reçue, mais elle reste à mon avis importante. Le « malade mental » est une personne d'intelligence en général normale qui présente des troubles évolutifs du comportement d'une gravité telle qu'ils peuvent le rendre exceptionnellement dangereux pour lui-même ou pour autrui. Le « débile mental » est une personne dont l'intelligence en tant que faculté intellectuelle d'abstraction et de raisonnement est plus ou moins profondément atteinte, mais qui souvent ne présente aucun trouble du comportement et qui, en tout cas, même lorsqu'il en présente, bien encadré et pris en charge, n'est nullement dangereux pour autrui. Faut-il rappeler aussi que le débile bénéficiant de techniques éducatives appropriées à son état peut parfaitement atteindre, par des voies différentes de l'intelligence pure, un épanouissement et à un bonheur différents des nôtres mais qui peuvent être réels ?

Bien sûr cette distinction est trop simple et, comme toute distinction, doit être nuancée lorsqu'il y a des troubles graves du comportement associés ou encore un mélange de déficience intellectuelle et de troubles psychiques. Mais elle reste, à mon sens, exacte pour l'essentiel.

Dès lors, on arrive à la conclusion que les différents règlements de copropriété, souvent fort anciens, qui interdisent l'implantation d'établissements pour « aliénés » ne peuvent plus être interprétés comme permettant d'écarter des personnes seulement atteintes de débilité mentale. Le handicap intellectuel ne se « guérit » pas en l'état de nos connaissances, il se vit et se prend en charge avec le concours de médecins et de techniciens para-médicaux et d'éducateurs, mais sans qu'on puisse espérer le supprimer, lorsque du moins il ne s'agit pas d'un mauvais diagnostic à l'origine.

Et d'ailleurs, les règlements de copropriété que j'ai pu rencontrer indiquent en général que l'implantation « d'établissements pénitentiaires », « d'établissements pour aliénés » et de... « lieux de débauche » est proscrite.

Ce qu'avaient en vue leurs rédacteurs était je crois l'atteinte à la moralité et le danger pour autrui, au sens de la loi de 1838, sur l'internement psychiatrique. Que je sache, la présence de handicapés intellectuels ne porte pas devantage que celle d'autres personnes atteinte à la moralité. Il faut dire aussi qu'elle n'est guère plus dangereuse pour autrui, si l'aménagement des établissements est correct, que toute autre implantation, un quelconque internat scolaire, un foyer pour adultes ou pour personnes âgées.

Mais,(bien sûr, les débiles accueillis sont différents de nous, « étranges étrangers » ils nous heurtent et font resurgir parfois, innocentes victimes du sort, nos peurs les plus profondes qui s'allient à l'intérêt à court terme pour justifier un rejet qui se trouve toujours de bonnes raisons.

C'est là que j'en viens à une brève mise en garde. Les progrès de la médecine ont permis la survie d'un très grand nombre d'enfants handicapés mentaux. Peu à peu, grâce à l'effort des parents et dans les années récentes, à l'action des pouvoirs publics, un réseau d'établissements pour enfants s'est créé. Ces établissements sont, il est vrai, de valeur inégale. Mais, contrairement à certaines critiques systématiques de toute institution établie, je crois que s'y fait souvent un travail remarquable qui, à la fin de son adolescence, amène le jeune handicapé à un niveau réellement rapproché de l'optimum de ses possibilités.

Ces adolescents arrivent et vont arriver extrêmement nombreux dans les années à venir à l'âge adulte. Trop peu d'établissements existent encore, et les handicapés adultes restent souvent relégués dans des hospices ou des hôpitaux psychiatriques, qui ne sont pas idoines pour eux. Les pouvoirs publics, les associations de parents, sont en train de commencer à faire, pour les adultes, l'effort de création de lieux d'accueil adaptés comme pour les enfants dans les quinze dernières années.

Où veut-on que ces lieux d'accueil s'installent ? Dans les villes, parmi nous, ouverts sur les autres, ou relégués dans des endroits excentrés, loin de tout et de tous ?

La mise en garde est la suivante : si les citoyens « normaux » ne comprennent pas que la place du handicapé, qu'il soit enfant ou adulte, est parmi eux, selon des modalités certes adaptées à son état, mais dans des foyers d'accueil qui ne soient pas différents des autres foyers d'accueil, alors l'effort financièrement et humainement important, déjà entrepris, et qui est à poursuivre, sera largement inutile. Il y aura vraiment, pour reprendre le terme de René Lenoir « exclusion » et, il y aura aussi, un jour plus ou moins proche, révolte chez les parents et les travailleurs sociaux qui accomplissent un travail difficile dans ce secteur, au risque de favoriser les formes les plus extrémistes et les plus utopiques de contestation dont on sait qu'elles sont, d'ores et déjà, loin d'y être absentes et dont la généralisation aurait des conséquences sérieuses bien au-delà des handicapés eux-mêmes.

Si l'humanité n'est pas suffisante pour nous y pousser, que la logique et l'intérêt nous gardent au moins d'accepter la création de nuovelles « réserves » !

(*) Directeur du Centre technique pour l'enfance et l'adolescence nouvelles « réserves » !

(1) Associations départementales des associations de parents d'enfants inadaptés.

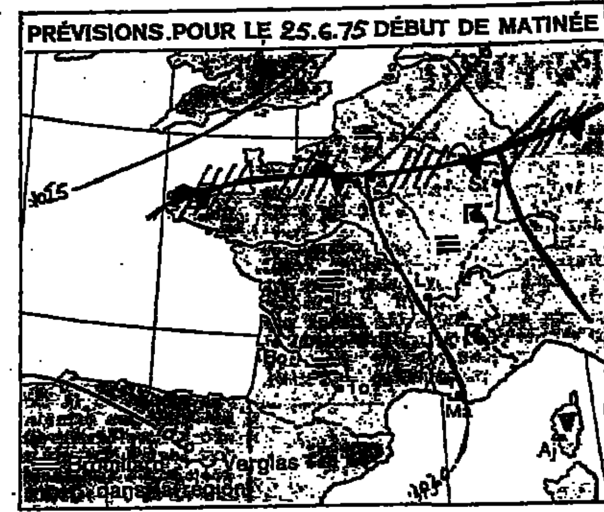
AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 24.JUIN.1975 A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 25.6.75 DÉBUT DE MATINÉE



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige ▽ averses orages ► Sens de la marche des fronts
Front chaud Front froid Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le mardi 24 juin à 0 heure et le mercredi 25 juin à 24 heures :

Des masses d'air chaud et humide amènent un temps médiocre sur notre pays. Au cours des prochains jours, de l'air plus frais venant du nord-ouest amènera une amélioration progressive, qui débutera mercredi après-midi dans nos régions du Nord-Est.

Mercredi 25 juin, le temps demeurera très brumeux et très nuageux sur la plupart des régions. Quelques pluies ou bruines seront observées. Au cours de la journée, des éclaircies se développeront sur le nord et le nord-est de notre pays, ainsi que dans le Midi méditerranéen. Ailleurs, le temps demeurera brumeux et très nuageux, avec quelques averses et des orages, en particulier sur les massifs montagneux.

Mardi 24 juin, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 020,2 millibars, soit 765,2 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 23 juin ; le second, le minimum de la nuit du 23 au 24) : Ajaccio, 25 et 14 degrés ; Biarritz, 20 et 16 ; Bordeaux, 24 et 16 ; Brest, 20 et 12 ; Caen, 16 et 13; Cherbourg, 19 et 13; Clermont-Ferrand, 23 et 14 ; Dijon, 22 et 16 ; Grenoble, 21 et 14 ; Lille, 16 et 14 ; Lyon, 22 et 15 ; Marseille, 25 et 18 ; Nancy, 24 et 16 ; Nantes, 23 et 14 ; Nice, 22 et 16 ; Paris-Le Bourget, 16 et 14 ; Pau, 22 et 16 ; Perpignan, 28 et 21 ; Rennes, 21 et 12 ; Strasbourg, 23 et 17 ; Tours, 21 et 14 ; Toulouse, 23 et 16 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 25.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 27 et 17 degrés ; Athènes, 33 et 28 ; Bonn, 25 et 17 ; Bruxelles, 20 et 15 ; Le Caire, 31 et 21 ; îles Canaries, 23 et 17 ; Copenhague, 25 et 12 ; Genève, 23 et 11 ; Lisbonne, 30 et 17 ; Londres, 20 et 12 ; Madrid, 32 et 14 ; Moscou, 24 et 10 ; New-York, 31 et 18 ; Palma-de-Majorque, 29 et 13 ; Rome, 28 et 13 ; Stockholm, 24 et 15 ; Téhéran, 37 et 23.

Visites et conférences

MERCREDI 25 JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Carcy : « Hôtel de Sully et exposition « Influence de Palladio ». — 15 h., métro Chardon-Lagache, Mme Legregeois : « A Auteuil : hameaux de verdure et architecture modern' style d'Hector Guimard ». — 15 h., façade, portail gauche, Mme Oswald : « Notre-Dame de Paris et ses parties hautes ». — 15 h. 30, hall gauche du château, Mme Langlois : « Le château de Maisons-Laffitte ». — 17 h., entrée exposition Orangerie, Mme Saint-Girons : « Hommage à Corot ».

Réunion des musées nationaux, 10 h. 30 et 15 h., musée du Louvre : « Visite des chefs-d'œuvre des collections » (français et anglais).

10 h. 30, entrée du musée de l'Orangerie : « Corot » (Mme Angot). — 15 h., métro Mabillon : « Les jardins de Saint-Germain-des-Prés. Ses caves. L'abbaye » (A travers Paris). — 15 h., devant l'entrée place Denfert-Rochereau : « Les catacombes » (Connaissance d'ici et d'ailleurs). — 15 h., métro Télégraphe : « *Adieu Belleville* » (Mme Hager). — 15 h. 30, porche de la Sainte-Chapelle : « La Sainte-Chapelle » (M. de La Roche).

CONFERENCES. — 20 h. 30, 26, rue Bergère, M. Pierre V. Marchesseau : « La naturopathie » (L'Homme et la Connaissance). — 20 h., 12, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève : « Scientologie. Philosophie religieuse appliquée. Méthode de libération spirituelle et cours d'efficacité personnelle » (Eglise de Scientology de France (entrée libre). — 19 h., 54, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, M. Gérard Nizet : « ... Beaucoup d'appelés mais peu d'élus » (Aquarius). — 20 h. 15, hôtel des Ingénieurs des arts et métiers, 9 bis, avenue d'Iéna, M. Yves Diénal : « Exposé et séance de psychanalyse. L'entourage du patient. Le traitement de l'enfant ».

Circulation

● *Nouvelle route sur le Rhin.* — Une route reliant le pays de Bade et le département du Bas-Rhin, à hauteur de Gambsheim, à une douzaine de kilomètres au nord de Strasbourg, a été ouverte à la circulation le lundi 23 juin. La route «donnera» une liaison rapide entre l'autoroute Hambourg-Francfort-Bâle et la R.N. 68 Strasbourg-Lauterbourg. Elle franchit le Rhin sur le barrage E.D.F. de Gambsheim-Freistett.

● *Toulon-Bandol par autoroute.* — La section Toulon-Bandol (12 kilomètres) de l'autoroute B-52 Aix-Aubagne-Toulon a été mise en service le lundi 23 juin. Ce tronçon assure, à partir de Toulon, la desserte rapide de Bandol et Sanary, évitant les embouteillages de l'été.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 24 juin 1975 :

DES ARRETES :

● Autorisant l'ouverture de concours pour le recrutement de professeurs et de maîtres d'éducation physique et sportive ;

● Portant nomination des membres de la commission chargée d'apprécier la qualité des émissions de radiodiffusion et de télévision.

Documentation

SIXIÈME ÉDITION DU PRÉCIS DALLOZ SUR LE DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

En 1 053 pages, bourrées de références, de chiffres, de commentaires, la sixième édition du *Précis Dalloz, droit de la Sécurité sociale*, expose, sous la plume du pfroesseur Jean-Jacques Dupeyroux, l'évolution des différents professeur Jean-Jacques Dupeyrégimes sociaux sous l'angle à la fois juridique et économique, et aussi international. L'ouvrage analyse dans une première partie les «politiques et systèmes de Sécurité sociale» et dans une seconde partie la mise en place du système français et ses multiples régimes.

★ Précis Dalloz, jurisprudence générale, 11, rue Soufflot, 75240 Paris. Prix : 64 F.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P 4 207 - 23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)	90 F	160 F	232 F	300 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	144 F	273 F	402 F	530 F
ETRANGER par messageries — I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	115 F	210 F	307 F	400 F
II. — TUNISIE	125 F	231 F	337 F	440 F

Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus), nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 1 184

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I						■		■	
II									
III			■						
IV					■				
V	■							■	■
VI				■					
VII				■			■		
VIII								■	
IX		■	■						
X					■				
XI		■							

HORIZONTALEMENT

I. Les grandes ondes. — II. Ne trouve pratiquement rien à louer. — III. Déjeuna plus d'une fois sur l'herbe ; A ne pas rudoyer ! — IV. Joue un rôle dans Werther ; Couleur tendre. — V. Sous les ponts de Pavie. — VI. Possessif ; Abris. — VII. Coule à flots à Innsbruck ; Bienheureux ; Pronom. — VIII. Hantise d'orateur. — IX. S'attarder. — X. Le programme des réjouissances ; Coule en de vertes régions. — XI. Bercées par de vaines espérances.

VERTICALEMENT

1. A du mal à rester ouvert quand on ne l'a pas fermé depuis longtemps ; A chasser ! — 2. Surnagent souvent à la surface d'une purée. — 3. Fin de participe ; Refus d'une soubrette du répertoire ; Symbole chimique. — 4. A qui l'on a tendu une main secourable ; Plante. — 5. Orientation ; Sa fille l'entretient. — 6. Point de Gênes. — 7. Pour être bonnes, il faut qu'elles soient sévères ; Auxiliaire. — 8. Fin de participe ; Sur un parchemin ; Sur la rose des vents. — 9. Langue ; Abritent bien souvent des sujets empotés.

Solution du problème n° 1 183

Horizontalement

I. Vertus ; Lu. — II. Opérateur. — III. Ca ; Ante. — IV. Atalante. — V. Têtes. — VI. Irruption. — VII. Ere ; Li. — VIII. Né ; Faim. — IX. Tourisme. — X. Frémiet. — XI Le ; Ecrits.

Verticalement

1. Vocation ; FL. — 2. Epater ; Etre. — 3. Ré ; Atre ; OE. — 4. Troleur ; Ume. — 5. UA ; Aspe ; Ric. — 6. Stan ; Fier. — 7. Entai ; Asti. — 8. Lute ; Olim. — 9. Ure ; Animées.

GUY BROUTY.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.





CARNET

Naissances

— M. Claude Arasse et Mme, née Claire d'Avezac de Moran, sont heureux d'annoncer la naissance de Sophie, le 18 juin 1975.
38, rue Ampère.
75017 Paris.

Fiançailles

— M. et Mme Jacques Masse,
M. et Mme Alexandre Reisinger,
sont heureux d'annoncer les fiançailles de leurs enfants
Isabelle
et
Pierre.
32, rue Montpensier.
75001 Paris.
5, place de la Porte-Champerret.
75017 Paris.

Mariages

— Nous apprenons le mariage de
Mlle Muriel Butheau,
fille de M. Robert Butheau et de Mme, née Solange Guilbert,
avec
M. Jean-Marie Druon,
fils de M. Jacques Druon et de Mme, née Geneviève Hannoyer.
18 bis, montée de la Boucle, Lyon.
13, rue Cl.-Jusseaud, Sainte-Foy-lès-Lyon.

— Le Dr et Mme Philippe Anzépy,
M. et Mme Jean-Pierre Philippon,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants
Christine et Benoît,
célébré le 21 juin dans l'intimité familiale.

— Jacques Cabestan, colonel (e.r.)
Marguerite-Marie Serot-Guermont
sont heureux de faire part de leu mariage, célébré dans la plus stricte intimité le 23 juin 1975.
37, rue de la Tour.
75016 Paris.
34, avenue du Président-Kennedy
75016 Paris.

Décè

GRAU SALA

Nous apprenons la mort d peintre et aquarelliste
Grau SALA
Il était âgé de soixante-quatr ans.

[Espagnol de l'école de Paris, Gra Sala était né en 1911 à Barcelone, il se forma à l'Ecole des beaux-art il avait fait ses premiers pas peintre dans cette capitale intellectuel espagnole qui avait le regard tourn vers Paris. Comme beaucoup d'autr avant lui, Grau Sala a fini par ven s'installer en bord de Seine, en 193 où il retrouve son ami Antoine Clav Sa peinture et surtout ses aquarelle subtiles et légères dans tous les se du mot, suscitent assez vite un certa intérêt dans les Salons parisiens il expose. Mais c'est dans l'illu tration qu'il devait, semble-t-il donner le meilleur de lui-même et plus particulièrement dans les sujet légers, parisiens pour tout dire, pou lesquels ce Catalan marquait une cer taine prédilection. Grau Sala a illustr « Madame Bovary », de Flaubert « Gigi », de Colette, « Bel-Ami », de Mau passant, et aussi « A la recherche d temps perdu », de Proust. Parmi se décors de théâtre figurent « les Demo selles de petite vertu », de Marc Achard.]

— M. et Mme Christian Bonne leurs enfants et petits-enfants,
M. Didier Bonnet,
M. et Mme Jean-Claude Bonnet leurs enfants,
ont la douleur de faire part d rappel à Dieu, le 19 juin, de
Mme Pierre BONNET,
née Suzanne Delebecque.
La cérémonie religieuse et l'inhu mation ont eu lieu à Feux (Cher
Un service religieux sera célébr à Paris, en l'église Saint-Thoma d'Aquin, le vendredi 27 juin 9 heures.
78, rue de Varenne, 75007 Paris.
47, rue Saint-Placide, 75006 Paris.
4, avenue Rodin, 75016 Paris.

— M. et Mme Pierre BRANDI
Catherine et Françoise,
ont la douleur de faire part du décè de leur cher
Patrick,
à l'âge de vingt-cinq ans, le 20 juin 1975.
35, rue de la République,
95160 Montmorency.

— Le colonel Jean-Denis Delay
M. Patrick Delay,
Mme veuve Emile Rolet,
Les familles Rolet, Hardouin Marey et Delay
ont la grande douleur de faire part du décès de
Mme Jean-Denis DELAY,
née Suzanne Rolet,
survenu à Paris (5e) le 22 juin, munie des sacrements de l'Eglise.
La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 26 juin à 8 h. 30 précises, en la chapelle du Val-de-Grâce (277 bis, rue Saint-Jacques, 75005 Paris), où l'on se réunira.
L'inhumation aura lieu le même jour au cimetière de Saint-Léger-sur-Dheune (71), précédée d'une absoute en l'église paroissiale à 15 h.
335, rue Lecourbe,
75015 Paris.
Rue du Port,
71510 Saint-Léger-sur-Dheune.

CARNET

— Il a plu à Dieu de rappeler à Lui, dans la quatre-vingt-unième année de son âge,

Mme Jacques HARMEGNIES,
née Hélène Sagebien.

De la part de
M. Jacques Harmegnies, son époux,
M. et Mme A. Lavenne,
M. et Mme G. Cartier,
M. et Mme A. Laurent,
Le capitaine et Mme J.-N. Peters-Dickie,
Ses enfants,
M. et Mme Jacques Lavenne,
M. et Mme Adrien Franeau et leur fils Julien,
M. Albert Lavenne,
Mlle Sabine Lavenne,
M. et Mme Louis Lepersonne,
MM. Marc et Gilles Lepersonne,
Mlles Daphné et Sophie Lepersonne,
M. Jean-François Laurent,
M. et Mme Jean-Louis Franeau,
Mlles Sylvie et Béatrice Laurent,
MM. John et Edward Peters-Dickie,
Mlle Helen Peters-Dickie,
Ses petits-enfants, son arrière-petit-fils,
Mme A. Vergneault,
La générale G. Cartier, ses enfants, ses petits-enfants, ses arrière-petits-enfants,
Ses sœurs,
M. et Mme J. Pilloux, leurs enfants et leur petit-fils,
Ses neveux,
Les familles Harmegnies, Sagebien, Carmichael, Tellier, Cavenaile, Procme, Drancourt, Gyselincx.
Les membres de son personnel qui lui furent si dévoués.

Les funérailles auront lieu le mercredi 25 juin 1975, en l'église protestante de Dour, à 11 heures.
60, rue du Roi-Albert,
7270 Dour.
49, rue des Canadiens,
7270 Dour.
31 E, avenue Reine-Astrid,
7000 Mons.
16, avenue des Courses,
1050 Bruxelles.
55, avenue Alphonse-XIII,
1180 Bruxelles.

« L'Eternel est mon Berger...
» ... Quand je marche dans la vallée de l'ombre et de la mort,
» Je ne crains aucun mal, car Tu es avec moi. »
(Ps. 23.)

Il ne sera pas envoyé de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

— On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 20 juin 1975, de

Mme veuve Victor HOFF,
née Berthe Levy,
croix du combattant volontaire
1939-1945,

dont l'inhumation a eu lieu dans l'intimité au cimetière Montparnasse.

— Le Dr et Mme Alfred Kalmanowicz,
Le Dr et Mme Frédéric Inatowicz et leur fils,
M. et Mme Lucien Kalmanowicz et leur fille,
Et toute la famille,
font part du décès de

Mme Dora KALMANOWICZ,

leur mère, grand-mère et parente, survenu à Paris, le 21 juin.

Les obsèques ont eu lieu le 24 juin dans la plus stricte intimité.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Aron LUKSENBURG,
née Sala Henrykowska,

survenu le 23 juin, dans sa quatre-vingt-troisième année, en son domicile, 3, square Henri-Delormel, Paris (14e).

Les obsèques auront lieu le mercredi 25 juin.

On se réunira à la porte principale du cimetière de Bagneux-Parisien, à 16 h. 15.

De la part de
M. et Mme Max Jacobs, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Wed Svartman, leurs enfants et petite-fille,
M. et Mme Lucien Chalom, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Betty Luxenburg,
Le Dr Maurice Huberman,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
De ses frères, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces,
De toute la famille et de ses alliés.

Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
3, square Henri-Delormel,
Paris (14e).

— Mme Constantin Monomakhoff et la famille
ont la douleur de faire part du décès de

M. Constantin MONOMAKHOFF,
ancien chef du service géologie
des Charbonnages de France.

Le service religieux aura lieu le mercredi 25 juin, à 14 heures, en la cathédrale orthodoxe russe, 12, rue Daru, Paris (8e).

— On nous prie de faire part du décès de

Me Henry NAJEAN,
ancien bâtonnier
du barreau des Vosges,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918.

Ses obsèques ont eu lieu en l'église Notre-Dame d'Epinal, le 16 juin 1975.

3, avenue Victor-Hugo,
88000 Epinal.

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Jean DE LA POIX
DE FREMINVILLE,
née Juliette Paulet,

à l'âge de quatre-vingt-deux ans, survenu le 21 juin.

De la part de
M. et Mme Sarlandie de la Robertie et leurs enfants,
M. et Mme Michel de Laboulaye, leurs enfants et petite-fille,
M. et Mme Maurice Faÿ, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme René Haentjens et leurs enfants,
M. et Mme Charles de la Poix de Fréminville et leurs enfants,
M. et Mme Philippe Mainié et leurs enfants,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
De ses frère, sœur et belles-sœurs.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 26 juin à 10 h. 30, en l'église Notre-Dame d'Auteuil.

— On nous prie d'annoncer le rappel à Dieu de

Mme Léon ROQUEBERT,
née Blanche Chaumet,

pieusement décédée le 21 juin, dans sa quatre-vingt-septième année.

Les obsèques seront célébrées le mercredi 25 juin, à 9 heures, en l'église Saint-Pierre de Neuilly-sur-Seine, 90, avenue du Roule.

Ni fleurs ni couronnes.

De la part de
Sœur Maryvonne Roquebert, de Notre-Dame-de-Sion,
Sœur Hélène Roquebert, franciscaine missionnaire de Marie,
Mme Pierre Jordan, ses enfants et petits-enfants,
Le capitaine de vaisseau et Mme Michel Roquebert, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Pierre Savy, ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Marcel Roquebert, leurs enfants et petit-fils,
M. et Mme Emmanuel Roquebert et leurs enfants,
Mlle Julienne Callewaert.

— Mme Paul Stehlin,
M. Marc Stehlin
ont la douleur de faire part du décès accidentel du

général d'armée aérienne
Paul STEHLIN
député de Paris,
ancien chef d'état-major
de l'armée de l'air,
grand croix de la Légion d'honneur

survenu le 22 juin, muni des sacrements de l'Eglise. La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 26 juin à 10 h. 30, en l'église Saint-Louis des Invalides.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité à Pange (Moselle), dans le caveau de famille.

— Nous apprenons avec tristesse le décès de

M. Henri VALLIN,
chef honoraire des services fiscaux
au ministère des finances,
ancien président
du Comité des directeurs
des contributions directes
et du cadastre de la Seine,
ancien combattant
des deux guerres,

survenu le 23 juin à l'hôpital américain de Neuilly, dans sa soixante-dix-septième année, muni des sacrements de l'Eglise.

Les obsèques seront célébrées le mercredi 25 courant, à 16 heures, en l'église Saint-Charles de Monceau, rue Legendre à Paris (17e), où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu au cimetière du Père-Lachaise à Paris.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

4, rue Léon-Cosnard,
75017 Paris.

— M. Etienne Weill-Raynal,
M. et Mme Jacques Raynal,
M. et Mme Léon Rosen, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Geneviève Weill-Rabaut, ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Pierre Weill-Raynal et leurs enfants,
M. et Mme Jean Weill-Raynal et leurs enfants,
M. et Mme François Raynal et leur fils,
M. Marc Raynal,
Mme Paul Woog et ses enfants,
Mme Maurice Weill-Raynal et ses enfants,
Mlle Jeanne Schlagenwarth,
ont la douleur de faire part du décès, survenu le 22 juin 1975, dans sa quatre-vingt-huitième année, de

Mme Etienne WEILL-RAYNAL,
née Sara Leven,
médecin principal honoraire
de la Santé,
chevalier de la Légion d'honneur,

leur épouse, mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère, sœur, belle-sœur et tante.

Ses obsèques auront lieu le 26 juin, à 16 h. 15, au cimetière Montmartre.

On se réunira à l'entrée du cimetière, avenue Rachel.

26, rue Vavin,
Paris (6e).

Remerciements

— Mme Pierre-Marius Gonin,
M. et Mme Pierre Gonin et leur fille Céline,
M. Yves Gonin,
Mme Bernard Gonin,
Mme Maurice Logeay,
Et leur famille,
très touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Pierre-Marius GONIN

adressent leurs sincères remerciements.

— Mme Francis Lamy et ses enfants, très touchés par les marques *de sympathie et d'amitié qui leur* ont été témoignées lors du décès de

M. Francis LAMY

survenu le 17 juin 1975, prient toutes les personnes qui se sont associées à leur deuil de trouver, ici, l'expression de leurs profonds remerciements.

19, rue Georges-Guynemer,
Versailles.

— Jacqueline Lang, avocat à la Cour, remercie sincèrement tous ceux qui se sont associés à sa peine lors du décès de sa mère

Mme Lucien LANG.

Messes anniversaires

— Une messe sera dite à la mémoire de

Georges et Jeanne BERNANOS

le vendredi 27 juin 1975 à 12 heures. Cette messe, à laquelle les amis et la famille de l'écrivain vous invitent à participer, sera célébrée par Mgr D. Pézeril, en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

252, rue Saint-Jacques,
Paris.

Ordinations

— M. et Mme M. Aubert ont la joie de faire part de l'ordination sacerdotale de leur fils

Dominique AUBERT

en la cathédrale Notre-Dame de Paris, le samedi 28 juin à 9 h. 30.

Communications diverses

— Au festival de musique « A la gloire du Palais-Royal », cent dix musiciens et chanteurs interpréteront Beethoven, Schumann, Schubert, mercredi 25 juin.

En raison des intempéries, ce concert aura lieu à l'intérieur du *Palais-Royal* et *non dans le jardin*.

Entrée sur invitations du Club des amis du Palais-Royal. Renseignements : 266-10-00.

Soutenances de thèses

— Jeudi 26 juin à 14 heures, université de Paris-Sorbonne, salle Liard, Mlle Jacqueline Plantie : « La mode du portrait littéraire en France dans la société mondaine (1641-1681) ».

— RECTIFICATION. — Mercredi 25 juin à 14 heures, université de Paris-VII, 2, place Jussieu, tour 34, premier étage, couloir 34-24, Mlle M.-C. Soulard : « Contribution à l'étude de l'image *fixe*. Considérations théoriques et données expérimentales sur une image (publicitaire) ».

SUPPLÉMENT ÉDUCATION

LE CINQUANTENAIRE DE LA CITÉ UNIVERSITAIRE INTERNATIONALE DE PARIS

Le déclin d'une œuvre universaliste

SOUVENT assimilée par la population aux résidences universitaires de type traditionnel, ou même ignorée, la Cité internationale de l'Université de Paris fête cette année le cinquantième anniversaire de sa création. Celui-ci sera marqué par d'importantes cérémonies à la Sorbonne, à la prochaine rentrée universitaire. Ces manifestations solennelles ne doivent pas faire oublier que ce cinquantenaire est aussi pour la Cité internationale un « âge critique ».

Si une résidence universitaire a jamais mérité l'appellation de « cité », c'est bien la Cité internationale. Quarante hectares enserrés entre le boulevard Jourdan, l'avenue de la Porte-de-Gentilly et le boulevard périphérique : on y trouve, entre les trente-sept résidences destinées aux étudiants, un hôpital, trois restaurants, un bureau de poste, deux stades, quatre salles de théâtre, sorte de vaste maison des jeunes et de la culture. Il pourrait s'agir de l'une des quelque deux cent cinquante petites villes de cinq mille à six mille habitants qui existent en France. Ville idéale à plusieurs égards, puisque aucune voiture n'en parcourt les voies et que des pelouses et des bosquets séparent les édifices.

Ces édifices, souvent d'un style caractéristique des années 30, quelquefois « audacieux » (c'est Le Corbusier qui a dessiné les plans de la maison du Brésil) ou « typiques » jusqu'à la désuétude (comme la maison du Japon ou la Fondation hellénique), seraient-ils ceux d'une utopie réalisée, où des représentants de tous les peuples de la Terre cohabiteraient en bonne intelligence ?

Ambiguïtés et paradoxes

Cette formulation n'eût pas déplu au fondateur de la Cité internationale, M. André Honnorat, homme politique aux activités innombrables, qui lui consacra sa vie à partir de 1921, alors qu'il était ministre de l'instruction publique et des beaux-arts. Si la générosité de son projet demeure louable, le temps écoulé permet aujourd'hui d'en mesurer les redoutables amiguïtés. Il s'agissait, comme il le déclara à New-York en 1928, « *d'apprendre aux peuples à se connaître et, pour le leur apprendre, de mettre en contact les élites de leurs jeunes générations* ». On peut se demander si les « élites » sont le plus sûr garant de la paix entre les nations. D'autre part, l'idée, qui animait André Honnorat, de restaurer une série de « collèges des nations », tels qu'ils existaient au Moyen Age, conférait à cette intention universaliste une certaine étroitesse universitaire.

Ce paradoxe n'est pas le seul. André Honnorat, qui s'était consacré à la recherche des moyens financiers nécessaires, bénéficia surtout du soutien puissant d'Emile Deutsch de La Meurthe, un riche industriel français. Or ce « *Lorrain enthousiaste* » se préoccupait surtout d'« *améliorer le destin de nos étudiants* » et de la « *place qu'il convenait de faire à la jeunesse alsacienne* » dans la future cité. Au cours du demi-siècle qui a suivi, l'évolution historique allait exacerber le développement de ces contradictions.

Dès l'origine, la constitution du patrimoine immobilier de la Cité internationale procéda de trois types d'initiatives : les libéralités de personnes privées fortunées (après l'impulsion donnée par Emile Deutsch de La Meurthe, le Belge Biermans-Lapotre dota son pays d'une maison, bientôt imité pour le Japon par un aristocrate richissime, M. Satsuma) ; les constructions financées par des Etats étrangers (le Canada, et les pays scandinaves furent les premiers à s'engager dans cette voie) ; enfin, les initiatives françaises, qu'il s'agisse de maisons destinées à accueillir les étudiants des grandes écoles (l'Institut agronomique, dès 1928), de l'importante Maison des provinces de France — plus conforme à l'esprit de Deutsch de La Meurthe qu'à celui d'Honnorat — ou de pavillons qui témoignaient de la richesse coloniale de la France (maisons d'Indochine, de Tunisie, du Maroc, etc.).

La disparition progressive de l'empire colonial français fit passer un certain nombre de maisons sous la tutelle de pays désormais indépendants et souvent désireux de le faire connaître avec force. Ailleurs, les vicissitudes politiques des pays devaient entraîner de nombreux conflits.

Il faut ajouter que la Cité internationale fut longtemps régie par un règlement très rigoureux. C'est cette discipline de collège britannique qui y provoqua les premiers troubles : des incidents éclatèrent en 1965 au pavillon belge, parce que trois étudiants avaient été exclus... pour chahut. Toute conférence politique, toute distribution de tracts étaient rigoureusement interdites dans l'enceinte de la Cité internationale, et l'on ne peut lire, sans étonnement, des réquisitions adressées à la police dans les années 60, parce que « *des distributions de tracts ont lieu à la porte d'un restaurant de la Cité* ».

Le seuil de la « subversion » était donc vite franchi. Aussi mesure-t-on l'intensité des luttes et parfois des drames provoqués par la présence, dans un certain nombre de maisons, d'étudiants hostiles aux régimes de leur pays. Les violents incidents provoqués par la présence, au pavillon du Maroc, de nombreux opposants au régime du roi Hassan II et l'arrestation en 1965 de leur compagnon de lutte, Mehdi Ben Barka, l'assassinat d'un partisan du prince Sihanouk au pavillon du Cambodge, en 1973, ne furent que les épisodes les plus tragiques d'une longue série d'incidents (maisons d'Iran, d'Allemagne, d'Afrique, du Brésil...).

Lors des « événements » de mai 1968, la Cité internationale put donner l'image d'un « sanctuaire de la subversion » : nombreux pavillons occupés et gérés par des « comités d'occupation », foisonnement de réunions politiques et culturelles, tout eut le pouvoir d'irriter les autorités de tutelle, confrontées à des étudiants qui entendaient « *manifester leur solidarité avec le mouvement révolutionnaire français et protester contre les régimes au pouvoir dans leurs pays respectifs.* »

Il est commode de faire remonter à cette année fatidique le malaise diffus que ressentent tous ceux qui habitent la Cité internationale ou qui y ont quelque responsabilité. Mais « les problèmes », « le malaise », « le déclin » de la Cité internationale ont-ils cette seule cause ? On se convainc plutôt du contraire en examinant la situation présente.

Comment faire fonctionner une institution devenue immense et dont les statuts, d'une rare complexité, peuvent donner lieu à toutes les interprétations ? En effet, la chancellerie des universités est propriétaire du terrain et des murs ; une Fondation nationale gère à la fois des maisons (dites « rattachées »), qui dépendent entièrement d'elle, d'autres qui dépendent de fondations privées ou de gouvernements étrangers.

Imbroglios statutaires

Comment faire face à la dégradation de la moitié du patrimoine immobilier de la Cité internationale (une vingtaine d'édifices ont quarante ans ou plus et n'ont jamais été sérieusement remis en état), alors qu'on n'assure qu'à grand-peine les dépenses strictement nécessaires au fonctionnement. Après l'augmentation vertigineuse des charges de toute nature ces deux dernières années, un budget de 36 millions de francs (d'ailleurs déficitaire), est peu de chose pour assurer le fonctionnement et la bonne conservation d'un ensemble estimé, il y a déjà plusieurs années, à 300 millions de francs.

Mais les imbroglios statutaires et les problèmes financiers du moment ne sont pas seuls en cause. Le manque d'intérêt persistant dont font preuve les pouvoirs publics à l'égard de la Cité internationale (le recteur de l'Académie de Paris ne juge pas utile de s'associer personnellement à l'administration, comme cela est prévu en théorie) risque de faire succéder aux difficultés du présent un avenir catastrophique. On comprend à quoi peut mener la hausse des tarifs si l'on observe que cette année 80 % seulement des lits de la Cité internationale sont occupés par des étudiants : une part croissante est soit inoccupée, soit concédée temporairement — à des tarifs élevés — à des chercheurs de passage ou à des congressistes de toute sorte, qui ont, dans bien des cas, les moyens de se loger dans Paris.

Tout n'est pas sombre, pourtant, dans le tableau, et ce n'est pas au nom de principes révolus ou d'une situation économique difficile qu'on peut, d'un trait de plume, remettre en cause l'existence de cette institution unique. Car la Cité internationale « fonctionne », en dépit de tous ses problèmes.

Cette collectivité de près de six mille personnes (en comptant le personnel) — mieux équipée du point de vue des sports, des activités culturelles et de la santé que la plupart des villes de même taille — mérite mieux que le demi-abandon où elle est laissée. L'année du cinquantenaire pourrait servir à mettre en commun des expériences souvent intéressantes, mais isolées. Telle maison d'un petit pays nordique, qui accueille tous ceux qui, étudiants ou artisans, séjournent à Paris pour parfaire leur formation, telle fondation qui associe véritablement les résidents à sa gestion et module le prix des loyers en fonction de leurs revenus, pourraient contribuer à une meilleure gestion de l'ensemble si ce capital d'expériences était réparti entre toutes les « parties prenantes » de la Cité internationale.

MICHEL KAJMAN.

67 % D'ÉTRANGERS

Pendant l'année universitaire 1974-1975, 4 559 étudiants ont résidé à la Cité internationale universitaire de Paris (76 % sont des garçons). Il y a 256 couples officiellement admis. Les 67 % d'étrangers que compte la Cité internationale sont originaires d'Europe (18 % de l'ensemble), d'Afrique du Nord et du Proche-Orient (18 %), d'Amérique latine (11 %) et d'Asie (9 %). Les pays les plus représentés sont : la Tunisie (285 étudiants), le Maroc (166), les Etats-Unis (155), la Grèce (147) et le Brésil (139).

Quarante-sept pour cent des résidents ont de vingt à vingt-quatre ans, 35 % de vingt-cinq à vingt-neuf ans et 11 % de trente à trente-quatre ans ; 127 étudiants sont des étudiants de premier cycle, 1 909 de deuxième cycle et 2 727 de troisième cycle.

Le loyer des chambres, qui est en principe fonction des éléments de confort et de la taille des chambres (mais les régimes sont très différents selon les maisons), varie de 200 francs à 450 francs. La durée maximale de séjour est de trois années.

Libres opinions

Tout est pour le mieux...

par PAUL-GEORGES DALLET (*)

DEPUIS le 9 juin 1974, M. Jean-Pierre Soisson dirige le secrétariat d'Etat aux universités, ou plutôt y sévit. On peut faire un bilan. Commençons par le commencement.

L'étudiant, comme tout citoyen, dort et mange. Depuis un an, si les bourses ont certes augmenté de 504 F, cela ne touche que 118 000 étudiants sur 745 905. Pour les autres, les plus favorisés (ceux qui logent en résidences universitaires : 96 000), les loyers ont augmenté en moyenne de 30 F par mois. Dans les restaurants universitaires, malgré une baisse constante de la qualité des repas, constatée dans toutes les villes universitaires, les tarifs ont eux aussi augmenté. Que dire des loyers en ville ? Là, de véritables marchands de sommeil profitent de la carence de l'Etat, qui n'a jamais respecté les objectifs du plan, « *cette ardente obligation* », disait de Gaulle : retard 50 000 chambres.

Ensuite l'étudiant va en fac. Tous n'ont pas de moyens de locomotion individuels : il y a donc un problème du transport, surtout lié à la création des campus. L'Etat a-t-il fait pression sur les compagnies afin que ces dernières réduisent comme le fait la S.N.C.F. de 50 % le prix des transports en commun, et qu'elles augmentent le nombre des navettes ?

Arrivés à la fac, sur le campus, c'est Kafka... à moins qu'on ne s'aperçoive plus de ce qui se passe autour de soi, par lassitude, par écœurement, et que, sitôt le cours ou le T.P. terminé, on ne retourne chez soi !

Des cours et des travaux pratiques, cela dépend d'une université à l'autre. Un coup de dé vous amène à vivre une expérience passionnante, ou, au contraire, à délaisser après quelques semaines cette atmosphère irrespirable et factice.

Dans les bibliothèques, les livres deviennent de plus en plus rares, et la politique du prêt des ouvrages et des manuels, une exception. Et comment ne pas parler des étudiants salariés qui sont souvent dans l'impossibilité de bénéficier de ce service, en raison des horaires d'ouverture ? Comment, dans ces conditions, déclarer que l'on veut développer l'éducation permanente en France ?

Les examens, finaux ou continus, variant d'une université à l'autre, on en arrive à cette énormité que des étudiants n'ont pas passé un seul oral avant l'examen de la licence ! Et cela s'est produit dans une faculté des lettres, qui prédispose à l'enseignement !

Quant aux diplômes obtenus par de rares privilégiés, que valent-ils sur le marché du travail ? Combien d'universités ont vraiment, et non par des artifices, lié l'enseignement aux besoins de leur région ? Combien d'étudiants sont-ils encore entraînés, par des enseignants qui refusent d'actualiser ou de moderniser leurs enseignements dans des voies sans issue ?

Quant à la vie universitaire, à la participation des étudiants à leur avenir, qu'en dire ? La loi d'orientation prônait cette « participation » mais instaurait le quorum de 60 %. Il ne fut presque jamais atteint pour les élections aux conseils d'U.E.R. (Unité d'enseignement et de recherche). Rien ne l'imposait au niveau des élections aux conseils d'université. Une circulaire récente l'impose. Est-ce ainsi que l'on veut dynamiser la participation étudiante ?

Quant à l'avenir des universités, combien de promesses le ministre fit-il, depuis un an ? La régionalisation : elle se transforma en une carte universitaire, dont ni les élus locaux ni le premier ministre ne voulurent...

La réforme du deuxième cycle est renvoyée aux calendes grecques. M. Soisson a seulement annoncé un « statu quo » pour la licence, lors de la conférence des associations d'étudiants, le 13 juin...

La réforme du troisième cycle, avec la mise en place des D.E.S.S. et des D.E.A. : combien d'universités pourront-elles en proposer aux étudiants à la rentrée prochaine, faute de liaison avec les milieux professionnels régionaux, et faute de crédits pour la recherche ?

La question des I.U.T., qui traîne depuis des années, s'est à nouveau reposée cette année... quel triste résultat jusqu'à présent !

La réforme de l'aide de l'Etat à l'étudiant, si pressante pour 250 000 étudiants, attend toujours. On apprend que pour augmenter les bourses on va diminuer de 2 millions de nouveaux francs le fonds de solidarité universitaire, et que l'on va réduire le nombre de postes d'IPES. On prend à Paul pour donner à Pierre... et l'on s'imagine que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes ministériels.

En ce qui nous concernait, nous avions appris la nomination de Jean-Pierre Soisson au secrétariat d'Etat aux universités avec intérêt. Nous avons cru, un moment, à ses promesses et à sa bonne volonté.

Un an après, il apparaît qu'il s'est contenté de gérer la pénurie, et qu'il a attendu les vacances universitaires pour prendre par décrets les dispositions pour assurer la rentrée 1975.

Cela n'est pas l'œuvre d'un grand ministre.

(*) Président de la Fédération nationale des étudiants de France (F.N.E.F.).

Les assistantes sociales scolaires : *les inconnues dans la maison*

LE service social scolaire, créé par une ordonnance de 1945, défini, dans sa forme actuelle, par des textes de 1964 et 1969 — date à laquelle les assistantes sociales scolaires ont administrativement quitté l'éducation nationale pour devenir fonctionnaires du ministère de la santé, — se trouve aujourd'hui confronté à un difficile problème d'effectifs.

Pour l'année scolaire 1974-1975, mille quatre cent trente-neuf assistantes sociales scolaires — la profession est entièrement féminine — sont en fonction pour plus de dix millions d'enfants scolarisés du cours préparatoire aux classes terminales (l'Université a un service social spécifique, et les maternelles dépendent de la direction de la Protection maternelle et infantile (P.M.I.) au ministère de la santé). Outre qu'un quart des besoins seulement est satisfait, le secondaire apparaît nettement privilégié par rapport au cycle élémentaire. Travailleurs sociaux, syndicats professionnels (FEN, C.G.T., C.F.D.T.), parents d'élèves, tous réclament une augmentation des effectifs et des moyens mis en œuvre.

L'équipe médico-sociale — composée d'un médecin, d'une infirmière, d'une assistante sociale et d'une secrétaire — n'a cessé, en effet, de voir se rétrécir son activité. Il y a aujourd'hui environ quatre mille médecins, mais les deux tiers sont vacataires, payés à l'acte, sans connaissance réelle et continue du milieu scolaire. L'indigence du service médical scolaire explique sans doute que l'assistante sociale remplace encore fréquemment la secrétaire ou l'infirmière.

Crise financière, mais aussi crise d'identité. L'assistante sociale est à la fois dans l'école, puisqu'elle y travaille, et en dehors, puisqu'elle est sous tutelle du ministère de la santé. Ce rattachement a été controversé : certains, avec la Fédération de l'éducation nationale, aimeraient retrouver le ministère de l'éducation ; d'autres, avec la C.F.D.T., estiment prioritaire l'indépendance de l'assistante vis-à-vis de l'institution, et donc de l'administration scolaire. D'autre part, beaucoup estiment que l'évolution de ce service le conduit à une « dévalorisation subtile » : il y est fait de moins en moins de prévention, mais de plus en plus de détection du cas « asocial ».

Toutefois, un comité interministériel — regroupant le ministère de l'éducation, celui de la santé et les associations intéressées — étudie actuellement un projet de réforme visant au développement du service médico-social scolaire.

ENTRE LE CONFESSEUR ET LE GENDARME

HIER, on les appelait les « *visiteuses des pauvres* ». Dans les foyers les plus ...unis, certains les attendaient ...me une lueur d'espoir. Mais ...tres leur claquaient la porte ...nez. S'agissait-il là d'un réflexe ... méfiance justifiée, ou plutôt ...ne simple ignorance vis-à-vis ...n soutien désintéressé venu ...illeurs..., ou encore du refus de ...oiler ses misères intimes à ... inconnus ?

...ujourd'hui, on les appelle, plus ...liquement, les « assistantes ...iales », mais elles suscitent ... mêmes réactions tout aussi ...tradictoires. Un certain mys...e subsiste autour de ce métier ...i relève pour les uns de l'apos...at, et pour les autres d'une ...pression subtile.

Bien peu d'élèves ou de parents ...uraient préciser le rôle exact ...e jouent à l'école les assistantes ...iales scolaires. « *C'est un pro...sseur qui ne fait pas passer ...xamen* », déclare un gosse ...ns une école primaire. « *C'est ...minence grise de la direction* », ...ime un lycéen. Mais, pour ...aucoup, subsiste simplement ...nage traditionnelle de l'assistante faisant passer les visites médicales à l'infirmerie.

Pourtant, des textes datant de 1969 ont bien précisé la différence des tâches entre le médecin ou l'infirmière et l'assistante sociale scolaire. Celle-ci est d'abord chargée de l'action sociale : informations sur les bourses, aides financières diverses, organisation des loisirs, recherche d'emplois temporaires pour les vacances, etc. Mais, à la différence de l'assistante sociale familiale, elle n'intervient pas seulement sur demande ou quand les difficultés surgissent. Elle doit prévenir ces difficultés. C'est l'objet du « *bilan social* », complément du bilan de santé établi par le médecin. Cet instrument de travail est la « mise en carte » d'entretiens systématiques avec tout élève nouveau dans l'établissement. De plus, pour chaque élève, des entretiens sont faits à certains moments-clefs de la scolarité : cours préparatoire (C.P.), cours moyen deuxième année (C.M. 2), classe de troisième du cycle secondaire, terminale.

L'important est de savoir comment l'enfant vit sa relation avec son entourage, parents, enseignants, élèves, bref, « s'il est bien dans sa peau ». Au C.P., et parfois au C.M. 2, l'enfant est très jeune et l'assistante sociale voit aussi les parents. Difficultés découvertes à l'occasion du bilan social (langage, psychomotricité, inadaptation scolaire...), ou crise grave de l'enfant à un moment donné de sa vie scolaire, voilà l'occasion pour l'assistante sociale scolaire d'apporter une aide psychologique.

« *Il s'agit d'écouter, d'aider l'élève à parler de ses problèmes sans craindre morale, jugement ou sanction, à trouver lui-même une solution à sa mesure, et de le soutenir ensuite. Pour celui dont les difficultés relèvent de la pathologie, voire la psychiatrie, ou de la délinquance (l'assistante sociale, vu sa formation, est en principe capable de juger), son rôle sera alors de faire admettre à l'élève et aux parents la nécessité d'intervention d'autres spécialistes* », nous indiquent les responsables du syndicat FEN, le SNAIASSU (1).

D'autre part, l'assistante sociale scolaire assiste à tous les conseils et commissions de l'établissement où elle travaille : conseils de classes, de discipline, d'orientation, commissions médico-pédagogiques, conseils d'administration, etc. Intégrée à l'équipe éducative de l'établissement, participant à la vie collective, l'assistante sociale travaille en outre avec ses collègues « polyvalentes ».

D'abord la réussite à l'examen

Affaires de drogue depuis quelques années, fugues répétées de mineurs, arrestations d'élèves pour vol dans les magasins, tel est le menu varié de l'assistante. En plus de l'ordinaire, c'est-à-dire la prévention et l'élimination des retards scolaires. « *Les parents voient d'abord la réussite aux examens, et ne songent qu'ensuite à l'épanouissement de leurs enfants. Il faut alors leur faire comprendre qu'aider un enfant à découvrir dans des activités extrascolaires ce qui lui plaît est aussi important, sinon plus...* », déclare l'assistante d'un C.E.S. parisien. A un chef d'établissement ou à un enseignant proposant dans un conseil de classe le redoublement ou le transfert d'un élève dans un autre établissement, l'assistante sociale doit donner son avis. Fera-t-elle une réponse rapide, en respectant le droit de l'enfant et de la famille au secret de leur vie privée ? Ou bien donnera-t-elle certains renseignements pourtant couverts par le secret professionnel ? A en croire un parent d'élève, le risque de violation du secret existe. On se demande, de plus, « *pourquoi la famille de l'enfant mis en cause n'a pas le droit de voir sa fiche sociale alors que celle-ci est connue par la direction et les enseignants* ».

Bref, telle que les textes et la coutume la définissent, l'assistante sociale fait un peu figure de femme-orchestre. Sollicitée par tous, rien ne devrait lui échapper. Un rôle ingrat, aux difficultés multiples, placé au carrefour d'influences diverses, celle des parents, de la direction de l'école... et du simple bon sens.

Les sentiments généreux qui peuvent être à la base de la vocation d'assistante sociale se heurtent à ces réalités quotidiennes qui en font un personnage ambigu, intervenant pour régler les problèmes sans qu'on le lui ait obligatoirement demandé, confesseur « *qui ne serait pas tenu au secret du confessionnal* », comme le pense une assistante sociale qui, malgré la quarantaine passée, n'a pas perdu le goût d'une discrète contestation. « *Si j'écoutais la directrice,* dit-elle, *je serais ici pour vider les indésirables. Même en C.P... Qualifiés de danger violent pour les autres enfants, l'on éloigne les cas difficiles, ou les petits Nord-Africains, que l'on trouve trop turbulents ou pas assez rapides. Allez donc chercher des enfants qui font l'école buissonnière pour les faire revenir dans une institution qui ne les motive pas, ce que les enseignants ont du mal à comprendre !...* »

Autre son de cloche, et combien différent, avec cette assistante sociale rencontrée dans un lycée parisien : « *Un redoublement bien compris peut être une chance pour l'élève, car le passage forcé dans la classe supérieure risquerait de renforcer son complexe d'infériorité* », déclare cette assistante, redoutée par les élèves et une partie du corps enseignant qui lui reprochent de confirmer trop fréquemment un diagnostic de redoublement, ou de « prédélinquance » pour les fugueurs, ce qui les condamne à l'établissement spécialisé. « *Avant 1968, il existait le barrage de la discipline. Aujourd'hui, la punition redevient une demande des parents et des enfants. Car après avoir payé sa dette, régénéré par la punition, l'enfant reste intact, sans angoisse...* », ajoute-t-elle.

Il faut dire que la demande affective est parfois très forte. Si certains adolescents recevant une convocation pour l'entretien avec l'assistante sociale se demandent : « *De quoi se mêle-t-elle ?* » et refusent de s'y rendre, d'autres jeunes — que ce soit à l'école primaire, au collège ou au lycée — prennent le bureau de l'assistante sociale scolaire pour un refuge, rejetés qu'ils sont par les autres élèves ou par leur famille. L'on voit ainsi des enfants venir jouer, faire des dessins pour l'assistante sociale pendant les intercours, et ne sortir de son bureau qu'avec regret, après avoir raconté leurs petites histoires.

Autre cas fréquent, celui de l'adolescente venue prendre des conseils de contraception ou des adresses pour avorter destinées à une « amie ». Car l'on vient rarement d'emblée pour le bon motif. Il y a toujours un prétexte à la première visite un peu honteuse chez l'assistante. Les parents viennent parler des vacances de leurs enfants, et ressortent du bureau après avoir confié leurs propres problèmes... ou pris conseil pour un divorce. Ils s'attendaient à tout. Cette assistante leur a plu. Ils reviennent, la démarche moins furtive. Et l'assistante sociale, débarrassée d'une autorité d'autant plus forte qu'elle était en partie imaginaire, découvre à son tour les arcanes de l'intimité des autres.

DANIELLE ROUARD.

(1) Syndicat national des adjointes, infirmières et assistantes sociales scolaires et universitaires.

Une assistante pour dix mille élèves

« CE service n'est plus qu'un cercueil », *estime M. Jean Cornec, président de la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques. Selon le syndicat FEN, les besoins en effectifs sont couverts à peine pour un quart. Avec le personnel en fonction actuellement, chaque assistante a à sa charge environ dix mille élèves. Or, les normes fixées conjointement par le ministère de la santé et celui de l'éducation sont de* « deux mille cinq cents élèves au plus pour un secteur comprenant une majorité d'établissements primaires. Toutefois, lorsque l'assistante sociale scolaire exerce dans un établissement du second degré, ce chiffre ne devrait pas dépasser deux mille élèves ».

Dans les régions rurales, où les écoles sont dispersées, l'assistante polyvalente du secteur est autant que possible associée au service social scolaire. La réalité, selon les syndicats, est telle que les normes, déjà élevées, sont en général dépassées. Dans certains départements, il n'y a pratiquement pas d'assistante sociale scolaire, et c'est celle de la D.D.A.S.S. (1) qui en tient lieu.

Pour pallier les carences de l'Etat, de grandes villes ont créé leur propre service médical et social : c'est notamment le cas à Cannes, Brest, Nice. D'autre part, l'enseignement secondaire apparaît nettement privilégié par rapport au premier degré, où l'assistante sociale scolaire exerce rarement, exception faite de la région parisienne.

Le ministère de la santé recrute environ une centaine de postes par an depuis 1973. Il embauche, d'autre part, des vacataires (soixante en juin 1975) pour un horaire de trente-trois heures, sans garantie d'emploi, et souvent sans qualification. Le nouveau statut publié au Journal officiel du 12 avril accorde la catégorie B de la fonction publique aux assistantes scolaires; la reconnaissance de la catégorie A pour les assistantes sociales-chefs, demandée par les organisations professionnelles, a été refusée.

La rémunération des assistantes — aux augmentations indiciaires près — varie de 1 900 francs environ (titulaire en début de carrière) à 3 900 francs (assistante-chef, en poste, fin de carrière), au 1er avril 1975 (2). Les contractuelles et les vacataires sont nettement moins payées.

(1) Direction départementale de l'action sanitaire et sociale.

(2) Les effectifs au 1er juin 1975, selon le ministère de la santé, sont : assistantes sociales-chefs : 142 ; assistantes sociales titulaires : 1 107 (temps plein ou partiel) ; contractuelles : 131 ; vacataires : 59.

FICHAGE PAR ORDINATEUR

DANS une situation qui se dégrade, l'assistante scolaire est trop absorbée par le travail administratif pour être réellement disponible. Elle devient de plus en plus un agent de détection sociale, un « gendarme » et fait de moins en moins de prévention médico-sociale précoce, qui est pourtant sa vocation première. « *Caractériel à huit ans, l'enfant, d'établissement en établissement où sa fiche le suit, a de bonnes chances d'être définitivement étiqueté comme délinquant au bout de quelques années*, estime M. Raymond Métro, secrétaire général de la fédération des parents d'élèves Cornec. *L'assistante n'a pas le temps de suivre l'enfant, et sa fiche circule donc sans être modifiée. Est-elle détruite au rectorat, où elle est en principe classée ? Est-elle transmise à d'autres ? Nous n'avons aucune garantie réelle sur ce point.* »

Les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. des travailleurs sociaux, de leur côté, dénoncent le risque de mise sur ordinateur des renseignements pourtant confidentiels du *Carnet de santé*. Regroupés avec les autres fichiers, (Sécurité, recensement, impôts), cela aboutirait à « *un fichage de la famille inacceptable* ».

Le *Carnet de santé*, rempli par le médecin, est en effet transmis à l'assistante sociale qui confirme, en consignant ses commentaires, *si l'état de l'enfant nécessite une surveillance médicale ou une surveillance sociale particulières, ou s'il a été demandé une consultation spécialisée*. Ces questions peuvent paraître anodines. Mais, d'une part, les grilles de réponses sont d'ores et déjà codées pour l'éventuel ordinateur. Elles sont, d'autre part, éclairées par la définition des motifs d'intervention de l'assistante : *Résultats scolaires insuffisants, absentéisme, orientation scolaire et professionnelle ; conflits au sein de l'école ; problèmes individuels de l'enfant : santé physique et mentale, sexualité, drogue, alcoolisme, délinquance, autre déviance ; problèmes financiers.*

Pour prévenir ce danger, quelques assistantes sociales « de gauche » font la grève du *bilan social*. Ce mouvement pourrait s'élargir, au moment où les pouvoirs publics proposent de supprimer le bilan systématique pour ne garder que le bilan ponctuel du cas « difficile », en vue d'alléger le travail de l'assistante. Pourtant, syndicats et associations de parents redoutent que cette proposition ne conduise au *fichage* avoué des familles à problème : migrants, chômeurs, etc.

SOCIÉTÉ

Libres opinions

Dany le banni

par ROBERT BADINTER

CHARTE, Déclarations, Code, annoncés ou publiés c'est fou ce que la liberté compte d'amoureux en ce moment en France. Mais les Français ne s'y trompent pas. Plus que les propos comptent les actes. A la liberté, on peut aisément appliquer le mot si beau sur l'amour : « Il n'y a pas d'amour. Il n'y a que des preuves d'amour. »

A cet égard, le comportement du pouvoir, à l'encontre de Daniel Cohn-Bendit, est singulièrement révélateur. Que l'on partage ou non les analyses ou les convictions de Cohn-Bendit, que l'on voie en lui le héros ou simplement le héraut de mai 68, on ne peut lui dénier trois vertus, rarement conjuguées en politique : le courage, l'humour et le talent.

J'ai toujours douté, pour ma part, que Cohn-Bendit ait été le leader d'un mouvement qui, par sa nature même, ne pouvait en avoir. Sans Cohn-Bendit, mai 68 aurait sans doute vu le jour. Il se serait simplement appelé juin ou septembre. Mais sans Cohn-Bendit, mai 68 n'aurait pas eu ce style sans pareil qui fait que, la fête finie, l'ordre revenu dans les rues — mais heureusement pas dans les esprits, — mai 68 demeure dans notre histoire comme une nuit d'amour, imprévue mais essentielle parce que, au lendemain, on n'es plus le même.

Donc, comme beaucoup, pour ces raisons, et d'autres aussi, j'aime Cohn-Bendit. Souvent, je me prends à penser qu'avec sa participation la vie publique ou politique gagnerait en imprévu, en trouvailles, en innovations de toutes sortes qui nous font si cruellement défaut. Car une chose est le truc publicitaire savamment mis au point à l'usage d'un homme d'Etat appliqué, autre chose, l'invention d'un poète de l'action directe ou du protagoniste heureux de la *Commedia dell'Arte* politique.

Mais voilà. Il se trouve que Cohn-Bendit, qui se veut volontiers marginal, l'est à coup sûr en ce qui concerne la nationalité française. Ce fils de juifs allemands, réfugiés en France en 1933, né en France en avril 1945, a toujours vécu et étudié en France jusqu'en 1968, sauf pendant une période de cinq ans, de 1958 à 1963. Aurait-il été présent en France entre seize et dix-huit ans, Daniel Cohn-Bendit aurait été de droit français. Comme son frère, professeur d'université. Mais son père, mort en 1959, sa mère, morte en 1963, n'avaient pas voulu choisir, pour leur fils, sa nationalité. Ce scrupule d'intellectuels et son absence de France ont fait que Daniel Cohn-Bendit n'est demeuré, selon le slogan, qu'un juif allemand parmi tant d'autres, qui se voulaient tels — pour un jour.

Cohn-Bendit est donc étranger et, de surcroît, allemand. Quelle aubaine pour le ministre de l'intérieur de l'époque ! Le 24 mai 1968, M. Fouchet fulmina contre Cohn-Bendit un arrêté d'expulsion. Selon sa formule classique, sa présence était de nature à compromettre l'ordre public. Singulier hommage rendu en langue administrative au pouvoir prêté, bien exagérément, à Cohn-Bendit. *Exit*, en tout cas, celui-ci de la scène française. Et, avec lui, une partie de l'humour en politique.

Sept ans ont passé. Une amnistie générale a été proclamée dès l'été 1968. La France a connu depuis lors trois présidents de la République, autant de ministres de l'intérieur, et cinq premiers ministres. Outre le rythme de la *Marseillaise*, beaucoup de choses auraient changé, nous dit-on. Mais, en ce qui concerne Cohn-Bendit, rien n'a changé. Sauf lui. Le jeune homme de 1968 a maintenant passé la trentaine.

Etonnante constance : en juin 1974, Cohn-Bendit écrit au tout nouveau président de la République pour lui demander d'être autorisé à revenir en France, où l'appellent famille amis, culture. Un long un méprisant silence fut toute la réponse élyséenne. En avril 1975, Cohn-Bendit ayant publié un livre sur ce qui n'est plus qu'histoire, son éditeur demanda qu'il soit autorisé au moins à se rendre à Paris pour y présenter son œuvre à une émission littéraire à la télévision. La réponse vint, cette fois-ci, du ministère de l'intérieur : « *La présence de cet étranger est actuellement inopportune en France.* » Actuellement ? Parce que c'était le mois de mai, sans doute. Inopportune ? Il n'est pas un Français pour s'imaginer que l'apparition de Cohn-Bendit à Paris ferait lever les masses, jaillir la manif' du pavé, se précipiter les étudiants dans les rues : l'histoire ne se renouvelle pas. Et les nostalgiques de 1968 paraissent aujourd'hui de bien anciens combattants.

La vérité est plus simple. Le ministre de l'intérieur refuse à Daniel Cohn-Bendit, né en France, élevé en France et écrivain français, un droit qu'il accorde aisément à d'autres, tel Otto Skorzeny, condottiere hitlérien sanglant auquel s'ouvrent tout grands les studios de la télévision. Pourquoi ? An nom de la raison d'Etat, dissmulée derrière la notion d'opportunité, c'est-à-dire au nom de l'intérêt politique de ceux qui gouvernent l'Etat. Simplement, M. Poniatowski entend satisfaire cette partie importante de sa majorité pour laquelle Cohn-Bendit est sacrilège.

Car, pour tous les conservateurs, Cohn-Bendit a quelques traits du Malin. Il a conduit le sabbat de mai. Il sent le soufre. Le refus ministériel de sa présence s'apparente à l'exorcisme : « *Vade retro Satanas Bendit.* » Et pourtant, quelle courte vue de l'histoire ! Car si Cohn-Bendit a fait, en 1968, trébucher le général de Gaulle, en 1969, c'est bien M. Giscard d'Estaing qui l'a fait tomber.

Au-delà de l'anecdote, l'arbitraire, ou plutôt le régime du bon plaisir, se révèle clairement. Aucun acte illégal n'est reproché à Daniel Cohn-Bendit. Et, cependant, il se voit refuser le droit de venir en France. Le traité de Rome prescrit, en matière d'établissement professionnel, la libre circulation des personnes sur le territoire des Etats membres de la Communauté. La France a signé le traité de Rome. Cohn-Bendit est de nationalité allemande. Qu'importe, l'inspiration du traité de Rome s'arrête à Cohn-Bendit.

Dans tout cela, où est l'amour brûlant de la liberté dont se targue si hautement M. Poniatowski ? Que Cohn-Bendit, ni condamné, ni poursuivi, ni même suspecté par l'autorité judiciaire, pénètre en France, il exercerait seulement cette liberté essentielle : le droit d'aller et venir, d'entrer et sortir d'un pays, qui distingue précisément les hommes et les pays libres de ceux qui ne le sont pas. Et soyons sans inquiétude sur ce qui adviendrait : on ne manquerait pas d'ange-gardiens pour veiller sur ou surveiller Cohn-Bendit.

Mais M. Poniatowski préfère le bannissement sans recours réel possible à l'autorité judiciaire. Car les tribunaux administratifs ne contrôlent pas le bien-fondé d'une telle décision. Ils veillent au respect des formes. Ils ne censurent que l'apparence. Après le temps de Dany le Rouge, voici venu celui de Dany le Banni. Qui y gagne ? A coup sûr pas la Liberté.

A la conférence mondiale de Mexico

Le droit à la réflexion pour les femmes passe d'abord par l'accès à l'instruction

déclare Mme Françoise Giroud

La conférence mondiale de l'Année internationale de la femme a repris ses travaux le lundi 23 juin à Mexico avec l'intervention de membres des délégations de Suède, de Chine populaire, d'Argentine et de France.

Mme Li Su-wen, qui dirige la délégation chinoise, a pris la parole pour critiquer et renvoyer dos à dos les deux superpuissances.

Elle a réaffirmé les liens qui existent entre l'émancipation féminine et la libération nationale et le progrès social.

Le sous-secrétaire d'Etat argentin aux mineurs et à la famille, Mme Florentina Garcia de Saenz, a donné son pays comme exemple d'une nation où les femmes jouent dans la vie politique un rôle important. La personnalité de l'actuel chef d'Etat argentin, la présence de quatre-vingts femmes députés dans les divers Parlements argentins, constituent à coup sûr des arguments que peu d'autres pays pourraient reprendre à leur compte.

Mme Françoise Giroud, parlant au nom de la délégation française, a mis en garde les participants sur le danger de politiser à l'excès l'objet de la conférence : « *Sommes-nous ici pour décrire l'ordre économique nouveau qui pourrait s'instaurer entre les peuples ? Evidemment non, même si nous avons le droit d'y réfléchir* », a-t-elle notamment déclaré. La meilleure façon de donner aux femmes ce « *droit à la réflexion* » est, selon Mme Giroud, de leur donner accès à l'instruction. C'est pour cette raison que la France attache une importance particulière à « *l'instruction obligatoire mixte, gratuite et rigoureusement identique pour les garçons et pour les filles à tous les niveaux de la société* », qui aurait permis, selon elle, à la « *collectivité féminine* » française de « *réduire sensiblement, ces dernières années, l'écart qui la séparait de la collectivité masculine* ».

Il faut, a-t-elle dit, que les femmes se libèrent « *en premier lieu d'elles-mêmes, de leurs propres préjugés, de leurs propres craintes, de leurs propres fantasmes de faiblesse* ».

« *Je suggère à cette assemblée*, a conclu Mme Giroud, *que nous demandions ensemble aux gouvernements intéressés d'accorder à leurs prisonnières un traitement conforme aux conventions internationales, dans le strict respect des droits sacrés de la personne humaine.* »

● *Un document* dénonçant les méthodes de détention et les sévices subis par cent vingt femmes chiliennes a été distribué, le lundi 23 juin, aux participants de la Conférence mondiale de l'année de la femme de Mexico et remis au bureau de la Conférence par Mmes Laura Allende et Hortensia Bussi de Allende, sœur et veuve de Salvador Allende. Selon ce document, ces femmes, dont l'âge oscille entre enfermées dans le camp de « Tres Alamos » de Santiago, après avoir été « enlevées » de façon violente, interrogées et torturées avec une extrêm cruauté, souvnt en présence de leur famille ou d'autres détenus. Dans la plupart des cas, les détenues n'ont fait l'objet d'aucune accusation précise et n'ont été soumises à aucune procédure judiciaire légale.

● *La mutuelle et la Fédération nationale des libres penseurs*, dont le siège est au château du Plessis-Saint-Georges-des-Sept-Voies, 49350-Gennes, ont dorénavant leurs locaux à Paris, 10 et 12, rue des-Fossés-Saint-Jacques, 75005. Secrétaire général : M. Henri Lecoultre ; responsables nationaux : MM. Martron et Labregère.

ÉDUCATION

LA FEN DÉPLORE LES PERTES DE SALAIRES APRÈS L'APPLICATION DU NOUVEAU STATUT AUX MAITRES SPÉCIALISÉS.

Les maîtres spécialisés de la Ville de Paris — enseignants chargés de l'éducation physique, du dessin et de la musique, dans les écoles élémentaires, — adhérents de la Fédération de l'éducation nationale (1), ont estimé — au cours d'une conférence de presse le 23 juin — que leur nouveau statut était une « *promotion qui se traduit par une dégradation* ». Ils déplorent leur assimilation à la catégorie B des fonctionnaires, occasionnant des baisses de salaires allant de 100 F à 500 F, et l'augmentation de leurs horaires de service, qui passent de vingt et une heures à vingt-quatre heures.

D'autre part, ils admettent difficilement d'être placés, dans chaque classe, sous la tutelle de l'instituteur, alors que, auparavant, ils étaient autonomes pédagogiquement.

Le syndicat FEN estime cependant que la plupart des cent quarante-six maîtres spécialisés, qui ne pourront être intégrés dans le nouveau corps, faute d'un nombre suffisant de postes (*le Monde* daté 8-9-10 juin), pourraient retrouver un emploi dans les départements de la banlieue.

LE TAUX DE REDOUBLEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT PUBLIC ÉLÉMENTAIRE A DIMINUÉ D'UN TIERS DEPUIS CINQ ANS.

Une « note d'information » du ministère de l'éducation indique que 9,6 % des élèves des écoles publiques élémentaires ont redoublé durant l'année scolaire 1974-1975. En 1969-1970, cette proportion était de 14,2 % : les redoublements ont donc diminué de près d'un tiers. Dans l'enseignement privé, le pourcentage des redoublants n'est que de 7,5 %, contre 9,3 % en 1969-1970.

Dans le secteur public, le taux de redoublement le plus élevé est celui du cours préparatoire : 14,8 % de redoublants en 1974-1975 (contre 17,9 % en 1969-1970). Les pourcentages les plus élevés sont enregistrés dans les académies d'Amiens (19,4 %), Lille (19,1 %), et Caen (18,8 %) ; à l'inverse, les académies de Paris (9,4 %), Nancy (10,8 %) et Toulouse (11,5 %) obtiennent les taux les plus bas.

Les pourcentages de redoublements sont plus faibles pour le cours élémentaire première année (7,6 %), le C.E. 2 (6,9 %) et le cours moyen première année (7,1 %) ; dans ces classes, les taux ont diminué de près de moitié par rapport à 1969-1970.

Les redoublements augmentent à nouveau un cours moyen deuxième année, la dernière classe avant l'entrée en sixième : 11,3 % (enseignement public) contre 15,7 % il y a cinq ans. Une répartition des redoublants selon leur année de naissance a été effectuée, en 1974-1975, pour les élèves du cours moyen deuxième année : 88,4 % ont onze ans ou moins, 11,6 % ont plus de douze ans (public et privé).

RELIGION

Mgr LOUIS BOFFET NOMMÉ ÉVÊQUE COADJUTEUR DE MONTPELLIER

Paul VI a nommé Mgr Louis Boffet, actuellement évêque auxiliaire de Lyon, évêque coadjuteur avec droit de succession de Mgr Cyprien Tourel, évêque de Montpellier.

[Né à Chauffailles (Saône-et-Loire) en 1921 et ordonné à Chauffailles en 1947, Mgr Boffet a été successivement aumônier diocésain de la JEC, puis de l'Action catholique rurale, curé de Louhans, responsable de la zone pastorale de la Bresse et vicaire général du diocèse d'Autun. Il a été nommé évêque auxiliaire de Lyon en 1970. Il est membre de la commission épiscopale du monde scolaire et universitaire et du comité épiscopal de la Mission de France.]

PRESSE

LE CONFLIT DU « PARISIEN LIBÉRÉ »

M. Lecat : il faut ouvrir le dialogue

Dans une interview accordée au journal bordelais *Sud-Ouest*, M. Jean-Philippe Lecat, ancien ministre de l'information, délégué aux économies de matières premières, analyse la situation de la presse française. « *Cette situation est grave* », a-t-il dit, avant d'en venir à l'analyse des causes :

« *Le Livre a une tradition corporatiste très forte, accrue, au moins à Paris et dans certaines villes de province, par le monopole d'embauche. Cependant, on ne peut pas toujours accuser de tout le Syndicat du livre. Du côté patronal, la gestion n'a pas toujours été admirable, parfois elle fut totalement anarchique. (...)* »

Evoquant le conflit du *Parisien libéré*, il précise :

« *On doit et on a le droit d'exiger des syndicats le respect de la liberté de la presse. En revanche, il ne faut pas fermer les yeux sur l'appréhension légitime des ouvriers du Livre face à l'évolution technologique (passage de la typographie à l'offset), à la photocomposition et à la télé-impression, appréhension renforcée par le fait que l'imprimerie de labeur (édition, imprimés, emballages, catalogues) est elle aussi en crise.*

» *Il faut ouvrir le dialogue, associer les syndicats à cette transformation. Il y a trente ans que la situation de monopole existe. Ce n'est pas à la veille d'une mutation technologique qu'on peut réviser d'une manière purement négative cette situation.* »

DEPUIS LE 5 JUIN

Le personnel occupe une imprimerie à Caen

Le personnel de l'imprimerie caennaise Caron-Ozanne occupe, depuis le 5 juin, les locaux de l'entreprise pour protester contre l'annonce de 38 licenciements et 10 mises en préretraite sur un effectif de 156 personnes. Cette grève a notamment pour effet d'empêcher depuis trois semaines la sortie de l'hebdomadaire *Liberté-Bonhomme*, diffusé à 17 000 exemplaires.

Les mesures annoncées par la direction de l'imprimerie font suite à un déficit de 3 600 000 francs dans l'exercice 1974 et près de 1 500 000 francs pour les quatre premiers mois de 1975. En 1974, le quotidien *Ouest-France* a prêté à l'imprimerie, directement ou par l'intermédiaire de *Liberté*, plus de 2 700 000 francs. En effet, *Ouest-France* possède directement 9 % des actions de l'imprimerie et est actionnaire de *Liberté* à raison de 43 %. *Liberté* détenant 60 % des actions de Caron-Ozanne, le quotidien de Rennes est engagé pour environ un tiers dans le capital de l'imprimerie, à côté de diverses personnalités locales.

Une procédure a été engagée officiellement vendredi au tribunal de commerce de Rennes, où le P.-D. G. de l'imprimerie a demandé le bénéfice d'une procédure nouvelle évitant le règlement judiciaire ou la liquidation : la nomination d'un curateur qui présenterait un plan de redressement en trois ans. Dans l'esprit de la direction, ce plan passe par la reprise du travai et l'acceptation des quarante-hui licenciements. Opinion qui n'est bien entendu, pas partagée par le grévistes. En effet, le personnel me directement en cause la compétenc du directeur de l'imprimerie ave qui il n'entend plus discuter « qu'il considère comme licencié ». Les cadres de l'entreprise eu mêmes, après avoir lancé un app à la reprise du travail, ont demand son départ à la quasi-unanimité.

● *L'assemblée générale constitutive de Nord-Eclair édition* — créée à la suite de la prise d participation de M. Robert Her sant à l'exploitation du quotidie (*le Monde du 19 avril*) — a e lieu lundi 23 juin.

Cette société, qui aura pou mission de garantir la ligne poli tique du journal, a élu pour pr sident M. Jean Catrice, ancie gérant de Nord-Eclair, ancie député M.R.P. ; pour secrétai M. Maurice Dhellemmes, ancie gérant de la société Nord-Ecla et comme directeur génér M. Jules Clauwaert, rédacteur e chef.

Les autres membres désign sont : MM. André Audinot, dépu de la Somme, secrétaire général d groupe Hersant ; Henri Balestr du groupe Hersan ; André D france, ancien directeur génér de Nord-Eclair ; Alain Vuaill et Henri Caudro, représentar l'association des journalistes : Jac ques Demey, ancien président d conseil de gérance de Nord-Ecla et Roger Clément.

En Italie

Légalité et pornographie

Rome. — *Les marchands de journaux de Sicile et de Campanie ont fait grève lundi 23 juin ; ils devaient être relayés ce mardi par leurs collègues du Piémont et de la Ligurie ; mercredi, ce sera le tour de l'Emilie-Romagne, de la Toscane et de l'Ombrie... La révolte gronde en effet dans les kiosques de la péninsule : leurs propriétaires en ont assez d'être poursuivis pour vente de publications « obscènes » surtout depuis quelques mois. Un marchand de journaux sur huit a fait l'objet d'une dénonciation de ce genre, qui s'est traduite dans une vingtaine de cas par des condamnations.*

Les articles 528 et 725 du code pénal punissent de trois mois à trois ans de prison « quiconque a mis en circulation des écrits, dessins, images ou autres objets obscènes de quelque nature que ce soit ». *Rappelant que ces articles remontent à la période du fascisme, les marchands de journaux réclament leur suppression immédiate.* « Nous ne vendons que des publications légales, *déclarent-ils en substance*, nous n'avons ni les moyens ni l'envie de jouer les censeurs. »

La protestation cache sans doute aussi un désir de ne pas perdre le bénéfice de recettes portant sur quelque cent cinquante revues très « déshabillées ». Elle n'en est pas moins logique : appliquée à la lettre, la loi conduirait le vendeur à examiner chacune des publications exposées pour juger lui-même si elle relève ou non du « délit d'obscénité ».

En déclenchant des grèves tournantes, les marchands de journaux entendent soutenir une proposition de loi présentée conjointement par les communistes, les socialistes et les républicains, et qui est enlisée au Parlement depuis bientôt vingt mois. Elle vise à supprimer les peines existantes et à limiter la responsabilité des « kiosquiers » aux publications non autorisées. — R. S.

INSTITUT

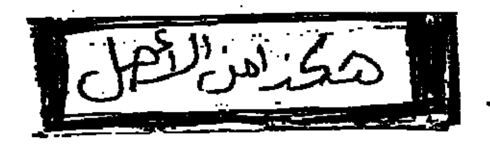
Académie des sciences morales et politiques

LA MONNAIE ET LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

M. André de Lattre, président du Crédit national, a fait, lundi 23 juin, à l'Académie des sciences morales et politiques, une communication sur « la monnaie et le financement des entreprises ». Il a analysé les causes d'une certaine dégradation de la situation financière de l'industrie française, du rôle croissant du financement bancaire. Selon l'orateur, pour éviter que la création monétaire ne soit trop largement appelée à combler le déséquilibre entre les intentions d'épargner — qui sont surtout le fait des ménages, — il faut rechercher le développement de ressources stables, tant en capitaux propres qu'en financements à long terme. M. de Lattre a enfin examiné quelques perspectives d'avenir touchant le bilan des firmes et l'équilibre général de l'économie.

* * *

L'Académie a décerné, d'autre part, le prix Victor-Cousin à M. Raymond Sansen (*Doctrine de l'amitié chez Cicéron*), le prix Gegner à M. Léon Pusson (*Nouvelles études sur la pensée juridique*), le prix Charles-Lambert à M. Aimé Forest (*l'Avènement de l'âme*), et le prix Emile-Girardeau à M. Raymond Boudon (*la Mobilité sociale dans les sociétés industrielles*).



Le Monde DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES

n serpent
e mer

Près de deux cent cinquante navires — essentiellement des sous-marins, quelques navires militaires de surface, trois brise-glace soviétiques — sillonnent aujourd'hui les mers, propulsés par des réacteurs nucléaires. Au total, ces navires ont couvert à ce jour près de 35 millions de kilomètres.

Depuis une quinzaine d'années, les spécialistes nucléaires souhaitent que les navires marchands suivent cet exemple et remplacent leurs moteurs Diesel par des réacteurs nucléaires. Mais les deux navires américain et allemand de démonstration « Savannah » et « Otto Hahn » — construits depuis 1960 — sont loin d'être compétitifs avec les navires classiques, et aucun bâtiment de série n'a jamais été construit.

Le doublement du prix du pétrole entre 1973 et 1974 a, comme pour les centrales nucléaires, modifié les calculs économiques, et la compétitivité de certains navires nucléaires de grande taille a pu paraître presque acquise.

Mais c'était compter sans l'autre conséquence immédiate de la hausse du prix du brut : le ralentissement de la consommation mondiale, et donc du nombre de pétroliers à construire. D'autres problèmes aussi ont surgi : l'opinion publique ne semble guère disposée à accepter les navires à propulsion nucléaire.

LES NAVIRES A PROPULSION NUCLÉAIRE

A puissance égale, un réacteur nucléaire coûte nettement plus cher qu'une ...trale au fuel ou qu'un moteur ...sel de navire. Le seuil de ...npétitivité est atteint lorsque ... coût du combustible que le ...cteur brûle au cours de sa vie ...e permet de faire, par rapport ... fuel, des économies qui com...seront l'investissement supplé...ntaire requis au départ.

...e prix moyen du baril de brut, ... est passé d'environ 2,5 - 3 dol...s en 1972 à 5,5 - 6 dollars en ...obre 1973, puis à 10 - 11 dol...s en janvier 1975, a permis aux ...trales nucléaires de dépasser ... seuil. Pour les navires mar...nds à propulsion nucléaire, le ...blème se pose en termes dif...ents.

...lus un navire augmente de ...ume, et plus il lui faut de ...erves de fuel pour le propulser, ...qui diminue d'autant sa charge ...rchande. De même, plus il va ...e, et plus il brûle de fuel. Seule, ...e grande quantité de combus...ble consommé peut justifier le ...mplacement d'un moteur Diesel ...r un réacteur.

L'importance de l'investisse...ent initial fait, d'autre part, du ...er de l'argent un facteur qu'il ... faut pas négliger. L'argent ...er sera évidemment défavorable ... la propulsion nucléaire.

Le réacteur nucléaire est donc ...ndidat pour de gros navires ou ...s navires plus petits, mais rapi...es, ayant besoin de fortes puis...ances. Mais le réacteur est aussi ...ctime de sa puissance. Même les ...etits réacteurs de 60 à 70 méga...atts thermiques (ce qui équivau...rait à 20-25 mégawatts électri...ues) fournissent environ 25 000 ...hevaux-vapeur sur l'arbre des ...urbines. Ce qui permet de pro...ulser un navire marchand ...omme le *Savannah* à la vitesse ...e 20 nœuds pour une charge ...archande de 10 000 tonnes et ... passagers.

Du pétrolier au porte-conteneurs

Encore faut-il déterminer pour ...el type de navire marchand le ...acteur nucléaire est le plus ...téressant. Un pétrolier suit des ...ajets souvent différents, à une ...tesse moyenne de l'ordre de ... à 16 nœuds, s'arrête généralem...ent dans plusieurs ports où il ...charge une partie de sa car...ison. La taille des pétroliers ...t passée de 30 000 tonnes de ...rt en lourd dans les années ...40 à 250 000 tonnes aujourd'hui ... bientôt 500 000 tonnes pour les ...us gros navires. Mais même un ...trolier de 250 000 tonnes n'a ...soin que d'une puissance de ...000 chevaux-vapeur, c'est-à-...re un réacteur de 80 à 90 méga...atts thermiques.

Le porte-conteneurs a des im...ratifs différents. La croissance ... sa taille a aussi été rapide, mais les plus grands porte-conteneurs, en exploitation entre l'Europe et l'Extrême-Orient, n'ont encore un port en lourd que de 35 000 tonnes, soit environ 3 000 conteneurs. Des porte-conteneurs de 60 000 tonnes ont été étudiés par les Japonais. En revanche, ce sont des navires de plus en plus rapides — en moyenne 23-27 nœuds et même 33 nœuds pour huit navires en service sur l'Atlantique nord. Un porte-conteneurs est une sorte d'autobus, assujetti à une ligne donnée, qui fait escale régulièrement dans les mêmes ports, et qui y reste le moins longtemps possible. Pour lui, l'impératif essentiel est la rapidité de rotation.

Les méthaniers, qui transportent du gaz naturel liquéfié et qui sont encore assez peu nombreux, chercheront peut-être, à l'avenir, à être plus rapides pour limiter la consommation de puissance électrique nécessaire au maintien des basses températures pendant le trajet.

Un marché mal connu

Mais aujourd'hui, ce sont surtout les très grands pétroliers et les porte-conteneurs rapides qui pourraient éventuellement recevoir des réacteurs nucléaires. On calcule qu'il faut au minimum une puissance de 45 000 chevaux-vapeur pour qu'un réacteur nucléaire puisse prétendre à la compétitivité, et plutôt 60 000 à 90 000 chevaux-vapeur, suivant les hypothèses faites sur le prix du fuel. C'est dire que seuls les pétroliers d'au moins 250 000 à 500 000 tonnes de port en lourd (à une vitesse de 16 nœuds), et les porte-conteneurs d'au moins 50 000 tonnes de port en lourd (à une vitesse de 27 nœuds) sont des candidats possibles.

L'évaluation du marché potentiel varie énormément avec la limite inférieure de puissance que l'on choisit. D'après une étude récente, il serait construit d'ici à 1990-1995 environ 2 500 navires nouveaux d'une puissance de propulsion supérieure à 40 000 chevaux-vapeur et environ 600 d'une puissance supérieure à 80 000 chevaux-vapeur.

Tous ces navires ne sont pas nécessairement destinés à la propulsion nucléaire. D'ici à 1981-1982, la construction des très grands pétroliers promet de stagner. Si aujourd'hui les carnets de commandes des chantiers navals sont encore pleins, c'est que la construction des navires a été engagée avant le doublement du prix du pétrole. Mais, compte tenu des prévisions d'accroissement de consommation de pétrole, aucune nouvelle commande n'a été passée depuis la fin de l'année 1974 et les chantiers n'ont guère de plan de charge assurés après 1978. Par exemple, la direction des Chantiers de l'Atlantique estime que la course aux pétroliers de 500 000 ou de 600 000 tonnes va momentanément être suspendue. Les nouvelles commandes des armateurs ne seront passées que vers 1978-1979 et porteront sur des navires de petite ou de moyenne taille.

Le réacteur nucléaire ne trouvera donc pas de débouché sur le marché des pétroliers avant 1981-1982.

Le marché du porte-conteneurs est moins développé. En 1971, la flotte mondiale n'était encore que de cinq cents navires, et trois cents étaient en commande, ce qui représentait 1,2 % du tonnage mondial. Les Américains comme les Allemands ou les Italiens estiment que le porte-conteneurs, avec la vitesse élevée et le haut facteur d'utilisation qu'il recherche, est probablement le meilleur candidat pour un réacteur nucléaire sur des routes transatlantiques. Malheureusement, les chantiers navals français construisent essentiellement des pétroliers et des méthaniers et se sentent peu concernés par le marché des porte-conteneurs.

Incertitudes économiques et juridiques

A la difficulté d'évaluer l'importance du marché ouvert aux réacteurs nucléaires viennent se juxtaposer les incertitudes économiques et juridiques. La hausse progressive, mais régulière, du prix du pétrole remet en permanence les calculs économiques en question, tandis que les exigences de plus en plus nombreuses formulées pour les réacteurs nucléaires en font aussi croître le prix.

En janvier 1975, le chiffre avancé par l'administration maritime américaine MarAd pour un superpétrolier de 400 000 tonnes de port en lourd équipé d'une puissance de 120 000 chevaux-vapeur (donc beaucoup plus rapide que les pétroliers existants) est de 160 millions de dollars, 60 à 70 millions de plus que pour un navire à propulsion classique équivalent (soit 37 % plus cher). Selon le Commissariat français à l'énergie atomique (C.E.A.), la compétitivité reste acquise pour un surcroît d'environ 20 millions de dollars par 100 000 tonnes de port en lourd, soit 80 millions de dollars pour un navire de 400 000 tonnes. Mais la comparaison économique entre les navires classiques et les navires nucléaires se complique encore pour plusieurs raisons.

1) *La taille optimum du réacteur est mal connue.* En France, les premières études d'optimisation sont en cours à Technicatome, filiale du C.E.A., en collaboration avec les chantiers navals français. Les réacteurs pour les navires civils seront d'ailleurs assez différents des réacteurs de sous-marins. Ils seront moins compacts, car les problèmes de limitation d'espace sont beaucoup moins sévères. Ils seront plus gros, ce qui nécessite un programme de développement technique de vannes, de pompes... Les exigences de protection contre les radiations seront enfin très sévères. Les premiers navires commerciaux seront donc précédés d'un navire de démonstration. Des années de travaux seront nécessaires.

2) *Le prix du réacteur et son coût de fonctionnement sont incertains.* L'optimisation des réacteurs déterminera évidemment leur coût, et il faudra définir une gamme de quelques réacteurs standards, qui seront construits en série pour satisfaire la demande. Il faudra enfin définir la procédure normalisée qui permettra d'évaluer la sûreté des réacteurs et d'autoriser leur mise en service. Très sensible à ce problème de normalisation, les chantiers navals sont tout aussi préoccupés de la durée de fonctionnement du réacteur et de la rapidité avec laquelle son combustible pourra être chargé. Car de cette rapidité dépend l'immobilisation du navire. Faut-il par exemple brûler un combustible plus enrichi (5 %) qui dure plus longtemps ?

Une série d'organismes internationaux, l'American Bureau of Shipping, le Bureau Veritas, les Lloyd's... ont défini un certain nombre de normes de construction des navires nucléaires. De son côté, l'administration maritime américaine se livre à un travail analogue, et la société Babcock et Wilcox a étudié aux Etats-Unis un réacteur pour la propulsion civile.

3) *Les précautions écologiques à prendre ne sont pas définies.* Les études techniques devront être complétées par des études écologiques. Chacun a encore présent en mémoire l'odyssée du cargo japonais *Mutsu*, dont le réacteur nucléaire émettait trop de rayonnements et qui, à peine lancé, l'été dernier, aurait dû regagner son port d'attache si une très forte opposition des pêcheurs ne l'en avait empêché pendant plusieurs semaines. Les spécialistes américains estiment que, si le fonctionnement normal d'un réacteur ne fait pas peser de danger sur la vie marine, les conséquences d'un accident doivent être sérieusement étudiées. Il faudra aussi établir des règles sur les rejets de produits radioactifs en mer.

4) *La réglementation internationale reste à définir.* Lorsque les navires expérimentaux *Savannah* et *Otto Hahn* entrèrent en service, les Etats-Unis puis l'Allemagne fédérale durent conclure des accords bilatéraux avec les pays dans les ports desquels les navires souhaitaient faire escale. Avant la mise en service des premiers navires commerciaux, il faudra définir une réglementation précise fixant les règles de sûreté, la responsabilité des armateurs et des constructeurs, les droits des tiers qui subiraient les conséquences d'un accident, l'autorité juridique compétente pour régler les litiges... Il faudra aussi trouver la manière d'assurer les navires nucléaires. Pour l'instant, seule la Convention Safety of Life at Sea, rédigée à Londres en 1960 sous les auspices de l'organisation intergouvernementale maritime consultative, règle les questions relatives à la sécurité des navires en mer.

L'énumération de tous ces problèmes suffit à montrer que le navire marchand à propulsion nucléaire n'a pas d'avenir immédiat et qu'au plus tôt les premiers verront le jour vers 1985-1990. Les Ateliers et chantiers de Bretagne (filiale des Chantiers de l'Atlantique), qui ont acquis, en 1974, la licence des réacteurs de sous-marins français, pensent aujourd'hui qu'ils vendront ces réacteurs pour des applications terrestres avant d'aboutir à des applications maritimes.

DOMINIQUE VERGUÈSE.

Le satellite et le brise-glace

LES photographies prises par satellites ont déjà trouvé de nombreuses applications. Elles ont récemment permis à un brise-glace américain d'atteindre un point de l'Antarctique que l'on jugeait auparavant inaccessible par voie maritime.

La baie de Pine Island, à la latitude de 75 degrés, est séparée de la mer libre par plus de 200 kilomètres de banquise. Pendant l'été austral, la banquise est suffisamment friable pour qu'un navire puisse s'y frayer un chemin, mais à la vitesse maximale de 3 nœuds (5,5 kilomètres à l'heure) il paraissait impossible de faire l'aller et le retour, y compris le temps nécessaire aux observations scientifiques, durant la brève période de navigabilité.

Les photographies prises par le satellite Landsat-2 ont résolu le problème. La banquise présente de nombreuses fissures qui facilitent sa traversée. La position de ces fissures change au cours du temps. Un système de transmission accélérée a été mis en place, permettant au brise-glace de recevoir les photographies moins de trente-six heures après qu'elles aient été prises, alors que le délai normal est de quatorze jours. Le navire a ainsi pu trouver plusieurs passages libres ; le plus important était long de 40 kilomètres et sa largeur atteignait parfois 800 mètres. L'utilisation de telles fissures a permis de faire la double traversée de la banquise en huit jours.

Décibels et musique pop

Les effets physiologiques du bruit sur l'organisme sont variés. Ils vont d'une simple accélération du rythme cardiaque à des troubles chroniques tels qu'une grande fatigue, un manque d'appétit, et, bien sûr, des lésions de l'appareil auditif pouvant conduire à la surdité.

Des mesures légales limitent la plupart des niveaux de bruit, qu'il s'agisse des véhicules à moteur, des engins de chantier, du bruit à l'intérieur des locaux de travail ou de l'isolation des habitations.

Les Britanniques, dont les chanteurs à la mode s'illustrent souvent par leur véhémence, viennent de s'attaquer à la musique pop. La ville de Leeds impose une limite maximale au niveau de bruit admis dans les salles de concert et les discothèques. Adversaires et partisans de musique s'affrontent sur le choix de la limite fixée. Ils raniment les controverses sur les unités de mesure et la difficulté d'apprécier d'une façon simple et mesurable le tort causé par un bruit excessif.

LES niveaux de bruit se mesurent traditionnellement en décibels. Mais le décibel n'exprime qu'un rapport de puissance sonore, sans tenir compte de la façon dont le bruit est perçu. Les caractéristiques de l'oreille font intervenir aussi le spectre des fréquences ou la durée d'exposition. On apporte donc des correctifs, et l'on rencontre finalement de nombreux types de « décibels » ; les écarts d'une espèce à l'autre sont souvent considérables. L'appareil de mesure le plus couramment employé fournit des résultats souvent à l'échelle dite de type A et l'on parle de décibels A (dBA).

On admet qu'on dort tranquille en deçà de 30 à 35 dBA, qu'une conversation normale se situe vers 50 à 60 dBA, et qu'avec 90 ou 100 dBA le métro est franchement désagréable.

Dans le domaine musical, un morceau moyen ne dépasse guère 70 dBA. La Neuvième Symphonie de Beethoven atteint épisodiquement 105 dBA. La musique pop est bien au-delà de ces normes. L'usage d'amplificateurs électroniques — qui étaient destinés à l'origine à la diffusion en plein air, mais sont maintenant utilisés en salle — conduit souvent à 110 dBA avec des pointes à 120 ou 130, qui dépassent le seuil admis comme étant celui de la douleur physique.

Une étude systématique des effets sur l'organisme a été menée à Leeds, en Grande-Bretagne. On a comparé les facultés auditives de deux groupes de jeunes gens, les uns férus de pop music, les autres préférant des distractions moins tapageuses. La perte d'acuité des premiers par rapport aux seconds est en moyenne de 3 à 4 dBA et dépasse quelquefois 14 dBA. On sait qu'un doublement de la pression des ondes sonores, qui correspond à un quadruplement de la puissance, se traduit par une différence de 6 décibels. Par rapport à une oreille normale, une perte de 25 à 30 dBA rend inintelligible toute conversation : c'est la surdité. Sans être tragique, la constatation est inquiétante. Les autorités de Leeds ont donc décidé d'imposer des limites au niveau de bruit toléré aux auditions des orchestres pop ou dans les discothèques.

La difficulté est de choisir une limite qui soit facile à contrôler à l'aide d'un appareil simple et qui corresponde à une appréciation véritable de la nocivité d'une sonorisation excessive.

A Leeds, on a donc choisi une simple valeur maximale en dBA, facile à mesurer à l'aide d'un sonomètre, et fixée à 96 dBA.

Diverses associations d'amateurs de musique pop se sont formées pour démontrer l'absurdité de cette mesure. La musique pop, disent-ils, n'est pas un bruit continu, et, au cours d'un concert, le niveau sonore varie dans des proportions importantes. L'échelle dynamique est de l'ordre de 30 dBA. Les défenseurs de la musique pop préconisent des mesures en « *niveau équivalent d'énergie* », unité qui intègre le bruit sur une certaine période de temps et qui serait en moyenne inférieure de 5 à 10 dBA aux mesures de niveau maximal. Les autorités répliquent qu'il est bien difficile de connaître depuis combien de temps un auditeur se trouve dans la salle, et s'il ne sort pas précisément d'une autre discothèque. Bref, c'est un dialogue de sourds...

J.-M. C.

La mesure des bruits

L'unité de bruit est l'intensité *sonore. Ce nom désigne, en fait, une puissance par unité de surface. Elle est proportionnelle au carré de la pression exercée par les ondes sonores, valeur la plus immédiatement mesurable. Le* décibel *(dB) est l'unité de mesure relative d'intensité, par rapport à une valeur arbitraire de référence, correspondant à un son à peine audible (intensité $I_o = 10^{-12}$ watt/m³ ; pression $P_o = 2.10^{-5}$ newton/m²). Le niveau d'un bruit d'intensité I (ou pression P) se calcule en décibels suivant la formule logarithmique 10 log. I/Io (ou bien, 20 log. P/Po).*

Le décibel ne tient compte ni de la fréquence des sons ni de leur durée. On utilise parfois le phone, *unité identique au décibel à la fréquence de 1 000 hertz et qui en diffère, aux autres fréquences, de façon qu'une même valeur en phones corresponde à une même sensation physiologique (par exemple, le seuil de la douleur est de 120 phones et correspond à 120 dB à 1 000 Hz, 125 dB à 100 Hz et seulement 110 dB à 4 000 Hz). Mais comme un bruit n'est jamais un son pur, les instruments de mesure (sonomètres) sont munis de filtres de fréquence de façon à simuler le comportement de l'oreille face à un bruit qui s'étend sur un large spectre de fréquences. Ils affichent une valeur pondérée (échelle dBA). D'autres méthodes de filtrage, tenant compte éventuellement de la durée d'exposition au bruit, conduisent à d'autres échelles (dBC, dBN, PNdB, etc.). Pour un même bruit, les écarts d'une échelle de mesure à l'autre sont souvent considérables (10 à 15 dB).*

POINT DE VUE

LA RECHERCHE EST UN MÉTIER

par JANINE ROGALSKI, RENÉ MALRIEU et PIERRE TAMBOURIN (*)

QU'IL soit de nos jours nécessaire de définir une politique de la recherche comme on met en œuvre une politique de l'enseignement, du logement, de la santé, etc, est devenu une évidence. La recherche scientifique est capable — et le sera de plus en plus — de donner à l'homme une emprise toujours plus grande sur la nature.

Elle représente un potentiel qui justifie qu'elle soit affaire d'Etat. Si, en paroles, chacun s'accorde à reconnaître l'importance et la nécessité de la recherche, les vertus qu'on lui prête, les services qu'on attend d'elle ne sont pas les mêmes selon qu'on parle au nom de l'intérêt général ou au nom d'intérêts privés. Nous sommes loin du rêve de Descartes, qui prédisait le jour où la science pourrait apporter à l'homme la félicité ; depuis cette époque, il est apparu que des changements d'une autre nature étaient nécessaires pour cela.

Comme la politique de l'emploi est étroitement dépendante de la politique économique et sociale, la politique de l'emploi scientifique découle aussi du rôle que l'on attribue à la recherche et donc de la politique de la recherche et de ses objectifs.

Dès 1969, l'austérité a marqué la recherche scientifique. Une seule comparaison suffira : le budget de 1975 consacre à la recherche scientifique 1,5 % du P.N.B. ; en 1967 : 2,27 %. Nous sommes revenus plus de douze ans en arrière (au niveau de 1963). Cette situation place aujourd'hui la France au dernier rang des pays capitalistes eux aussi touchés par la crise, loin derrière la Grande-Bretagne et l'Italie.

Cette pénurie s'accompagne d'une sélectivité croissante, autoritaire, brutale ou subtile selon les cas. Pour justifier cette politique, diverses thèses ont été développées, non sans rencontrer parfois un écho favorable dans l'opinion. Certaines, d'ordre général, sont celles mêmes mises en avant pour justifier une politique d'austérité et de privations pour le plus grand nombre. D'autres thèses sont spécifiques à la recherche : on affirme l'inutilité du progrès scientifique qui engendrerait une société de surconsommation. C'est oublier la quasi-totalité des habitants du tiers-monde et assimiler le monde des travailleurs à celui de la minorité des présidents-directeurs généraux et assimilés qui, effectivement, surconsomment. Pour certains, la recherche scientifique est même nocive : on lui devrait la pollution, les nuisances, la dégradation des conditions de vie. C'est oublier que la plupart des problèmes de pollution ont une solution technique, mais que bien souvent on refuse de faire l'effort financier nécessaire, c'est oublier enfin que le « mieux-être » exige une autre politique que celle de la course au profit.

Une absurdité : la « rentabilité » scientifique

Ces thèses arrivent à point nommé pour fournir une justification pseudo-humaniste à une nouvelle phase de la stratégie du développement industriel : celle du « redéploiement industriel » chère à nos gouvernants et au Conseil national du patronat français.

On met au point des modes d'incitation à la recherche dans certains domaines indispensables au secteur privé, avec pour motivation essentielle la rentabilisation et le profit le plus grand. Mais soumettre un programme de recherche à des impératifs à court terme, même en restant dans le cadre du « fondamental », c'est briser l'élan du développement scientifique qui est la base nécessaire du développement à long terme. « Rentabiliser » la recherche dans le cadre de critères de « lois du marché » est une absurdité. Il n'y a aucun rapport entre l'intérêt d'un sujet pour la collectivité et son caractère plus ou moins « rentable ». Si nous pensons que des liens étroits doivent exister entre la recherche scientifique et le développement industriel, asservir la recherche à la production serait préjudiciable au développement économique, social et culturel du pays à moyen et à long terme. Différente est la démarche qui consiste à planifier les efforts consacrés à la recherche en fonction des besoins sociaux, économiques et culturels du pays, en tenant compte des possibilités économiques. Personne dans les laboratoires de recherche ne s'y oppose puisque c'est, ce faisant, répondre à la mission même de la recherche scientifique. Mais ce n'est pas — et de loin — l'orientation gouvernementale.

Comment est envisagé dans ce contexte l'emploi scientifique ? Notons que parler aujourd'hui d'emploi scientifique est déjà un progrès. Ce n'est qu'en 1959, à la suite d'une action persévérante, que les chercheurs du Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) purent obtenir un statut non pas de titulaire de la fonction publique, mais de contractuels. De plus, on a vu depuis plusieurs années se multiplier le nombre des chercheurs en attente d'entrée au C.N.R.S. ou à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM). Ils ne bénéficient pendant cette péirode, de plus en plus longue d'aucun statut, d'aucune garantie d'emploi. Le plus souvent dramatiquement sous-payés, et dépourvus de garanties sociales élémentaires, ils sont ainsi plusieurs milliers de « hors-statut » dans les laboratoires.

L'idée que les chercheurs exercent un métier est fortement contestée par nos gouvernants. Certes, les images d'Epinal du savant isolé menant dans sa tour d'ivoire des travaux difficiles et criant *eurêka !* du chercheur génial disposant de maigres moyens et faisant avancer les connaissances à pas de géant sont quelque peu ternies. Aujourd'hui, il faut sortir d'autres figurines. Il devient difficile de nier le fait que les vingt-cinq mille travailleurs du C.N.R.S. et de l'INSERM exercent véritablement un métier. Un tel potentiel n'est d'ailleurs pas ignoré par ceux qui nous gouvernent.

Mais on insiste pour faire admettre comme inhérente au métier de chercheur une nécessaire instabilité : ainsi le chercheur pourrait à la rigueur exercer un métier à condition qu'il soit provisoire.

Chercheurs et créateurs

Pour entretenir et justifier cette image du chercheur « *à titre provisoire* », un certain nombre d'idées sont répandues par le gouvernement et parfois admises de bonne foi par l'opinion. Il ne faudrait pas des « *chercheurs* » mais des « *trouveurs* »; *il y aurait ceux qui « ont la vocation »* et les autres, qu'il ne faut pas garder : la recherche nécessiterait une « *créativité* » qui serait l'apanage d'une jeunesse brillante. Ce sont là des thèmes qui ne correspondent pas à la réalité du travail dans la recherche.

On confond ainsi période de créativité scientifique et travail de recherche. Le métier de chercheur ne se résume pas à la fonction de créateur, et c'est heureux pour l'équilibre de l'individu. En dehors du temps consacré aux expériences et à la réflexion personnelle, il y a la formation des plus jeunes, la discussion avec les aînés, l'apprentissage de nouvelles techniques, la gestion administrative et scientifique de son travail et de l'équipe lorsqu'elle existe, l'enseignement, la vie de l'institut ou de l'hôpital, etc.

En second lieu, c'est lier étroitement la période de créativité à l'âge. C'est là encore un non-sens. Ces périodes fastes dépendent à la fois du sujet de recherche et de l'état de l'avancement des connaissances en ce secteur, des techniques plus ou moins délicates à mettre au point et bien entendu de la personnalité de l'individu. L'histoire de la science fourmille d'exemples célèbres, nombreux et indiscutables de découvertes faites à des âges mûrs ou avancés. En troisième lieu, c'est confondre période de créativité et découverte sensationnelle, ce dernier terme ayant le caractère relatif que l'on devine. C'est oublier qu'une découverte aussi exceptionnelle soit-elle, est souvent, pour ne pas dire toujours, l'aboutissement d'un travail de patience, jalonné d'échecs successifs, mené par l'auteur de la « découverte » mais aussi par d'autres équipes. Tout travail de recherche nécessite, en fait, une somme considérable de travaux, parfois obscurs, qui apparaissent comme mineurs, mais qui sont indispensables à la construction de l'édifice complet.

Un alibi : la mobilité

Enfin c'est oublier que des progrès peuvent être accomplis sans qu'aucune découverte marquante n'ait encore ponctué l'histoire de ces recherches. A cet égard, l'exemple du cancer est particulièrement démonstratif. La maladie cancéreuse reste encore une totale énigme. Et pourtant, sans qu'aucune étape réellement décisive n'ait été franchie, nos connaissances en ce domaine ont tellement progressé que la maladie cancéreuse, en 1975, n'a pratiquement plus rien de commun avec ce qu'on en savait il y a vingt ans

Enfin, un autre argument est aussi mis en avant : la nécessité de limiter l'effort national de recherche et de pouvoir le réorganiser au gré de la conjoncture Si l'on écoutait les chercheurs, nous dit-on, la France entière ferait de la recherche. Il faut bien ajuster nos ambitions à nos moyens, développer tel secteur prioritaire et diminuer tel autre. Aussi, comment titulariser des gens qu'il faudra peut-être réorienter dans quelque temps. Apparaît alors le thème favori de nos dirigeants : la mobilité. Le mot est lâché et mérite qu'on s'y arrête.

Les chercheurs ne sont pas opposés à ce qu'un secteur soit considéré pendant un certain temps comme prioritaire, mais, en revanche, ils s'opposent à la régression concomitante d'autres secteurs, et cela pour deux raisons principales. La qualité du travail dans les laboratoires suppose un développement régulier et harmonieux. La « *politique de l'accordéon* » crée un climat d'incertitude peu compatible avec la tranquillité d'esprit et le temps nécessaire au développement d'un programme de recherche. Ensuite, la plupart des progrès accomplis dans un secteur font appel aux découvertes dans les autres domaines. Qu'en serait-il de la thérapeutique en médecine sans les remarquables travaux des chimistes, des physiciens, etc. ? Enfin, les chercheurs, dans leur ensemble, se méfient à juste titre de ce qu'il y a de caché derrière un mot comme mobilité. Serait-ce pour permettre à quelques grands industriels de puiser dans ce potentiel matériel et humain, résultat de l'effort de tout un peuple, afin d'accroître leurs profits, et cela payé par les deniers publics ? S'agit-il d'une mobilité scientifique qui permettrait d'ajuster les sujets de recherche aux besoins de quelques intérêts privés au lieu de les orienter vers la satisfaction du plus grand nombre ? S'agit-il d'une mobilité géographique, une migration forcée selon les seuls critères de profit maximal ? S'agit-il d'une mobilité avec changement d'employeur sans réelle sécurité d'emploi, et selon les mêmes critères ?

Tous ces arguments sont avancés pour refuser aux chercheurs de reconnaître leur métier, pour les maintenir dans l'insécurité d'emploi et l'incertitude sur leur avenir, en favorisant une concurrence entre individus qui n'a rien à voir avec une compétition scientifique positive. Une telle concurrence s'oppose le plus souvent à une innovation scientifique réelle, toujours incertaine quant à ses résultats et ses débouchés.

Ce sont ces considérations fondées sur la constatation d'une situation objective qui conduisent à la reconnaissance des métiers de recherche, et en particulier à un métier de chercheur. Il nous paraît maintenant indispensable que cette reconnaissance soit prise en compte au niveau gouvernemental. Il nous paraît maintenant indispensable que les chercheurs du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M., travaillant pour le service public de recherche, soient intégrés avec les ingénieurs, les techniciens et les administratifs dans la fonction publique, avec un statut de titulaire précisant les dérogations tenant compte des spécificités de la recherche scientifique.

(*) Membres du bureau national du Syndicat national des chercheurs scientifiques.

EN TOUTE LOGIQUE

Racines

UN bœuf de 630 kg a besoin de 13 500 calories par jour pour sa nourriture de « *maintien* », qui le conserve tel quel en bonne santé, sans le faire grossir, et *qui se trouve proportionnelle à sa surface extérieure.*

De combien de calories a besoin un bœuf de 420 kg pour sa nourriture de maintien ?

(Solution ci-dessous à l'envers.)

On peut raisonnablement supposer que deux bœufs sont semblables entre eux. Or, quand deux figures sont semblables *les aires sont proportionnelles* aux carrés des dimensions linéaires, et les volumes, comme les poids, proportionnels à leurs cubes.

Les aires suivent donc les carrés des racines cubiques des poids. Le nombre de calories cherché est :

$$13\,500 \left(\frac{420}{630}\right)^{\frac{2}{3}} = 13\,500\sqrt[3]{\frac{4}{9}}$$

= 10 300 calories, environ

(Le calcul demande une petite machine à calculer ou une table de logarithmes.)

PROBLEME N° 47

Un calculateur « prodige » s'engage à calculer de tête la racine soixante-quatrième d'un nombre de vingt chiffres. S'il sait que le résultat est un nombre entier, a-t-il besoin de connaître tous les chiffres du premier nombre ?

(Solution dans le prochain « Monde des sciences et techniques ».)

Solution du problème n° 48

Quand les trois aiguilles d'une montre sont-elles dans le plus petit angle aigu ?

La solution est aux environs d'un instant où, les deux aiguilles les plus lentes se superposant et la troisième s'en rapprochant, elle rate de peu la coïncidence totale Les deux premières aiguilles se rencontrent onze fois en douze heures.

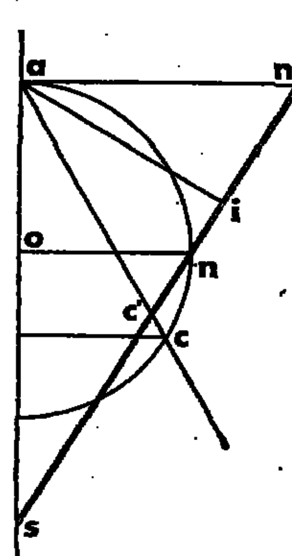
A quelle rencontre l'aiguille des secondes est-elle la plus proche ?

Les deux aiguilles se rencontrent tous les onzièmes de cadran. Au troisième (et à son symétrique), l'aiguille des secondes n'est qu'à un onzième de cadran au-delà il est 3 heures, 16 minutes 4/11.

On obtient la solution exacte en faisant reculer l'aiguille des secondes jusqu'à toucher l'aiguille des heures, celle des minutes ayant reculé légèrement. L'heure est le multiple de 1/719 (coïncidence des heures et des secondes) le plus proche de 3/11, soit 196/719, c'est-à-dire *3 heures, 16 minutes, 16 secondes 256/719.* Solution symétrique : 8 heures, 43 minutes, 43 secondes 463/719.

Solution du problème n° 44 bis

Voici la méthode de M. Walliser pour « *faire varier* » entre 0 et 1 la probabilité de tracer une corde supérieure au côté du triangle équilatéral inscrit (J'ai remplacé une parabole de M. Walliser par deux demi-droites.) Pour des raisons de symétrie, seule apparaît la moitié de la figure et une des demi-droites.



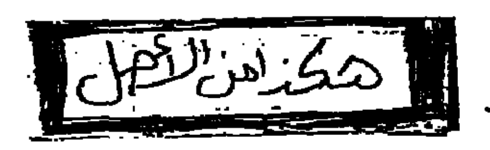
Soit ABC le triangle équilatéral et N une extrémité du diamètre *perpendiculaire à AO Soit* S un point de AO au-delà de O La droite SN coupe AC en C' et la tangente en A en N'.

Déterminons une corde passant par A en prenant I au hasard sur la demi-droite entre S et N' et en joignant AI. La probabilité cherchée est :

$$\frac{SC'}{SN'}$$

Quand S tend vers O, le rapport tend vers zéro (un segment fini contre une demi-droite) et, quand S s'éloigne de O, il tend vers 1 (rapport de deux demi-droites) Le rapport prend donc toute valeur, à volonté, entre 0 et 1.

PIERRE BERLOQUIN.





Les chimistes à l'école de la vie

L'industrie chimique est l'une des plus importantes de notre monde moderne. Elle exploite les ressources naturelles et les transforme en biens de consommation. Mais deux reproches lui sont souvent faits. Elle consomme beaucoup d'énergie et les déchets qu'elle rejette polluent. De là l'opinion courante qui tend à opposer « chimique » et « naturel », et à rejeter sur la chimie une partie des maux de notre civilisation.

Il faut reconnaître que l'opposition entre monde industriel et organismes vivants est frappante. Les animaux et les végétaux sont, par certains côtés, analogues à des usines : ils puisent leurs ressources dans le milieu ambiant et rejettent sous forme de déchets les produits qu'ils n'ont pas pu assimiler. La grande différence avec les usines tient au fait que leur consommation d'énergie est extrêmement faible (la température du corps humain dépasse rarement 37° C, ce qui n'a rien de comparable avec les centaines de degrés couramment utilisés dans l'industrie), et leurs déchets sont toujours récupérables par d'autres organismes.

Cette observation, le chimiste l'a faite depuis longtemps. Elle a conduit au développement de toute une branche de la chimie moderne qui consiste à essayer de réaliser au laboratoire, puis dans l'industrie, des réactions analogues à celles qui se produisent dans la nature. Elle devrait permettre de changer profondément le visage de la chimie et d'en faire une industrie propre, ce qu'elle n'est pas toujours aujourd'hui. A la base de cette nouvelle voie, des molécules originales, les organométalliques.

LES COMPOSÉS ORGANIQUES DES MÉTAUX

A chimie s'est développée dans deux voies qui se sont longtemps ignorées : l'orga-[...]que, qui a focalisé son atten-[...]n sur les composés du carbone, [...]stituants essentiels des orga-[...]mes vivants, et l'inorganique, [...]i étudie principalement les [...]nposés minéraux.

[...]a nature est en fait beaucoup [...]s nuancée que l'homme. Elle [...]ore les barrières que nous avons [...]ssées et, si la matière vivante [...] essentiellement formée de mo-[...]ules organiques, elle a su depuis [...]jours puiser dans le monde mi-[...]ral les produits dont elle avait [...]soin. Les os sont des phospha-[...]. Le sodium, le potassium et le [...]lcium assurent le bon fonction-[...]ment du système nerveux.

Les éléments minéraux comme [...] phosphore, le sodium, le potas-[...]m, le calcium sont présents en [...]ondance dans l'organisme. Ils [...]nt donc connus depuis long-[...]mps. Mais ce n'est que plus ré-[...]mment que l'on a découvert [...]mportance d'éléments métalli-[...]es tels que le fer, le molybdène, [...] magnésium, le cuivre ou le zinc, [...]i ne se trouvent, eux, qu'à des [...]ncentrations extrêmement fai-[...]es.

Un exemple illustre ce point, ce-[...]i de l'hémoglobine, constituant [...]sentiel du sang, auquel elle donne [...] couleur rouge. Son rôle est [...]ndamental dans les processus [...]spiratoires : l'hémoglobine fixe [...]ns les poumons l'oxygène de [...]ir, le transporte dans le sang [...] travers tout l'organisme jus-[...]'aux muscles, où il est utilisé [...]mme carburant. L'hémoglobine [...]sure donc une fonction de trans-[...]rteur d'oxygène qu'aucun com-[...]sé chimique de synthèse n'est [...]pable de faire aussi bien.

Sa structure est maintenant bien [...]onnue. C'est une énorme protéine, [...]rmée de quatre chaînes d'acides [...]minés, qui contient plusieurs mil-[...]ers d'atomes, principalement du [...]arbone, de l'hydrogène, de l'oxy-[...]ne et de l'azote. Au milieu de [...]t amas, on trouve quatre atomes [...]e fer, un par chaîne. Or c'est [...]récisément sur ces atomes de fer [...]ue l'oxygène vient se fixer. C'est [...]'association d'un atome métal-[...]ique (le fer) et d'une macromo-[...]écule qui confère à l'hémoglobine [...]ses propriétés.

Les exemples de ce type ne [...]manquent pas : magnésium dans [...]a chlorophylle, cobalt dans la vi-[...]amine B 12, cuivre dans les hé-[...]mocyanines qui donne au sang de [...]ertains mollusques une couleur [...]leue caractéristique. Ils condui-[...]ent toujours à une remarquable [...]conomie d'énergie, et les rende-[...]ments dépassent de loin tout ce [...]ue nous savons faire.

Les composés organo-métalli-[...]ues sont en fait connus depuis [...]ngtemps et les dérivés organi-[...]ues du magnésium, découverts [...]ar Grignard au début du siècle, [...]ont à la base de très nombreuses [...]ynthèses organiques. La chimie [...]es organo-métalliques contenant [...]es métaux de transition (1) est [...]ar contre beaucoup plus récente. [...]lle a été consacrée en 1973 par le [...]rix Nobel délivré à Wilkinson et [...]ischer pour leurs travaux dans [...] domaine.

Toxiques mais utiles

La matière vivante contenant [...]es éléments métalliques, il est [...]vident que ceux-ci pourront [...]voir une influence sur les pro-[...]essus biologiques. Cette influence [...] souvent été néfaste et c'est [...]lle qui a jusqu'ici frappé le [...]lus l'opinion publique.

Chacun sait que le plomb pro-[...]oque une maladie connue sous [...] nom de saturnisme, d'où la [...]ampagne demandant de suppri-[...]mer le plomb tétraéthyle que [...]on mettait dans les essences [...]fin d'accroître leur indice d'oc-[...]ne. En 1954, l'affaire du *Stali-on*, médicament destiné à lutter [...]ontre les staphylocoques, mon-[...]a la toxicité des composés [...]gano-métalliques à base d'étain. [...]es dangers du mercure (mala-[...]e de Minimata) ont été récem-[...]ent mis en lumière par l'em-[...]oisonnement de pêcheurs japo-[...]ais et de leur famille.

D'une manière générale, les [...]omposés organiques des métaux [...] révèlent beaucoup plus toxi-[...]es que leurs homologues miné-[...]aux. C'est par exemple sous forme de dérivé méthylé que le mercure est le plus dangereux. On a montré récemment que certains micro-organismes marins étaient capables de transformer les sels minéraux du mercure en méthyl-mercure, qui s'accumule ensuite dans la chair des poissons, d'où l'extrême danger de toute pollution par le mercure.

Certains métaux même, comme le germanium, qui semblent être totalement inoffensifs, deviennent toxiques lorsqu'ils sont combinés à des molécules organiques. Les raisons n'en sont pas encore bien connues, mais il semble que ce soit essentiellement dû au fait que les dérivés organiques sont plus facilement assimilés par l'organisme.

Il est évident que c'est l'aspect toxique des organo-métalliques qui a le plus frappé, d'autant plus que les doses dangereuses sont en général très faibles. Il ne faudrait pas pour autant jeter le discrédit sur ces composés. Une étude approfondie de leur mode d'action permettra, et a déjà permis, d'intervenir, de façon très efficace, sur certaines maladies, et en particulier sur le cancer.

Une série de tests, résultat d'une collaboration entre le centre de recherche sur le cancer de Villejuif, l'institut Pasteur et l'université Pierre-et-Marie-Curie à Paris, ont mis en évidence les propriétés antivirales de certaines macromolécules minérales à base de tungstène et d'antimoine. Ces polymères possèdent la propriété de s'enrouler autour d'un élément et forment une sorte de cage. A doses minimes, ils peuvent bloquer l'activité de certains virus avec une grande efficacité. Des effets spectaculaires ont été obtenus lors de la prévention, et dans une moindre mesure lors du traitement de la leucémie virale de Friend chez la souris.

Le congrès de chimie de coordination de Toronto, en 1972, a révélé une autre application médicale des organo-métalliques. Il s'agit du traitement de la maladie de Wilson, qui frappe les enfants et les adolescents. Cette maladie, due à un mauvais métabolisme du cuivre qui s'accumule dans le foie, conduit à un manque de coordination des mouvements et peut même entraîner la mort. L'injection de substances organiques capables de former des complexes avec le cuivre a permis d'éliminer celui-ci par voie urinaire et de désengorger le foie. De nombreuses personnes ont ainsi pu être sauvées.

Vers une nouvelle industrie

La plupart des synthèses chimiques utilisées dans l'industrie ne se font pas spontanément. Il faut pour les réaliser dépenser une énergie importante, et encore les rendements sont-ils souvent médiocre. Pour améliorer ces conditions, on fait un large usage de catalyseurs. Ce sont des substances qui ne sont pas consommées lors de la réaction mais qui en facilitent le déroulement. Elles sont, en général, efficaces à des doses relativement faibles et permettent de faire des économies importantes d'énergie, de temps et de matières premières. Ces catalyseurs sont en général des produits minéraux solides.

Le secret de l'activité chimique extrêmement douce des organismes vivants tient à l'existence de catalyseurs biologiques miracles : les enzymes. Celles-ci sont bien connues du public puisque l'industrie a déjà mis à profit leurs propriétés, de façon tumultueuse et éphémère, pour réaliser des lessives.

Ces enzymes sont des protéines complexes. Chacune d'elles ne catalyse qu'une seule réaction chimique, bien spécifique, mais son action est infiniment plus efficace que celle des produits que que nous synthétisons. Le jour où nous saurons les imiter, l'industrie chimique aura fait un grand pas. Cette activité remarquable est le plus souvent due à la présence au sein de l'enzyme d'un élément métallique tel que le fer, le zinc ou le molybdène. Là encore, l'association organo-métallique est indispensable, et la chimie moderne s'inspire de ces modèles biologiques.

Toute une nouvelle chimie basée sur l'imitation de la nature est en train de naître. Elle n'est pas encore sortie du laboratoire, mais a déjà conduit à la synthèse d'un grand nombre de composés dont on n'envisageait même pas l'existence il y a quelques années. Ces composés comportent tous un élément métallique lié à des substances organiques et c'est de cette association qu'ils tirent leurs propriétés originales. Ils pourraient dans quelques décennies modifier complètement le visage de l'industrie chimique qui répondrait ainsi aux besoins se manifestant aujourd'hui : utiliser des matières premières abondantes (l'eau, l'air, le méthane, les carbonates, les minerais pauvres), diminuer les dépenses d'énergie en travaillant dans des conditions aussi douces que possible et abaisser le taux de pollution en récupérant les déchets qu'elle produit.

JACQUES LIVAGE,
professeur à l'université Pierre-et-Marie-Curie (Paris VI).

(1) Les éléments de transition [...]nt ceux que l'on trouve au centre [...] tableau périodique. Il s'agit [...]une famille importante par le [...]ombre (54 éléments) et les utili-[...]tions ; on y trouve presque tous [...]s métaux usuels (fer, chrome, [...]ivre, nickel, titane, etc.).

De la fixation de l'azote au sang artificiel

L'AZOTE est l'un des éléments de base nécessaires à la vie animale et végétale. L'homme favorise la croissance des plantes en leur fournissant des engrais, qui sont pour la plupart des produits azotés. De là est née une industrie très importante qui, partant de l'azote gazeux présent en abondance dans l'air (il contient 80 % d'azote et 20 % d'oxygène), le transforme en ammoniac puis en acide nitrique et en engrais (nitrate d'ammonium par exemple). Cette opération nécessite une dépense d'énergie importante. Il faut d'abord séparer l'azote de l'oxygène en liquéfiant l'air à des températures de —200 °C. L'azote ainsi obtenu doit être ensuite combiné à de l'hydrogène pour former l'ammoniac. L'opération se fait vers 450 °C, sous des pressions énormes de l'ordre de 400 atmosphères.

A côté de cela, certaines plantes, en particulier des légumineuses, sont capables de fixer directement l'azote de l'air et de le transformer en ammoniac assimilable par les cellules végétales. L'opération se produit à la température ambiante et sous la pression atmosphérique. Une analyse détaillée de ce processus montre qu'à la base se trouve une enzyme, la nitrogénase, macromoléculaire organique contenant du fer et du molybdène en quantité infime. D'où bien sûr, l'idée des chimistes de réaliser, eux aussi, des complexes organo-métalliques analogues, en espérant qu'ils posséderaient la même propriété : fixer l'azote de l'air et le réduire en ammoniac dans des conditions aussi douces que possible.

Le premier complexe de ce genre a été synthétisé il y a moins de dix ans au Canada. Depuis, de nombreux laboratoires ont étudié le problème et l'on connaît aujourd'hui plusieurs dizaines de composés organo-métalliques capables de fixer l'azote de l'air. Certains gouvernements ont dépensé des sommes importantes pour favoriser le développement de ce genre de recherches. La Grande-Bretagne et l'Union soviétique ont créé des instituts spécialisés qui rassemblent plusieurs centaines de chercheurs. Les recherches fondamentales ont beaucoup progressé, mais l'application semble encore lointaine. Aucun des produits synthétisés ne s'est révélé capable de transformer l'azote en ammoniac avec des rendements dépassant quelques pour cent.

Il existe bien d'autres exemples que celui de l'azote. La fixation de l'oxygène suscite également beaucoup de recherches. Le professeur J.-P. Collman, aux Etats-Unis, a même réussi, l'année dernière, à obtenir un complexe organo-métallique du fer qui possède des propriétés très semblables à celles de l'hémoglobine. On pourrait espérer ainsi réaliser un sang synthétique qui permettrait, par exemple, d'améliorer le fonctionnement des poumons artificiels.

L'ACTUALITÉ MÉDICALE

DEUX CENTS MÉDECINS SUR UN BATEAU

L'évaluation et la solution des problèmes médicaux quotidiens

L'initiative consistant à réunir sur un bateau, en vase clos, deux cents praticiens venus débattre avec les meilleurs spécialistes de leurs difficultés quotidiennes est un mode particulièrement original et particulièrement fructueux de mise à jour post-universitaire.

Et les débats engagés lors du neuvième congrès-croisière de formation médicale continue (1) ont bien prouvé l'intérêt de tels échanges, qui permettent au généraliste d'être tenu au courant des derniers progrès de la science et de la technique, et au médecin hospitalier de suivre et de comprendre une demande quotidienne de la population, dont il se trouve trop souvent séparé par la barrière hospitalo-universitaire.

COMMENT traiter les varices, qui concernent 10 % de la population ? L'ictus cérébral (l'« attaque ») qui frappe 100 000 Français chaque année ne se déclenche pas sans signes prémonitoires. Peut-on, les ayant déterminés, les prévenir par des précautions simples quotidiennes? Le traitement de l'hypertension — facteur si fréquemment rencontré d'hémorragie cérébrale — est-il efficace au long cours ? Sur 700 000 Français qui sont atteints de ce trouble, la moitié seulement le savent, 25 sur 100 sont traités, et 1 sur 8 seulement se soumet à un régime et à une surveillance continue.

S'il se trouve que l'hypertendu (qui s'ignore) a de plus un taux élevé de cholestérol dans le sang et que rien n'est fait pour ramener à la normale ce fonctionnement perturbé du métabolisme des graisses, les risques d'accidents vasculaires deviennent encore plus grands. Or ils sont non seulement responsables d'une part majeure de la mortalité, mais encore et surtout, lorsque la victime survit, d'invalidités durables et entre toutes pénibles.

La fréquence de ces accidents augmente avec l'âge, et la période de « remise en question » que vit souvent l'homme de cinquante ans conduit à les redouter.

Cette période correspond-elle à une « andropause » qui traduirait, comme chez la femme, un affaiblissement des sécrétions hormonales ? Tous les dosages que les techniques modernes de radio-immunologie ont rendus possibles infirment cette thèse et justifient cette phrase des professeurs Vignalou (Paris) et Codaccioni (Marseille) : *« L'andropause n'est même pas un mythe, c'est une mystification. »*

Sens clinique et bon sens se combinent ainsi à la connaissance des techniques les plus avancées pour l'évaluation — et *la solution — des problèmes médicaux quotidiens*, et le mode d'utilisation des médicaments tranquillisants ou anti-dépressifs soulève autant d'intérêt que le bilan des premières images obtenues dans le service du professeur Gastaut (Marseille) par cet appareil révolutionnaire qu'est le scanner (ou « tacographe »), et dont un seul exemplaire fonctionne en France pour l'instant (*le Monde* du 5 février 1975).

La « table ronde » sur la sexologie, précédée par l'excellent film des équipes du professeur Geisendorf (Genève), n'a pas manqué de déclencher un débat de fond souvent passionné sur la prise en charge — peut-être injustifiée — par le médecin de tous les maux de la société, sur le coût d'une telle orientation, et sur la dangereuse tendance qu'ont autant les dirigeants sanitaires que la population à substituer à la prévention, ou à l'information (l'éducation sexuelle), des tentatives de cures aussi coûteuses qu'aléatoires.

Mais le nécessaire humanisme du médecin n'est pas pour autant négligé, et les recyclages en égyptologie, en vulcanologie, en musique, ou les plaidoyers ardents pour une action accrue des praticiens dans la défense de l'environnement, complètent eux aussi une ouverture sur le dialogue et la culture dont nombre de généralistes isolés sont trop souvent sevrés.

Dr E.-L.

(1) Les congrès-croisières de formation médicale continue se déroulent chaque année au moment de la Pentecôte sous la direction du professeur Henri Gastaut, président de l'université d'Aix-Marseille II (centre hospitalier La Timone, bd Jean-Moulin, 13385 Marseille Cédex 4). La participation à ce congrès-croisière est sanctionnée par un diplôme.

Les besoins de la formation vétérinaire

« Le Monde » du 2 avril dernier a publié un article de M. Brochart, docteur-vétérinaire, chef du département des recherches vétérinaires de l'Institut national de la recherche agronomique, intitulé : « La France manque de vétérinaires. Deux siècles de malthusianisme ». Le professeur Chantegrelet, président du Syndicat des membres du corps enseignant des écoles nationales vétérinaires, estime que cet article contenait « des assertions erronées ou dépassées » et qu'il a « provoqué une certaine surprise chez ceux qui connaissent bien la profession et l'enseignement vétérinaires, qui ont depuis vingt ans considérablement évolué ». Nous publions ci-dessous son point de vue, ainsi que la réponse de M. Brochart. Nous donnons également l'opinion du professeur Euzeby, de l'Ecole nationale vétérinaire de Lyon. « Le Monde » entend ainsi, ayant donné accès aux divers points de vue en présence, refermer, pour ce qui le concerne et sauf faits nouveaux, le dossier de la controverse sur l'enseignement de la médecine vétérinaire en France.

LES activités des vétérinaires se sont multipliées, diversifiées, spécialisées au fur et à mesure des progrès et développements de l'élevage, des industries alimentaires et pharmaceutiques, des échanges internationaux. La lutte contre les maladies contagieuses des animaux et le contrôle de la salubrité et de la qualité des aliments de l'homme sont des tâches majeures.

Actuellement, la France compte environ six mille vétérinaires. Ce nombre est notoirement insuffisant pour faire face aux besoins tant du secteur privé que du secteur public (services vétérinaires du ministère de l'agriculture).

Le nombre des élèves français admis dans les trois écoles nationales vétérinaires (Alfort, Lyon, Toulouse) est passé de cent quatre-vingt-seize en 1957 à trois cent vingt-sept en 1973, en suivant une augmentation progressive.

Tous ceux qui ont étudié les besoins de notre pays estiment qu'il faudrait former chaque année environ quatre cent cinquante élèves. Un tel accroissement est urgent, car il ne sera sensible sur le plan professionnel que cinq à six ans plus tard, la durée des études dans les écoles vétérinaires étant de quatre années. La construction d'une quatrième école vétérinaire, à Nantes, n'est à ce titre qu'une solution à moyen terme.

Dans l'immédiat, il faut donner aux trois écoles existantes les moyens nécessaires pour accueillir un plus grand nombre d'élèves. Leur situation actuelle ne leur permet pas, en effet, d'admettre une augmentation des effectifs. Cette condition préalable est une nécessité si on ne veut pas assister à un abaissement dangereux du niveau de la formation vétérinaire.

Ce risque est grand, car le ministre de l'agriculture a décidé tout récemment de porter à quatre cent deux, soit une augmentation de soixante-quinze, le nombre des élèves qui entreront dans les écoles vétérinaires au mois d'octobre prochain.

Cette décision ne pouvait être prise à la légère car les besoins de la France ne sont pas seulement quantitatifs mais également qualitatifs. Les écoles vétérinaires ont la mission de prodiguer à leurs élèves une formation de qualité qui doit leur permettre d'assumer leurs fonctions et responsabilités futures au mieux des intérêts de l'économie nationale et de la santé publique, de s'adapter rapidement aux évolutions et aux problèmes nouveaux auxquels ils seront confrontés, voire de changer d'activité professionnelle si la nécessité s'imposait à eux. Or dans la situation actuelle, les enseignants vétérinaires sont conscients qu'ils ne peuvent, avec trois cent vingt-sept élèves seulement, atteindre le niveau de formation qu'ils estiment nécessaire.

La formation générale et appliquée des vétérinaires nécessite des moyens nombreux dont l'importance est étroitement liée au nombre des élèves.

Or après une longue période de stagnation, ces moyens ont suivi une croissance progressive, mais insuffisante, depuis quinze ans. Il est maintenant urgent de les ajuster aux besoins actuels. Il est à craindre qu'en 1976, les moyens demeureront proches de ceux de 1975 alors que le nombre des élèves se sera accru de 23 %.

Depuis quelques années, le contenu et les structures de l'enseignement vétérinaire sont remis en cause, voire considérés comme inadaptés. Une commission a été créée au ministère de l'agriculture au début du mois de mars afin d'établir un projet de réforme ou de rénovation de l'enseignement vétérinaire et des écoles vétérinaires.

Quant aux enseignants, aux étudiants et aux vétérinaires, ils ont depuis plusieurs années élaboré des propositions dont le seul but était d'assurer un haut niveau de la formation vétérinaire et une excellente adaptation de la profession vétérinaire. Cependant, ces améliorations et aménagements n'ont pas, pour la plupart, été mis en place par les pouvoirs publics. (...) Les écoles et les enseignants vétérinaires ont conscience des améliorations et des aménagements qui doivent être apportés à la formation vétérinaire. Ils ont fait de nombreuses demandes et propositions qui ont rarement été retenues. Dans l'intérêt de la santé publique, de la santé animale et de l'économie nationale, ils mettront tout en œuvre pour que la formation vétérinaire ne soit pas délabrée ou détournée.

Puissent tous ceux qui se préoccupent de la profession et de l'enseignement vétérinaires avoir le même objectif.

Pr. CHANTEGRELET.

***

En réponse, M. Brochart souligne les points suivants :

1) Bien que je ne sois pas agrégé (et je n'ai pas souhaité l'être), je prétends avoir une connaissance des problèmes posés par le complexe « enseignement-recherche-développement » vétérinaire plus globale que le président d'un syndicat non représentatif de l'ensemble des enseignants (ne serait-ce que du fait de l'absence des enseignants de l'école d'Alfort).

Mon mobile est que la profession vétérinaire soit à la hauteur de ses responsabilités nationales ;

2) Il serait dangereux d'attendre un accroissement hypothétique des moyens de l'enseignement pour former plus de vétérinaires ; « le mouvement se démontre en marchant ». La diversité dans le dynamisme est préférable à l'unicité dans la stagnation ;

3) L'agrégation n'est pas un label infaillible de la valeur pédagogique, de l'efficacité et du sens des responsabilités. Il y a dans les écoles vétérinaires, comme ailleurs, des enseignants excellents, moyens, médiocres.

(...) En revanche, si on se contente d'un enseignement strictement *professionnel*, il faut en tirer toutes les conséquences sur le plan des moyens qu'on est en droit d'exiger : que faire, par exemple, d'un microscope électronique si on est résolu à ne former que des « professionnels » qui ne l'utiliseront jamais ?

Une renommée internationale

Les écoles vétérinaires françaises sont en voie de dépérissement, écrit M. Brochart. Nous ne voulons pour preuve du contraire que les nombreux appels faits à leurs enseignants, sur le plan international, tant en matière de coopération technique (par le canal du ministère français des affaires étrangères ou par l'intermédiaire de la F.A.O., de l'O.M.S. ou de l'UNECO) qu'en matière de relations culturelles et scientifiques : en 1975, cinq associations mondiales de spécialistes sur les dix que comporte l'Association mondiale vétérinaire ont un secrétaire général appartenant au corps enseignant des écoles vétérinaires de France.

La préparation aux concours d'agrégation relève du bachotage, écrit encore M. Brochart. Il faut n'avoir aucune notion de cette préparation pour exprimer pareille énormité, et a-t-on jamais vu un bachotage qui se prolongerait pendant une moyenne de huit années après la soutenance de la thèse de doctorat vétérinaire ? La vérité est que les concours d'agrégation exigent des candidats qu'ils aient « fait le tour » de leur spécialité, qu'ils se soient constitué une bibliographie et en aient assimilé les éléments : ainsi peuvent-ils disposer d'un acquis suffisamment large et profond leur permettant d'enseigner et de tenir à jour leur enseignement. (...)

Il faut, selon M. Brochart, créer des enseignements complémentaires. Mais de tels enseignements existent dans nos trois écoles et ils sont confiés à des spécialistes non agrégés... mais exerçant leur activité sous l'autorité et la responsabilité des titulaires de chaires, afin que soit respectée une planification rationnelle.

Faut-il en conclure à la perfection de l'enseignement vétérinaire ? Certainement pas ! Notre enseignement exige une « mise à jour »... mais pas un bouleversement. (...)

Pr. EUZEBY,
Ecole vétérinaire de Lyon.

Après l'incendie de deux laboratoires au C. H. U. Saint-Antoine

LES LEÇONS DU FEU

CASQUES sur la tête pour se protéger de la chute d'éventuels gravats, les journalistes ont suivi, lundi matin 23 juin, dans une odeur de fumée froide, dans un spectacle de désolation, au milieu d'appareils calcinés, de documents éventrés, de poutres métalliques tordues, de vitres brisées, dans une obscurité relative, la visite de laboratoires que l'on aurait cru passés au napalm, sous la conduite de M. Jacques Debray, directeur de la faculté de médecine Saint-Antoine de l'université Paris-VI.

Au préalable, dans un amphithéâtre en activité, normalement éclairé, celui-ci avait durant une heure exposé combien l'incendie de deux laboratoires à la fin du mois de mai (*le Monde* du 30 mai) avait été bien autre chose qu'un banal fait divers.

Pour M. Debray, cet incendie, qui n'est sans doute pas d'origine criminelle, est la plus percutante et la plus cruelle expérience qu'ont pu faire des hommes de science pour vérifier par eux-mêmes le bien-fondé de leurs thèses sur la sécurité et pour éviter qu'ici ou ailleurs (car il semble que d'autres centres hospitalo-universitaires (C.H.U.) soient aussi fragiles) ne se reproduisent de tels événements, aux conséquences dépassant de dix à cent fois le problème limité de l'incendie lui-même.

Après trois semaines de réflexions, un bilan provisoire a pu être tiré, des décisions prises, des réponses apportées à ceux qui se demandaient si l'enseignement et la recherche pourraient continuer l'an prochain.

Mais, tout d'abord, M. Debray fait un peu d'histoire: le C.H.U. de Saint-Antoine fut le premier créé à Paris après la réforme Debré. Ouvert en 1965, il fut le premier à réaliser concrètement le lien entre les soins, l'enseignement et la recherche. Le bâtiment universitaire (celui qui a brûlé en partie) était alors prévu pour assurer la formation complète de cinq cents étudiants en médecine. Malgré les éloges de toutes parts sur cette réussite enviée, dès les premières années des défauts sont constatés dans la construction ainsi que des insuffisances de normes de sécurité qui empêcheront la réception administrative définitive des travaux.

Depuis, le nombre des étudiants n'a cessé d'augmenter. De 426 à la rentrée 1965, ils sont passés à 3 265 à la rentrée 1974, leur afflux aggravant d'autant la précarité des bâtiments et la dégradation des conditions d'enseignement.

Un Livre blanc et un Livre noir

Les zones d'insécurité deviennent de plus en plus nombreuses et dangereuses. Les locaux d'enseignement sont surchargés et les laboratoires de recherche en pleine expansion. La faculté, dont les mètres carrés sont comptés mais le dynamisme évident, aidée par le C.N.R.S., l'INSERM et la D.G.R.S.T. (1), accueille davantage de chercheurs et en fait venir de l'étranger.

De 1971 à 1973, le président doyen, M. Jean Loygue, appuyé par le conseil de gestion de la faculté, multiplie les avertissements et les démarches auprès des pouvoirs publics. Le 20 octobre 1973, une sous-commission de sécurité formule en trente-neuf points ses recommandations et conclut : *« Le bâtiment présente pour ses occupants de graves dangers. »* En 1974 M. Debray reprend avec vigueur le *« combat pour la sécurité »* tout en envisageant l'extension de la faculté sur les terrains de l'hôpital Rothschild, seul moyen de ne pas étouffer l'enseignement. Il aura dès lors à la main sans cesse le Livre blanc de l'expansion du C.H.U. et le Livre noir de sa survie précaire.

Dans la nuit du 14 au 15 mai 1974, une tentative d'incendie criminelle est rapidement maîtrisée mais fait immédiatement et clairement apparaître les dangers d'un incendie dans ce bâtiment, notamment à cause des gaines de transmission entre étages.

En mars 1975, une partie du plafond du grand amphithéâtre s'effondre et peut être réparée pendant les vacances pascales. Le 3 avril, la chute d'une plaque préservant les zones d'éclairage du plafond fracture la main d'une étudiante.

A la suite de ces accidents successifs, devant l'urgence et l'insécurité croissantes, l'émotion grandit et se traduit, le 12 mai, par une motion à l'issue d'une réunion extraordinaire du conseil de gestion pour que des travaux soient entrepris le plus rapidement possible malgré la charge financière énorme, et ce par tranches pour ne pas entraver par trop la vie de la faculté.

Dans la nuit du 27 au 28 mai, un incendie se déclare dans le laboratoire de biophysique de M. Milhaud, qui contenait notamment des appareils d'une valeur de 4 millions de francs et une collection unique au monde de cancers de la thyroïde. Deux étages sont entièrement détruits et le feu gagne les étages supérieurs par les gaines, obligeant les pompiers à éteindre des foyers d'incendie à chaque étage et à inonder le bâtiment.

Bilan : le bâtiment est immobilisé pour des mois, cent cinquante chercheurs sont en quelque sorte en chômage technique. Certains laboratoires n'existent plus du tout. D'autres ont été partiellement épargnés, mais aucun n'est intact. Le matériel préservé est entièrement à contrôler (à grands frais), d'innombrables animaux de laboratoire sont morts, dont certains très coûteux préparés pour des expériences. Des collections importantes, une mycothèque, des sérums de référence, des souches rares de parasites et de bactéries, des documents de thèses ont été anéantis.

Malgré cela, M. Debray affirme que :

1) L'année universitaire en cours peut être menée à son terme et les examens passés normalement ;

2) L'année universitaire 1975-1976 se déroulera quoi qu'il arrive dans des conditions valables avec l'aide de tous, le dédoublement des cours, le concours et l'accueil de facultés voisines s'il le faut ;

3) La garantie d'emploi et le reclassement des chercheurs sont obtenus pour tous. Seul demeure le risque de dispersion d'équipes homogènes de renom, d'hommes et de femmes qui travaillaient ensemble sur des objectifs précis, définis en commun.

Au total, une insécurité qui aura coûté beaucoup plus de 10 millions de francs, beaucoup plus cher encore que les très chers travaux de sécurité. Un fait est à ajouter : pour ce genre de bâtiments, il n'y a pas d'assurances, L'assurance c'est l'Etat ! On comprend en conséquence les inquiétudes émises par certains étudiants de l'UNEF qui, récemment, craignaient de voir les crédits d'équipement et d'entretien des autres facultés se cristalliser sur Saint-Antoine. Mais comment faire autrement après tant d'imprévoyance de l'Etat, sinon en décidant que cette expérience du feu, contrairement à la règle des expérimentations scientifiques, ne pourra plus jamais être reproductible.

MARTINE ALLAIN-REGNAULT.

(1) Centre national de la recherche scientifique, Institut national de la santé et de la recherche médicale, Délégation générale à la recherche scientifique et technique.

Ayant refusé de payer leur cotisation

DEUX MÉDECINS LYONNAIS SONT CONVOQUÉS DEVANT LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ORDRE

DEUX médecins lyonnais, les docteurs Michel Debout et Daniel Balvet, qui, les premiers, avaient fait savoir publiquement leur refus de payer leur cotisation au conseil de l'ordre (*le Monde* du 10 janvier 1975), sont convoqués à comparaître, le 6 juillet prochain, devant le conseil régional Rhône-Alpes. Les deux médecins contestent *« le pouvoir du conseil de les juger et de les sanctionner »*, et ont déclaré que, quelles que soient les résolutions du conseil, ils continueraient à exercer, *« sans reconnaître ce pouvoir parallèle au pouvoir judiciaire »*. Ils ont l'intention de mettre au point, à cette occasion, *« une action la plus spectaculaire possible »*.

D'autre part, le docteur Balvet, qui était vacataire du service de consultation sociale et d'avortements thérapeutiques de l'hôpital Edouard-Herriot, a été licencié. Il avait participé, le 3 juin dernier, à une manifestation pour réclamer l'application de la loi sur l'interruption de grossesse dans ce centre. Le docteur Balvet, qui anime, avec le docteur Debout le mouvement Choisir-Lyon, a déclaré qu'il se considérait comme *« licencié pour avoir voulu appliquer la loi légalisant l'interruption de grossesse »*.

DÉFENSE

Les P.C. français et allemand de l'Ouest protestent contre l'éventualité d'un transfert outre-Rhin de missiles nucléaires tactiques Pluton

Les partis communistes français et allemand de l'Ouest, organiseront des manifestations communes de protestation contre l'éventualité d'une installation de missiles nucléaires tactiques français Pluton sur le territoire de la République fédérale d'Allemagne. C'est ce qu'ont annoncé, lundi 23 juin à Paris (notre dernière édition datée 24 juin), MM. Georges Marchais et Herbert Mies respectivement secrétaire général du P.C.F. et président du parti communiste allemand de l'Ouest, qui ont lancé un appel à l'opinion publique de leurs deux pays contre ce projet.

« Ce projet que négocient actuellement MM. Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt, aux applaudissements des revanchards de la C.D.U.-C.S.U. de Strauss est d'autant plus alarmant, estiment les deux responsables communistes dans leur appel, *que le premier ministre français et le ministre de la défense des Etats-Unis n'ont pas hésité à déclarer qu'ils étaient prêts à faire usage les premiers des armes nucléaires. Or l'utilisation de l'armement Pluton serait immanquablement le détonateur d'une guerre thermonucléaire généralisée.*

» Le transfert des fusées Pluton en République fédérale d'Allemagne accentuerait encore l'insertion de la France dans l'OTAN ; il favoriserait les dangereux agissements de ceux qui, en France et en Allemagne, revendiquent la création d'une armée « européenne » conforme aux vœux des militaristes ouest-allemands ; il serait lourd de menaces pour nos deux peuples... »

M. Georges Marchais a notamment expliqué : : *« M. Leber, le ministre ouest-allemand de la défense, vient de confirmer nos inquiétudes en déclarant que les conversations avec le gouvernement français sur le stationnement éventuel des fusées nucléaires tactiques Pluton en Allemagne avaient commencé, qu'elles se déroulaient dans un bon climat et que le gouvernement de Bonn avait avancé des propositions précises. Ainsi apparaît clairement une nouvelle fois la duplicité inouïe dont fait preuve le pouvoir giscardien. Et, en l'occurrence, il s'agit d'une duplicité particulièrement odieuse. »*

Un démenti de l'Elysée

La présidence de la République à Paris a démenti, dans la soirée, que des conversations aient été engagées entre la France et l'Allemagne fédérale au sujet du stationnement de missiles nucléaires Pluton sur le territoire de ce pays. *« La question des Pluton n'a fait l'objet d'aucune étude franco-allemande »*, a déclaré M. Xavier Gouyou-Beauchamps, porte-parole de l'Elysée.

● *Les obsèques du général Paul Stehlin*, décédé dimanche 22 juin à l'hôpital Cochin des suites d'un accident de la circulation, le vendredi 6 juin à Paris, auront lieu le jeudi 26 juin, à 11 heures, aux Invalides.

A Bruxelles

LA COMMISSION DE LA C.E.E. PROPOSE LA CRÉATION D'UNE AGENCE COMMUNE D'ÉQUIPEMENTS AÉRONAUTIQUES.

Bruxelles (*A.F.P.*). — La Commission de la C.E.E. étudie ce mardi 24 juin à Bruxelles un plan de relance de l'industrie aéronautique européenne, qui propose, notamment, de mettre l'industrie aéronautique européenne sous le contrôle d'une autorité commune et de créer une agence commune d'équipements aéronautiques militaires.

L'action à entreprendre devrait porter en priorité sur le marché intérieur européen et ses possibilités de développement tant dans le secteur militaire que dans le secteur civil.

Pour le marché militaire européen, les gouvernements des pays membres de la C.E.E. devraient décider la création d'une agence commune d'équipements aéronautiques militaires qui aurait quatre tâches :

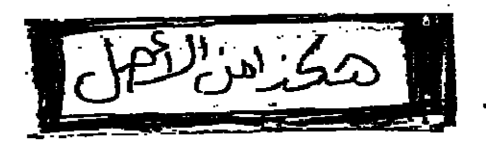
● Etudier les possibilités d'acheter systématiquement du matériel militaire européen, notamment les avions de combat Mirage F1, M.R.C.A. (multirole combat aircraft) et Jaguar ;

● Identifier en commun les besoins futurs, par exemple la construction d'un nouvel avion de combat ;

● Utiliser toutes les possibilités techniques et industrielles existant dans les pays membres de la C.E.E. ;

● Enfin, négocier avec les Etats-Unis des achats réciproques de matériel.

Pour le secteur civil, la Commission de la C.E.E. propose la création d'un espace aérien européen ; la mise sur pied d'un système central réalisant, à l'intérieur de cette zone européenne, un régime de concurrence plus libre ; une rationalisation des services de réglementation des marchés au niveau européen, et, enfin, la négociation en commun des accords extérieurs à la C.E.E. pour les droits d'atterrissage.



RADIO-TÉLÉVISION

— VII —
L'HISTOIRE ET LE ROMAN

On venait de revoir la duchesse — Edwige Feuillère — de Langeais torturer à plaisir ce pauvre Pierre Richard-Willm, lundi soir sur TF 1, et on se demandait dans la foulée à quoi ressemblait vraiment, comment vivait la femme au siècle dernier. Il y avait là un professeur, un écrivain, un journaliste, un historien, deux femmes, deux hommes, des gens très calés, très bien. Ils citaient des ouvrages, avançaient des faits, et on s'est aperçu soudain qu'au fond ils n'en savaient rien. De la paysanne, de l'ouvrière, de la bourgeoise ou de l'aristocrate au dix-neuvième siècle — ce n'est pourtant pas si loin — on ne sait que ce qu'en disent les écrivains du temps. Nos seules sources — ou à peu près — sont d'ordre littéraire, et c'est dans des œuvres d'imagination qu'on va chercher les renseignements qui feraient aujourd'hui l'objet d'innombrables enquêtes, sondages, tests, statistiques et reportages. Dans les mémoires et les lettres aussi, bien sûr, mais surtout dans les romans.

De penser que c'est à Balzac, ce visionnaire impétueux et génial, cet apôtre du fantastique social, bourré de fantasmes, de désirs et de rancœurs, qu'on demande de brosser le portrait ressemblant d'une duchesse, à notre époque, cela laisse rêveur. On a bien essayé de se tranquilliser en rappelant que Laure de Bernis, son modèle, son amie, avait été élevée à la cour de Louis XVI. C'est une piètre garantie d'authenticité.

On a évoqué la physiologie du mariage et la femme de trente ans. On a parlé d'Eugénie Grandet, de Modeste Mignon et puis d'Emma Bovary. Flaubert, curieusement, inspire davantage confiance. Flaubert et Maupassant. Pas George Sand. On se méfie de la petite Fadette. Avec Zola, la vision rejoint le document. Son naturalisme rassure, et on prend tout pour argent comptant. Sachant ses scrupules et le soin qu'il prenait à étudier longuement sur le terrain — la Bourse, la Beauce, la mine, les courses — les milieux où évoluaient ses personnages, on trouve normal d'affirmer par exemple, en se basant sur le cas de Gervaise, que jusqu'en 1907 les femmes remettaient la totalité de leur salaire à leur mari. Pourquoi 1907 ? Parce que c'est l'année où fut votée la loi accordant aux femmes la libre disposition de leurs gains.

Sur ce chapitre, celui de la main-d'œuvre féminine, sous-payée et maltraitée, sur le travail en chambre et en usine, sur les dix-huit heures d'affilée exigées par le « sweating system » du grand essor industriel, et sur celui de l'éducation des filles, obligatoire à partir de 1850 seulement, Geneviève Gennari nous a beaucoup appris. Elle avançait en terrain plus sûr, plus connu, marqué en Angleterre, surtout, et aux Etats-Unis par des revendications qui ont fait date. La France a été relativement longue à dissocier dans le mouvement de libération amorcé par les premières lois sociales de 1890 l'ouvrière de l'ouvrier.

On aurait peut-être dû insister sur les seules données à l'abri de tout soupçon dont nous disposons pour apprécier la lente évolution des mœurs et des idées au début du dix-neuvième : ces registres paroissiaux sur quoi se fonde l'histoire quantitative moderne.

CLAUDE SARRAUTE.

VINGT-SEPT ARBITRES DE LA QUALITÉ

● La composition de la commission de qualité, chargée d'apprécier les émissions de radio et de télévision, que préside M. Jean-Claude Perier, conseiller d'Etat, vient d'être rendue publique par un arrêté du premier ministre paru dans le *Journal officiel* du 24 juin.

— *Neuf membres ont été nommés sur proposition du Haut Conseil de l'audio-visuel* (*le Monde* daté du 15-16 juin) : il s'agit de MM. J. Antonini, secrétaire général honoraire de la S.N.C.F. ; J.-P. Dubois-Dumée, directeur général de *Télérama* ; L. Iglesis, réalisateur ; M. Landowski, inspecteur général de la musique ; R. Sadoun, conseiller d'entreprise ; P. Schaeffer, ancien chef du service de la recherche de l'O.R.T.F. ; M. Toesca, écrivain, de Mme S. Servais, ministre plénipotentiaire, et de Mlle C. Tasca, directrice de la M.J.C. de Grenoble.

— *Neuf autres membres ont été choisis sur une liste établie par le Haut Conseil de l'audio-visuel :* MM. M. Allain, chef d'équipe àè l'arsenal de Cherbourg ; M. Boschetti, pédiatre ; L. Gallien, membre de l'académie des sciences ; C. Nugue, directeur du Centre d'animation culturelle d'Aix-en-Provence ; J. Russelot, assistant à la faculté de droit de Besançon ; Mmes M. Mariette, maire adjoint de Beauvais ; S. Martin, exploitante agricole ; Mlles M. Dine, secrétaire générale du Club du Vieux-Manoir, et P. Perrier, professeur

— *Les neuf derniers membres ont été désignés directement par le premier ministre.* Ce sont MM. M. Crespin, membre du Conseil économique et social ; R. Promiliniague, professeur à l'université de Toulouse ; B. Goldschmidt, directeur au Commissariat à l'énergie atomique ; T. Hatta, professeur agrégé d'histoire ; F. Balle, maître-assistant à l'université de Paris-II ; J.-C. Perier, conseiller d'Etat ; Mmes E. Perasso, conseillère municipale à Marseille ; S. Vedrenne, journaliste, et Mlle I. Campion, journaliste.

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

ES PROGRAMMES

MARDI 24 JUIN

CHAINE I : TF 1

h. 35 Les animaux du monde, de F. de La Grange : « Les animaux domestiques et leurs ancêtres ».
h. Jeu : Le blanc et le noir.
h. 45 Emission littéraire : Best-seller.
h. 5 IT 1 dernière.

CHAINE II (couleur) : A 2

9 h. 45 Feuilleton : Pilote de course.

Ce soir aux "Dossiers"
HENRI FRENAY
auteur de
La nuit finira
Mémoires de Résistance 1940-45
aux Editions Laffont

h. 35 Les dossiers de l'écran, d'A. Jammot : « L'Armée des ombres », de J.-P. Melville (1969), avec L. Ventura, P. Meurisse, J.-P. Cassel, S. Signoret (2e partie).
Les activités quotidiennes et clandestines d'un réseau de résistance en 1942-1943. La première partie du film a été diffusée lundi 23 juin.

Débat : La Résistance armée.
Avec la participation du colonel Passy, qui dirigea le Bureau de contre-espionnage de renseignement et action (B.C.R.A.) de la France libre ; de M. Henri Frenay, ancien ministre, fondateur du mouvement Combat ; de M. Christian Pineau, président de Libération Nord ; de M. Jean-Pierre Lévy, fondateur du mouvement Franc-Tireur.

23 h. 15 Journal de l'A 2.

● CHAINE III (couleur) : FR 3

20 h. Connaissance : La vie sauvage.
20 h. 30 Western, film policier, aventures : « l'Inconnu de Las Vegas », de L. Milestone (1960), avec F. Sinatra, D. Martin.
D'anciens parachutistes américains reconstituent leur commando du temps de la guerre pour réaliser, la nuit de la Saint-Sylvestre, le cambriolage de cinq cabarets de Las Vegas.

22 h. 35 FR 3 Actualités.

● FRANCE-CULTURE

20 h., Dialogues, Emission de R. Pillaudin, enregistrée en public : « la Fin de l'ésotérisme ? », avec Raymond Abellio et Jacques Lacarrière ; 21 h. 15, Musique de notre temps, de G. Léon : Philippe Manoury ; 22 h. 30 Entretien avec Henri Thomas ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie.

● FRANCE-MUSIQUE

19 h. 25 (S.), En direct de Toulouse : Musique dans la ville ; 21 h. (S.), Concert à Toulouse par l'Ensemble Aerea Musicus. Direction J.-P. Mathieu. Avec le concours de M.-F. Marouflet, J.-P. Canihac : Œuvres de Maschera, Gabrielli, Frescobaldi, Boyce, Byrd, Croft, Pauert, Luis Milan, Bermudo, Couperin, Attaignant. — Duo flûte-guitare J. Tiberse et M. Fancerles : « Sonate en la mineur » (Haendel), « Partita en sol » (Telemann), « Sonate » (Hans de Herr). — Ensemble instrumental de Toulouse, soliste S. Sabatier, piano : « Quintette en mi bémol, opus 16 » (Beethoven) ;

MERCREDI 25 JUIN

CHAINE I : TF 1

h. 45 La vie des animaux, de F. Rossif.
h. 35 Dramatique : « les Atomisés », scénario et réal. G. Poitou
Victimes d'une dose d'irradiation mortelle, cinq hommes et une femme (chercheurs dans une centrale nucléaire yougoslave) sont soignés, par greffes de moelle osseuse, à la Fondation Curie à Paris
h. 55 (vers) Emission médicale : Biologie du développement
h. 55 IT 1 dernière.

CHAINE II (couleur) : A 2

h. 35 Série : Le justicier. « La fête foraine ».
h. 30 Magazine d'actualités : Le point sur l'A 2.
h. 20 Sports sur l'A 2.
h. 50 Journal de l'A 2.

CHAINE III (couleur) : FR 3

h. 30 Histoire du cinéma (le cinéma et le romanesque) : « Madame de... », de Max Ophuls ; avec D. Darrieux, Ch. Boyer
Une aristocrate du Paris 1900, folle, coquette, frivole, vend, pour payer une dette de jeu, des boucles d'oreille offertes par son mari. Ces boucles, après un curieux voyage, lui reviennent en cadeau d'un diplomate avec lequel elle découvre la réalité de l'amour et de la passion. D'après le roman de Louise de Vilmorin.

22 h. 5 FR 3 Actualités.

● FRANCE-CULTURE

20 h., « Pour Thomas Mann », par A. Alter, à l'occasion de son centenaire, avec la collaboration de C. Demange et L. Serviem, D. Daun, J. Brenner, G.-E. Clancier, M. Deguy, K.-H. Drochner, M. Flinker, A. Gieselbrecht (réalisation Ph. Guinard), 21 h. 30, Musique de chambre : « Quatuor à cordes n° IV » (D. Milhaud), par le Quatuor Parrenin ; Mélodies de Bizet, par M. Grancher ; « Quatuor à cordes n° 1 » (Brahms) ; 22 h. 30, Entretien avec Henri Thomas ; 23 h., De la nuit ; 23 h. 50, Poésie.

● FRANCE-MUSIQUE

19 h. 25 (S.), Musique dans la ville, avec le sextuor de cuivres du Capitole : « Symphonie pour cuivres » (A. Lameland) ; 21 h. (S.), Concert à Toulouse par la Camerata de Boston. Direction J. Cohen : Josquin des Prés, Lassus, Monteverdi, Lowland, Jannequin, Senn, Graches de Wert, Marenzio, Campion, Praetorius, Ward, Playford, Ravenscroft, Gibbons, Lemlin, Blancheri, Bird ; 22 h. 40 (S.), Concours international de guitare ; 23 h. (S.), Musique française méconnue. Œuvres pour cordes : « Partita » (Lameland) ; « Concerto pour trompette, piano et cordes » (J.-P. Beugniot) ; « Musique funèbre » (S. Nigg) ; 24 h., Musique et poésie. André Migdal : G. Dufay, Boely, Schubert, Messiaen ; 1 h. 30, Nocturnales.

TRIBUNES ET DÉBATS

MARDI 24 JUIN

— *La Société protectrice des animaux* exprime son opinion à « Tribune libre » de FR 3, à h. 40.

— *M. Dominique Lapierre*, auteur du livre *Cette nuit la liberté*, répond aux questions de Jean-Pierre Joulin, sur Europe 1, à 19 h. 20.

MERCREDI 25 JUIN

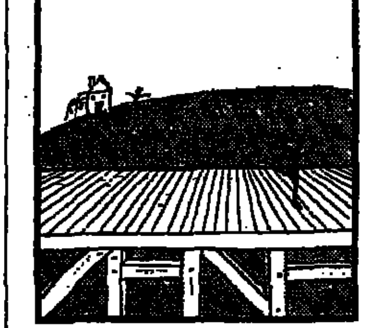
— *MM. Jacques Chaban-Delmas et Alfred Sauvy* sont les invités de Philippe Bouvard sur R.T.L., à 13 heures.

— *M. Michel Poniatowski*, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, est interviewé par Jacques Chancel pour « Radioscopie », sur France-Inter, à 17 heures.

— *Le parti socialiste* expose son point de vue à la « Tribune libre » de FR 3, à 19 h. 40.

ARTS ET SPECTACLES

Théâtre



Un Giraudoux inédit à Bellac

● Les spectateurs du vingt-deuxième Festival national de Bellac sont conviés à découvrir Jean Giraudoux, du moins l'auteur de la première version d'« Intermezzo », jamais jouée jusqu'alors. Jean-Pierre Giraudoux a permis, en effet, aux organisateurs du Festival, de disposer du texte, assez différent, que son père écrivit en premier lieu. Cette première version sera jouée par le Centre dramatique national du Limousin, et mis en scène par Jean-Pierre Larny. Le rôle de l'inspecteur sera tenu par Jean Parédès, qui rappelle à cette occasion qu'il a débuté au théâtre dans une autre création de Giraudoux, « Ondine », sous la direction de Louis Jouvet. C'est d'ailleurs surtout pour Jouvet que Giraudoux paraît avoir écrit la version d'« Intermezzo » jouée jusqu'alors. Dans la pièce qui va être créée à Bellac, l'inspecteur Parédès apparaît comme un personnage satanique qui fait une chasse implacable à la sorcière.

Le premier texte est d'ailleurs beaucoup plus limousin que le second, rempli d'une poésie un peu fantastique et empreint des rites locaux de sorcellerie. Cet « Intermezzo » numéro 1 sera joué le 5 juillet, à la halle Mortemart, un site classé où l'on peut évoquer la famille de Rochechouart-Mortemart, d'où est issue la Montespan. La pièce sera précédée d'un débat sur les deux versions d'« Intermezzo », auquel participeront MM. Jacques Body, agrégé de l'université de Tours ; Yves Morand, de l'université de Brest ; Mme Colette Veil, agrégée d'université, auteur d'une thèse sur « Intermezzo » ; M. Jean-Claude Castagnerol, professeur, et le metteur en scène Jean-Pierre Larny.

Le Festival national de Bellac, après trois ans de « ralenti », prend cette année un excellent nouveau départ. En effet, pour la soirée chorégraphique qui a ouvert samedi la manifestation, avec la participation des étoiles de l'Opéra : Claude Bessy, Claire Motte, Tessa Beaumont, Janine Charrat, Attilio Labis, Cyril Atanassof et Michaël Denard, toutes les places avaient été vendues à l'avance.

MARCEL SOULÉ.

● MISE AU POINT. — Un fâcheux raccourci, dans notre article « Huit ans au Havre » (*le Monde* du 24 juin), a modifié la signification du bilan prononcé par M. Bernard Mounier devant le conseil d'administration de la Maison de la culture. Evoquant « l'engagement de mai 1968 en réponse aux sollicitations des travailleurs en grève », M. Mounier précisait : « Mais il convient d'éviter le piège sans cesse tendu du volontarisme ». Ce n'est pas la collaboration avec les organisations ouvrières qui était qualifiée d'« illusion volontariste », bien évidemment.

Cinéma

« C'EST DUR POUR TOUT LE MONDE »

Un jeune loup aux dents longues, Dan Letellier (Francis Perrin), réussit à se faire embaucher dans une grande maison de publicité, Publistella, que dirige, avec toute l'onction et le « dynamisme » souhaités, Pierre Tardel (Bernard Blier).

Lorsque Dan est renvoyé de l'entreprise (pour excès de zèle), il se lance seul dans la carrière, crée sa propre maison qu'il installe sur une péniche entre l'Alma et la Concorde, et qui, en peu de temps, s'impose sur le marché et rafle toutes les grosses commandes. Tardel essaie de faire chanter Dan, mais, au bord de la faillite, celui-ci est sauvé par l'ancien bras droit du P.-D. G. de Publistella qui lui donne toutes les informations utiles pour, à son tour, « coincer » le vieux et monter un peu plus haut au firmament de la réussite.

Christian Gion, après un premier film en 1968, *les Encerclés*, qui, sorti au moment des événements de mai, ne connut aucun succès, a dû lui-même se lancer dans le film publicitaire pour payer ses dettes. Il y a bien gagné sa vie. Comme Jean Yanne dans *Tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil* — mais avec plus de limpidité dans le propos, — il règle de vieux comptes.

Mais Christian Gion et son scénariste Jean-Louis Richard ne traitent pas vraiment le sujet apparent du film, le conflit des anciens et des modernes, l'autoritarisme gâteux des aînés, ni le sujet profond qui les a inspirés, l'avènement de la France de Jules Ferry et d'Edouard Herriot à l'ère américaine. En un sens, les deux thèmes se rejoignent : jeunes comme vieux loups, sous les apparences d'un antagonisme éternel, essaient de concilier, chacun à sa façon, le gros bon sens pratique bien de chez nous, l'esprit bas de laine, l'égoïsme sacré et le goût de l'expansion à tout prix, l'obsession du standing, la passion du gadget et du clinquant.

C'est dur pour tout le monde est avant tout un symptôme de la misère morale et des contradictions de notre société industrielle « avancée », hollywoodisée. Si le film peut échouer là même où il veut frapper, si le style « publicitaire », où tout est asséné, enfoncé dans la tête du spectateur-gogo, se retourne contre la crédibilité du récit, — tout arrive par l'opération du Saint-Esprit, Dan n'a pas la moindre difficulté, par exemple, à s'imposer immédiatement après son renvoi de chez Tardel, — il a au moins le mérite de secouer la routine du cinéma soporifique français traditionnel, genre *la Gifle*.

Bernard Blier jubile dans un rôle sur mesure, Francis Perrin est excellent, les dialogues sont souvent drôles.

LOUIS MARCORELLES.

★ France-Elysées, Maxéville, Fauvette, Saint-Lazare-Pasquier, les Nations, Quintette, les 3 Murat.

ARTS ET SPECTACLES

En bref

Cinéma

« Pas de problème »

Bernard Menez, grand empoté, fils de P.-D.G., veut rendre service à Miou-Miou, jeune ex-délinquante en détresse. Il cache le cadavre d'un inconnu dans le coffre d'une voiture empruntée à son père. Le père, c'est Jean Lefebvre, et il part pour Annecy (où l'attend sa maîtresse, Anny Duperey) et la Suisse (où l'attend sa femme, Maria Pacôme), trimballant le cadavre sans le savoir. Menez, Miou-Miou et son truculent copain Henri Guybert se lancent à sa poursuite. Pour les détails, les gags on peut voir ce « filmfilm d'été » très amusant, où Georges Lautner a repris la trame d'une de ses anciennes comédies d'humour noir : *Des pissenlits par la racine*.

Mais ici le cadavre — qui reste anonyme — n'est qu'un accessoire de vaudeville rapprochant deux mondes : celui des bourgeois et celui des jeunes quelque peu marginaux au contact desquels se « dessale » le fils du P.-D.G. Lautner a rejeuni le cinéma de boulevard et réussi à faire jouer ensemble sans heurts, sans dissonances, des comédiens de styles différents. Divertissement garanti.

J. S.

★ Gaumont-Richelieu, Danton, Gaumont-Bosquet, Mercury, Paris, Montparnasse-Pathé, Victor-Hugo-Pathé, Wepler-Pathé, Gaumont-Gambetta.

Variétés

Folk, country, jazz et blues à Montreux

Le Festival international de Montreux, qui a lieu cette année du 3 au 20 juillet, annonce un programme de musique folk, rock, country, blues et jazz. Billy Cobham ouvrira le Festival le 3 juillet. Puis se succéderont Larry Coryell et julie Felix (4 juillet), Tom Paxton, Cousin Joe (5 juillet), The Chieftans et Alan Stivell (6 juillet), Ronnie Hawkins, Etta James, Louisiana Red (11 juillet), Freddie King, Clifton Chenier, Albert Collins (12 juillet), Marion Williams, la chorale de Howard Roberts (13 juillet), une jam-session avec Dizzy Gillespie, Bennie Carter, Louis Bellson, Roy Eldridge, Johnny Griffin, Milt Jackson, Eddie Davis, Zoot Sims, Clark Terry (16 juillet), Ella Fitzgerald et Oscar Peterson (17 juillet), Archie Shepp (18 juillet), Count Basie et son orchestre (19 juillet), Charlie Mingus et Bill Evans (20 juillet).

Musique

L'Opéra de Paris devant son destin

(Suite de la première page.)

Le mérite de M. Jean Salusse (1), président du conseil d'administration (et qui assure provisoirement les fonctions du directeur des services administratifs et financiers de l'Opéra) est d'avoir envisagé ces derniers mois, avec M. Jean Maheu, directeur de la musique au secrétariat d'Etat à la culture, le problème de l'Opéra dans toute son envergure. Son enquête pourrait aboutir à un choix grave (et coûteux en tout état de cause) proposé aux pouvoirs publics ; du moins devrait-il être enfin clair.

La situation actuelle est la conséquence, apparemment paradoxale, de l'excellente gestion artistique de M. Rolf Liebermann, administrateur de l'Opéra, depuis sa prise de fonctions en 1973, qui se concrétise par des taux de fréquentation fabuleux (99,13 % en janvier 1975 ; 103,87 % en février ; 103,57 % en mars ; 101,42 % en avril ; 102,12 % en mai, malgré la grève des machinistes, les 2 ou 3 % au-delà de 100 correspondant aux « places aveugles » !). Car cette politique vigoureuse a abouti à faire de l'Opéra une machine infernale bourrée d'explosifs, sans qu'on puisse vraiment incriminer les artisans de ce renouveau ; ou alors que les économistes qui ont si brillamment prévu la crise pétrolière ou administré le désordre monétaire international leur jettent la première pierre.

Une spirale qui donne le vertige

Partant de zéro en 1973, il a fallu reconstituer un répertoire et relancer la machine : onze productions lourdes la première année, huit la deuxième, quatre la troisième, soit vingt-trois productions, toutes de haut standing, demandant de grands moyens (car les metteurs en scène et décorateurs travaillant pour cette maison célèbre n'ont pas lésiné sur l'imagination et la nouveauté), qui ont mis la vieille « boutique » de Garnier dans un état de surchauffe extrême : accumulation du travail aux ateliers, sur la scène sans cesse prise par des répétitions (d'où de coûteuses relâches), surcharge de travail, obligation d'engager du personnel artistique et technique de plus en plus qualifié, déploiement d'une programmation à long terme (trois ou quatre ans) pour retenir les vedettes nécessaires à une politique de prestige, etc.

Cette spirale donne le vertige, car on s'aperçoit aujourd'hui qu'une telle politique sera difficile à poursuivre avec un édifice aussi noble et vénérable. On demande des performances de 504 à une antique 301 au moteur usé et prêt à casser... Il est évident que l'Opéra paie aujourd'hui l'absence de prospective qui est de règle en France dans le domaine culturel.

Comment alors effectuer la décélération nécessaire pour éviter que la voiture explose ? Le problème n'est pas simple : supprimer les nouvelles productions, éliminer les grandes vedettes ? Le prestige de l'Opéra, si chèrement conquis, n'y résisterait pas et d'ailleurs la programmation à long terme, arrêtée actuellement jusqu'à la fin de 1977, rendrait cette mesure inopérante : les dédits coûteraient aussi cher que l'exécution des contrats, et les dégâts moraux seraient irréparables. Par ailleurs, les « dépenses mobiles » ne constituent que 20 % des frais totaux (13,2 % pour le plateau ; 6,8 % pour la réalisation).

Une affaire d'Etat

Plus que ces dépenses, qui sont les raisons maîtresses du succès de l'Opéra (d'ailleurs « *une vedette n'est jamais chère*, dit M. Liebermann, *elle rapporte plus d'argent qu'elle ne coûte* »), ce sont les données de fond qui sont inquiétantes : l'Opéra subit de plein fouet les dommages de l'inflation, puisqu'il dépend pour 75 % de ses subventions qui sont fixées à l'année, et l'augmentation des recettes est forcément très limitée, à la fois par l'établissement des prix par saison et par la contenance de la salle. Par ailleurs, nul ne peut nier que la poursuite de la programmation actuelle implique un renforcement considérable des moyens en matériel et en personnel...

Ainsi, rien que pour « accompagner » les engagements pris jusqu'en 1977, et avant de pouvoir « rétrograder » délicatement, il faut envisager pour le budget de 1976 une augmentation de 20 millions de francs de ressources nouvelles, à laquelle s'ajoute le pourcentage de l'inflation, ce qui aboutirait à un budget approximatif de 135 millions de francs (contre 87 millions en 1974). Le secrétariat d'Etat à la culture, et plus spécialement la direction de la musique, peuvent-ils supporter une charge aussi écrasante ? Certainement pas. C'est pourquoi l'Opéra devient une affaire d'Etat. On est à la croisée des chemins.

Il convient donc dès maintenant d'élaborer un programme clair pour les années à venir et, au-delà du plan d'accompagnement, de mettre en route un plan de modernisation à long terme : la politique immobilière, en particulier, devrait remettre en cause l'utilisation de l'immeuble de Garnier, prendre des décisions sur l'achat du Théâtre des Champs-Elysées, l'édification de la salle de répétitions du boulevard Berthier (le devis s'élève à 20 millions de francs) qui permettrait d'augmenter considérablement le nombre des répétitions et les recettes (tout en expérimentant des spectacles modernes), peut-être la mise en chantier d'un opéra nouveau... Ce plan aurait aussi à rouvrir des dossiers maintes fois évoqués, toujours inexplorés, celui en particulier d'une politique de diffusion réellement nationale : transmission par radio et télévision, disques, diffusion directe en salles par télé-câblage, tournées, etc.

De telles perspectives semblent à certains déboucher sur l'utopie ; elles sont pourtant à l'échelle de ce que devrait être la prospective culturelle d'un Etat moderne. Mais on comprend qu'elles excitent les inquiétudes des personnels de la R.T.L.N., qui craignent d'être emportés dans ce tourbillon forcené. Car le colosse a des pieds d'argile. La politique hardie (et forcément hasardeuse), que semble devoir proposer le conseil d'administration, même si elle est approuvée et appuyée par l'Etat, ne saurait être, en tout cas, menée en dehors d'un climat de grande harmonie sociale. On peut se demander si les conditions sont réunies pour assurer celle-ci dans les trois ou quatre années à venir.

JACQUES LONCHAMPT.

(1) Rappelons que M. Salusse est directeur de la Caisse des monuments historiques, où son action paraît unanimement louée.

CONCOURS DU CONSERVATOIRE

● FLUTE. — *Premiers prix* : Patrick Gallois, Catherine Biteur, Dominique Marcel, Kiyomi Tosu, Erzsebet Saik, Nels Lindeblad. — *Deuxièmes prix* : Emmanuel Burlet, Tetsuo Kugai.

Culture

CORRESPONDANCE

Le fonctionnement des Archives nationales

Nous avons reçu la lettre suivante de M. Denis Woronoff :

Il y a quelques mois, de nombreux usagers des Archives nationales s'inquiétaient de la dégradation de ce service public. Maintenant, il ne se dégrade plus, il s'effondre. Faute d'un budget à la mesure des réformes nécessaires et de personnel en nombre suffisant et convenablement rémunéré, la gestion de cet ensemble paraît devenir impraticable. La consultation des dossiers demande un sang-froid à toute épreuve ; des documents sont égarés, d'autres déplacés ; le service réduit, dit « du samedi » s'installe en pleine semaine. Pour beaucoup de lecteurs, la « salle de travail » n'est plus qu'une salle d'attente. Les plus obstinés ou les chercheurs à plein temps peuvent encore espérer accéder à leurs archives. Mais imagine-t-on l'exaspération des enseignants qui tentent, dans ces conditions, de poursuivre des travaux de recherche, des provinciaux parvenus à se libérer pendant deux ou trois jours et qui repartent déçus ? Quant aux universitaires étrangers, nombreux à fréquenter nos archives, le discours sur le rayonnement culturel de la France doit prendre pour eux une saveur particulière...

Petites nouvelles

■ Les Journées du Conservatoire d'art dramatique, qui, pour la première fois, remplacent cette année les concours de sortie, ont débuté le 23 juin et se poursuivront jusqu'au 27 juin. Le déroulement des épreuves a été légèrement modifié : interprétées par les élèves en costume de ville, les scènes sont en effet plus courtes que par le passé. Elles sont jouées devant tous les lauréats réunis sur le plateau. La journée de lundi a été consacrée aux élèves de Robert Manuel et de Jean-Paul Roussillon.

■ La représentation « Grandeur et décadence de la ville de Mahagonny », de Kurt Weill, qui devait être donnée dans le cadre de la saison lyrique de Radio-France, le lundi 30 juin, est reportée à la saison prochaine, en raison de la défection, en dernière heure, du chef d'orchestre Friedrich Cerha.

■ Le Comité du IVe arrondissement du parti communiste français organise, le 26 juin à 20 h. 30, 10, rue Charles-V, une assemblée-débat sur la politique culturelle à l'occasion du Festival du Marais.

■ Le groupe Golah donne un concert de « chansons des juifs de la dispersion » le jeudi 26 juin, à 21 heures, à Attranor, 74, rue des Saints-Pères, Paris (7e).

■ Le journaliste italien Arturo Lazzari, critique dramatique à « l'Unita », vient de mourir des suites d'une opération. Il était âgé de cinquante et un ans.

Expositions

FORMES TISSÉES DE JAGODA BUIC

L'exposition Jagoda Buic réunit, à une ou deux exceptions près, un choix de pièces monumentales réalisées par l'artiste depuis 1967 pour différents lieux — la Biennale de Lausanne, Dubrovnik ou les entrepôts Laine à Bordeaux. L'entrée des salles elle-même est marquée par la dernière réalisation de l'artiste conçue cette fois pour l'endroit où elle est mise en place, et qui devrait y demeurer : *feuillage rouge*. C'est un déploiement de pièces tissées emboîtées, qui s'égrènent du plafond du hall jusqu'au sol lobes immenses en forme d'ailes d'oiseau géant, aux surfaces animées par différents motifs obtenus par un changement de point, de texture ou de nuances chromatique.

Buic est une des figures majeures de la tapisserie contemporaine, celle qui se passe du mur comme du carton, c'est éprise des fentes, des échancrures, des franges et des ajours ; de celle qui se trame et se développe selon la logique du matériau : « *Tout commence à partir du fil* », dit-elle.

Le matériau est brut, cordage de laine, de chanvre, de sisal, mais reste tissé sur un métier de haute lisse. Elle travaille seule, ou, pour les très grandes pièces, en équipe, avec des paysannes, dans les montagnes de Dalmatie, son pays d'origine. Résidant à la Cité des arts depuis 1974, elle y met au point un atelier collectif de tissage.

C'est en 1962 qu'elle s'est consacrée à la tapisserie, après des études et des expériences axées essentiellement sur le décor de théâtre, de cinéma de ballet. Cela a son importance. Elle sait présenter ses formes tissées, créer avec elles des environnements, leur conférer en les gonflant de poches et de volumes, une épaisseur, une présence d'acteur.

⁂

La première salle de l'exposition est significative. Noire, elle vous situe d'emblée dans un climat de tension et de drame. Il y a là les personnages de Macbeth, formes lugubres, sorte de gigantesques pions d'un jeu d'échecs moderne, et d'autres groupes de formes combinables denses, lourdes, qui se développent comme une architecture de cônes et de cylindres fermés ou ouverts, parcourue en surface de rythmes linéaires courbes et en fort relief ; ou encore se déplient un peu comme un paravent, avec ses arêtes et ses angles rentrés où toutes les articulations et les plans sont soulignés et parcourus de gros tors ficelés qui refroidissent les surfaces en soulignant les motifs alternés de chevrons, de rayures, de diagonales.

Rouges sont les « *formes mouvantes sur l'eau et le vent* » présentées, en 1973, à Lausanne suspendues au-dessus d'un bassin. Le décor change. On respire mieux, au milieu des treize formes tissées serrées, identiques et indépendantes, qui tiennent du lampion de fête ou de la bannière des étendards barbus, aux poils souples, qui frôlent allégrement le sol. Rouge, oui, mais nuancé comme l'était le noir. De l'orange au grenat, du lie-de-vin à la rouille, la trame elle-même est tissée de deux fils de teintes proches qui dessinent vaguement des zébrures, des chevrons, des losanges, des ondes. Buic sait ménager ses effets, assurer richesse et plénitude aux couleurs comme aux textures, et finalement mettre en relief le fond traditionnel du métier.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ Musée d'art moderne de la Ville de Paris, jusqu'au 30 septembre.

Variétés

JEAN-MICHEL CARADEC AU FESTIVAL DU MARAIS

Loin des modes commerciales ou marginales, nourri de folk, de tradition et d'un peu de rock, Jean-Michel Caradec poursuit depuis quelque temps déjà un chemin personnel qui, sans doute parce qu'il est du pays des vagues, du vent et de la pluie, de la Bretagne des algues et des bruyères, est souvent à la frontière du réel et de l'irréel, dans une atmosphère doucement voilée.

Les chansons de Caradec suivent les impulsions de la vie, s'incrustent dans la nature, dans le sable blanc comme la main, dans les nuits océanes où l'on va chercher la mer, où l'on voit des oiseaux fous qui volent à l'envers et des goélands qui ressemblent parfois à des hirondelles, où l'on pense à la femme qui enfantera à l'Equinoxe, où l'on regarde peut-être les choses avec la simplicité, avec les yeux de l'enfant. Les chansons de Caradec sont des chansons fragiles, parfois graves, d'autres fois s'ouvrant comme dans une sarabande d'images ou encore en forme de ballade sur notre temps, sur des gens qui traversent la vie, affermis comme on dit par les corps du sort, sur l'amour simplement, mais cela devient alors un cri. Jean-Michel Caradec a un phrasé bien à lui, une voix qui a pris de l'ampleur, de la générosité et qui sert admirablement aujourd'hui un lyrisme contenu tout en nuances, tout en finesse.

Caradec n'est pas seulement un des rares jeunes compositeurs authentiques de l'Hexagone. La force, l'aisance, acquises en deux, trois ans le placent dès maintenant parmi les premiers. — C.




SPECTACLES

théâtres

salles subventionnées

…, 19 h. 30 : Coppélia (soirée …rvée).
…die-Française, 20 h. 30 : l'Avare.
…lot : voir Théâtre de la Cité …ernationale.

salles municipales

…eau Carré, 20 h. : Cirque Gruss …uare Chautemps) ; 21 h. : Dimi-clown ; 21 h. : Henri Gougaud, …ude Antonini (salle Papin).

autres salles

…ine, 20 h. 30 : le Tube.
…es de Lutèce, 20 h. 30 : En regar…t par la fenêtre.
…éâtre, 21 h. : Andromaque.
…ucherie de Vincennes, Théâtre la Tempête, 20 h. 45 : Dom…ge qu'elle soit une putain. — …éâtre de la Liberté, 20 h. 30 : Cercle de craie caucasien.
…re culturel allemand, 20 h. 30 : …rathoustra.
…re culturel américain, 21 h. : Choéphores.
…les-de-Rochefort, 20 h. 45 : Plus …est de fous, plus on rit.
…édie des Champs-Elysées, 21 h. : …ens chez moi, j'habite chez une …pine.
… des Miracles, 20 h. 30 : La …iden est souvent farineuse ; … h. : Elle, elle et elle.
…nou, 21 h. : Monsieur Masure.
…ce Cardin, 21 h. : Paolo Borto…zzi (ballets).
…é-Montparnasse, 21 h. : le Piéau …s mers.
…rie 55, 21 h. : On purge bébé ; …onjour, monsieur Courteline.
…nasse, 20 h. 30 : le Saut du lit.
…bette, 20 h. 45 : la Cantatrice …auve ; la Leçon.
Lucernaire, 20 h. 30 : Ce soir, on …it les poubelles ; 22 h. 15 : Sade.
…son des Amandiers, 21 h. : Varia…ons pour une reine et un ermite, …ar le Théâtre Eventuel.
…hurins, 21 h. : Ballet populaire …l'Inde.
…hodière, 16 h. 30, 18 h. 30 et … h. 30 : Hommage à Pierre Fres…y (films).
…lerne, 21 h. : les Nonnes.
…uffetard, 20 h. 30 : Jeunes Bar…ares d'aujourd'hui.
… Palace, grande salle, 21 h. : …hanasse. — Petite salle, 18 h. 30 : …ois passagers clandestins.
…is-Royal, 20 h. 30 : la Cage aux …lles.
…he-Montparnasse, 20 h. 45 : le …remier.
…amier, 20 h. 30 : le Balcon. — …tite salle, 22 h. 30 : Molly Bloom.
…t-Georges, 20 h. 30 : Croque-…onsieur.
…tre, 20 h. 30 : Corruption au …alais de justice.
…éâtre Campagne-Première, 19 h. : … Cracheur de phrases ; 20 h. : … Presse-Purée des Destsing ; …1 h. 30 : Musique folklorique …nartienne.
…éâtre de la Cité internationale, … Galerie, 21 h. : la Nuit du … septembre. — Grand Théâtre, … h. : C'est pitié qu'elle soit une …utain (Chaillot).
…éâtre Essaïon, 20 h. 30 : l'Ecole …es femmes ; 22 h. 30 : le Petit …haperon rouge.
…éâtre Fou, 21 h. : Perseverare …diabolicum est.
…éâtre d'Orsay, 20 h. 30 : Harold et Maude. — Petite salle, 21 h. : le Poisson d'or de paradis.
…héâtre Présent, 20 h. 30 : Ah bon ! — Ranch, 20 h. 30 : les Créanciers ; l'Ours.

Mardi 24 juin

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Les théâtres de banlieue

Sucy, Centre culturel, 20 h. 30 : le Mime Marceau.
Vincennes, Théâtre Daniel-Sorano, 21 h. : Angelo, tyran de Padoue. — Petite salle, 21 h. : les Nouveaux Méfaits du tabac.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin, 20 h. 30 : Les autres c'est moi, mais moi c'est qui ? ; 21 h. 45 : Hypothénar tombe la veste ; 23 h. : Libido et Cie.
Au Vrai Chic parisien, 20 h. 30 : Philippe Val et Patrick Font ; 22 h. 15 : Sainte Jeanne du Larzac.
Bar du Marais, 22 h. 30 : Jacques Villeret.
Café d'Edgar, 20 h. : Maïakovsky ; 21 h. : Sylvie Joly.
Café de la Gare, 22 h. : les Semelles de la nuit.
Café-Théâtre de l'Odéon, 20 h. : les Chants de l'inexpiable.
Le Fanal, 21 h. et 22 h. 30 : Monsieur Barnett.
Le Jour-de-Fête, 22 h. : Michel Truffaut ; 23 h. : Jean Mauzac ; 24 h. Christian Mousset.
Le Petit Casino, 21 h. 15 : la Rentrée de Greta Garbo ; 22 h. 45 : l'Affaire du clip de la reine d'Angleterre.
Pizza du Marais, 20 h. 30 : Jean Bois ; 22 h. 15 : P. et M. Jolivet ; 23 h. 15 : Luis Rego.

Les concerts

Esplanade de la Défense, 17 h. : Quatre guitares.
Eglise de la Madeleine, 18 h. 30 : Chœurs et Ensemble instrumental de la Madeleine, dir. J. Havard de la Montagne (les Fils de Bach).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. G. Amy (Bach, Mozart, Stravinski).

Festival du Marais

Hôtel de Donon, 21 h. : On loge la nuit ; Café à l'eau.
Hôtel de Beauvais, 20 h. 30 : Arnaud et Gaël ; 22 h. : Jacques Leguay.
Hôtel de Lamoignon, 21 h. : Groupe Crèche.
Hôtel de Marle, 21 h. 15 : Ranar Grippe (œuvres électro-acoustiques).
Eglise Notre-Dame des Blancs-Manteaux, 21 h. 15 : Polyeucte.

Festival du Louvre

Cour Carrée, 20 h. 45 : la Belle au bois dormant (ballet de l'Opéra).

Les chansonniers

Caveau de la République, 21 h. : l'Année de la frime.
Deux-Anes, 21 h. : Au nom du pèze et du fisc.
Dix-Heures, 22 h. : Peraiflons.

Le music-hall

Bobino, 21 h. : Dzi Croquettes.
Casino de Paris, 20 h. 45 : Revue de Roland Petit.
Elysée-Montmartre, 20 h. 45 : Histoire d'oser.
Folies-Bergère, 20 h. 30 : J'aime à la folie.
Olympia, 21 h. 30 : Brazil Maravilha.

Les cabarets

Alcazar, 23 h. : Paris-Broadway.
L'Ange-Bleu, 23 h. : Spectacle de Jean-Marie Rivière.
Crazy Horse Saloon, 22 h. et 0 h. 30 : Revue.
Kiss me, 22 h. : Bons baisers de Paris.
Lido, 22 h. 30 et 0 h. 45 : Grand jeu.
Mayol, 16 h. 15 et 21 h. 15 : Q... Nu.
Moulin-Rouge, 22 h. : Festival.
Tour Eiffel, 20 h. : Tempête cosaque.

La danse

Voir Festival du Louvre.
Espace Cardin, 21 h. : Paolo Bortoluzzi (chorégraphies de Carolyn Carlson et de Maurice Béjart).
Goethe Institut, 20 h. 30 : Zarathoustra.
Palais des sports, 20 h. 45 : The Alvin Aley City Center Dance Theater.
Théâtre des Mathurins, 20 h. 30 : Ballet populaire de l'Inde.

Le jazz

Mouffetard, 22 h. : Annick Nozati, Bertrand Gauthier, D. Levallet.

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans. (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : le Chœur d'Hiroshima ; 18 h. 30 : la Passagère, d'A. Munk ; 20 h. 30 : Rideau de fer, de W. A. Wellman ; 22 h. 30 : The Thing.

Les exclusivités

L'AGRESSION (Fr.) (**) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Clichy-Pathé (18e (522-37-41).
AGUIRRE LA COLERE DE DIEU (All.), v.o. : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).
ALICE N'EST PLUS ICI (A.), v.o. : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83). v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37)
ALLONSANFAN (It.), v.o. : Quintette, 5e (033-35-40) ; Marais, 4e (278-47-86) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Studio-Raspail, 14e (326-38-98)
ALOISE (Fr.) Studio-Git-le-Cœur, 6e (326-80-25)
L'ANTECHRIST (It.) (**), v.f. : Maine-Rive gauche, 14e (567-06-96) ; Galaxie, 13e (580-75-86) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25) ; Marivaux, 2e (742-83-90) ; George-V, 8e (225-41-46).
ANTHOLOGIE DU PLAISIR (A.) (**), v.o. : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Jean-Renoir, 9e (874-40-75) ; Vendôme, 2e (073-97-52) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; Gaumont-Sud 14e (331-51-16)2 ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LA BALADE SAUVAGE (A.), v.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38 ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
BELLADONNA (Jap.), v.o. : la Clef, 5e (337-90-90).
LE BOUGNOUL (Fr.) : la Clef, 5e (337-90-90)
CE CHER VICTOR (Fr.) : Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82).
LA CAGE (Fr.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Caméo, 9e (770-20-89) ; Telstar, 13e (331-06-19) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
CLAUDINE (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40)
LA CLEPSYDRE (Pol.) : le Seine, 5e (325-95-99), à 20 h. et 22 h. 15.
DIVINE (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Biarritz, 8e (359-42-33).
DR JEKYLL AND SISTER HYDE (Angl., v.o.) (*) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
DREYFUS OU L'INTOLERABLE VERITE (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86). (h. spec.)
EMILIENNE (Fr.) (**) : Balzac, 8e (359-52-70) ; Images, 18e (522-47-94) ; Omnia, 2e (231-39-36) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13)
FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; v.f. : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Templiers, 3e (272-94-56) ; Montreal-Club, 20e (607-16-81)
LE HAREM (It., v.o.) : Studio Medicis, 5e (633-25-97)
L'IBIS ROUGE (Fr.) : Studio Alpha, (325-92-46) ; Hautefeuille, 6e (633-(754-51-50).
IL ETAIT UNE FOIS A HOLLYWOOD (A., v.o.) : Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : Sèvres, 7e (734-83-88)
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-92-46) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Balzac, 8e (359-52-70).
L'INTREPIDE (Fr.) : Gaumont-Ambassade, 8e (359-19-09) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Caravelle, 18e (387-50-70) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74)
LE JARDIN QUI BASCULE (Fr.) : Pagode, 7e (551-12-15).
LENNY (A., v.o.) : Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; v.f. : Maxeville, 9e (770-72-86) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
KAFR-KASSEM (Lib., v.o.) : 14-Juillet, 11e (700-51-13)
LILY AIME-MOI (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38)
MITHILA (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86) (heure spectacle).
LES NOCES DE PORCELAINE (Fr.) (**) Liberté-Club, 12e (343-01-59)
LES ORDRES (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90) ; 14-Juillet, 11e (700-51-13).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
PEUR SUR LA VILLE (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Rex, 2e (236-83-93).
QUE LA FETE COMMENCE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82) ; 14-Juillet, 11e (700-51-13) ; Bilboquet, 6e (222-87-23)
SECTION SPECIALE (Fr.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59)
LE SHERIFF EST EN PRISON (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (033-72-71) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29)
TOMMY (A., v.o.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Lux-Bastille, 11e (343-79-17) ; Boul' Mich, 5e (033-48-29) ; Paramount-Orléans, 14e (580-03-75) ; Plaza (073-74-55).
TREMBLEMENT DE TERRE (A., v.f.) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16).
TROP C'EST TROP (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Madeleine, 8e (073-56-03)
UNE ANGLAISE ROMANTIQUE (Ang., v.o.) : Concorde, 8e (359-92-84) ; Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; v.f : Gaumont-Lumière, 9e (770-84-64), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41)
VILLA DES DUNES (Fr.) : Olympic-Entrepôt, 14e (783-67-42).
VIOLENCE ET PASSION (It., v. Ang.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19). v.f Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16) ; Templiers, 3e (272-94-56) ; Athéna, 12e (343-07-48)

Les films nouveaux

LA FAILLE, film français de Peter Fleischmann, avec Michel Piccoli. Gaumont-Colisée (8e) (359-29-46) ; Français (9e) (770-33-88) ; Clichy-Pathé (18e) (522-37-41) ; Cambronne (15e) (734-42-96) ; St-Germain-Studio (5e) (033-42-72) ; Montparnasse-Pathé (14e) (326-65-13) ; Nations (12e) (343-04-67)
PAS DE PROBLEME, film français de Georges Lautner. Paris (8e) (359-53-99) ; Mercury (8e) (225-75-90) ; Gaumont-Richelieu (2e) (233-56-70) ; Wepler-Pathé (20e) (387-50-70) ; Danton (6e) (326-08-18) ; Gaumont-Bosquet (7e) (551-44-11) ; Gaumont-Sud (14e) (331-51-16) ; Gaumont-Gambetta (20e) (797-02-74) ; Montparnasse-Pathé (14e) (326-65-13) ; Victor-Hugo (16e) (727-49-75).
PROFESSION : REPORTER, film italien de Michelangelo Antonioni. V.O. : Quartier-Latin (5e) (326-84-65) ; Concorde (8e) (359-92-84) ; Mayfair (16e) (525-27-06). Gaumont-Rive Gauche (6e) (548-26-36). V.F. : Impérial (2e) (742-72-52) ; Nations (12e) (343-04-67). Gaumont-Convention (15e) (828-42-27).
C'EST DUR POUR TOUT LE MONDE, film français de Christian Gion, avec Bernard Blier, Francis Perrin. France-Elysées (8e) (225-19-73) ; Maxéville (9e) (770-72-87) ; Quintette (5e) (033-35-40) ; Fauvette (13e) (331-56-86) ; Saint-Lazare-Pasquier (8e) (387-56-16) ; Nations (12e) (343-04-67) ; Murat (16e) (288-99-75)
SEUL LE VENT CONNAIT LA REPONSE, film français d'Alfred Voher. Rex (2e) (236-83-93) ; Cluny-Ecoles (5e) (033-20-12) ; Rotonde (6e) (633-08-22) ; Clichy-Palace (17e) (387-77-29) ; Mistral (14e) (734-20-70) ; Elysées-Cinéma (8e) (225-37-90).
EFFI BRIEST, film allemand de Rainer Werner Fassbinder v.o. Olympic-Entrepôt (14e) (783-67-42)
LES DEUX MISSIONNAIRES, film italien de Franco Rossi v.o. Ermitage (8e) (359-15-71) ; Studio Cujas (5e) (033-89-22) ; v.f Rex (2e) (236-83-93) ; Miramar (14e) (326-41-02) ; Mistral (14e) (734-20-70) ; Murat (16e) (288-99-75) ; Terminal-Foch (16e) (704-49-53).
LOS KACHOROS, film mexicain. v.o. : Studio de l'Etoile (17e) (380-19-93)
CHANGE PAS DE MAIN (**), film français de Paul Vecchiali : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; Hollywood-Boulevard, 9e (770-10-41) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

Les festivals

HOMMAGE A MICHEL SIMON — André-Bazin, 13e (337-74-39) : les Disparus de Saint-Agil.
HOMMAGE A RAINER W. FASSBINDER (v.o.) — Olympic-Entrepôt (783-67-42) : Tous les autres s'appellent Ali.
DIX ANS DE NOUVEAU CINEMA AMERICAIN (v.o.). — Olympic-Marilyn, 14e (783-67-42) : Harry and Tonto.
PROGRAMME JEAN VIGO. — Le Seine, 5e (325-92-46), 12 h., 14 h. 10, 16 h 20, 18 h. 30 : l'Atalante ; 13 h. 20, 15 h. 30, 17 h. 40 : Zéro de conduite.

Les grandes reprises

DROLE DE DRAME (Fr.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83).
LES FRAISES SAUVAGES (Suéd., v.o.) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08)
MOULIN-ROUGE (A., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

JUSTICE

M. Monguilan est nommé premier président de la Cour de cassation

MM. SCHMELCK ET SADON SERAIENT APPELÉS A LA TÊTE DU PARQUET DE PARIS

Le Conseil supérieur de la magistrature, réuni lundi 23 juin après-midi au palais de l'Elysée, sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing, a désigné M. Marie-Daniel-Albert Monguilan, âgé de soixante-six ans (1), comme premier président de la Cour de cassation, en remplacement de M. Maurice Aydalot, en retraite depuis le 22 juin.

Jusqu'alors président de la chambre commerciale de la Cour de cassation, M. Monguilan aura pour successeur M. René Cénac. M. André Braunschweig, président de chambre à la cour d'appel de Paris, est nommé au poste de conseiller à la Cour de cassation libéré par la promotion de M. Cénac.

De son Aquitaine natale, où il s'est retiré, le temps qu'on lui désigne un successeur, M. Maurice Aydalot peut être satisfait. Le candidat de son choix a effectivement été appelé à le remplacer. Ceux qu'il récusait sont écartés. M. Monguilan devient premier président de la Cour de cassation. MM. Adolphe Touffait (procureur général), Pierre Bellet (président de la première chambre civile), Jean Laroque (président de la chambre sociale), que l'on disait « papables », resteront cardinaux.

M. Touffait n'aura tiré profit ni, quant à M. Lecanuet, de sa qualité de sympathisant de feu le M.R.P., ni, quant au protocole, du fait que M. Aydalot fut, avant d'être premier président, procureur général de la Cour suprême... Ce « *précédent* » n'en était pas un.

Un « *précédent* » — d'un autre genre — ne sera pas davantage observé. En devenant, lors du prochain conseil des ministres, selon toute vraisemblance, procureur général à Paris, M. Robert Schmelck, directeur de cabinet du ministre de la justice, détiendra ce à quoi s'était refusé M. Arpaillange quand il était, lui, directeur de cabinet de M. Taittinger. M. Guy Chavanon, qui songeait au poste de M. Touffait — s'il s'était libéré — se contentera du titre moins glorieux de premier avocat général à la Cour de cassation.

Là ne s'arrêtent pas les changements attendus dans la haute magistrature. Procureur de la République de Paris depuis le mois de janvier 1968, M. Paul Pageaud est sur le point d'être remplacé par M. Paul-André Sadon, directeur des services judiciaires au ministère de la justice. Son successeur pourrait être un membre du Conseil d'Etat comme, d'ailleurs, l'était son prédécesseur. M. Pageaud va aller renforcer le corps des avocats généraux à la Cour de cassation, pour compenser le départ en retraite de M. Blondeau.

Il devrait y arriver en même temps que M. Jacques Baudoin, directeur des affaires civiles et du sceaux, qui, n'ayant pu obtenir d'être conseiller d'Etat, ira siéger à la Cour de cassation comme avocat général à l'emplacement laissé vacant par M. Schmelck dont c'est le grade. Les affaires civiles devraient alors revenir à Mme Simone Rozès, qui aurait pour successeur à son poste de directeur de l'éducation surveillée M. Georges Picca, conseiller technique du garde des sceaux. Cette nomination s'ajoutant au départ probable de M. Schmelck, le cabinet du ministre va ainsi se trouver bien dégarni par le changement de deux de ses membres...

Ph. B.

[Né le 9 octobre 1909 à Pau, M. Marie-Daniel-Albert Monguilan entre dans la magistrature en 1932. Il est successivement en poste à Nevers, Blois, Orléans, Rouen. En 1940, il est substitut adjoint au tribunal de la Seine et substitut général en 1944. Inspecteur des services judiciaires l'année suivante, il est président de chambre à la cour d'appel de Paris en 1951, conseiller à la Cour de cassation en 1956. Depuis le 1er septembre 1972, M. Monguilan préside la chambre commerciale et financière de cette juridiction.

M. Monguilan participe à plusieurs tâches extra-judiciaires. Membre fondateur de la Commission des opérations de Bourse, il préside, d'autre part, la commission chargée d'étudier le système de taxation des plus-values, dont le rapport doit être remis, le 30 juin prochain, au ministre de l'économie et des finances. Il est aussi président de la commission chargée de la réforme des tribunaux de commerce. Le nouveau premier président, qui avait été nommé membre de la commission Informatique et Libertés à sa création, en devient, de droit, le vice-président.]

(1) Premier président de transition, remarque-t-on déjà. En effet, M. Monguilan restera en poste soit jusqu'en octobre 1979, soit jusqu'en mars 1977, selon que sera ou non voté le projet de loi sur l'abaissement de l'âge de la retraite des hauts fonctionnaires. M. Monguilan arrive au sommet de la hiérarchie à l'âge de soixante-six ans, alors que, strictement, au même âge, et officiellement pour cette seule raison, M. Jean Marin était écarté de son poste de P.-D.G. de l'A.F.P.

● *Une lettre des enfants de Paul Touvier au président de la République.* — Chantal et Pierre Touvier, les enfants de Paul Touvier, l'ancien chef du deuxième groupe de la milice à Lyon sous l'occupation, viennent d'adresser à M. Valéry Giscard d'Estaing une lettre ouverte dans laquelle ils demandent que la loi du 26 décembre 1964 sur l'imprescriptibilité des crimes contre l'humanité soit considérée comme inapplicable à leur père. Ils ajoutent à cette lettre un mémoire de M. Raymond de Jouffre de la Pradelle, avocat à la cour de Paris, démontrant l'impossibilité juridique d'appliquer cette loi à Paul Touvier.

● *Le mouvement autonome corse Giustizia Paolina* a publié lundi 23 juin, à Bastia, une déclaration qui estime que, « *devant l'amplification de la lutte pour la libération de la nation corse, l'Etat français a établi une stratégie fondée sur la provocation et la répression* ». Le mouvement clandestin affirme, « *à partir d'informations émanant des services de police* », qu'« *un certain nombre d'attentats perpétrés depuis quelques temps, sans jamais être revendiqués, entrent dans le cadre de cette stratégie orchestrée par le ministre de l'intérieur* ».

● *Les quatre morts de Toulouse.* — L'enquête a confirmé l'hypothèse des policiers selon laquelle un médecin toulousain, le docteur Boffa, a tué sa femme et ses deux enfants, dimanche 22 juin, avant de se donner la mort. Il semble que la grave maladie dont était atteinte Mme Boffa soit à l'origine du geste du médecin (*le Monde* du 24 juin).

« LIBÉRATION » ET « LE JOURNAL DES PRISONNIERS » SONT CONDAMNÉS A DES PEINES D'AMENDE POUR DIFFAMATION ENVERS M. LOUIS ZOLLINGER.

La dix-septième chambre correctionnelle de Paris s'est prononcée, lundi 23 juin, sur les instances engagées par M. Louis Zollinger qui se plaignait d'avoir été diffamé, en sa qualité de fonctionnaire public, dans deux articles publiés respectivement, le 12 décembre, par *Libération* et par *le Journal des prisonniers* dans son numéro de janvier. M. Zollinger était qualifié d' « *assassin* », après le suicide à la Santé de M. Bernardo, un ressortissant portugais détenu pour attentats à la pudeur sur mandat de ce magistrat.

M. Serge July, directeur de *Libération*, et Me Yvonne Tolman-Guillard, défenseur de M. Bernardo, qui avait fourni des informations jugées inexactes à ce journal, sont condamnés chacun à 2 000 francs d'amende et, solidairement, à 25 000 francs de dommages et intérêts ; le jugement devra être inséré dans *Libération* et des extraits pourront être publiés dans deux quotidiens au choix de la partie civile.

De son côté, M. Jean Lapeyrie, directeur du *Journal des prisonniers*, est condamné à 2 000 francs d'amende et à 5 000 francs de dommages et intérêts, le jugement devant être inséré dans *le Journal des prisonniers*. Le Comité d'action des prisonniers (CAP), dont ce journal est l'organe officiel, est déclaré civilement responsable de M. Lapeyrie. Me Yvonne Tolman-Guillard est relaxée pour cet article, car elle n'avait eu aucun contact avec les responsables du *Journal des prisonniers*.

AU TRIBUNAL DE LYON

Le maximum et son double

De notre correspondant régional

Lyon. — *M. Michel Béjat, qui animait à Lyon, en qualité d'ancien détenu, la section du Comité d'action des prisonniers (CAP), est de nouveau détenu depuis le 26 avril 1975. Il doit cette incarcération à une affaire de coups de feu qu'il a effectivement tirés sur des personnes, dont on ne sait exactement si elles étaient de son bord ou affectaient seulement d'en être. Il a dû, en plus, à sa qualité de membre du CAP d'avoir été placé aussitôt à l'isolement par l'administration pénitentiaire de la prison Montluc, mesure qui, finalement, fut levée le 19 juin dernier. Il est vrai que, lorsqu'il était libre, M. Béjat ne dissimulait pas avoir été en mai 1973, à la prison Saint-Paul, l'un des artisans de la révolte qui secoua alors cette maison d'arrêt.*

En tout cas, le 20 juin dernier, M. Béjat était extrait de sa prison pour comparaître devant la huitième chambre du tribunal de grande instance de Lyon, juridiction à juge unique. Ce n'était pas pour y répondre des coups de feu tirés en avril, mais beaucoup plus prosaïquement pour s'y expliquer du refus d'obtempérer, tel que le prévoit l'article L 4 du code de la route. M. Bodiere, qui préside comme juge unique cette huitième chambre, n'est pas un familier du droit pénal. Il est plus versé dans l'analyse des procédures de divorce. Ainsi ne connaissait-il vraisemblablement pas M. Béjat. Mais M. Béjat s'est comporté devant lui comme il se comporte d'ordinaire devant la justice. Dêstreux de se défendre lui-même, il a lâché tout à trac ce qu'il pense de la police, comme de la justice, des policiers comme des magistrats.

Si M. Rodier avait assisté, le 5 octobre 1973, à la fameuse « contre-rentrée » judiciaire lyonnaise, organisée par le Syndicat de la magistrature, la franchise, la rudesse, les excès de M. Béjat, ne l'auraient pas surpris. Faute de cette connaissance, il fut surpris, et même choqué. Il le fut tant qu'il condamna M. Béjat, pour son refus d'obtempérer, à six mois de prison. Cela apparut très vite étrange, et même illégal, car l'article L 4 du code de la route est ainsi rédigé : « Tout conducteur d'un véhicule qui aura omis sciemment d'obtempérer à une soimmation de s'arrêter émanant d'un fonctionnaire ou agent chargé de constater des infractions et muni des insignes extérieurs et apparents de sa qualité, ou qui aura refusé de se soumettre à toutes vérifications prescrites concernant le véhicule ou la personne, sera puni d'un emprisonnement de dix jours à trois mois et d'une amende de 300 à 3 000 F, ou de l'une de ces deux peines seulement. »

La bévue ayant été reconnue, on s'empressa d'aller rechercher M. Béjat, pour lui exposer qu'il n'était finalement pas condamné à six mois, puisqu'il ne pouvait pas l'être, mais seulement au maximum autorisé, soit trois mois, non sans que M. Rodier lui ait exposé d'ailleurs très clairement son regret d'avoir eu à en passer par la volonté du législateur.

JEAN-MARC THEOLLEYRE.

L'affaire Armand Rohart

M. LECANUET SAISIRA, AU MOIS D'OCTOBRE LA COMMISSION DE RÉVISION DES PROCÈS CRIMINELS

Après la demande en révision du procès d'Armand Rohart (*le Monde* du 28 février), condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pour le meurtre de sa femme, M. Jean Lecanuet, ministre de la justice, a décidé de « *saisir, au mois d'octobre prochain, la commission de révision des procès criminels et correctionnels chargée d'émettre un avis préalable à la saisine éventuelle de la Cour de cassation* ». Le ministère de la justice, qui a annoncé cette décision dans un communiqué publié lundi 23 juin, a précisé que le garde des sceaux en avait informé, par lettre, les conseils de M. Rohart.

D'autre part, le ministre a rappelé que, « *le 13 mai 1975, la chancellerie a reçu un rapport complémentaire du professeur Derobert. Ce rapport complémentaire avait été demandé en raison du fait que la consultation sollicitée par les conseils de M. Rohart, et sur laquelle était fondée la requête en révision, avait été rédigée dans l'ignorance par son auteur d'un certain nombre de documents importants figurant au dossier de la procédure* ». Le ministère ajoute que le garde des sceaux a pris sa décision « *bien que cette seconde consultation, comme la première, n'apparaisse que comme une interprétation nouvelle de faits connus lors de la condamnation et ne semble donc pas constituer le fait nouveau de nature à établir l'innocence du condamné, exigé par le code de procédure pénale* ».

POLICE

Mécontentement à la P.J. parisienne

Les inspecteurs protestent contre l'insuffisance du remboursement des frais professionnels

« Les délégués et correspondants de la section Ile-de-France du Syndicat national autonome des policiers en civil (...) décident que désormais les policiers de la section précitée continueront à travailler, mais avec les seuls moyens que leur donne l'administration. » Cette motion, qui vient d'être envoyée à tous les parlementaires de la région parisienne par le S.N.A.P.C., constitue en quelque sorte, de la part des inspecteurs, un appel à une sorte de grève du zèle. Mécontents de l'insuffisance de leurs notes de frais, ces policiers ont décidé, sans sortir de la légalité, de passer à l'action.

Un inspecteur de police parisien peut — ou pouvait jusqu'au début de l'année — prétendre au remboursement de trois catégories de frais :

1) Les frais de mission, lorsqu'il sort de sa circonscription judiciaire. Le montant de ceux-ci est fixé forfaitairement à la journée par l'administration (actuellement 80 F par jour) ;

2) Les frais de police, qui rétribuent le travail effectué par les fonctionnaires au-delà du temps de service normal. Ils constituent donc une sorte de prime pour les heures supplémentaires, lesquelles, dans la police, ne sont jamais payées et rarement compensées ;

3) Les frais de justice remboursés par le parquet et correspondant à des procédures diligentées sur ordre des magistrats d'instruction) ou à des interven- (procureurs, substituts, juges tions de flagrant délit.

Depuis longtemps, les bénéficiaires de ces prestations étaient unanimes à les trouver insuffisantes. Mais leur mécontentement s'est accru lorsque, au début de l'année, une décision du ministre des finances et du ministre de la justice a supprimé le remboursement des frais de justice, lesquels, fit-on alors observer, sont une institution parisienne — survivance de la police « municipale » — et n'existent pas en province. Le ministre de l'intérieur tenta alors de « consoler » les policiers en civil de la capitale en attribuant, aux deux mille cinq cents fonctionnaires visés un crédit uniforme de 170 000 F mensuels, soit une moyenne quotidienne de moins de 3 F par homme.

Le S.N.A.P.C. juge cette enveloppe insuffisante, remarquant qu'au mois de mai, les frais engagés dans des affaires diligentées par la justice ont atteint 181 098 francs : 75 603 francs pour les brigades de direction (criminelle, recherche et intervention, répression du banditisme, mineurs, mondaine, identité judiciaire), 23 168 francs pour les cabinets de délégation judiciaire ; 66 086 francs pour les douze brigades territoriales ; 15 007 francs pour les commissariats ; 1 234 francs pour les commissariats spéciaux (gares). Aussi, l'administration parisienne est-elle contrainte de « rogner » sur les remboursements demandés par les fonctionnaires.

Le S.N.A.P.C. s'en plaint d'autant plus que la répartition de l'argent au sein des services se fait sur une base hiérarchique : un sondage du syndicat dans un service de P.J. non précisé a révélé que le commissaire divisionnaire percevait 730 francs alors qu'un inspecteur touchait seulement 210 francs. D'autre part, le S.N.A.P.C. remarque que sont écartés du bénéfice des crédits forfaitaires ministériels, les renseignements généraux (sections judiciaires, courses et jeux, police des étrangers), la police économique et les services judiciaires de la sécurité publique des départements périphériques, tous pourtant soumis jadis au régime des frais de justice.

Les frais de missions, eux, existent encore. Mais dans les offices centraux de la direction de la P.J. (répression du trafic illicite des stupéfiants, de la traite des êtres humains, du banditisme, des vols d'objets d'art, du faux-monnayage) et au service régional de police judiciaire de Versailles, les sommes initialement allouées au remboursement de ces frais pour 1975 ont été réduites de 30 % pour satisfaire aux nécessités de la rigueur budgétaire, si bien qu'elles sont désormais inférieures à celles de l'an dernier, malgré l'augmentation du nombre des affaires traitées.

Ne plus payer de sa poche

Quant aux frais de police, ils ont été épargnés. Le volume des crédits a même sensiblement augmenté dans certains services. La brigade de répression du banditisme, qui avait perçu 115 000 francs pour le premier semestre de 1974, a reçu 146 500 francs cette année. Mais cette augmentation de 27 % doit être appréciée en tenant compte de la hausse des prix et de l'augmentation des effectifs du service. Il en va de même pour les brigades territoriales dont la provision pour frais de police s'accroît de 25 %. Le syndicat des inspec- teurs estime donc que, dans l'ab- solu, les conditions de défraie- ment au titre des dépenses d police se sont détériorées e demande « *que les heures supplé- mentaires effectuées pour les be- soins du service soient rétribuée selon les règles du code du tr vail.* »

En attendant, l'action engag par la section Ile-de-France S.N.A.P.C. peut avoir des répe cussions importantes. Chacun ses mandants est clairemen invité à ne plus engager des frai pour les besoins du travail, q dans la limite où il est sûr d' être remboursé. La consigne e claire : ne plus payer de poche. Ce qui signifie qu'à l'o casion on lésinera sur les moye — on préférera les transports commun aux taxis — quitte perdre beaucoup de temps et voir rapidement s'accumuler affaires en souffrance. Les in pecteurs espèrent toutefois q avant d'en arriver à une par lysie complète de la police ju claire, l'administration compre dra que, pour être efficace, u police a besoin de moyens ad quats et pas seulement pour maintien de l'ordre ou po l'espionnage « politique ».

JAMES SARAZIN.

Après l'incident du cabaret Richelieu à Strasbourg

RÉACTIONS MITIGÉES DE LA PRESSE ET DE L'OPINION DANOISES

De notre correspondante

Copenhague. — MM. Knud Nielsen et les deux autres députés danois mêlés à l'incident du cabaret Richelieu, à Strasbourg (*le Monde* des 20 et 22-23 juin), ont annoncé qu'ils n'assisteraient plus aux réunions du Parlement européen tant qu'une solution satisfaisante ne sera pas donnée à cette affaire. L'un d'eux, M. Ole Jespersen, a précisé : « *Nous ne nous contenterons pas seulement d'excuses* ». Les sept autres députés danois, membres du Parlement européen, ne se sont pas, pour l'instant, solidarisés avec leurs collègues. L'un d'eux, M. Ove Guldberg, ancien ministre des affaires étrangères (libéral), a seulement fait remarquer qu'à son avis, M. Nielsen « *avait fait une bêtise* » en ne portant pas ses papiers sur lui.

Les journaux danois ont consacré nombre de colonnes à ce que certains d'entre eux ont baptisé « *le scandale de Strasbourg* », mais moins, peut-être, que l'auraient attendu les lobservateurs. Les versions qu'ils ont fournies de l'incident et de ses répercussions diffèrent parfois assez sensiblement. Le point essentiel, à leurs yeux, est de savoir si oui ou non les quatre Danois, qui assurent avoir été maltraités par la police française, étaient quelque peu « *éméchés* » ce soir-là.

« *Nous avions bu*, a déclaré l'un d'eux, *mais nous n'étions pas ivres.* » De son côté, M. Nielsen a expliqué au quotidien *Ekstra Bladet* que lorsque les policiers français étaient venus lui demander son passeport, il ne leur avait pas répondu « *très poliment* » car, a-t-il dit, « *je n'avais pas de raison d'être poli* ». Il a expliqué qu'il leur avait demandé de montrer leurs papiers d'abord, demande à laquelle les policiers ne semblaient guère habitués.

Samedi 21 juin, le quotidien social-démocrate *Aktuelt*, après avoir précisé qu'aucun des membres du groupe des Danois n'était ivre et n'avait eu une attitude provocante, concluait ainsi son éditorial : « *Même s'ils avaient été tout à fait « noirs », et même s'ils s'étaient montrés très p vocants, rien n'autorisait la po française à se conduire de c manière.* »

Cette affaire pourrait a deux conséquences politique d'une part, être exploitée par c qui souhaitent que toutes les i titutions de la C.E.E. soi concentrées à Bruxelles ; d'au part, les Danois « moyens » v encore trouver une belle occas de reprocher à leurs élus de penser l'argent des contribuab à s'amuser dans les mau lieux : déjà plusieurs lettres lecteurs publiées dans les jo naux le laissent prévoir.

CAMILLE OLSEN.

RAPATRIÉS

● *L'Association des anciens déportés et internés de Saint-Maurice-l'Ardoise* s'élève, « *au nom de tous ses camarades enfermés dans ce camp en 1961, contre la qualification de « forcenés » donnée par Radio-France à leurs amis harkis acculés à un acte d'éclat pour que le pays n'ignore plus leur situation désespérée.* »

(ADISMA, 26, rue Saint-Joseph, 75002 Paris.)

Après l'intervention de la police dans un hôpital

TROIS MÉDECINS EXIGENT DES « EXCUSES PUBLIQUES »

(De notre correspondant.)

Saint-Etienne. — Après l'intervention de la police à l'intérieur de l'hôpital psychiatrique Saint-Jean-Bonnefonds, près de Saint-Etienne (« le Monde » du 24 juin), les trois médecins-chefs de l'établissement ont adressé une lettre à Mme Simone Veil, ministre de la santé, dans laquelle ils s'élèvent contre l'« insulte grossière » dont ils ont été l'objet à travers l'arrestation « violente et irresponsable » de quarante-trois de leurs collaborateurs. Dénonçant un « acte innommable, gratuit, infamant », ils exigent « des excuses publiques et des assurances immédiates quant à l'ouverture de réelles négociations » sur les problèmes à l'origine des incidents.

L'un des trois médecins, le docteur Gandin, a de plus porté plainte pour éclaircir le cas d'une de ses malades, qui fut également emmenée au commissariat. Selon lui, « l'état de cette malade a été aggravé dès le lendemain, traumatisée qu'elle était par l'incident... ».

CORRESPONDANC

« Paras en Franche-Comt

Après la publication, sous titre : « Paras en Franc Comté », *d'un article mettant cause l'Association des comb tants de l'union française et secrétaire général* (le Monde d *15-16 juin), celui-ci, M. Yves gnac, nous adresse une let dans laquelle il écrit notammen*

« Il est odieux de laisser ente dre qu'une association d'ancie combattants qui s'attache dep sa fondation, notamment par reclassement professionnel, à ré liser une œuvre d'entraide soci dont les bénéficiaires se compte par dizaines de milliers, puis avoir partie liée avec des offici spécialisées dans le recruteme de briseurs de grève et de mili anti-ouvrières. Il est odieux laisser supposer que parmi c personnels qui auraient pu êt recrutés dans notre associatio comme vous le suggérez, « certai d'entre eux se laissèrent aller commettre quelques délits de dr commun » (...).

» (...) A la suite des offres d'em plois lancée par la société No — dont aucun dirigeant n'appa tient, ou n'a appartenu, à not association, — notre service reclassement a adressé à cet société quatre de nos adhéren alors en chômage. Dès que nou avons eu connaissance par eu des conditions de leur embauch sur mes instructions, notre se vice a cessé tout envoi de candi dats à cette société.

» Aussi, prétendre que « Yve Corignac, secrétaire général d l'ACUF » aurait été l'adjoint d directeur de la C.E.O. (autr société en cause), le colonel Al bert Lenoir, que je ne connai même pas, et auquel, par ailleurs vous donnez indûment la qualit de président de l'Union national des parachutistes, association locataire dans l'immeuble de notr propre siège social, constitue un fabulation aussi fantaisiste qu l'identité que vous m'attribuez. »

De son côté, M. Romain Desfossés, président de l'Union nationale des parachutistes, nous indique que M. Albert Lenoir n'a jamais été président de l'U.N.P. M. Romain Desfossés ajoute : « Faire passer les anciens parachutistes de l'U.N.P. pour des hommes de main prêts à se vendre pour lutter contre l'intérêt des travailleurs et briser les grèves me paraît une manœuvre que je dénonce avec la plus grande vigueur et contre laquelle je m'élève avec indignation. »

A L'HOTEL DROUOT

Mercredi

VENTES

S. 1. - Lithos. Tableaux modernes. Bijoux. Argenterie ancienne et mod. Objets d'art. Beaux meubles XVIIIe et style. Tapisseries. Me Libert.

S. 6. - Art 1900. Meubles et objets MM. Dillée. Mes Ader, Picard, Tajan.

S. 8. - Tableaux modernes. Art primitif. MM. Hellebranth, Roudillon Mes René et Claude Boisgirard.

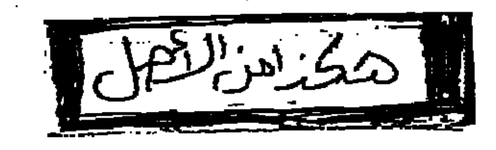
S. 10. - Collection M. X... Lettres autographes de peintres XIXe et XXe plus illust. de dessins orig. Mes Vidal-Mégret. Me Champetier de Ribes.

S. 11. - Objets d'art. Meubles et sièges XVIIIe, XIXe. — M. R. Lepic. S.C.P. Couturier, Nicolay.

S. 14. - Tablx. B. mob. Me le Blanc. Hôtel George V à 14 h. 30

MONNAIES

M. Bourgey. Mes Ader, Picard, Tajan.



هكذا من الأصل

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	34,00	39,70
Offres d'emploi "Placards encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	38,00	44,37
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,03
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC.	65,00	75,89

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER Achat–Vente–Location	25,00	29,19
EXCLUSIVITÉS	30,00	35,03
L'AGENDA DU MONDE (chaque vendredi)	23,00	26,85



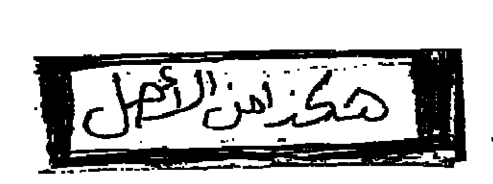
emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

emplois internationaux



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi offres d'emploi



offres d'emploi

UNE ENTREPRISE D'INSTALLATION DE TRAITEMENT DE L'AIR (siège proche banlieue de Paris), cherche son

responsable du développement commercial

Ce responsable a pour tâches de définir les objectifs commerciaux, trouver des créneaux, engager des négociations, assurer la diffusion des informations à l'intérieur et à l'extérieur.

Commerçant ou ingénieur, il est de formation supérieure. A 30 ans minimum, il a l'expérience du marketing, de la vente des biens d'équipement industriel ou de second œuvre bâtiment ; il a suivi des chantiers d'installation en France et à l'étranger.

Il travaille sans difficulté en anglais.
Ecrire ss réf. 2909 M à J.E. LEYMARIE.

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
LYON - LILLE - GENEVE - ZURICH - BRUXELLES

SAFT Groupe C.G.E.
DEPARTEMENT GENERATEURS SPECIAUX
vous propose à ROMAINVILLE (93) le poste

INGENIEUR responsable des méthodes

VOTRE MISSION :
- Au sein de la Direction de la Production du Département, vous étudierez et mettrez en place les méthodes d'organisation du travail en fabrication.
- Vous participerez à la définition des produits (matériels électromécaniques de moyenne série),
- et vous assurerez leur mise en production.

POUR REUSSIR IL VOUS FAUT :
- Une formation d'ingénieur-mécanicien.
- Une expérience industrielle confirmée, acquise de préférence à travers des produits techniques élaborés.

D'intéressantes possibilités d'évolution vous seront offertes. Si vous êtes intéressé, adressez-nous votre candidature sous réf. S2-9, en mentionnant la rémunération souhaitée.

SAFT DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES
119, rue du Prdt-Wilson
92300-LEVALLOIS-PERRET

---

etap membre de l'ANCERP

IMPORTANTE SOCIÉTÉ FRANÇAISE PRESTATIONS DE SERVICES IMPLANTÉE SUR TOUTE LA FRANCE - RECHERCHE POUR RENFORCER SES STRUCTURES QUELQUES

DIRECTEURS DE SUCCURSALES

Il s'agit d'assumer l'ensemble des fonctions de direction (gestion, animation de personnel, commercial) dans le cadre d'une Société pratiquant la décentralisation des responsabilités.
Ces postes conviendraient à des cadres confirmés ayant déjà assumé des responsabilités de gestion et de commandement.

POSTES : GRANDES VILLES PROVINCE ET NOTAMMENT SUD-OUEST

Ecrire sous référence ZG 580 AM.

SOCIÉTÉ TRANSPORTS FLUVIAUX AFRIQUE OCCIDENTALE OFFRE SITUATIONS DE

CHEF DES OPÉRATIONS

Ce poste peut convenir à candidat, bonne formation de base, ayant une réelle expérience transports ou transit (maritimes ou fluviaux).

CAPABLE ASSUMER RESPONSABILITÉS COMPLÈTES ET VARIÉES

(depuis le contact client jusqu'à la facturation).
Poste actif et vivant pour candidat dynamique.

Ecrire sous référence XE 578 CM.

ADJOINT DU CHEF DE SERVICE TECHNIQUE

Ce poste conviendrait à un candidat, ayant bonne formation technique, solide expérience pratique en moteurs diesel et mécanique générale (acquise de préférence en chantier naval ou matériels T.P.) et disposant solides qualités d'organisation et de commandement.

Ecrire sous référence YF 579 AM.

CES DEUX POSTES OFFRENT UNE RÉMUNÉRATION INTÉRESSANTE. LES SÉJOURS SONT DE 10 MOIS-2 MOIS.

Bonne connaissance de l'anglais indispens.

GROUPE AGRICOLE EN FORTE EXPANSION VILLE CENTRE FRANCE
recherche
POUR FONCTIONS D'ASSISTANCE AUX ADHÉRENTS

CADRE COMPTABLE

Il s'agit d'assister un grand nombre d'adhérents sur les plans juridique, financier et comptable, cette assistance allant du conseil à la prise en charge de leur comptabilité.

OUTRE DE BONNES COMPÉTENCES COMPTABLES, ACQUISES DANS SOCIÉTÉ OU CABINET, CE POSTE REQUIERT UN EXCELLENT SENS DES CONTACTS HUMAINS.

Ecrire sous référence TA 575 CM.

SOCIÉTÉ FABRICATION ET VENTE MEUBLES DE STYLE « HAUT DE GAMME » - VILLE RÉGION LYONNAISE - RECHERCHE

CHEF DES VENTES

Ce poste peut convenir à un cadre commercial ayant une bonne expérience vente et animation, capable de diriger un réseau et d'assumer des contacts clients - centrales d'achats.

SITUATION PERMETTANT DE PARTICIPER A L'ELABORATION DE LA POLITIQUE COMMERCIALE, EN PROPOSANT SES OBJECTIFS ET EN TRAVAILLANT EN LIAISON ÉTROITE AVEC LE DIRECTEUR GÉNÉRAL.
ÉVOLUTION POSSIBLE VERS POSITION CHEF DE PRODUITS.

Ecrire sous référence WD 577 AM.

GROUPE EN FORTE EXPANSION (SECTEUR AGRO - ALIMENTAIRE) LEADER EUROPÉEN DANS SA BRANCHE - VILLE CENTRE FRANCE
recherche

JURISTE

POUR ASSUMER DES FONCTIONS DE PERSONNEL

IL AURA UN ROLE D'ÉTUDE ET DE CONSEIL EN DROIT SOCIAL ET DU TRAVAIL QUI S'EXERCERA DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS DE LA VIE DE L'ENTREPRISE :
Comité d'Entreprise, assistance auprès des responsables opérationnels, harmonisation des statuts du personnel, orientation de l'information juridique.

CE POSTE IMPLIQUE :
- une formation juridique, licence en droit,
- une expérience de quelques années au sein d'un service du personnel.

Ecrire sous référence SZ 574 CM.

etap
4 rue Massenet
75016 PARIS
discrétion absolue

Les Filteries D.M.C

C.A. 600 millions de F. dont 55% à l'Exportation
Filiale du Groupe
DOLLFUS MIEG & Cie
recherchent

1° - Chargé de Ventes Moyen Orient
basé à PARIS
- parlant couramment Anglais et si possible Arabe
- possédant aptitudes et motivations pour la Vente Réf. M. 1028

2° - Chargé d'études Distribution et Promotions
basé à LILLE
- pour études de méthodes et moyens à mettre en oeuvre pour développer l'efficacité de la Force de Vente. Réf. M. 1029

Ces postes évolutifs conviendraient à des Cadres Débutants Diplômés d'une Ecole Supérieure de Commerce (Option Marketing)

Les dossiers de candidatures — sous Réf. à préciser sur l'enveloppe — seront traités confidentiellement par
DEVELOPPEMENT
10 rue de la Paix, 75002 Paris.

STE COMMERCIALE
15 REPRESENTANTS EXCLUSIFS
ILE DE FRANCE
C.A. : 22 MF / an
crée, à PARIS, le poste de

CHEF DES VENTES

Pour PERFECTIONNER et ANIMER son équipe de vente, ORCHESTRER LA PROSPECTION, SUIVRE CLIENTS IMPORTANTS, METTRE EN PLACE LES PROMOTIONS, CONTROLER tous RESULTATS.

INDISPENSABLE
- AVOIR DEJA ANIME force de vente comparable, de préférence en ALIMENTATION, ELECTRO-MENAGER, Entretien,...
- Réel MENEUR d'HOMMES
- Puissance de travail : horaires chargés.

DISCRETION ABSOLUE. Lettre manuscrite, C.V. détaillé, rémunér. et photo (ret.) ss réf. 3246 à
SC sélection conseil
6, PLACE DU MARECHAL JUIN, 75017 PARIS

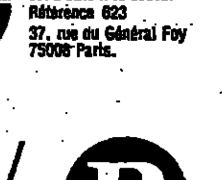
JALLATTE S.A.
Leader européen de la chaussure de sécurité

jeune directeur export adjoint

Ce poste sera confié à un diplômé d'études supérieures ayant 3 ans au moins d'expérience de la vente et de la promotion à l'étranger et un réel tempérament d'homme de terrain et de résultat.

Toutes informations sur cette offre seront données en toute discrétion au téléphone par Information Carrière SVP 11-11 de 9 h à 18 h qui donnera un rendez-vous aux candidats intéressés. Référence 623
37, rue du Général Foy 75008 Paris.

Information Carrière SVP.11.11



Burroughs
recrute

JEUNES DIPLOMES
l'enseignement supérieur commercial

Vous désirez débuter votre carrière par une expérience commerciale dans un secteur en pleine expansion.

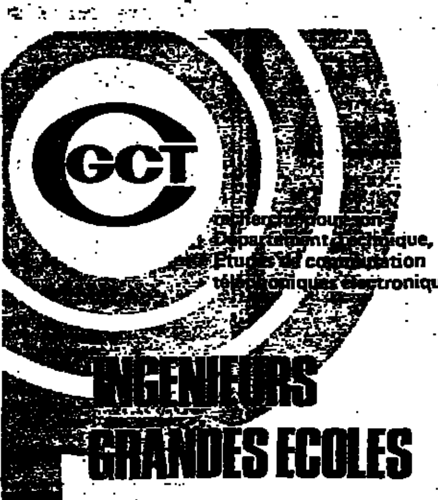
Vous êtes motivés par l'analyse de situations, par la recherche de solutions à proposer et à faire adopter.

Notre technique en pleine évolution nous oblige à recycler nos cadres en permanence et nous y consacrons 8% de notre masse salariale.

Que vous ayez ou non des connaissances en informatique, nous vous attendons pour accroître notre réseau commercial sur :

AMIENS - BORDEAUX - CAEN - CLERMONT-FERRAND - DIJON - GRENOBLE - LILLE - LIMOGES - LYON - MARSEILLE - MONTPELLIER - NANCY - NANTES - NICE - PARIS - REIMS - RENNES - STRASBOURG - TOULOUSE - TOURS.

Envoyer lettre et C.V. avec photo à François SEIDNER
Burroughs 230, avenue Laurent Cély 92231 Gennevilliers



recherche pour son Département technique, Etudes de commutation téléphoniques électroniques :

INGENIEURS GRANDES ECOLES

CONFIRMES

Expérience recherchée :
- traitement de l'information
- techniques numériques
- technologies avancées

INGENIEURS SYSTEMES OU ANALYSTES

Expérience nécessaire en :
- programmation en temps réel
- commande de processus complexes.

Connaissance de l'anglais indispensable.

Lieu de travail : PARIS ou proche banlieue SUD-OUEST.

Vacances Août assurées.

Ecrire avec C.V. sous référence No 11. C.G.C.T. - Service du Personnel, 251, rue de Vaugirard 75740 PARIS CEDEX 15.

Directeur
Etablissement privé d'enseignement commercial supérieur - Paris - 100.000 F+

35 ans au moins, un diplôme supérieur (préférence ESSEC ou HEC...) une expérience d'animation avec une responsabilité hiérarchique, et aussi le goût du dialogue avec les jeunes, vous ont préparé à cette mission : diriger 200 étudiants, coordonner 50 professeurs et conférenciers, animer et contrôler l'enseignement (programmes, pédagogie, horaires, discipline, concours, examens, diplômes...), superviser la gestion et l'administration, assurer les liaisons élèves - professeurs - conseil d'administration - Education Nationale. Rép. et discrét. assurées à tte lettre man. + CV + photo + rém. adressée sous réf. C/5780 à Mme Sigolet

bernard Julhiet psycom
93, av. Ch. de Gaulle - 92200 Neuilly membre de l'ANCERP

Nous prions instamment nos annonceurs d'avoir l'obligeance de répondre à toutes les lettres qu'ils reçoivent et de restituer aux intéressés les documents qui leur ont été confiés.

BERGERAT MONNOYEUR
recherche

ADJOINT (E) CHEF DU SERVICE COMPTABILITÉ

- Le poste s'adresse à un jeune Cadre comptable ayant au moins le D.E.C.S. et 3 ans d'expérience dans un Cabinet d'Expertise ou en Entreprise.
- Il est situé à LA PLAINE-SAINT-DENIS.

Adresser curriculum vitae, photo et prétentions à M. GRANGER, 8, rue Christophe-Colomb, 75008 PARIS.

CONSEILS EN ORGANISATION

Un Cabinet International employant 14000 personnes recherche, pour ses activités de conseil en analyse et gestion des ressources humaines :

jeunes diplômés grandes écoles

Les Candidats retenus devront être de formation : Centrale, H.E.C., Mines, X. Un complément de formation (psychologie industrielle, sociologie des organisations) ou une première expérience (1 à 2 ans) des relations humaines et sociales dans l'entreprise sera appréciée. Ils seront libérés de leurs obligations militaires. Ils posséderont les qualités humaines requises pour des activités de conseil.
Ils recevront une formation permanente sous forme de cours et de séminaires organisés en France et aux Etats-Unis.
Ils auront rapidement de larges responsabilités dans le cadre d'un travail en équipe.

Adresser C.V. détaillé sous référence 1792 à :
OP ORGANISATION ET PUBLICITE
2, Rue Marengo 75001 Paris qui transmettra

BOUYGUES

ingénieurs grandes écoles

P. et C. - CENTRALE - T.P. - MINES - A.M.

De nombreuses possibilités de carrière s'ouvrent à vous dans notre Groupe dans les domaines :
- BATIMENT.
- CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES.
- GENIE CIVIL.
- TRAVAUX OFFSHORE.

Trois voies principales s'ouvrent à vous :
- Le chantier
- Les Etudes techniques
- Les missions commerciales.

Les postes à pourvoir se situent :
à Paris - Dans les principales villes de Province et à l'Etranger (Afrique - Moyen Orient).

Nous avons chargé SVP. de vous informer plus complètement sur ces différentes possibilités et d'organiser le rendez-vous au cours duquel nous rechercherons ensemble l'orientation la plus favorable pour vous.

Information Carrière SVP.11.11

Appelez SVP. 11 11
Service Information-Carrière
de 9 h. à 18 h. Référence : 613.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	34,00	39,70
Offres d'emploi "Placards encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	38,00	44,37
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,03
CAPITAUX OU PROPOSITIONS COMMERC	65,00	75,89

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
L'IMMOBILIER Achat-Vente-Location	25,00	29,19
EXCLUSIVITES	30,00	35,03
L'AGENDA DU MONDE (chaque vendredi)	23,00	26,85

offres d'emploi

GROUPE INTERNATIONAL DE PREMIER PLAN
(chiffre d'affaires en France supérieur à 1 milliard)

Fabriquant et vendant des produits de grande consommation

recherche pour PARIS plusieurs

Ingénieurs Informaticiens

DE HAUT NIVEAU

qui seront chargés de concevoir et diriger des projets importants dans les principaux domaines d'activité du Groupe.

Les candidats **Ingénieurs Grandes Écoles** auront :
- 2 à 5 ans d'expérience en organisation et informatique ;
- une connaissance pratique des matériels et systèmes d'exploitation IBM et du COBOL ;
- une bonne pratique de l'anglais.

Adresser candidature sous référence HOND (à mentionner sur l'enveloppe) à :


EMPLOIS et CARRIERES
30 rue Vernet 75008 PARIS

ASSURANCES I.A.R.D.

EXCELLENTE OPPORTUNITE DE DEVENIR AU SIEGE, A PARIS, D'UNE COMPAGNIE PRIVEE

DIRECTEUR

RESPONSABLE, devant le D.G., des Services PRODUCTION, SINISTRES et Contentieux; il repensera leur organisation et mettra en place toutes procédures adéquates.

POSTE DE HAUT NIVEAU POUR PROFESSIONNEL DE VALEUR

- Formation supérieure indispensable, SCIENTIFIQUE (Ingénieur Grande Ecole) de préférence.
- DEJA CADRE DE DIRECTION d'une Cie I.A.R.D. et en maîtrisant bien les techniques.
- Bonne compétence administrative et d'organisation.

Les postulants sont ASSURES d'UNE ABSOLUE DISCRETION

Lettre manuscrite ; C.V. détaillant responsabilités assumées, salaire et phot. (ret.) ss réf. 3243 à

SC sélection conseil
6, PLACE DU MARECHAL JUIN, 75017 PARIS

Ingénieur travaux publics

Vous avez une expérience technique diversifiée et si possible de grands travaux à l'Etranger. Vous souhaitez utiliser votre acquis dans une société en expansion vous offrant une évolution technico-commerciale.

Une société financière à vocation internationale vous propose un poste d'expert auprès de ses clients étrangers.

Basé à Paris, vous interviendrez à l'échelon mondial (déplacements courts, 2 à 3 mois par an) pour analyser les affaires proposées à la Société dans le domaine des travaux publics. Anglais indispensable.

Réponse et discrétion assurées à tte lettre man. + CV + photo + rém. adressées ss réf. No 3.779 à Mme Butterlin


bernard Julhiet psycom
93, av. Ch. de Gaulle - 92200 Neuilly *membre de l'ANCERP*

Dans le cadre de sa restructuration
ENTREPRISE DE PRESSE
recherche

INFORMATICIEN DE HAUT NIVEAU ANALYSTE - CHEF DE PROJET

Profil souhaité :
- Formation supérieure.
- Expérience dans la conception et la mise en place des systèmes d'application sur ordinateur 370/125 Environnement télétraitement.
- Grande faculté d'adaptation dans le milieu de la presse.
- Trois années minimum d'expérience dans la direction d'équipes d'analystes programmeurs.
- Connaissant : COBOL, ASSEMBLEUR, DOS/VS CICS.

Ecrire avec C.V. à O.P.F. (n° 1.775), 2, rue de Sèze, Paris-9e, qui transmettra.

L'un des premiers groupes pharmaceutiques français recherche, pour ses implantations françaises et étrangères, un

CONTROLEUR DE GESTION

Le candidat devra bénéficier d'une connaissance très large des affaires, acquise au sein de sociétés de dimension internationale.

Il devra être capable de contribuer à l'adaptation permanente de l'entreprise aux besoins de sa croissance rapide.

Il participera activement à l'élaboration du plan et animera la préparation des objectifs, des politiques, des programmes d'action et des budgets.

Le poste nécessite des connaissances et une expérience importante en matière de contrôle budgétaire, prix de revient, évaluation de projets et plus généralement des systèmes d'information et de gestion tant européens qu'anglo-saxons.

Adresser C.V. manuscrit avec photo récente sous la référence RH 45 à : THIBAULT, B.P. 340 - 75624 PRIS CEDEX 13.

offres d'emploi

Compugraphic Corporation
premier constructeur mondial de Systèmes de Photocomposition (C.A. 1974, 61 millions de dollars)
recherche
pour sa société filiale française en voie de formation

COLLABORATEURS DE VENTE

SYSTÈMES DE PHOTOCOMPOSITION

1) *LA FONCTION*
- Vente de Systèmes de Photocomposition au secteur Arts Graphiques, Imprimeries de Labeur et Entreprises de Presse.

2) LES CANDIDATS
- Expérience de vente souhaitée : par exemple, vente de matériels ou de produits arts graphiques, presses ou duplicateurs offset, bancs de reproduction, châssis à plaques, films, systèmes de composition ou de communications au sein de l'entreprise, reprographie, etc.
- Seront également pris en considération les candidats ayant une solide expérience dans un poste de responsabilité dans l'imprimerie, vente, production, fabrication. Une forte motivation de vente est essentielle.

3) CONDITIONS
- Postes à pourvoir : Nord, Ouest, Sud-Est, Sud-Ouest et Région Parisienne.
- Formation de vente et d'utilisation des Systèmes Compugraphic assurée au sein de l'entreprise.
- Rémunération Fixe + Commission. Potentiel de progression considérable.

Env. curric. vitae à n° 8.888, « le Monde » Publ., 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

SOCIETE INTERNATIONALE DE TRADING
PETROLE - PETROCHIMIE - CHIMIE

jeune cadre commerce international

PARIS - DEPLACEMENTS INTERNATIONAUX

De formation supérieure et ayant plusieurs années de pratique des approvisionnements ou du négoce international des matières premières pour prendre la fonction d'

Adjoint au Directeur du département Pétrole et produits Pétroliers

ANGLAIS INDISPENSABLE - Expérience souhaitée dans la spécialité.

Toutes informations sur cette offre seront données en toute discrétion au téléphone par Information-Carrière SVP 11-11 de 9 h à 18 h qui donnera un rendez-vous aux candidats intéressés.



Référence 621
37, rue du Général Foy
75008 Paris.

SOCIÉTÉ D'ENGINEERING
recherche

1) UN CADRE SUPERIEUR

de formation E.C.P., A.M. ou équivalent.
Expérimenté dans la construction, la gestion et la vente des usines clefs en main et possédant une expérience concrète de 10 à 15 ans dans les problèmes de production de biens d'équipement en grande série et de bâtiments industriels (chantiers construction).

Référence 61.

2) UN INGENIEUR

Diplômé Grande Ecole ou équivalent pour seconder le directeur du service bâtiments et infrastructures, ayant une connaissance parfaite et des références contrôlables en génie civil (gros œuvre et second œuvre)..

Référence 62.

Pour ces deux postes, il faut être :
- capable de mener un projet dans sa totalité ;
- familiarisé avec les négociations à haut niveau et la législation française du commerce international ;
- disponible pour de fréquents déplacements à l'étranger et avoir
  - un esprit d'équipe développé ;
  - une connaissance parfaite de l'anglais.

Envoyer C.V. et photo à CERIAC Conseil
21, *rue du Rocher, Paris-8e* - Tél. : 387-87-58

MN mecanorma *2e FABRICANT MONDIAL DANS SA SPECIALITE :*

TRANSFERT POUR ARTS GRAPHIQUES ET ELECTRONIQUE
65 % du C.A. à l'EXPORTATION
RECHERCHE POUR SA

DIRECTION EXPORT
l'homme de la situation

- 33 ans minimum
- Formation supérieure
- Expérience de 3 ans dans distribution internationale de produits de consommation.
- Connaissance parfaite de l'anglais
- Capable de s'intégrer et d'évoluer dans l'équipe de direction d'une société de très forte croissance.

Envoyer C.V., manuscrit et photo, sous réf. 258 à :
MECANORMA S.A. - 78610 LE PERRAY-EN-YVELINES

PSYCHOSOCIOLOGUE ÉDUCATEUR ENSEIGNANT

ayant quelques années d'expérience, désireux d'aborder le milieu de l'entreprise et de se consacrer aux problèmes de l'Homme au Travail, est attendu par l'équipe de

ACTES

pour participer aux activités de SELECTION, FORMATION, DEVELOPPEMENT HUMAIN, AMELIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL.

Adresser lettre manuscrite et curriculum vitae à :
PIERRE FOIX,
179, rue de la Pompe, 75116 PARIS.

offres d'emploi

La rapide et constante expansion de notre Société :
- C.A. triplé régulièrement tous les 4 ans,
- 4 usines dont 2 construites récemment,
- 1000 personnes,

nous amène à rechercher pour notre Siège Social à Rueil Malmaison 92, un

INGENIEUR DEBUTANT

AYANT UNE FORMATION COMPLEMENTAIRE EN GESTION

Après une période d'initiation consacrée à l'exploitation des données des unités de production il sera chargé de formaliser, mettre en place et faire évoluer les méthodes et procédures budgétaires de la Société.

Les candidats, libérés des obligations militaires, enverront C.V. détaillé, photo et prétentions à :


placoplatre

Département Relations Sociales,
Boîte postale 133, 92505 RUEIL MALMAISON

animateur

Vous avez une expérience de la visite médicale.

Nous vous confions l'animation et l'organisation de l'exportation des produits de notre laboratoire parisien.

Pour occuper ce poste d'Animateur, il vous faut connaître parfaitement le Portugais. Vous résiderez à Paris et vous devrez envisager des séjours fréquents et prolongés à l'étranger.

Adresser c.v. manuscrit et photo à Havas Contact, sous réf. 45 569, 156, bd Haussmann, 75008 Paris.

HAVAS CONTACT

Banque Privée Paris
recherche

UN ADJOINT A SON CHEF DU SERVICE JURIDIQUE

Il aidera ce dernier en particulier en matière de Droit commercial, Droit et fiscalité des sociétés.

Le candidat retenu :
- sera titulaire de la licence en droit des affaires ;
- possédera quelques années de pratique juridique.

Une bonne connaissance de l'anglais est souhaitée.
Envoyer lettre manuscrite, C.V., prétent., n° 13.863, CONTESSE Publ., 20, av. Opéra, Paris (1er), qui tr.

UN DES PLUS GROS UTILISATEURS FRANÇAIS D'INFORMATIQUE
propose à un

INGENIEUR SYSTEME

Diplômé de préférence d'une grande école
d'entrer dans son équipe système

Il lui sera confié rapidement d'importantes responsabilités d'études et d'encadrement avec de larges possibilités d'évolution à l'intérieur d'une société de dimension internationale.

Le poste exige :
- Une bonne connaissance de l'OS MVT et MVS.
- La maîtrise des problèmes de gestion de grosses exploitations.
- Une pratique supérieure à 5 ans dans la réalisation des logiciels.
- *Une expérience dans l'animation d'équipe* système.

Env.C.V. manus.et prét. à Pierre LICHAU S.A., *10, rue de Louvois 75063 Paris cédex 02* q.tr. (sous référence 6105)

L'état-major administratif et financier d'une importante Entreprise Française de TRAVAUX PUBLICS SPÉCIALISÉS (renom international)

recherche :

JEUNE COLLABORATEUR

Formation ESSEC - ESCP ou équivalent.

auquel nous souhaitons préparer une prise de responsabilités importantes.
Il devra avoir marqué son goût pour la branche comptable par des stages appropriés au cours de ses études et par l'accession au niveau du D.E.C.S.

Il est prévu des séjours à l'étranger en début de carrière.

ANGLAIS COURANT NECESSAIRE
SECONDE LANGUE SOUHAITEE

Quartier MONCEAU
Adresser lettre manuscrite avec C.V. à n° 13.950.

cabinet leconte 4, rue Amiral Courbet, PARIS-16e *membre de l'ANCERP*

offres d'emploi

Banque Populaire

LA CHAMBRE SYNDICALE DES BANQUES POPULAIRES
recherche pour la mise en place d'un modèle global de banque et de divers outils informatiques d'aide à la décision

JEUNE INGÉNIEUR

ou DIPLOME(E) UNIVERSITAIRE du 3e cycle
dans une discipline scientifique

- Goût de la réalisation et du travail en équipe.
- Connaissances réelles en programmation.
- Déplacements en province fréquents et indispensables.
- Poste à pourvoir début septembre.

Une formation aux problèmes bancaires sera assurée au sein du Groupe.

Adresser C.V. avec prétentions et lettre manuscrite à Mlle BERNAVA, avec la mention « personnelle », 131, avenue Wagram - 75017 PARIS.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
recherche
pour son

DÉPARTEMENT INTERNATIONAL

Organisateur comptable

Rattaché à la direction gestion de ce département.

Au cours de missions de quelques semaines à l'étranger (Europe, Afrique, Amériques) il devra :
- analyser et contrôler les états comptables des filiales ;
- assister, conseiller les responsables locaux en matière d'organisation comptable.

Au siège parisien, il devra :
- présenter les bilans et diagnostics comptables ;
- formuler des propositions d'actions.

Le candidat aura :
- une bonne formation comptable, B.P. ancien régime ou D.E.C.S. ;
- une expérience diversifiée dans une fonction similaire ou cabinet conseil ;
- une bonne connaissance de l'anglais, de l'espagnol si possible.

Le poste exige une très grande disponibilité en raison des fréquentes missions.

Envoyer C.V. et prétentions à SWEERTS - B.P. 209, 75424 PARIS CEDEX 09 sous référence n° 1.534.

LUMMUS
Groupe multinational d'engineering
Pétrole-Pétrochimie-Energie
6000 personnes dans 15 pays
recherche pour sa Société Française - PARIS,

projects engineers

30 ans minimum. Diplômés d'une grande école, ayant une expérie[nce] de projet ou de process pour leur confier la responsabilité complèt[e] de sous ensembles au sein d'une direction de projet.

Pour ce poste, la maîtrise de la langue Anglaise est indispensable les opportunités de promotion liées à la possibilité de poursuivre une carrière internationale.

Toutes informations sur cette offre seront données en toute discrét[ion] au téléphone par Information-Carrière SVP 11-11 de 9 h à 18 h qui donnera un rendez-vou[s] aux candidats intéressés.

Information Carrière SVP.11.11

Réf. : 605
37, rue du Général Foy
75008 Paris.

LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
recrute pour
l'un de ses bureaux d'informatique parisiens :

1 ANALYSTE CHEF DE PROJET
2 ANALYSTES
ou ANALYSTES-PROGRAMMEURS

diplômés de l'enseignement supérieur et expérimentés

Adresser un curriculum vitae détaillé à n° 8.839, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS-9e, qu transmettra.

L'HOPITAL SUISSE DE PARIS
10, rue Minard, 92-ISSY-LES-MOULINEAUX
Tél. 644-40-00 - Métro MAIRIE D'ISSY
recrute

UNE SURVEILLANTE C.A.F.I.S.

Service de MEDECINE GENERALE (48 lits)
Personnel de jour : 5 I.D.E., 6 A.S., 6 agents hospitaliers

Salaire élevé - Statut cadre
40 h. hebdo., 1 week-end de garde sur 3, 2 jours de repos consécutifs par semaine.

Possibilité de logement pour célibataire.

BANQUE PRIVÉE PARIS
recherche

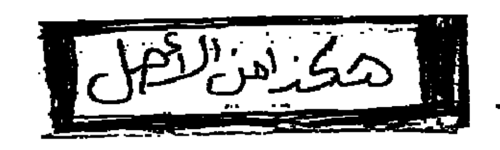
CADRE JURIDIQUE

Niveau supérieur

Solide expérience professionnelle et sens de l'organisation.
Le titulaire du poste devrait pouvoir assumer ultérieurement.

la responsabilité du service juridique et contentieux.

Envoyer C.V. manuscrit sous REFER. 24.000 M. O.C.B.P., 66, r. de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris.



offres d'emploi

Importante Société Industrielle Française de renommée mondiale
...A. 375.000.000 de francs - Effectif 2.200 pers. ...brication canalisations béton armé et béton ...écontraint. Etude et fourniture d'usines de pré...brication production en main. Grands travaux ...ydraulique en France et à l'étranger
recherche

JEUNES INGÉNIEURS

(Centrale Paris, Mines, Ponts...)
pour négociations commerciales avec bureaux d'études et industriels, France et étranger; pour Service Etudes et Recherches Produits.

...volution prévue vers d'autres fonctions (Produc...or, chantiers T.P., Gestion, etc.); afin de com...éter la formation pour déboucher sur un poste ... plus larges responsabilités en France et à ...tranger.
...rire avec curriculum vitae et prétentions à : Société des TUYAUX BONNA, B.P. 371.08, 75365 PARIS CEDEX 08.

IMPORTANT GROUPE INTERNATIONAL DE SERVICE
Quartier Saint-Lazare
recherche

AUDITEURS INTERNES

...s candidats diplômés D.E.C.S. ou équivalent ...ont chargés du contrôle des établissements du groupe en France et à l'étranger.

...RONT APPRECIEES :
Une expérience dans un cabinet d'expertise ou de l'audit ainsi que la connaissance d'une langue étrangère.
Poste à Paris impliquant de nombreux déplacements de courte durée.

...v. C.V. détaillé + photo et prét. sous nº 19.431 à R.P. 39, rue de l'Arcade, 75008 Paris, qui transmettra.

GROUPE FINANCIER
TRES FORTE EXPANSION
RECHERCHE

1°) CADRE COMMERCIAL

pour contacts haut niveau
Dynamique et efficace
Il sera jugé sur ses résultats
Salaire annuel de l'ordre de 50.000 à 52.000 F

2°) RÉDACTRICE

Service études prêts immobiliers
Expérience confirmée
Sachant faire preuve d'initiative
Salaire annuel de l'ordre de 38 à 40.000 F

LIEU DE TRAVAIL : PARIS (3e)

Pour les 2 postes, adresser C.V., dernier salaire, photo et prétentions à HAVAS LYON, Nº 6323

...ADRE FINANCIER

... dit et de conseil en Gestion — 450 personnes — crée à son siège de PARIS le poste de cadre chargé de :

- analyser, réviser et consolider les données comptables en provenance de ses Centres de Province ;
- préparer états financiers et fiscaux ainsi que tout document de synthèse utile ;
- assurer les relations bancaires et la gestion de la trésorerie.

Les candidats devront avoir au moins 3 ans d'expérience comptable et être titulaires au minimum du D.E.C.S.

Notre croissance régulière donne à un élément de valeur la garantie d'une carrière évolutive au sein du Groupe.

Adr. C.V. si possible avec photo à : P. VIRON, 19, rue Chevert, 75007 Paris. — Discrétion assurée.

...esponsable export

80.000 F.

Vous avez une expérience de 5 à 10 ans en exportation, de préférence dans le domaine des télécommunications ou le matériel de bureau. Vous êtes mobile et multilingue.

Une Société jeune, très dynamique dans un marché en forte expansion (périphériques de téléphone) vous propose d'assurer la coordination de ses activités à l'Etranger. En relation avec la Direction Générale vous compléterez et animerez le réseau de distribution en Europe puis à l'échelon mondial.

Réponse et discrétion assurées à vte lettre man.+CV +photo+rém.adressée ss réf. A/3777 à Mme Butterlin.

bernard Julhiet psycom
93, av. Ch. de Gaulle - 92200 Neuilly membre de l'ANCERP

IMPORTANT ORGANISME PUBLIC
recherche pour son DEPARTEMENT INFORMATIQUE :

ANALYSTE « SYSTÈME »

...yant environ 5 années d'expérience professionnelle ...n : participation active au niveau système, à :
- écriture applicatif téléprocessing,
- utilisation produit gestion de fichiers,
- mise en œuvre Base de données,
- emploi moniteur télétraitement.

Débutants s'abstenir.
...onnaissance Système CHB 6025, IRIS 55 appréciée. ...oste à pourvoir immédiatement.
...nvoyer C.V. détaillé + prétentions sous réfé...ence nº 590/1845 à INTERMEDIA, 69, rue La Fayette, 75009 PARIS, qui transmettra.

...ngénieur ...sques industriels

GROUPE INTERNATIONAL D'ASSURANCES, recherche la collaboration d'un Ingénieur (type A.M.) pour prendre en charge :

- la souscription des risques techniques, c'est-à-dire la réalisation de contrats auprès d'entreprises en Incendie, Responsabilité Civile, Bris de machines... et
- l'encadrement d'une équipe d'inspecteurs techniques.

Pour information sur le poste adresser lettre manuscrite, C.V., prétentions sous réf. 4248/M à :
CONSEIL EN RECRUTEMENT
CNPG 105, av. V. Hugo - 75116 Paris

ROUSSELOT S.A.
recherche pour la DIRECTION DE SON AGENCE DE PARIS

CADRE

30 ans minimum

Diplômé d'une école supérieure de commerce (ou équivalent).
Ayant déjà une bonne expérience de la vente des produits chimiques industriels.
Ce poste conviendrait à candidat dynamique, bon organisateur, capable de diriger et d'animer une équipe d'une dizaine de vendeurs.
Ecrire avec curriculum vitae et prétentions à : ROUSSELOT S.A. Direction Administrative 8, rue Christophe-Colomb, 75008 PARIS.

DESSINATEURS

CATALOGUES TECHNIQUES MECANIQUE GENERALE
Contacter Société ELP, 110, bd Gabriel-Péri, Malakoff - 735-96-50

IMPORTANTE SOCIETE ELECTRONIQUE
recherche

INGÉNIEUR COMMERCIAL

CONFIRME
30 ans minimum.
Pour être responsable d'affaires dans des projets de systèmes de télécommunications à l'Exportation.
Il devra, compte tenu de son expérience, maîtriser les problèmes administratifs financiers et commerciaux de ce type d'affaires.
ANGLAIS impératif, autres langues souhaitées. Adresser C.V. détaillé et prétentions sous référence 1.760 à ORGANISATION et PUBLICITE 2, r. Marengo, 75001 Paris, q. tr.

Import, société de transports internationaux (banlieue Nord-Est) recherche pour son service commercial

AGENT COMMERCIAL

Expér. du transport et transit indispensable. Anglais et allem. souhait. Envoyer C.V. détaillé (av. prétent.) sous réf. 1.030, à P. LICHAU S.A., 10, r. Louvois, 75063 PARIS CEDEX 02, qui tr.

Société d'exploitation matériel T.P. recherche

SECRETAIRE DIRECT.

très expérimentée, libre au 1er sept., parfait. bilingue angl., courrier, conversation. Esprit d'initiative, sens des respons., sténographe ou sténotypiste-dactylo. Adres. demande par lettre en angl., C.V. dét. en franç. à SUNLOC, 2, rue Paul-Doumer, 91120 PALAISEAU.

POUR ETUDES MARCHES A L'ETRANGER

INGENIEUR AGRONOME

25 ans minimum. Nationalité française. Allemand courant indispensable + une autre langue étrangère. Env. C.V. détaillé et prétent. à C.F.C.E., 10, avenue d'Iéna, PARIS (16e).

Nous sommes la succursale d'un important groupe allemand dont le siège est implanté au PERRAY-EN-YVELINES, et nous vendons des produits pour la fabrication de fenêtres, portes, façades en aluminium.
Nous recherchons

UN RESPONSABLE

pour notre service comptabilité qui sera également responsable pour le contrôle financier et budgétaire. Le candidat doit avoir travaillé dans des postes similaires ou même adjoint au chef comptable.
Connaiss. en langue allemande souhaitées.
Adresser C.V. avec photo et prétentions à Société SCHUCO S.A.R.L., B.P. nº 3, 78610 Le Perray-en-Yvelines.

INGENIEURS

30 a minim., pour prendre la direction d'un bureau d'études (quinze personnes), spécialité mécanique machines spéciales. Ecoles Arts et Métiers ou équivalent. S'adresser à la Société CEI, 141, avenue de Verdun, ISSY-LES-MOULINEAUX. TEL. : 736-34-97.

POUR SOCIETE TRANSIT recherche :

DIRECTEUR FINANCIER

rompu comptabilité informatique gestion du personnel.
Envoyer C.V. et prétentions + photo, s/nº 75.440, à I.P.F., 12, rue de l'Isly, PARIS-VIIIe.

CHAFFOTEAUX et MAURY recherchent

ACHETEUR

connaissant entre autres visserie, ressorts, joints et matières.
Rémunération 3.500 F par 13. Tél. : 657-11-05, poste 237, ou se présenter 109, av. Aristide-Briand, Montrouge, entre 8 h. et 10 h., mercredi 25 et jeudi 26.

Société d'importation et de distribution de matériel électronique, recherche pour son

DEPARTEMENT MESURES ELECTRONIQUES ET PHYSIQUES 1 TECHNICO-COMMERCIAL

Bnes connaiss. de la mesure, des capteurs et de leur marché. Anglais indispensable.
Adr. C.V.+photo+prétentions à L.G.S., B.P. 67, 93211, LA PLAINE-ST-DENIS.

PRES GARE EST
Sté IMPORT-EXPORT offre situation stable à

SECRETAIRE

minimum 30 ans, possédant expérience import-export, transit., cap. initiative. Parfaite connaissance anglais, espagnol appréciée.
Adr. C.V. manusc. à B.E.O., 3, rue de Téhéran, Paris-8e, sous référence 6.268.

Sté prod. chimiques, Paris (8e) offre poste administratif à 1 J.H. 30 ans, ayant plusieurs années expérience dans poste analogue, pour suivi des cdes, expéditions et règlements. Anglais indispensable.
Place stable, 5×8, sortie 17 h. 30. Tickets restaur. - Ecr. av. C.V. et prét. nº 3.983 - M. PUBLI 11, rue de Provence (9e), q. tr.

SOCIETE TRANSIT

PARIS-8e, recherche

SECRETAIRE

STENODACTYLO BILINGUE ANGLAIS.
Connaiss. transit, Import-Export seraient appréciées.
SITUATION D'AVENIR.
Env. C.V., photo et prétentions à 14.124, CONTESSE PUBL., 20, av. Opéra, Paris-1er, q. tr.

GROUPE AUTOMOBILE en pleine expansion recherche pour sa direction commerciale

UN CONSEILLER DE GESTION

Formation universitaire de préférence (Ecoles de commerce, IAE, DECS ou niveau...). Ayant de préférence quelques années d'expérience dans le secteur de l'automobile. Salaire et qualification en fonction des références. Possibilités de déplacements fréquents. Envoyer lettre manuscrite et photo à S W E E R T S, B.P. 269, 75424 Paris, Cédex 09, sous le nº 1.539.

Pour création nouveau départ. dans secteur privilégié Importante société, recherche :

DIRECTEURS REGIONAUX

Responsables de secteur pour :
- Paris;
- Nancy ou Strasbourg;
- Lyon;
- Marseille;
- Bordeaux;
- Nantes.

Expérience vente directe, recrutement, formation et animation.
Connaissances en électronique souhaitées mais non indispens.
Sens organisation.
Résidence souhaitée sur ch. centre de secteur proposé.
Rémunération élevée (fixe + intéressement).
Libres rapidement.
Adr. C.V. détaillé + photo et référ. indispensables, Harmonies Réf. 880, 93, rue du Faubourg-Saint-Honoré. — 75008 PARIS.

LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE

75 km ouest de Paris
recherche

UN CHEF DU SERVICE

ENTRETIEN ET INSTALLATIONS NOUVELLES

Ingénieur ou équivalent, de formation mécanique, électromécanique, ayant connaissance engineering.
Expérience dans industrie cosmétique, alimentaire, pharmaceutique, appréciée.
La rémunération dépendra essentiellement de l'expérience et de l'aptitude à prendre en charge le plus rapidement possible la direction de ce service.
Env. C.V. manuscrit et photo à MEDIC (réf. SG-1793), 20, rue du Sentier, 75002 Paris, qui tr. Discrétion totale assurée.

DESSINATEUR E 1 - E 2

pour armoires électriques B.T. tôlerie et câblage. Disponible. Emploi stable. Près St-Lazare. Fours FOFUMI, 12, r. de Milan, 75009 Paris. Tél. pour rend.-vs 280-00-20, poste 40.

AFNOR

Association Française de Normalisation
recherche pour son département APPLICATION - MARQUE NF

INGENIEUR ou CADRE ADMINISTRATIF

30 ans min. Expérience profess. appareillage domestique appréc. Anglais nécessaire.
Il s'insérera dans une équipe chargée des questions techniq. et administratives de certification de conformité aux normes.
Ecr. ss réf. M. 24 au Serv. du person. Tour Europe Cedex nº 7 92080 PARIS-LA DEFENSE.

Société civile professionnelle de conseils juridiques et fiscaux, conseil en droit des sociétés, Paris, 8e arrond., recherche

FISCALISTE

CONFIRME
Formation d'inspecteur vérificateur, disponible 4e trimestre 75 au plus tard

CHEF COMPTABLE

Disponible meilleurs délais, connaiss. informatique souhaitée
Ecr. av. C.V. à nº 31083 B à Bleu, 17, r. Lebel, 94-Vincennes.

LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE

FRANÇAIS REGION PARISIENNE recherche

UN JEUNE PHARMACIEN

qui sera chargé de diriger le laboratoire de contrôle
Devrait, par la suite, être capable d'initiatives dans d'autres domaines, tel que participer à la recherche des produits nouveaux.
Adresser lettre manuscrite av. référ., C.V. et photo récente, à S. 123/30 - BRIO, 5, place des Victoires, 75001 Paris, qui trans.

Bureau d'études Engineering, proche banl. Sud, recherche

SECRETAIRE STENO-DACTYLO

expérim. Vacances été possibles. Ecr. réf. et prétent., à Sechaud et Metz, 28, rue de la Redoute, 92260 Fontenay-aux-Roses

Couple univers. ch. étudiant(e) au pair New-York. T. 553-48-33.

Société Intérim recherche pour ses nouvelles agences à Paris COLLABORATEURS commerc. capab. devenir CHEF D'AGCE. — Importante rémunération ; — Expér. dans la branche souh. Adr. C.V. dét., photo (retour.) Pub. Banca, nº 604, 13, r. Marivaux, 75002 Paris, qui transm.

ANDERSON-JACOBSON

rech. pour vente terminaux

INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL

2 à 3 ans expérience vente matériel informatique indispensable. Anglais souhaité.

AIDE COMPTABLE STENODACTYLO

C.V. et prét. : 116, av. Aristide-Briand - 92220 BAGNEUX

GROUPE INTERNATIONAL

intervenant dans le domaine de l'expertise comptable, audit et études financières,
recherche

EXPERTS COMPTABLES STAGIAIRES

débutants ou un an d'expérience, formation supérieure Droit ou Ecole commerciale, D.E.C.S. souhaité, bonnes connaiss. anglais ou allemand nécessaires. Libres rapidement. Tél. Mme PERSONNET 924-73-83

Dans le cadre de son expansion

YARDLEY

PARFUMEUR, recherche

SECRETAIRE

pour service Commercial
Lieu de trav. : gare Bécon
8 × 5 - 13e mois - Vacances août assurées. - Tél. 788-02-21. 28, rue Madiraa, 92400 Courbevoie

ORGANISME PROFESSIONNEL
quartier Etoile
recherche pour son Service AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMERCIALES

COLLABORATEUR CADRE

35 ans minimum
Formation juridique
Très bonne expérience Droit des obligations et Droit commercial.
Envoyer C.V., photo et prétentions, à nº 29.883 B, à BLEU Publicité, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes, qui tr.

Entreprise proche banlieue parisienne, Effectuant travaux à l'étranger, recherche JEUNE HOMME diplômé commerce extérieur. Bilingue anglais. Pour études et suivi de travaux sur plans administratifs, juridiques, financiers. Adresser C.V. et prétentions : nº 13.532 CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Sté EXPERTISE COMPTABLE recherche pour travaux de Révision et d'Expertise :
CHEF DE MISSION
Formation sup., finaliste, 2 à 3 ans expérience cabinet, pour diriger équipe de contrôle.
CONTROLEUR
D.E.C.S. et 2 ans de pratique exig., lib. O.M. Envoyez C.V. à EUPAC, 34, r. Balard, 15e, q. tr.

— 2 PUPITR./OS - VS
— 1 ANAL.-PROGR. ASS./OS
— OPERATRICE 3740
72, rue Louis-Blanc. T. 202-48-49.

Urgent, rech. directrice et directrice adjointe pour foyer protestant de jeunes filles. S'adresser Mme GOUHOT, 22, rue de Naples, 75008 PARIS.

Thomson C.S.F.

Division « FAISCEAUX HERTZIENS »
recherche

UN INGÉNIEUR

E.N.S.A.M. - E.C.A.M. I.C.A.M. ou équivalent.
ayant 3 ans d'expérience envir. dans la réalisation de matériel électronique professionn. pour occuper un poste de responsabilité dans son département

PRODUCTION

Ecrire avec C.V., photo et prét. à TH-C.S.F. Serv. Recrutement, 53, rue Greffulhe 92300 LEVALLOIS.

HOTEL RITZ TELEXISTE

Femme bilingue anglais. Se présenter, 38, r. Cambon, 1er.

IMPORTANT FRENCH CONTRACTOR will employ for

BLACK AFRICA ROAD SITE AGENT

GRADUATED ENGINEER
Fluent English and French compulsary.
Write to with C.V. à nº 13.902 CONTESSE PUBLICITE, 20, avenue Opéra, PARIS-1er, who will forward.

Société de GESTION recherche comptable diplômé, H. ou Fme, libre de suite. HQ pr sal. comptab. génér., déclar. fisc., bilan. Hor. 5 X 8. AEROPORT CHARLES-DE-GAULLE. Tél. : 862-34-68 - 862-34-60.

représent. offre

Distributeur d'articles intéressants et d'actualité ch.

REPRESENTANTS CARTES MULTI

ou AGENTS LIBRES qui visitent garages et stations-services. — Veuillez écrire sous nº 102.257, Havas Mulhouse.

propositions diverses

Tous débarras, cave, grenier et appts, dans les 24 h. LEC. 51-61.

demandes d'emploi

FRANCE / ALLEMAGNE

Directeur général, 48 ans, résidant à Paris, marié, de nationalité allemande, formation supérieure en Sciences économiques, parlant français, allemand et anglais, disposant d'une longue expérience dans la gestion d'Entreprises industrielles et commerciales en Allemagne et en France et particulièrement tout ce qui touche à l'industrie et la distribution,
recherche
Situation similaire dans l'industrie ou le commerce, ou bien une représentation générale en Allemagne d'une Entreprise française ou bien une représentation semblable en France d'une Entreprise allemande.
Ecrire nº 3664, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 PARIS (9e).

ÉCONOMISTE

Universitaire - 32 ans
Bonnes connaissances finances
Italien - Anglais - Arabe
1 an - Grande entreprise gestionnaire de production
5 ans - Enseignement supérieur + formation
Salaire actuel 90.000 F/an.
Cherche poste à responsabilités.
Ecrire nº 3.651, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e.

CADRE COMMERCIAL

recherche poste encadrement VENTE ou FORMATION, France - étranger, dans société nationale ou internationale en expansion. 37 ans, 15 ans expérience Société Industrielle internationale.
8 ans expér Commerce Extérieur pays anglophones.
8 ans expérience Commerce Extérieur pays anglophones :
Promotion des ventes - Encadrem. représentants. Recrutement - Formation.
ANGLAIS PARLÉ - ÉCRIT.
Ecrire nº 8.868, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens, 75427 Paris (9e).

X - 35 ans

Études et Recherches en Statistique, Économie, Sciences humaines.
Bon rédacteur - Anglais courant
cherche :
Travail d'Etudes appliquées ou plus concret. Préférence marquée pour la province ou l'étranger (missions ou séjours de plus longue durée).
Ecrire nº 3.683, « le Monde » Publicité, 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e.

DIRECTEUR du PERSONNEL et des RELATIONS SOCIALES

ayant acquis dans plusieurs entreprises à caractère international une large expérience : de la gestion prévisionnelle des effectifs, de la formation, des plans de carrières et développement du personnel, des questions salariales et des relations avec les syndicats.
Serait vivement intéressé par un poste comparable au niveau de l'état-major d'une Direction Générale de grande société ayant le souci de mettre en pratique une politique sociale moderne visant à l'amélioration des relations industrielles et des conditions de travail.
Pour 1er contact, écr. sous nº 13.894, CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris (1er), qui transm.

CHEF DE PERSONNEL

49 a. Possèd. 24 a. expér. de la fonction
— Elaboration et application Politique Sociale ;
— Administration et Gestion Person. et salaires ;
— Relations Comité Entrepr. Délégués du Pers. ;
— Responsable de FORMATION ;
— Spécialiste problèmes Hygiène et Sécurité. Conditions de travail
recherche POSTE SIMILAIRE ou ADJOINT DIRECTION DE PERSONNEL
Dans Entreprise PROVINCE, région indifférente.
Ecr. nº 14.101, Contesse Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui transmettra.

CADRE SUPERIEUR, 40 ans, E.S.C.P.
Anglais - Portugais - Espagnol.
Expérience étendue direction gestion activités commerciales France et étranger.
Licencié suppression poste, désire trouver EQUILIBRE DE VIE en :
— limitant ambitions en deçà niveau compétence,
— acceptant éventuell. responsabilités moindres,
— vivant dans région prédilection (Provence - Languedoc - Roussillon)
recherche
contact tout employeur capable percevoir avantages d'un tel choix sur efficacité professionnelle. Etudiera toutes propositions.
Ecrire sous nº 9.787, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS (2e), qui transm.

DIRECTEUR DU PERSONNEL

recherche responsabilité d'état-major, niveau français ou européen.
Etudes supérieures (droit et psychologie industrielle) - 37 ans - 14 ans d'expérience multinationale en France et R.F.A.
Français - Anglais - Allemand.
Ecrire ou téléphoner Cabinet Claude VITET, 2, rue de Marengo - 75001 PARIS - 260-71-28

INGÉNIEUR ÉCONOMISTE

E.C.P., BERKELEY - 36 ans
Activités : transport aménagement urbanisme. Expérience 20 pays. Hautes responsabilités et direction d'équipes pluri-disciplinaires. Habitué contacts haut niveau.
Trilingue français, anglais, espagnol.
Etudiera toute proposition d'emploi impliquant création, promotion et animation dans secteur d'activité en développement.
Ecrire sous nº 71.592, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris (2e), qui tr.

Voir la suite des demandes d'emplois en page 32

Cause décentralisation. Secrétaire direction traductrice, 29 a. bilingue français-anglais, not. allemand, ch. poste collaboratr. Paris. 5 × 8. Ecrire REGIE-PRESSE, nº T 71.468, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Ingénieur Bâtiment X, ENPC, architecte DPLG, 28 a. dynam., 2 a. expér. profess., ch. emploi BET, coordination ou agence d'architecture. Ecr. à nº T 071.466 REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

J.H., 26 a., bne prés., réf., ch. empl. bur. Ecr. Daniel Tallet, 71, r. Louise-Michel, 92-Levallois.

DOCUMENTALISTE HOMME Maîtrise géographie. UPTEC, 7 ans services enseignement culture, recherche. - Ecrire E. 7.156, agence HAVAS, 33-BORDEAUX.

AGRONOME

H. 31 a., exp. 5 a., conseils tech. auprès exploitants, ch. sit. org. du tr. ou animation dans entr. (para)agricole, région Est. — Ecr. nº 3.662, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

CADRE CCIAL AFRICAIN

38 a., 6 a. assistant P.D.G. multinat. Afr. franco. vtes, mark., planning, promo., form., exp. tourisme plan mark. Fr., angl. cour. Etud. prop. ds sté en Afr. Ecr. nº 3.663, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

PUBLICITAIRE DE MON ETAT 3 ans agence conseil, 5 ans en régie, je propose d'apporter au dynamisme de votre entreprise mon expérience de la négociat. à haut niveau.
Pour en savoir plus, écrire à : nº 6.980, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e. 5, r. Italiens, 75427 Paris-9e q. t.

Secrét. médic., aide-OPE, 30 a., TEL., ch. empl. pr. chirurgien, Paris, banl. Ouest. Ecrire à : nº T 071.567, REGIE - PRESSE, 85 bis, r. Réaumur (2e) qui tr.

M. 35 a., lic. droit, dipl. inst. droit travail, 5 a. exp. CX. Assur. bâtim. Etud. ttes prop. s/Lyon. Ecr. Havas, Lyon, 3.829.

J. F., début., BAC., niv. BTS, secrét. dir., prép. DEUG droit, tr. bon espagnol, ch. trav. très intéress. avec respons., désir. être form. p. entrepr. et trav. ds de bur. seule s. dir. d'une seule pers., poss. étud. angl. si néces. Horair. indif. Ecrire ALONSO, 26, AVENUE EMILE-ZOLA, 93190 LIVRY-GARGAN.

J. H., 27 a., lic. et maîtrise de gest. des entrepr. (opt. market., financ.), exp. prof. 6 m. banq., 10 m. étud. et rech. stat. serv. mark., sté alim., prêt. 3.000/ms. dég. OM. et lib. le 1/8/1975. étud. ttes prop. D. GIBAUD, 121 bis, r. N.-D.-des-Champs, 121 bis, rue N.-D.-des-Champs, 75006 PARIS.

CADRE FINANCIER, 28 ans, docteur état droit fin. et fin., expér. 3 a. gest., étud. fin. (10 mois ds entrepr. multinat.), publ. fin., recherche poste trésorerie ou responsab. montage financ. dans direct. financ. — Tél. h. bur. DAN. 10.00 P. 502.

Couple 25 ans, prendrait resp. création, organis. élevage chevx rustiques ou poneys, chez partic. disposant propriété herbage. — Ecr. nº 3.682, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Jeune Fille, 22 ans, BTS biochimie, recherche emploi stable dans l'industrie alimentaire, pharmaceut. ou ds cosmétiques, région Ouest par Saint-Lazare. Ecr. nº 6.982, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

J. H., 27 a., dég. O.M., DES, exp. admin. CEE, excell. réf., parf. bilingue, ch. poste à responsabilités. Etud. ttes proposit. Ecr. nº 11.818, Contesse Publ., 20, av. Opéra, Paris-1er, qui tr.

Chimiste, 12 a. exp. chim. organ. labo usine client. DEST, CNAM. Et. tt. prop. Paris-prov. 752-05-45 Beillier, cité Péri b. 15 93 St-Denis.

J.F. 24 ans, cherche emploi secrétaire ou hôtesse, fixe ou remplacement, Bac. secrétar. 2 a. fac. droit, 2 a. expérience secrétaire-sténodactylo, anglais parlé, écrit (pas sténo). Tél. : 278-05-79

J.F. 24, intell., rapide, goût resp., ch. emploi intéress. à

MARSEILLE

Maîtr. math., dipl. programmeur, angl. Ecrire : Mme Morley, 79, rue Thiers, 13001 Marseille.

Cadre, 28 a., 4 a. expérience réassurance non proportionnelle. Bra. Elém. Angl. Fortran, ch. sit. actuariat réassur. ou assur. Ecr. nº 3.676 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

PHARMACIENNE - 40 ans

rech. emploi commercial ou administratif, ou autre, dans société pharmaceutique. Etudie ttes proposit. Salaire indifférent si poste stable. Libre de suite. Ecr. nº 6.987 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Homme, 30 ans, - ATTACHE DIRECTION, chargé affaires administratives et comptables (coté s/ordinateur), sté minière Afriq. Ouest cess. activ. déb. 76, ch. empl. lieu indiff., y compris étranger. Passage à Paris début août. Salaire actuel 500.000 CFA. Rép. à proposit. tr. détaillées. M. JOLIVET, B.P. 210 BOUAKE (Côte-d'Ivoire).

Secrétaire médicale, expér. E.M.P., ch. pr sept. poste secrétaire service médical HYGIENE MENTALE de préf. (8 semaines vacances). Ecr. Mme CAGNAC, 11, rue Blanche, Paris (9e). Tél. 737-31-66 jusqu'au 5 juillet.

ESCP résidant New-York connaissant marché U.S.A. rech. poste Direction Cciale dans société fse désireuse s'implanter en Amérique. Ecrire : HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, 75008 Paris, ss réf. 63920.

H., cadre, 25 a. d'exp. ciale et adm., ch. ttes missions conf. 1 à 3 ms. Ecr. 10.000 Régie-Pr., 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

INGENIEUR, mécan. électric., 65 a., retraité, ch. emp. ou act. intérim. Ec. nº 9664 Régie-Presse 85, bis, rue Réaumur, Paris-2e.

J. F., 27 a., bac G 1, ex. prés., rech. emploi secrétaire, hôtesse, parlant angl. mais non sténo et not. allem. Tél. : 589-88-69.

CADRE EDITIONS
Longue expér. techn. et littéraire dans éditions et dans publications périodiques, connais. anglais, ch. poste assistant-rédacteur en CHEF ou équiv. Rémunér 4.500 F.
Ecr. nº T 071.366 Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

enseignem.

PARIS AMERICAN ACADEMY 9, r. des Ursulines, 75005 Paris Tél. : 325-08-91/35-09
Inscrivez-vous maintenant :
Juillet = Programme d'études à Paris : anglais, peinture, sculpture, céramique, danse, photographie, théâtre, musique, histoire de l'art.
Août = Visite U.S.A. 30 juillet au 28 août. Voyage d'étude et tourisme

L'immobilier

Afin de faciliter la consultation de nos rubriques, la formule « EXCLUSIVITÉS » est incorporée à l'ensemble des annonces immobilières du « Monde » depuis le lundi 23 juin.

hôtels-partic.

BOUGIVAL 5/1.200 m2 jardin clos, HOTEL part. style Mansart, 240 m2 habit. Récept. 60 m2, terrasse 50 m2. PAV. gard. Etat impeccable. 970.000 F. — Tél. : 950-14-60.

VERSAILLES Splend. MAIS. bourgeoise 5' gare, rive droite. - 200 m2 habit. Séjour 35 m2, salon 15 m2, 7 ch. 2 bns. 2 w.-c. Terras. Jdin Garage - Sous-sol complet. Beaucoup place et caractère. 790.000 F. — Tél. : 950-14-60.

immeubles

GIRPA
PROPRIETAIRE VEND DIRECTEMENT
7e - SEVRES
Bon Marché
MURS DE COMMERCES
Baux 3/6/9
Extraordinaire pour placement
325-25-25

ASSUREUR ch. plus. immeubles p. de t. Paris seulement. Faire offres : St-Brice, 43, av. Suffren, PARIS (7e). 734-29-84.

fermettes

Normandie. 15 km. mer. Jolie grange à restaurer. Tél. le soir : 306-55-83.

fonds de commerce

Vd fonds de Disques. Affaire très saine. Normandie. Bénéfice net mens. 10.000 F. - Valeur 370.000 F traite notaire. Ecr. à nº T 071.517 REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

A vendre, station balnéaire atlantique, cause santé, fonds de commerce d'antiquité avec ou sans murs. Etude Mes Daloie et Perrin, notaires associés, 42, rue du Palais, Les Sables-d'Olonne (Vendée). Téléphone : 32-01-23.

Centre Ccial Rosny II. Localité 220 m². Meilleur emplacement. Possib. ts commerces. 606-58-26.

Vends FONDS GARAGE PARIS-9e, 200 PLACES ou MURS. Ecr. : DEER, nº 1.044, 72, boulev. Sébastopol, Paris-3e.

Cède cause maladie restaurant d'ambiance de village typique entre Cannes et Nice, maison du XVIe, décor rustique de classe, 40 couverts, appt 2 p., très bonne affaire. Prix intéressant. URGENT. CABINET DUGOMMIER, 5, bd Gl-Vautrin, Antibes. (93) 34-48-23.

maisons de campagne

Région Avignon, particul. vend MAISON PROVENÇALE à restaurer, cour intérieure, prairie et ruisseau, 3.000 m² terrain. Téléph. (66) 89-33-33.

demandes d'emploi

CONSEILLER D'ENTREPRISE
Jeune (33 ans)

Formation ingénieur Sciences ECO - I.C.G. Forte expérience en gestion et organisation des entreprises industrielles.

A ETE :
— Chef de fabrication ;
— Ingénieur en Chef dans Cabinet conseil et Direction (50 ingénieurs pendant 4 ans) ;
— Directeur Technique (Sté industrielle 300 personnes pendant 2 ans).

EST ACTUELLEMENT :
— Conseiller de Direction.
Disponible à temps partiel ou pour missions à durées déterminées.

Ecrire sous Nº 29.895 B à BLEU Publicité, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes, qui transmettra.

CHEFS D'ENTREPRISE

L'AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI vous propose une sélection de collaborateurs dans les catégories suivantes

CADRE SUPERIEUR - 35 ans - INGENIEUR form. C.N.A.M. + compl. GESTION - 15 ans d'expér. - secteurs : bâtiment, T.P., construction métallique, manutention lourde - Conn. anglais - Fonctions « développement » - Prospection et négociation contrats - Mise en œuvre d'équipements lourds - Animation d'équipes - Gestion.
RECHERCHE : poste en rapport avec expérience.

CADRE - 40 ans - ING. - ECOLE NAVALE + Cycle de Formation aux Affaires C.C.I.P. - Expér. 20 ans Marine Nationale + 2 ans - Responsable de formation continue.
RECHERCHE : poste responsabilité en gestion ou formation.

DIRECTEUR COMMERCIAL - 48 ans - Politique et gestion commerciales - Marketing - Direction et animation de vente - Grande expér. du marché des biens de consommation durables.
RECHERCHE : poste similaire en Région Parisienne - Disponible pour déplacements.

CADRE COMMERCIAL - 46 ans - Très grande expér. organisation des réseaux de vente - Marketing, élaboration et suivi de campagnes d'information et de publicité - Connaiss. approfondie des procédés de formation commerciale par audiovisuel (hardware et software).
RECHERCHE : poste responsabilité service administration et gestion commerciales.


AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI
AGENCE SPECIALISEE DES INGENIEURS ET CADRES
12, rue Blanche - 75436 PARIS Cedex 09 - Tél. 280.61.48 (p/e 71)

capitaux ou proposit. com.

Prêts hypothécaires. 12,5/14 %. PERRIER, 32, rue Damiette, 91-Gif-sur-Yvette. Tél. 907-63-57.

STE libyenne rech. sté franç. pour l'exploitat. en Libye de travaux publ., forage de puits d'eau, constr. de hangars, etc. Ecrire Mme Sauchenaga, chez M. Mesli, 47, r. Bois-d'Amour, 93000 BOBIGNY.

Rech. INVESTISS. PARTICUL. pr participat. à tour de table, avec partenaires banquiers. RENTAB. ASSUR. s/24-36 mois. Ecrire STARTER, 48 bis, rue Réaumur (3e), nº 1.640, qui tr.

Entreprise moyenne en position de monopole sur son marché ch. associé (possib. jusqu'à 50 %). Dynamique, sans format. spéc. Ecrire nº 5.295, Publi-As, 121, rue Réaumur, Paris (2e).

En vue expansion proposons participation financière
STATION RADIO CCIALE EN LANGUE FRANÇAISE
existant depuis 15 ans. Ecrire Service Organisation d'Entreprises, 18, rue Godot-de-Mauroy 75009 PARIS.

occasions

Achat très cher, tous bijoux, brillants, argenterie. PERRONO, 4, Chaussée-d'Antin, OPERA. 37, av. Victor-Hugo, ETOILE.

5 SALONS Louis XV & CONTEMPORAIN cuir et tissu + 1 série de SIEGES, style, dépareillés à céder directement chez fabricant à prix confidentiel 14, cité Ameublement 11e. Tél. DID. 55-78.

A SAISIR neuf, retour Foire FOURS MICRO-ONDES 2.700 F (au lieu de 4.200 F) ; SURGELATEURS 540 l (bahut) 1.599 F (au lieu de 2.700 F). Conditions spéciales sur nos magnifiques réfrigérateurs-congélateurs U.S.A. Crédit total et leasing possible. Tél. AFAPS - 430-61-96.

autos-vente

Part. vd voiture « 2 chevaux AZAM EXPORT 65 ». (Etat impecc.) Px 2.500 F à débattre. T. 660-84-04, p. 468 (hres bur.).

bateaux

A louer SLOOP, 5 couch., mot. 25 CV, nécess. permis B., juill. 5.000 + assur., août 1re quinz. 3.000 + assur., sept. 4.000 + assur. Tél. : 588-76-28, le soir.

appartements vente

LA VIE A CHATOU
A 10' DE L'ÉTOILE
C'EST MIEUX ET PLUS PRÈS DE PARIS
2.700 F LE m2 ET +
CHATOU VILLE NOUVELLE
et sa nouvelle vie
" LE BELVÉDÈRE " SUR LA SEINE
LES VILLAS DU BELVÉDÈRE
7 PIECES, tout électrique. Jardin planté et clôturé
SUR PLACE
H. LE CLAIR : ALM. 13-72

Paris

TROCADERO
bel immeuble p. de t. 6 p. tt cft profession. 180 m2 + 2 ch. serv., 6e étage. Prix : 850.000 F. J. FEUILLADE. Tél. : 579-24-39.

R. Mouge, 2 p. tt cft, 158.000 F. crédit. poss. « FAC. » 337-69-59.

XIVe Stud. équip. rapp. 7.200 F. an., 69.000 « FAC » 337-69-59.

Quai BOURBON. Elégant 70 m2 rez-de-ch., gde cour, noble sud. Poss. 30 m2 EN + RIC. 02-44.

EXELMANS, bel appt de 4 p. cuis., bains, w.-c., 85 m2. Calme, soleil, 390.000 F. Tél. 288-27-45.

Nouveau XXe en duplex avec terrasse, 4 pièces, parking., tél., Prix : 400.000 F. Tél. : 344-28-21.

MARAIS
PLATEAU BEAUBOURG
2 pièces et studios tout confort. Visite mercredi de 14 h. à 18 h. 72, rue Quincampoix. TREVAL 277-62-23.

MALESHERBES
Imm. p. de t., étage élevé. Plein soleil, calme, verdure. 4 p. tt cft, ch. de service. MARTIN, Dr en droit, 742-99-09.

PLACE RODIN, imm. de classe. DERN. ET. VUE, SOL., original 300 m2, 2 serv., gar., idéal pour famille nombr. Tél. : 828-80-47.

MARAIS-TURENNE. ODE. 95-10 85 m2 2 p., gd sél., 2 sanit., lux. rénov.

ODEON, LUXUEUX STUDIO tout conft, poutres, état NEUF, 105.000 F. Tél. Prop. 727-85-37.

6e, près St-Sulpice, ODE. 42-70. luxueux appt 220 m2, asc., tél., 4 chbres, 4 sanit., 3 réceptions.

XIIIe imm. stdg, appt caractère 86 m2, balc., pl. sud, dble liv., 2 chbres, cuis, bns, tél., box. 300.000 F. Téléph. : 326-47-02.

VIe près des quais. ODE. 42-70. Terrasse, vue imprenable. Très luxueux DUPLEX 110 m2, séjour double, 2 chbres, 2 bns.

Part. vend pr. de l'Odéon appt caract., calme, ds imm. rénové, 3 p. 80 m2 + terrasse, ensoleillé, 4e et dernier étage. Tél. tous les jours de 13 à 15 h. : 326-18-80.

Quartier Ternes, rue calme. Im. 68 stdg, duplex 5 p. 117 m2 + terrasses 112 m2 T. 755-84-81.

GIRPA
UN NOM - UNE GARANTIE

SPECIAL INVESTISSEURS
13e
Près place Jeanne-d'Arc
Très bel immeuble rénové 100 %
30 STUDIOS
2 PIECES
Tout confort - Equipés
Location et gestion assurées
325-25-25 + 56-78

Ve - JARDIN DES PLANTES 4 P. indép., entr., cuis., bains, 3 débarras, cave, immeub. 1930, 290.000 F. Part. Tél. : 336-02-37.

Part. vd 2 gdes Pces, cuis., S. de B., tt cft. Prix 125.000 F. Ts les jrs, sf dim., 16 h. 30 à 20 h. 30, 11, rue Saint-Fargeau (XXe), 1er étage, 2e escalier.

VIIe, BAC, ravissant 4 P., sur jardin, tout confort : 580.000 F. charme fou. - Tél. : 325-15-89.

XVIe - FOCH. 2 P., TT CONFT, TEL., JARD. PRIV. SOLEIL : 325.000 F. Téléphone : 704-88-18.

XVIe - PRES TROCADERO Bel immeuble entièrem. rénové, occupés, 2 Pièces, dépendances. Téléphone : 622-16-98, P. 26.

Agence ANTIPOLIS F.N.A.I.M. avant toutes acquisitions sur la Côte d'Azur, nous consulter : 45, bd Wilson. — 06-ANTIBES.

XVIe RUE DES SABLONS 3 P., s. bains, cuis., 5e ét. sans asc., tél., 1.900 F. PAS. 71-29.

Terrasse. - Vue Tout Paris VANEAU. — ODE. 42-70. Lux., gd sél. + 2 P., asc., tél.

16e PR. AV. HENRI-MARTIN APPART. de réception 8 pièces - 400 m2 - Ascenseur Téléphone. 2 boxes. 1.600.000 F. KIJOXSON - LAB. 13-09

16e R. LA FONTAINE. 290 m2. Sal. double. S. à m. 4 ch. 2 bns. 2 cab. toil. 3 ch. serv. Poss. professionn. - 567-22-88.

AVENUE WAGRAM
Immeuble pierre de taille
6 P. 180 m2 env. + 2 chbres serv., caves. 3e étage. Asc. Belle réception. Seul appt à l'étage, divisible, 2 portes palières - Bonne exposition. Conviendrait pr prof. libérale. Pr rens. et visites : 735-99-67.

TOLBIAC Près métro
Imm. nf. Charm. 3 pces. 8e ét. Cuis. lux. équipée. Tél. Parkg. FRANK ARTHUR - 924-07-49.

19e - Mº PORTE-des-LILAS
Ptaire vd appt grand standing
4 PCES - 100 m2 Immeuble neuf
JAMAIS HABITE - 522-65-50

FELIX-FAURE
2 PCES Cuis., w.-c., possib. bns Px 129.000 - 567-75-80

5e Appart. caract. 3 p., cuis., s. bs. téléph. Gr. crédit. 27, rue Bernardins, dern. étage.

CHAMPS-ELYSEES Gd studio Caractère
5/2 niveaux. Poutres apparentes. Grand conft. Parking. 567-23-51.

DUPLEX 240 m2 + TERRASSE
7 PCES, 3 bains + atelier. GD LUXE - CALME - SOLEIL HOTEL PARTICULIER XVIIe. VRAI MARAIS - Tél. : 256-06-45

52, RUE DES ECOLES
Très bel imm. p. de t. 5e étage. Avec balcon d'angle
5 PCES Entrée, cuis., confort à rénover
Vis. mercredi, 14 à 19 h.

16e DUPLEX A AUTEUIL Tr. b. récept. + 2 ch. Tr. bel imm. réc., APPT raviss. Cuis. éq. 2 bns. Lingerie, Park. 2 TERRASSES. Et. él. 525-56-84.

Propriétaire vend direct. dans
SPLEND. IMMEUBLE 17e
2/3 pièces, téléph., ascens., chem., poutres. Tél. 357-31-78

16e AUTEUIL
SUR RUE BOILEAU - CALME Ds bel imm. p. de t. standing 2e asc. sur rue et cour - jardin
GD 5 PIECES, entrée, cuisine, 2 s. de bns, moquet. + CHBRE SERV. CONFORT ENTIEREM. REFAIT NEUF
PRIX 650.000 F
Me voir 14-18 h 30, merc.-jeudi : 41, BOUL. EXELMANS

EMILE-ZOLA Tr. beau Studio tt cft. A saisir. 99.000 F, facilités. - SUF. 66-35.

92, AV. DE VILLIERS
Bel imm. P.T. s/av. et verdure Living dble + chbre tt confort (asc. voté et payé). Park. Prix 415.000 F. LAM. 07-50. Urgt cse départ. Mardi, mercredi 15-19 h.

H.-MARTIN Magnifiq. appart. 7 pièces, tt cft, 5e ét., asc., balcon, s/verdure. ALGRAIN - 285-09-54 et 00-59.

AV. BOURDONNAIS
Propriét. vend ds bel imm. P. de T., splend. liv. + 2 chbres, entr., cuis., S. de B., téléphone, chauffage central. PRIX INTERESSANT. — Tél. : 722-38-58.

PYRAMIDES
RUE SAINT-HONORE. B. 2 P., cuis., gde s. de b., chff. centr., 2e étage, 55 m². Tél. 723-38-74.

BD MALESHERBES
Prof. libér., IMM. GD STDG, R.-de-Ch., 1er étage, sous-sol, 250 m², 2 ch. de serv., parking. LAB. 57-38.

S/CHAMP-DE-MARS
Appartement 225 m² plein SUD
JARDIN PRIVE 160 m2
+ 1/2 s.-sol. 80 m². Exclusivité FRANK ARTHUR. — 924-07-49.

Face NOTRE-DAME
STUDIO - GRENIER.
Prix très intéressant. 277-75-68.

AVENUE GEORGE-V
Très luxueux pied-à-terre, 60 m², CAVE - PARKING
Prix élevé justifié
O.G.T. : 522-66-86.

17e - ETOILE
Propriétaire vd ds imm. récent, standing, 5e étage, calme, très ensol., 165 m2 + 24 m2 balcon. 7 pces, tt cft, cave. Tél. Park. Profess. lib. poss. Prêt vendeur. Tél. : 380-58-29.

SAINT-JACQUES
Prop. vend duplex caractère. Tt conft. Avec jardin. 723-37-01.

« ROMANTIQUE » - PL. soleil Duplex 180 m2, avec jardin priv. RUE D'AUMALE — 742-02-44.

6e - 42, R. DU DRAGON
STUDIO ORIGINAL
W.-C. Dche. Kitch. Téléphone. Sur place mercredi, 13-18 h. PARIS PROMO — Tél. 325-28-77

17e - FACE SQUARE
STUDIOS DUPLEX
De 75.000 F à 135.000 F
34, RUE E.-LEVEL - 627-78-84.

16e - RANELAGH
Dans imm. récent et de luxe, 6e ét. av. terrasse, 9 p. 320 m2. RIC. 05-87 et 06-68.

GIRPA
LE SPECIALISTE DE LA BELLE RENOVATION

2e - Plein centre
BOURSE - OPERA
Dans bel IMMEUBLE 17e SIECLE - Très luxueusement rénové - Splendides
STUDIOS DUPLEX
2 - 3 - 4 PIECES
EN MEZZANINES
Grand confort - STANDING
Pierres - Poutres
V.O. - Interphone
LIVRAISON IMMEDIATE
325-25-25 + 56-78

Région parisienne

NEUILLY. Liv., chbre, S. de B., cuis., tél., parking. — 522-42-14.

Neuilly, pr. Bois. Part. vd. nf, gd stdg, 5e ét., 2 P., 55 m² + terr. 12 m², tél., park. 755-41-78

Celle-Saint-Cloud - Elysée 2 96 m², Sud-Ouest, living double, 2 chbres, 2 bains, park., cave. 969-32-60, après 19 heures.

Massy (91) Mº Ligne de Sceaux Part. vd 4 P., 86 m² + loggia, tt cft, 140.000 F + C.F. 920-27-84.

VINCENNES, TRES BEL APPT 200 m², tt cft, poss. prof. libér. Tél. : 280-20-04 ou 874-05-90.

VERSAILLES Bel appart.
6 P. 125 m2. ds imm. XVIIIe, cft + 2 chbr. serv. Gar. Terrasse 35 m². TRES CALME. Téléph. propriétaire : 951-48-62.

RUEIL HIPPODROME ST-CLOUD
Part. vd ds petit imm. splendide 4/5 p., gd cft, calme, sol., impec. 350.000 F. - Tél. 967-02-19.

BOULOGNE Immeuble récent Et. élevé, asc.
263, av. JEAN-JAURES Dble liv. + 3 ch., balc., tt cft. TEL. Px 410.000 F. Poss. garage. 526-01-50. Voir mercr. 14-18 h.

LE PECQ BORD DE SEINE
NEUF - JAMAIS HABITE
4 P. DUPLEX, 3e et 4e ét., cuis., 2 bains, 2 w.-c., ch. indiv. gaz, loggia, surface 95 m2 + terrasse 40 m2, hobby-room, 340.000 F. SOGEPA - 934-20-69

ST-CLOUD PRES GARE Affaire except.
Ds bel Hôtel part. 5 p., 160 m2, 3.50 m haut. sous plafond, avec 200 m2 jard., parf. état, ch. bne + garage. 680.000 F. - 934-68-00.

MEUDON
Sél. dble + 3 ch., tt cft, 95 m², beau parc. 350.000 F. 027-41-75.

PLACEMENT EXCEPTIONNEL
LA GARENNE-COLOMBES
FACE GARE
dans bel immeuble ravalé :
2 PIECES, 42 M2 : 42.000 F.
3 PIECES, 52 M2 : 52.000 F.
4 PIECES, 58 M2 : 58.000 F.
Occup. dame seule, 81 a. S/pl., mercredi 25, jeudi 26 juin, 16 à 18 h., 9, RUE DE L'ARRIVEE.

Province

GOLFE-JUAN stud. rés. gd stdg 300 m plage, 34 m2 + 10 m2, cuis. ind., cave, park., 95.000 F. Croisette 2000. T. (93) 99-38-14.

Promoteur CAP-D'ANTIBES vd directement appts, studios 2 p., 3 p., imm. gd luxe. Vue mer. Liv. print. 76. ERPI, 43, bd Albert-Ier, Antibes. T. (93) 34-44-68.

locations meublées

Offre

E.-Militaire: B. ch., cft, 350 net. St-Placide. B. ch., cft, 400 net. Panthéon. Stud., c. cuis., dches, 450 F net. Tél. à 566-88-37.

Part. loue studio meublé Quartier Latin juillet et août. Ecr. à 6.989, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Jard. SACRE-CŒUR. Imm. stdg **3 P.,** 85 m2, tt cft, TEL. Vue except. 1.500. LOU. 06-29

locations non meublées

Offre

Paris

15e - Gd 3 pièces, 80 m², 6e étg., grand confort, 1.200 F + chb. 250-62-39.

18e RESIDENTIEL. Studio kitch. ou ch. TEL. 700 net. KLE. 04-17.

14e PLAISANCE. Stud., kitch., dche, tt cft, 800 net. KLE. 04-17.

CHPS-ELYSEES même. 140 m², récept., 2 ch., 2 bs. tél. ref. nf, 3.000 F + ch. - 366-45-29.

PTE DE ST-CLOUD. Imm. réc. s/jardin. Liv. + 2 chb., tél. (1.300 F + ch. - 366-45-29).

Offre de propriétaires direct. abonn. 375 F - 770-95-34.

Luxembourg. Dble liv., cuis. éq. S. bs, 1.150 -C.C. - 754-46-50.

PARIS-12e
SANS INTERMEDIAIRE
Immeuble tout confort
4 pièces, 82 m², loyer 1.445 F, charges 288 F. Parking 102 F. S'adresser 24-26, rue Sibuet, Mº PICPUS ou BEL-AIR. Tél. 343-35-77.

MAUBERT/SEINE. Studio, tél., c. éq., s. bs, sol., asc., v.-o., 32 m², car., 1.200 F. 969-62-24.

LOCATIONS SANS AGENCE
OFFICE DES LOCATAIRES
45, rue Héricart. Mº Dupleix.
8, rue Ph.-Dangeau, Versailles.

15e r. de Lourmel. A part. Lib. 1er août. 4 p. tt cft+cuis., s. de bns av. dche, 3e ét., asc., balc. 1.200 F + ch. Reprise just. 6.000 F à débattre. - 250-46-63.

MONTPARNASSE
Refl neuf. 2 p., cuis., bns, ch. cal. Bail 6 a. 1.200 F+ch. réel. Visite : 25 juin, 51, rue du Montparnasse, 3e étage, 4e porte.

Région parisienne

APPARTEMENT A LOUER
SANS INTERMEDIAIRE
MASSY (ESSONNE)
4 pièces, 90 m², 1.049 F.
Charges 227 F.
S'adresser au gérant de 9 h. à 12 heures, 7, allée de Suède, à MASSY.
Tél. : 920-48-71 ou 920-48-90.

ST-CLOUD. MERV. TERRASSE 200 m² + 230 m² appt. Vue pan. 4.000+C. 537-51-10. Soir 771-75-13

Part. loue à Part.
PUTEAUX Beau studio 32 m2 5' gare. Imm. réc. tt cft. 700+ch. 961-97-28, apr. 19 h

Demande

Ch. appt bon quart. 1.200 F mens. Ec. 6.990 « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e, ou téléphoner H. B. 734-32-94.

ING. ch. ss AGENCE 4 à 6 P. banlieue Ouest - 950-36-70.

viagers

Libre, Paris-19e, stud., s. d'eau, C., 14.000 cpt, rte 800 F/m, 2 t. 46-71 ans. RONCEY : 870-85-80.

Achetez en viager libre ou occ. apparts, portés, Côte d'Azur, Provence. LODEL, T. 700-00-99.

AUVERGNE, home d'enfants, 40 lits, poss. agrandir. Compt + 1.250 rente. LODEL, 700-00-99.

Libre. Av. de Suffren. Gd 3 p. tt cft. 100 m2+chbre serv. Bel im. P. de T. Rez-ch. Rue et cour. Cpt 285.000 + rte 1.750. s/2 T.
F. CRUZ 8, rue La Boétie , 265-68-90

Ach. viagers ou nue-propriété Discrétion **VERNEL** 526-01-50
4, pl. Estienne-d'Orves, Paris-9e.

17e St-Ferdinand - 3 p., 75 m2, 132.000 F + 570 F. 1 Têt. 80 ans.
F. CRUZ 8, rue La Boétie 265-68-90

CLERMONT-Fd. A vdre Viager libre, cse malad., imm. pierre meulière, 2 magas., 5 gar., 12 appts. Bouquet 300.000 F, rente s/1 tête (70 a.). Largement remboursée par les loyers. Pour tous renseign. 605-25-00.

pensions

Appr. esp., m. conf. 2 garçons de 8 à 14 a., pens. compl. 40 F par jour, 3 mois. Renseignem., Apartado, 167 Pamplona.

Etud. allem. dés. étud. 2 mois en Sorbonne cher. famille pouvant l'héberger contre paiement. Ecr. nº 6.866, « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

constructions neuves

7e av. Bosquet
(angle cité de l'Alma)
2 appartements 6 pièces en
DUPLEX
3 studios avec parkings
petit immeuble
grand standing
Livraison premier trimestre 1976
COGEFO, 5, rue Beaujon (8e)
227-97-17 (9 heures à 17 heures).

SEVRES (proximité pont). Studios 2, 3, 4 pièces Habitables fin 1976 PRIX NON REVISABLES. IMMOBILIERE FRIEDLAND, 41, aven. Friedland. BAL. 93-69.

XIIe. RUE DE PICPUS Studios 2 et 4 pièces Livrables 4e trimestre 1976 PRIX NON REVISABLES. IMMOBILIERE FRIEDLAND, 41, aven. Friedland. BAL. 93-69.

XVIIIe. JULES-JOFFRIN Chambres et studios, 2, 3, 4 et 5 pièces Habitables début 1977 PRIX NON REVISABLES. IMMOBILIERE FRIEDLAND, 41, aven. Friedland. BAL. 93-69.

92 - VANVES
41, rue Jean-Bleuzen
Studio ou 2 pièces 48 m2
Jardin privé
Sur rendez-vous
359-69-28 ou 736-33-21

A 200 m de la gare de VANVES-MALAKOFF
A 6' gare Montparnasse
Prox. futur métro début 76
LA RESIDENCE MIRABEAU
117, r. Paul-Vaillant-Couturier
92 - MALAKOFF
STUDIOS AU 3 PIECES
Livraison octobre 1975
PRIX FERMES et DEFINITIFS
CONSTRUCTION TR. SOIGNEE
Appt témoin, sam.-dim., 10-12 h, lundi, mercredi, samedi, dim. 14 h 30-18 h - Tél. 742-28-97.

5e près rue Mouffetard
Dans imm. neuf grand standing
Rentabilité garantie
Studios et 2 pièces
par contrat 9 % net
Tél. 033-61-67 - LACHAL S.A.
92, boul. Montparnasse

appartem. achat

ACHETE URGENT COMPTANT chambre bonne Paris. 873-20-67.

DISP. PAIE CPT CHEZ NOT. Ach. 1 à 2 p. préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e. Tél. : 873-23-55.

URGENT rech. 2 à 9 p. secteur résid. KIJOXSON. LAB. 13-09.

Recherche Paris-15e, 7e arrond., pr bons clients, appts tres surf. et immeubles. PAIEMENT COMP. Ecrire Jean Feuillade, 5, r. A.-Bartholdi (5e). Tél. : 579-39-27.

appartements occupés

LUXEMBOURG
Propriét. vends ds imm. tout confort, appts occupés, 2, 3 et 4 Pièces. Téléphone : 723-38-53.

pavillons

VERSAILLES - 15' « Vieille Lancourt » s/1.124 m2 MAIS., confort, 85 m2, sous-sol, 2 s. de bns, 2 wc. cuis. éq., gar. 2 voit. 297.000 F. - 950-14-60.

Montgeron. Pav. 6 p., 2 sal. de bns, gar., petit jard. 903-10-61.

PAVILLON. 6 P. Tt conft
Beau jardin. - Mercredi, jeudi, 13-18 h : 311, rue de Belleville.

ST-MAURICE pr. Bois. Hôt. P., living + 8 pièces, tt cft, der. jard. 490.000 F, fac. - 326-89-39.

bureaux bureaux

HERON BUILDING MONTPARNASSE
20.000 m2 de bureaux à louer
disponibles début 1975
18 étages de bureaux modernes et fonctionnels dans le dernier né des quartiers d'affaires de Paris

Richard Ellis 17, rue de la Baume, 75008 Paris. Tél. : 225-27-80/359-29-93

8e PL. CLICHY. A louer, Bureaux 1.200 m², tél., 28 lignes. DE MONCAN - ALM. 82-94.

A louer Neuilly, rue Perronet, bureaux 122 m², Tél. Mme MAIRET, 637-45-60.

PROPRIETAIRE
Loue 1 ou plusieurs bureaux ds immeuble neuf. Tél. 758-12-40.

PROPRIETAIRE LOUE au centre de VERSAILLES un immeuble de BUREAUX aménageable selon besoins. 600 m² divisibles. Parking, tél. Livrables de suite. CHEREAU-MARTIN, 9, rue de la Scellerie, 37000 TOURS. Tél. (47) 05-78-65.

Locations sans pas-de-porte
1 à 20 BURX. Ts quartiers. A.M. 293-45-55 + 522-19-10.

8e PROPRIETAIRE loue 1 ou plusieurs bureaux Refait neuf. — Tél. : 720-05-89.

PORTE CLICHY A LOUER
15e ETAGE : 280 M2
5e ETAGE : 463 M2
IMINCO - Tél. : 256-35-50

NEUILLY
Bureaux de standing
A louer à partir de 148 m², Richard Ellis, 225-27-80, M. REYE.

A LOUER
LIBRE IMMEDIATEMENT
2 burx aguencés : 125 et 150 m2

EUROBUILDING
3, sente des Dorées, Paris-19e, 100 m métro, périphérique. Immeuble neuf grand standing, parkings et téléphones. Vis. sur place et tél. 359-92-30, 359-92-79, 359-29-04 et 723-30-23.

PL. SAINT-AUGUSTIN
A LOUER 2 bureaux ds immeuble de bureaux gd stand., climatisat., serv. telex, téléph., salle de conférences, parkings. Tél. 522-32-20 ou 65-39

ANNEMASSE
300 M. FRONTIERE SUISSE
Louons bureaux neufs, 75 m², Immeuble standing.
Tél. : 677-37-51.

MONTREUIL
BUREAUX NEUFS
5.000 M2 DIVISIBLES
en lots de 500 m² et 355 m², 330 F LE M2 ANNUEL.
IMINCO - Téléph. : 256-35-50.

locaux commerciaux

Proche Banlieue Est, totalité immeuble moderne 600 m² env., dépôt et bureaux, location à bail. Px int. NADE, 887-87-34.

6e BOUTIQ. + dépend. Libre av. murs. A rénov. 15-18 h., 41, RUE DU CHERCHE-MIDI.

LYON-2 CENTRE (r. Gasparin, beau magasin contemporain, 3 niveaux, tous commerces. Tél. (16-78) 37-23-01.

A LOUER
LOCAL COMMERCIAL
BUREAUX et MAGASINS
rez-de-chaussée, 450 m2.
3, sente des Dorées, Paris-19e, 100 m métro, périphérique, 10 lignes téléphone, parkings. Vis. sur place. Tél. 359-92-30, 359-92-79, 359-29-04 et 723-30-23.

Société Activités Automobile Recherche DROIT AU BAIL 500 m2 environ de plain-pied, min. 18 voitures en poste travail + voie de circulation. Magasin et entrée voiture directement sur rue d'accès aisée facilement repérable.
16e - 17e
SECTEUR PTE MAILLOT
Env. tres prop. à Me Delesalle, notaire, 1, r. de Metz, Paris-10e.

LE SAINT-SAENS
proximité Champs-Elysées
LOCAUX NEUFS pour
PROFESS. LIBER.
Architecte - Cabinet médical - Cabinet dentaire - Kinésithér. - Labo analyses, etc.
Activités commerciales possibles

CORI 254, bd St-Germain (7e) 260-38-22, poste 202-202.

locaux indust.

URGENT. INDUSTRIEL rech. terrain 10.000 à 15.000 m² ou 4 à 5.000 m² dépôt + 1.200 m² bureaux Z.I., 2e cat., sect. N.O. de Saint-Denis à Nanterre. Collaboration confrère souhait. C.C.B., 23, rue Vauvenargues. PARIS-18e - 229-48-28.

Plaine-St-Denis. Droit au bail. Prix intéressant. Local usage industriel, tél., 300 m² couverts. 96 KVA - Tél. : 833-40-77.

villégiatures

YVOIRE 74140 DOUVAINE Bord lac de Genève, à louer, juillet, 3.500 F, maison 6 Pièces, grand parc. Ecr. nº 6.970, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Loue authent. Roulottes gitanes, attelées, randonn. Provence. — J. MOYNE, 84320 Entraigues. T. (90) 81-08-35 et (90) 93-14-26.

Couple 3 enfts rech. villa août, côte méditerranéenne. Ecrire : Mme PREUX, 2 place St-Pierre, à Aire-sur-la-Lys (62120).

Théoule, mas dom. baie et îles, pisc., 3 ch., à louer juillet, août, sept. Tél. : St-Raphaël 95-37-47.

ESPAGNE, Salou. Studios, appts sem. ou mois. A partir 485. CIAL, 66, r. Provence. 280-07-07.

CAP-D'ANTIBES. Face mer. A louer août, cause désistement BELLE VILLA, 5 ch., 9 pers., 12.000 F.

LUXUEUX 2 p., r.-jardin, imm., piscine, 3 pers. Août 4.500 F. CABINET DUGOMMIER, 5, bd Gl-Vautrin, Antibes. (93) 34-00-78.

villas

LE VESINET 9' R.E.R. Calme - Verd. Récente - Style Directoire Sél., sal. à m., burx, 3 chbres, bns, gar., terrain boisé 800 m2. FRANCE - PROMOTION IMMOBILIERE - 976-07-86

Le Chesnay, tr. calme, agréab **PAV.** s/250 m2 jardin clos 3 P. + entr., cuis., w.-c 215.000 F. — Tél. : 950-14-6[illegible]

ST-GERMAIN. Belle villa 7 pces, tout conft, 2 ch. serv. garage, jardin 800 m² plein S[illegible] 675.000. — FONCIAL, 266-02[illegible]

Arr.-pays cannois, sur 1.500 raviss. mas néo-provençal, pied, living, s. à m., 4 ch., tt conft, plein Sud, vue campag — IMMOBILIA, 1, rue Je[illegible] de-Riouffe, CANNES.

Boulogne. Maison 7 p., 15[illegible] très agréable, jardin de 10[illegible] ALGRAIN, 285-00-59 et 09-[illegible]

LA CELLE-SAINT-CLOU[D] Belle villa sur terrain 1.1[illegible] récept. av. gdes baies vit[illegible] 4 chbres, 2 bains, cuis. éq. 2 garages, tt conft. 750.0[illegible] Téléph. 969-82-08, le ma[illegible]

Cannes, except., vendons c[illegible] villa sur le toit, 4 p., 120 m² 170 m² ter., gar., tt cft, vue impren. Prix 425.000 F. A[illegible] Brougham, 83, rue Félix-F[illegible] 06400 CANNES. Téléph. 39-[illegible]

ANTONY METRO Splend. maison neuve, liv. pl.-pied, jdin Sud + mezz. poutres, lux. cuis., 4 ch. + 2 bns, gd cft, s/sol, garage 830.000 F. — 660-44-66, 702-[illegible]

30 KM. PARIS AUTOROUTE OUEST (sortie Orgeval) Villa neuve disponible, 5 P. combles aménageables, bord bois, proximité gare, 30 mn Saint-Lazare. 360.000 F. Téléph. 965-69-59.

JOINVILLE-LE-PONT
Très belle villa brique 5 p[illegible] tt cft moderne, garage, ja[illegible] 280.000 F. Gr. crédit. - 345-[illegible]

SAINT-MAUR
Résidentiel. Très grande ma[illegible] 8 pièces princip. + dépendan[illegible] 2 s. bains, 300 m2 habitat[illegible] Parc 1.000 m2. Affaire rar[illegible] Peinture à refaire. 390.000 [illegible] Gros crédit. - 345-84-41.

propriétés

LOT. Belle demeure pie[illegible] aménag., tt cft, 6 km. Caho[rs] 4 ha., vue panor., gd séjour chem. anc., loggia, 3 ch. 2 maisonnettes, jardin amé[illegible] atelier, garage, 430.000 F. Tél. (65) 35-23-57, Daubervi[illegible] Flottes, 46000 par CAHOR[S]

SEVRES. Pav. calme, forêt, v[illegible] impr., 2 étg., surf. habit. 430 + gd ss-sol, terr. 1.840 m², ga[illegible] 4 voit. Px 1.050.000 F. Agen[illegible] Métayer, 30, Gde-Rue, Sèvre[s] Téléphone : 027-00-24.

MAS PROV. neuf près Cannes b. sél., chem. rust., cuis. inst. 4 ch., 2 bs, gar., dép. S/1.500 m² clos et compl. Prix : 490.000 F. Berthomieu Immobilier, 73, ru[e] d'Antibes, Cannes - Tél. 39-49-4[illegible]

Excell. plac., part. vend pro[illegible] louée, rapp. 30.000 F/an, com[illegible] 6.000 m² plat batiss. (4 a.), 2 f[illegible] 200 m², à réns. gd appt [illegible] + rém., tél., force, puits, eau v., sit. 4 km. Hyères, 14 [illegible] Toulon, 5 km. mer. Px 520.0[illegible] Poss. créd. intér. faible. Ec[illegible] T 071.542 REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris

PROVENCE - Gd meulin en pierre. Nombr. pièces immense salle, dépend., 3.000 terrain clos, près rivière privé haies, arboré. SURPRENAN[T] 500.000 F. - Marchant, 84[illegible] Coustellet (90) 71-92-92.

CHEVREUSE Sur magnifiq parc 2.500 m², décoré et planté, MAISON sty[le] « Mondial Pratic », 150 m2 habit. + 2 gar., calme, verdur[e] très ensoleillé. 500.000 F. Tél. : 950-14-60

70 KM OUEST, près DREU[X] Tr. gd corps de ferm[e] Récept. 120 m2, 7 ch., 3 bs, cft, impec., dép. Jard. 9.300 m[²]
LARGIER
32, bd Malesherbes - ANJ. 18-[illegible]

Antibes. Villa 6 ch., 6 bs, par[c] agrém. 4.500 m², vue mer féeri[que] 1.200.000 F. — Le Rouret. Pa[rc] 1 ha, mas caract., sél. 65 m², ch., bur., 2 bs, cuis. éq., dé[p.] plus Mazet sél. 40m2, ch., b., c piscine, gar. 4 voit. Vue me[r] 1.600.000 F. Tél. Antibes 34-00-[illegible] apr. 20 h. O.F.I., 2, bd Wilso[n]

ETANG à vendre sur terra[in] boisé, possibilité construire. Tél. 58, CERDON-DU-LOIRE par Gien.

La Garoupe, cap d'Antibes. vdre vérit. mas anc. 1880, es[t] état, 4 ch., livg, gar., ch. do[m.] 1 bns. 3 dches, jdin 880 m² bl[illegible] complanté. Px 800.000. Cabi[net] Dugommier, 5, bd Gén.-Vautr[in] ANTIBES. — Tél. (93) 34-48-[illegible]

REG. NOGENT-LE-ROTROU FERME AMEN. 8 p., dépen[d.] 5 ha. près bois. 430.000 F. MICHEL & REYL, 265-90-05.

PRES DE HOUDAN
Sur terrain 6.000 m², av. 300. habit., sél. 86 m², 5 ch., 2 s.d[illegible] cuis. Vis. ts les jours sur r. M. Mazurier, 15 (37) 64-28[illegible] à partir 14 heures.

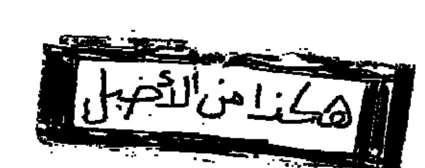
ENGHIEN, Prix terrain. Propriété à rénov. R.-de-ch. 3 p., dont 1 de 45 m², 1er ét. 5 ch., 1 bns, 3 cab. toil. Px 2.000 m². Mais. gard. Px 730.0[illegible] avec 150.000 comptant. 989-31-[illegible]

terrains

Près de GORDES, au mili[eu] arbres et garrigue, petite CONSTRUCTION ANCIENNE + BELLE RUINE, sur terra[in] 9 ha, vue magnif. sur le Lub[é]ron, possib. construire. Px de[illegible] 650.000. Me LIFFRAN, B. P. 84-CAVAILLON. T. (90) 78-00-7[illegible]

TERRAIN INDUSTRIEL
5.500 m2 toute viabilité
MARSEILLE
Accès facile par autoroute
Proximité métro
Ecr. Havas Marseille, nº 45.990

HARDIVILLERS-EN-PICARDIE
Terrain municipal d'accueil de 2,60 ha
— Eau : en bordure du terrain sur la RN 30
— Electricité : à 400 mètres
— Tél. : à 400 mètres
La commune amènerait ces deux réseaux au terrain à céder pour un prix symbolique.
HARDIVILLERS compte 420 habitants et est situé sur la RN 30 à 6 km à l'ouest de BRETEUIL.
Pr ts renseignements, s'adr. à OISE-EXPANSION
37, rue Beauregard,
60000 BEAUVAIS - Tél. 448-17-09



LA VIE DE L'INDUSTRIE

OUVERTE le 17 juin au Palais des expositions de la porte de Versailles, la première Exposition mondiale de la machine-outil va fermer ses portes le 28 juin. Cette manifestation, qui a réuni mille trois cent vingt-quatre exposants venus de vingt-quatre pays, aura permis aux constructeurs de faire le point dans une conjoncture délicate. La machine-outil, en effet, a été frappée de plein fouet par le ralentissement économique mondial : « Mère de toutes les industries », elle a été plus touchée que les autres secteurs.

Au-delà de ces difficultés conjoncturelles, la première exposition mondiale de la machine-outil a été marquée, comme l'a signalé M. Delhomme, commissaire général adjoint de l'exposition, par la place de plus en plus grande accordée aux machines à commande numérique. Dans la mesure où le parc de ces machines s'accroît chaque année, la chose n'est guère surprenante. Mais les recherches technologiques ne se limitent pas à ce domaine.

Dans les machines de type traditionnel, l'heure est à l'électro-usinage par électro-érosion ou à la métallurgie des poudres. Dans cette compétition — car c'en est une, — l'industrie française de la machine-outil, grâce au dynamisme de quelques entreprises de pointe, — n'apparaît pas trop mal placée. Les pouvoirs publics préparent un plan de rénovation de ce secteur. A l'initiative du ministre de l'industrie et de la recherche, six groupes de travail ont été créés au printemps (marché, techniques, produits et capacités de production, financement, synthèse générale et structures) qui ont réuni fonctionnaires et industriels. Leurs travaux sont maintenant terminés. Reste à faire la synthèse. Que décidera l'Etat ? Choisira-t-il de conforter peu ou prou les situations acquises ou au contraire de faire un effort important en faveur de ces nouvelles techniques ? De la réponse qui sera apportée à cette question dépend pour une légère part le devenir de la machine-outil française de demain.

LA MACHINE-OUTIL DE DEMAIN

L'ascension de la commande numérique

LA commande numérique des machines-outils, que ce soit pour l'usinage par enlèvement de métal ou par déformation, connaît dans le monde un important développement. Depuis 1942, où les premiers systèmes d'automatisation d'usinage furent mis en service aux Etats-Unis, tous les pays industrialisés tentèrent de développer ces technologies de pointe qui devaient permettre de réduire les temps morts à la production tout en améliorant sensiblement la qualité des produits. En fait, ce n'est que vers les années 60 que ces appareillages ont atteint une véritable efficacité industrielle liée, bien sûr, à l'évolution des calculateurs.

Des études menées surtout aux Etats-Unis permettaient de déterminer les économies de temps et de main-d'œuvre que cette technologie autorisait : en 1965, la General Electric, dans un rapport sur un atelier de la marine U.S. comportant vingt machines à commande numérique avec taux d'occupation de 50 % (vingt mille heures de travail au lieu de quarante mille initialement prévues), signalait que l'économie réalisée sur un an par rapport à un atelier équipé de machines conventionnelles était de l'ordre de 500 000 dollars. C'est cette possibilité d'économie, liée à la souplesse d'utilisation des équipements, qui devait être à la base de l'essor de cette technologie.

Le fait de coupler un calculateur à une machine-outil a eu pour premier effet de modifier profondément la structure même de ces machines. Dans le temps, on est passé peu à peu de machines évoluées à des machines totalement nouvelles à fonctions multiples, les centres d'usinage. Cependant, une certaine confusion s'établit dans l'esprit des utilisateurs potentiels, et cela en particulier dans notre pays.

A travers la notion d'automatisation des processus, la machine à commande numérique apparut à beaucoup comme une sorte de machine-transfert adaptée à la fabrication en très grande série, alors que, en fait, cette technique de production est surtout destinée à la fabrication de pièces complexes, unitaires ou en petites séries, mais principalement en petites séries répétitives. Contrairement à une conception trop souvent répandue, ce type de machine-outil est beaucoup mieux adapté aux P.M.I. qu'aux très grandes entreprises.

En 1964, la D.G.R.S.T. (Délégation générale de la recherche scientifique et technique) estimait qu'en 1970 le nombre de machines-outils à commande numérique en service en France serait de 3 000. Prévision bien optimiste, puisque aujourd'hui le parc installé est de l'ordre de 2 800 machines et que le nombre annuel de nouvelles installations est de l'ordre de 300. Ce qui fait que le nombre de machines installées, par unité de P.N.B. (produit national brut) est de l'ordre de 6 pour l'Allemagne, 4 pour l'Angleterre et la Suède et 2 pour la France.

LE PARC MONDIAL

En 1974, l'industrie française a construit 535 machines représentant 245 millions de francs, dont 366 en contournage et 169 en point à point. Dans cet ensemble, 55 machines de nouvelle génération ont été produites pour la déformation du métal. Au total le parc français de machines à commande numérique est de 2 800 machines contre 35.000 aux Etats-Unis, de 5 000 à 6 000 en R.F.A., 2 500 en Italie, 4 000 à 5 000 machines en Grande-Bretagne, de 10.000 à 15 000, voire 20 000 machines au Japon.

« Le plan des cent machines »

Pourtant le gouvernement, depuis quelques années, a consenti un effort en faveur de la machine à commande numérique. En 1965, la D.G.R.S.T. présentait trois contrats de recherche et de développement équivalant à un contrat budgétaire de 1,9 million de francs sur les 4,5 millions affectés à l'ensemble de la construction mécanique. En 1966, l'application des technologies de pointe aux machines-outils a fait l'objet de quatre contrats représentant 3,5 millions de francs sur les 17,5 accordés au secteur de la mécanique. En 1967, ce sont 4,6 millions qui ont été attribués sur un total de 17 millions. Ainsi, sur ces trois années, c'est un quart du budget de la construction mécanique qui ont été attribués au développement de cette technique.

En 1973, un nouvel effort de développement a été réalisé sous le nom de « *Plan des cent machines* ». Cette action, basée sur deux ans, était essentiellement une opération de promotion. Dans la pratique, il s'agissait de placer dans des P.M.I des machines très élaborées, que l'industriel ne payait que sous forme de loyer et ce pour une période de deux ans. Si, en cours d'opération, il considérait que l'équipement ne correspondait pas à ses besoins, il avait la possibilité de rendre le matériel, sinon en fin de contrat de louage, il pouvait l'acheter, les versements préalables étant alors pris en compte dans le total à payer. D'ores et déjà, et bien que 85 machines seulement aient été commercialisées, on peut considérer que plus de 50 % des entreprises qui ont bénéficié de cette expérience ont pris conscience de l'importance de ce type d'équipement et ont décidé de s'équiper de nouvelles unités.

Plus important encore, les industriels ont compris qu'implanter une machine-outil à commande numérique dans une entreprise n'était pas seulement remplacer une machine par une machine plus élaborée, mais impliquait en fait un changement de politique commerciale et de gestion, puisqu'une machine à commande numérique ne peut être rentable que si elle est utilisée à plein temps.

P.-J. GAGNIAIRE.

LA FORMATION

Un des aspects non négligeables de la commande numérique est celui de la formation des hommes et, en particulier, des ingénieurs et techniciens supérieurs chargés de la mettre en œuvre dans les entreprises. A l'heure actuelle, l'I.N.S.A. de Lyon est certainement l'institut le plus apte à former ou recycler des ingénieurs de production, d'études ou de méthodes à ces techniques. A travers deux groupes de quatre salles, dotées des moyens les plus modernes d'information (radio, télévision, projection de plans, de micro-films, circuits de télévision internes permettant aux auditeurs, sans déplacement, d'avoir une vision directe sur les machines en atelier), le professeur May et son équipe forment actuellement une nouvelle génération d'ingénieurs mécaniciens.

L'Ecole centrale lyonnaise, l'Ecole catholique des arts et métiers de Lyon, l'Ecole nationale industrielle de Saint-Etienne, qui sont membres fondateurs de ce service d'études, envoient régulièrement leurs élèves en formation à l'I.N.S.A. Parallèlement, d'autres établissements, tels l'Institut supérieur des matériaux et de la construction mécanique, le C.E.F.T.I., etc., envoient des ingénieurs en recyclage pour des stages de huit personnes d'une durée de six jours, le cycle complet étant de cinq stages.

L'ALLEMAGNE AU PREMIER RANG

L'industrie allemande de la machine-outil occupe la première place mondiale. Sa production en 1974 a été de 2 762 millions de dollars (1). L'Allemagne devance les Etats-Unis (2 190), l'Union soviétique (1 824), le Japon (1 533), l'Italie (756), la France (592), l'Angleterre (538), l'Allemagne de l'Est (513), la Suisse (484) et la Pologne (337).

Les Allemands occupent également la première place en ce qui concerne les exploitations. Leurs ventes à l'étranger ont représenté en 1974 1 968 millions de dollars. Loin derrière viennent les Etats-Unis (480), la Suisse (393) et l'Allemagne de l'Est (393), l'Italie (303), l'Angleterre (251) et la France (251), le Japon (230), l'Union soviétique (145) et la Pologne (108).

L'Union soviétique (363 millions de dollars) et la France (310 millions de dollars) sont les deux premiers importateurs.

(1) Source : American Machinist.

De l'usinage par ultra-sons aux presses isostatiques

SI la commande numérique est à la base d'une importante mutation des ateliers d'usinage, les machines traditionnelles n'en perdent pas pour autant leur importance dans les entreprises. La preuve en est que ces matériels connaissent également d'importantes modifications dans leurs structures et dans leurs conditions d'emploi.

● **LES MACHINES TRAVAILLANT PAR ENLÈVEMENT DE MÉTAL** voient leur précision, leur puissance et leur rigidité augmenter. Elles s'automatisent plus ou moins, afin de faciliter les opérations de chargement-déchargement, de limiter les temps de réglage ainsi que les temps inter-opérations, ceci dans un but d'accroissement de productivité. Mais le développement de ces machines, que l'on pourrait dire traditionnelles, est avant tout lié à l'avancement de la physique et de la métallurgie, à travers le développement de nouveaux outils.

De par l'interdépendance étroite existant entre les nouvelles générations d'outils (carbure métallique revêtu de carbure de titane, de nitrure de titane, d'oxyde d'alumine ou de diamant polycristallin, ainsi que les céramiques) et la structure de la machine, il est difficile de prévoir, même à moyen terme, l'évolution des équipements.

● **LES MACHINES TRAVAILLANT PAR DÉFORMATION DE MÉTAL** (formage) connaissent également d'importantes évolutions. De plus en plus mécanisées et automatisées, elles sont désormais généralement dotées de systèmes d'amenage, de manipulation inter-opérations et d'évacuation automatique. Les cadences et les puissances de frappe ou de coupe augmentent, et, vu l'accroissement de précision des machines travaillant par enlèvement de métal, les outils sont de plus en plus complexes et précis et ont une durée de vie plus longue. Devant la nécessité de réaliser des pièces forgées de plus en plus lourdes, les presses atteignent des puissances de 150 MN (15 000 tonnes), et, d'ores et déjà, on envisage la construction d'équipements de 200 et même 500 MN.

● **DES PROCÉDÉS NOUVEAUX D'USINAGE,** généralement liés au développement de la physique et de la chimie, font également leur apparition. C'est ainsi que, pour pouvoir usiner dans de bonnes conditions de nouvelles générations d'acier à très hautes caractéristiques, sont apparues des machines d'usinage par électro-érosion et par ultra-sons ainsi que par procédés électrolytiques et électrochimiques et, plus récemment encore, par faisceau d'électrons et par laser.

La maîtrise des hautes pressions et des hautes températures a également amené certaines entreprises à reconsidérer complètement certains procédés mêmes de mise en œuvre de la matière. Les presses isostatiques, avec des pressions de 2 000 bars et des températures simultanées de 1 450 °C, ouvrent la porte au frittage et à la métallurgie des poudres. Les presses d'extrusion hydrostatiques permettent la supression d'opérations d'usinage complexes sur des barres d'acier et, par extrusion à froid, il est possible d'obtenir des pièces de profil complexe ayant un état de surface tel que, par des procédés traditionnels, il aurait fallu plusieurs opérations d'usinage, y compris les rectifications) pour les obtenir.

Aujourd'hui, toutes les techniques interfèrent et réagissent entre elles,

Enfin, on ne saurait terminer ces quelques lignes sur le devenir de la machine-outil sans faire état du fait, valable tant pour le secteur de l'enlèvement que pour celui du formage, que de nombreux organismes et centres techniques sont, partout dans le monde, engagés dans des études et des recherches tendant au perfectionnement des machines-outils.

Citons en France le CERMO, en Grande-Bretagne le M.T.I.R.A ainsi que les universités de Birmingham et de Manchester, en Allemagne la célèbre université d'Aix-la-Chapelle, en U.R.S.S. l'ENIMS...

Les recherches portent notamment sur la réduction des frottements et des déformations thermiques et élastiques, phénomènes qui, difficiles à maîtriser, viennent perturber le bon fonctionnement des matériels et la précision des usinages. Elles portent également sur la réduction du bruit. Les progrès qui pourront être réalisés à partir de ces recherches ne manqueront pas de venir améliorer la qualité des machines ainsi que les conditions de travail dans les ateliers de mécanique.

Les régions

La longue bataille des piétons de Lyon

LYON aura sa zone piétonne. Entre le Rhône et la Saône, de ce qui était le cours de Verdun à la place Bellecour ; de la place Bellecour à l'hôtel de ville, la rue Victor-Hugo et après elle la rue de la République, seront, dès le mois de septembre prochain, réservées aux seuls piétons.

Pour s'être portés tardivement vers cette formule, dans une cité où la circulation automobile avait longtemps autorisé sinon justifié tous les sacrifices, les Lyonnais montrent encore plus de zèle. C'est à qui plaidera désormais pour que ces rues futures soient *« la pièce d'apparat »* de la ville, pour qu'elle puisse faire mieux que rivaliser avec ce qui a été fait à Munich, dont on invoque l'exemple, ou accessoirement à Rouen ou à Besançon.

Pourtant, s'il y a en cette matière entre Munich et Lyon un point commun, il y a aussi une différence fondamentale : à Munich, comme à Lyon, les rues piétonnes sont nées de la construction du métro. Les chaussées ayant été ouvertes, quand il s'est agi de les restaurer, on s'est dit que c'était la bonne occasion de créer des zones piétonnes. Seulement, dans la capitale bavaroise, ce parti fut pris par la municipalité en même temps que l'était celui du métro, ce qui permit une étude de réflexion d'ensemble. A Lyon, il en est allé tout autrement. Autant M. Pradel, le maire de la ville, tenait à son métro, autant à l'origine il ne croyait guère à l'utilité des rues piétonnes, qui pour lui ne pouvaient être considérées que comme des amusements.

Le maire de Lyon fut long à se convertir et finalement ce fut peut-être plus par raison que par enthousiasme. La cause pouvait paraître entendue lorsque au début de 1975 il fut décidé au conseil municipal qu'une consultation aurait lieu. Sans doute ce « référendum » était-il limité, puisqu'il n'était ouvert qu'aux seuls commerçants riverains des rues candidates à la condition piétonne. Le vote n'en fut pas moins éloquent avec une majorité favorable de 95 %. Dès lors, l'affaire était engagée. Elle l'était d'autant plus que M. Pradel a toujours éprouvé un faible pour les commerçants et qu'il n'était pas tellement satisfait de voir s'éterniser chez ceux du centre une grogne ascendante depuis 1970, c'est-à-dire depuis que commençait à se réaliser, sur la rive gauche du Rhône, le nouveau quartier de la Part-Dieu.

La « presqu'île » s'inquiète

Dès ce temps-là, la « presqu'île » comme on appelle à Lyon l'ensemble des quartiers situés entre le bas de la Croix-Rousse d'une part, le Rhône et la Saône d'autre part, avait manifesté son inquiétude. Il était bien spécifié dans les schémas, comme dans les déclarations publiques, que la Part-Dieu n'avait pas pour vocation de remplacer la presqu'île, que l'on ne changeait pas non plus le centre de Lyon, mais qu'on l'élargissait et que désormais il s'établirait de façon équilibrée de part et d'autre du Rhône. Ainsi — c'était juré, promis, — la Part-Dieu ne tuerait pas la presqu'île comme la presqu'île, au dix-huitième et au dix-neuvième siècle, avait tué le vieux Lyon de la Renaissance.

En fait, l'inquiétude devenait de plus en plus vive au fur et à mesure qu'approchait la date de l'inauguration, le 9 septembre 1975, du centre commercial de la Part-Dieu : 110 000 mètres carrés, avec un parc de stationnement de trois mille six cents places ouvert pour sa part depuis le 6 juin.

Comment la presqu'île pouvait-elle espérer lutter contre tant de commodités offertes de l'autre côté de l'eau ? Comment espérer qu'elle pût encore attirer les Lyonnais ou les visiteurs si elle demeurait immuable avec ses rues étroites, sa circulation devenue impossible, son stationnement aléatoire en dépit des parcs payants des berges de la Saône, de la place Bellecour et de la place des Cordeliers ?

C'est pourquoi le combat fut mené pour une transformation radicale, pour l'amorce au moins d'une zone piétonne. Combat d'abord douteux, finalement gagné non sans disputes. La dernière en date fut significative. Après avoir successivement consenti aux principes de la rue piétonne, à la remise en état pour cela des rues éventrées par les travaux du métro, M. Pradel eut à subir un nouvel assaut. Les commerçants du centre, parce qu'ils venaient de faire un voyage à Munich, n'entendaient pas qu'on leur donne des rues piétonnes au rabais. Ils ne voulaient pas de ce simple goudron que leur consentait le maire, mais un dallage multicolore.

Il leur fallait aussi le « mobilier » urbain indispensable : vasques pour les fleurs, fontaines, bancs, etc. Tout ce qui inciterait à la promenade, à la détente, en un mot la qualité de vie de ce nouveau Lyon, long de 1 kilomètre.

M. Pradel cria d'abord qu'on voulait la ruine, que, s'il fallait passer par toutes ces exigences, il en coûterait 16 millions de francs.

Les commerçants contestèrent le chiffre. Selon eux, la moitié suffirait. Mais, surtout, ils n'hésitèrent pas à lâcher l'argument suprême : *« Si l'on ne veut pas nous entendre, c'est que derrière le refus qui nous serait opposé se cacherait, en réalité, le souci de donner avant tout satisfaction aux promoteurs de la Part-Dieu, qui souhaitent, eux, pour assurer le succès de leur opération, qu'aucune entreprise importante susceptible de renforcer ou de développer la presqu'île ne soit réalisée pendant la période couverte par leur analyse économique. »*

Sur le moment, M. Pradel n'apprécia pas la riposte, puis il prit le parti d'ironiser : *« Eh quoi,* dit-il, *on me reproche tout le temps d'avoir mis du béton partout et voilà qu'on voudrait que j'en mette encore, car ces dalles, ces vasques qu'on me réclame à cor et à cri, est-ce autre chose que du béton ? »*

L'humeur tombée, on a transigé. Le maire a de nouveau reçu, le 10 juin, les commerçants, *« des amis ».* Il leur a annoncé qu'un architecte allait étudier, avec la société du métro de Lyon, la meilleure façon de remettre en état les chaussées piétonnes. Du coup, ses interlocuteurs n'ont pas lésiné sur les compliments. *« Si vous réussissez nos rues piétonnes, monsieur le maire, vous entrerez dans la légende comme Haussmann. »*

JEAN-MARC THEOLLEYRE.

Les nouveaux chemins de l'aménagement du territoire

LE LUXE ET LA NÉCESSITÉ

Il y a un an, lorsque M. Giscard d'Estaing arriva à l'Elysée, une brise très fraîche parcourut les couloirs de la Délégation à l'aménagement du territoire, avenue Charles-Floquet.

Cette maison, si ouverte et si sympathique, toujours soutenue dans les périodes délicates par MM. Debré, Michel Jobert, Olivier Guichard et, au plus haut niveau, par MM. Jacques Chaban-Delmas et Georges Pompidou, tenait alors le haut du pavé dans l'administration française. Et voilà que ses appuis disparaissent et qu'on la rattache au ministère de l'Intérieur. L'ordre public, les stratégies électorales, était-ce bien de son goût, de son tempérament ?

Un an après, au colloque organisé le 20 juin par l'Association des journalistes du développement régional (AJODER), M. Jérôme Monod, délégué à l'aménagement du territoire, a été très net : *« Je suis rattaché à un ministre d'Etat et j'en suis fort satisfait. Car la DATAR se trouve ainsi directement en prise avec les collectivités locales. Pour notre réflexion et notre action, c'est là un apport essentiel, car les maires sont en France parmi les gens les plus puissants. »*

Au commencement la centralisation

Dans cette formule un peu vague perce en vérité la nouvelle orientation que veut prendre la Délégation à l'aménagement du territoire à la veille du VIIe Plan. Et si, dans la forme, on peut ne retenir que les « infléchissements » ou les « inflexions » des objectifs retenus, au fond, il s'agit d'une réelle métamorphose dans la conception et les méthodes de la *« politique de redistribution de la géographie française »*.

Au commencement — 1963 — était la centralisation... Centralisation nécessaire pour donner par grands coups les impulsions profondes, fixer les objectifs généraux, mettre en place les outils, décider les arbitrages, détruire l'image de *« Paris et le désert français »*. C'était le temps aussi de la quantité : décentraliser en masse les entreprises, affermir les grandes villes de province face à Paris, lancer des ZUP, envoyer les bulldozers à Dunkerque, à Fos, au Havre. *« Voir grand »*.

Dix ans après, tout doit changer. Il faut *« voir mieux »*, plus près des hommes et de leur vie quotidienne. Mot d'ordre : la qualité. M. Jérôme Monod a une belle formule : *« Jadis nous étions centralisateurs par nécessité, désormais nous serons décentralisateurs par vocation. »*

L'aménagement du territoire dans la crise devient-il une sorte de luxe ou, au contraire, une obligation plus ardente que jamais ?

Les données nouvelles de la France de 1975 conduisent les responsables de cette politique à s'interroger. Certains voudraient voir s'ouvrir maintenant, après des années de croissance endiablée, *« le temps de la sagesse et de la raison »*. D'autres pensent que la situation actuelle impose plus de rigueur dans les choix et plus de détermination dans l'action.

Comment répartir plus justement les fruits de la croissance si cette croissance, atrophiée, ne produit plus de fruits ? Pourquoi continuer à faire des schémas d'aménagement, pour les villes, pour les vallées, pour les montagnes, à partir des données anciennes, alors que les premiers résultats inquiétants du recensement démographique — là aussi la déflation est évidente — rendent caduques toutes projections de population.

Et les villes ? Comment ne pas comprendre le désarroi des aménageurs lorsqu'ils constatent que la population rurale s'y précipite et que, en même temps, la ville engendre un immense refus : refus du gigantisme, de l'anonymat, de l'insécurité, des risques de perdition généralisée.

Voilà que les grandes métropoles de province commencent à sécréter les mêmes poisons que l'agglomération parisienne. Et déjà, dans les campagnes, des voix s'élèvent pour dénoncer le scénario d'une France sur laquelle gonfleraient quatre ou cinq abcès urbains énormes tandis que les neuf dixièmes du territoire — la France fragile — se verraient envahir par les broussailles et les vipères.

En même temps apparaissent, avec une vigueur inconnue jusqu'alors, des aspirations nouvelles, qu'il s'agisse de la qualité de la vie ou du « droit à la différence » régionale. M. Jérôme Monod l'a bien compris qui voudrait que l'on ne renouvelle pas les erreurs ou les bavures qui tachent déjà, alors qu'elles ne sont que dans l'enfance, les grandes opérations de la Défense, des villes nouvelles, des zones industrielles et portuaires, des ZUP, où la ségrégation sociale provoque des drames.

Les maladies de Paris

Pour les grandes régions urbaines, des expériences vont être lancées — d'abord à Lyon et à Marseille — pour mettre en place des *« conseils de régions urbaines »*, chevauchant les limites communales ou départementales et groupant tous les responsables, qui décideraient eux-mêmes la politique à mener pour les transports, les espaces verts, les zones d'activité. Il s'agit d'éviter que, sur quelques points du territoire, ne se renouvellent les maladies de Paris.

Dans le *Dialogue des chiens*, Cervantes fait dire à un animal : *« Il n'y a que deux choses qui échappent à l'autorité du souverain : le commerce des femmes et les marchés au poisson. »* Il n'y a pas si longtemps — et en rapport direct avec l'aménagement du territoire. — M. Albin Chalandon, qui fut ministre de l'équipement, a involontairement complété la formule du maître espagnol en confiant : *« Aucun ministre n'a de pouvoirs sur l'aménagement de Paris. »*

Dans le *système libéral avancé*, l'Etat et ses partenaires auront-ils quelque prise sur l'avenir des cités millionnaires pour qu'en l'an 2000 le tableau de la France ne soit pas celui d'un pays mort, une partie par éclatement, et l'autre d'avoir trop longtemps dépéri ?

FRANÇOIS GROSRICHARD.

DÉBATS

Les Corses et le Club

LE MONDE du 11 juin a publié des extraits de l'interview que M. Gilbert Trigano, président-directeur général du Club Méditerranée, a accordée au mensuel corse *Kyrn*. D'après M. Trigano, le Club est économiquement très profitable à la Corse. Cela est très contestable.

● Tout d'abord, le Club, comme tout complexe touristique d'une certaine taille, s'approvisionne sur le marché de gros. La part des produits réellement fabriqués en Corse et consommés par le Club est donc assez faible, même si le Club passe par des transitaires corses (il en serait autrement avec d'autres formes de tourisme).

● Compte tenu de la nature et du style du Club, ce qu'il peut offrir chaque année comme emplois aux Corses ne correspond qu'à des emplois subalternes ; les emplois de cadres étant à Paris, et les animateurs ayant une formation et un style Club totalement étrangers à la Corse. Le fait qu'il y ait ou non une école hôtelière en Corse pour ce point précis ne change rien.

● M. Trigano, et hélas ! il n'est pas le seul, oublie de dire que d'autres formes de tourisme (gîtes ruraux, gîtes communaux et d'étapes, hôtellerie traditionnelle rénovée, développée, coordonnée...) rapporteraient beaucoup plus et directement aux habitants de la Corse que le Club.

● Les taxes et patentes reversées aux communes sont relativement peu importantes et, en tout cas, ne concernent pas directement l'ensemble de l'économie régionale.

● Quant aux équipements réalisés par le Club, ils lui profitent directement et souvent de manière exclusive. Les investissements sont relativement minimes au regard des bénéfices qui eux sont presque intégralement exportés de Corse.

En définitive, les effets du Club Méditerranée sur l'économie corse sont faibles et, en tout cas, saisonniers, alors que d'autres formes de tourisme (gîtes ruraux) plus intégrées à l'ensemble de la vie socio-économique locale créeraient des emplois permanents. Comme on le voit, les effets prétendument positifs du Club sont très contestables ; les inconvénients, eux, sont bien réels.

NICOLAS SECONDI,
ingénieur, économiste.

L'ACADÉMIE SE PENCHE SUR FLAVIGNY

La société des Amis de la cité de Flavigny-sur-Ozerain (Côte-d'Or) vient de recevoir un prix de 3 000 F de l'Académie française.

C'est la première fois que celle-ci récompense l'action d'une société de sauvegarde.

Fondée en 1956, la société des Amis de Flavigny milite activement en faveur de la protection et de l'animation d'une cité médiévale qui compte parmi les sites les plus anciens de la Bourgogne. Les visiteurs peuvent y admirer de nombreux exemples d'architecture du huitième au dix-huitième siècle.

LE MÉDOC ET LA CHIMIE

LE MONDE du 5 juin rapportait les réactions de M. Lipkowski, maire de Royan, qui, avec le conseil régional Poitou-Charentes et le conseil général de la Charente-Maritime, s'est élevé contre le projet d'installation dans la future zone industrielle du Verdon d'un complexe pétrochimique et d'une usine de fabrication de chlore, objet de pourparlers entre le gouvernement et la Dow Chemical Company.

Le titre de l'article, « Le bonheur du Verdon risque de faire le malheur de Royan », laisse supposer que les Verdonnais en particulier et les Nord-Médocains en général sont prêts à accueillir à bras ouverts des industries extrêmement polluantes dans une région où la nature est, grâce au dédain des industriels du siècle passé, demeurée presque intacte. C'est une grave erreur.

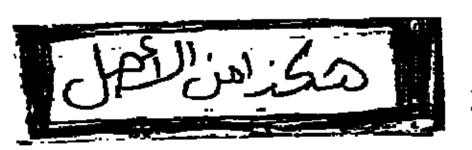
La population de la rive gauche de la Gironde, directement concernée par ces projets, n'est pas du tout désireuse de « bénéficier » des émanations et des rejets de ces usines avec tout ce que cela comporte de menaces pour la santé des gens et celle de la nature. Pas plus qu'elle ne souhaite, d'ailleurs, avoir le plaisir de pêcher, dans ce bel estuaire qu'elle partage avec ses voisins de l'autre rive, des crustacés et des poissons « enrichis » par d'éventuels radio-nucléides.

Notre comité a été créé fin mars pour défendre le Nord-Médoc contre ces projets déraisonnables. Une pétition a été ouverte immédiatement. Plus de trois mille signatures ont déjà été recueillies, dont celles d'un bon nombre d'élus locaux qui commencent à évaluer à leur juste valeur les risques et conséquences de cet essor à tout prix ou, plutôt, à n'importe quel prix.

...Que l'on ne vienne pas nous dire que « toutes précautions sont prises », que les progrès de la technique permettent de réaliser des usines « propres ». On voit ce qu'il en est un peu partout en France : à Lannemezan, dans la vallée de la Maurienne, sur les bords de la Manche ou du côté du vapocraqueur de Carling, en Moselle. Alors, si croissance il faut, qu'elle soit étudiée de manière à préserver au moins la richesse naturelle qui existe ici sur les deux rives du fleuve : un environnement que d'aucuns prétendent unique en Europe...

Nous disons « non » à tout ce qui peut dégrader, polluer, menacer un environnement exceptionnel, perturber éventuellement la santé des habitants et chasser une clientèle touristique fidèle.

PIERRE DANEY,
secrétaire du comité de défense Nord-Médoc.



ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

A PROPOS DE...

L'INSTALLATION DE NOUVELLES CABINES TÉLÉPHONIQUES PUBLIQUES

Allô ! de la rue...

Les premiers exemplaires d'un nouveau modèle de cabine léphonique publique viennent d'entrer en service sur avenue des Champs-Elysées, à Paris.

On comptait en France quatre ille sept cent sept cabines léphoniques en 1970 et vingt t un mille en 1974. Le secréariat d'Etat aux P.T.T. a décidé u'il y en aurait cinquante mille n 1980.

Encore fallait-il que ce « mobiler urbain » soit adapté aux esoins et aux goûts. Les P.T.T. nt exposé, au mois d'octore 1974, dans l'avenue de égur, plusieurs modèles franais et étrangers. Ils ont emandé aux Parisiens de leur aire connaître leurs préférences. râce à ce mini-référendum, ils nt mis au point, avec le concours des industriels, une abine d'aspect très sobre qu'ils nt voulu spacieuse, claire, râce à de larges vitres transarentes, silencieuse, puisqu'une orte isole l'utilisateur des bruits de la circulation, et pratique avec son porte annuaire et sa tablette-écritoire.

Les techniciens du Centre national d'études des télécommunications (C.N.E.T.) ont conçu, pour ces nouvelles cabines, un poste téléphonique qui résiste mieux que ses prédécesseurs aux déprédations. En effet, 35 % des postes publics français sont en permanence hors service par suite d'actes de vandalisme. Le nouveau poste, baptisé « publiphone », assure les communications locales et interurbaines. Il fonctionne avec des pièces de 5 francs, de 1 franc, de 50 centimes et de 20 centimes. Il rend la monnaie, s'il y a lieu, lorsqu'on raccroche le combiné. La fin du crédit est signalé à l'usager par le clignotement d'un voyant et par la disparition des pièces qui sont visibles derrière des vitres. La caisse, le flexible, le cadran et les parties vitrées ont été conçus pour résister aux effractions.

Les P.T.T. estiment qu'avant la fin de l'année 1975, cinq cents de ces nouvelles cabines seront en service, notamment dans le huitième arrondissement de la capitale. On peut toutefois se demander s'il n'aurait pas été préférable d'équiper, en priorité, les banlieues, où il n'existe plus beaucoup de postes téléphoniques publics en état de marche, et il faut toujours noter que les cabines sont d'autant plus indispensables qu'il est plus difficile d'obtenir un abonnement privé. — Al. F.

Paris

4 millions pour restaurer les verrières du Grand Palais

La nef centrale du Grand Palais a été classée monument histoue par un arrêté du secrétaire d'Etat à la culture du 12 juin. reste de l'édifice est inscrit à l'inventaire. Conçu pour l'exposition 1900, cet édifice est le résultat de l'harmonisation par Girault. amier prix pour le Petit Palais, des projets de trois architectes. L'entretien de ce gigantesque bâtiment coûte cher. « Au cours cinq dernières années, des programmes de réfection ont été lisés pour un montant total de 7 millions de francs », indique Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture, en réponse à la estion d'un député (« Journal officiel » du 17 juin). La restauration s verrières coûte à elle seule 4 millions de francs. L'éclairage de nef a été rénové et un plancher de béton a été coulé à la place un plancher de bois très dégradé. « Plus de 500 000 F sont dépensés haque année, ajoute le secrétaire d'Etat à la culture, pour mettre la disposition des salons les installations mécaniques et les paneaux nécessaires à ces manifestations (...). »

« L'importance des charges d'entretien du Grand Palais découle e ses dimensions exceptionnelles (...), conclut M. Guy. Son affecation permanente à un musée ou à un théâtre ne résoudrait pas problème. »

CIRCULATION

e pont de Roquemaure ne présente aucun danger pour le public

« *Le public est en sécurité sur le nt de Roquemaure* », a assuré di 23 juin, M. Michel Fève, direcr des routes au ministère de quipement, après la publication l'hebdomadaire *le Point* d'un icle intitulé « Alerte aux ponts ». mme nous l'avions indiqué, le nt de Roquemaure qu'emprunte toroute du Languedoc, au sud Orange, est partiellement fermé à circulation depuis la Pentecôte *Monde* du 17 juin). « *Les réparas ne semblent pas urgentes,* a iqué M. Fève. *L'entreprise consctrice, la Société des autoroutes sud de la France, proposera d'ici 13 juillet les travaux nécesres.* »

'existence d'un précédent, la ferture, peu après son inauguration, pont de Bussang (Vosges) pen*nt plus de huit mois pour réparans*, remet-elle en cause la techue du béton précontraint consist à compresser le béton pendant période de durcissement ? Non, ond le directeur des routes, *tous les ponts de France font ojet d'une surveillance constante. y a au moins une inspection par et les rares cas de « désordres » comptent sur les doigts d'une in* ».

'ar une circulaire adressée, le vril, aux directeurs régionaux de quipement, le directeur des routes pelait toutefois les huit règles hniques principales à respecter r la construction des ponts en on précontraint. Ces règles ne rent pas dans les clauses obliroirement incluses dans les mars publics. Et les cas de fissures de « désordres » se présentent le s souvent sur les ponts réalisés on les plans des entreprises pris. Celles-ci élaborent en effet des ns techniquement plus avancés les plans-types de l'administra et qui leur permettent de proposer les prix plus bas lors des adjudications.

L'innovation technique et la loi du marché peuvent conduire les entreprises privées à prendre certains risques que l'administration ne prendrait pas elle-même. Le recours de plus en plus fréquent au secteur privé impose donc à l'administration une très grande vigilance lors de la réalisation des équipements.

FAITS ET PROJETS

Tourisme

● LE DEJEUNER DU MONT-BLANC SERVI SUR UN PARKING. — Le banquet que les Jeunes Restaurateurs de France s'étaient proposé de servir le 24 juin aux majors des grandes écoles au restaurant de l'Aiguille du Midi (*le Monde* du 24 juin), leur a été finalement servi... sur un parking de Chamonix. Le Syndicat national des guides de haute montagne et les comités de liaison des sections du Club alpin français de Savoie et Haute-Savoie avaient dénoncé le caractère « *grotesque* » et « *scandaleux* » de cette manifestation, à laquelle ils avaient décidé de s'opposer, occupant simultanément l'héliport de Chamonix et le sommet du Mont-Blanc.

Urbanisme

● REPORT DU CONSEIL SUR L'ARCHITECTURE. — Le conseil interministériel restreint sur l'architecture qui était prévu ce mardi 24 juin a été reporté à une date ultérieure, à la demande de M. Jacques Chirac, en raison d'un calendrier de travail chargé, indique-t-on à l'Elysée. Le président de la République s'entretiendra toutefois mardi avec M. Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

M. PONIATOWSKI DANS LE MASSIF CENTRAL

M. Michel Poniatowski, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, fait un voyage d'étude et d'information dans les sept départements du Massif Central qu'il a visité le 23 et le 24 juin.

Ce voyage est destiné à préparer le plan de développement de cette région, suivant les directives données par le président de la République.

Les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. et les partis de gauche ont refusé de s'associer aux manifestations organisées à cette occasion.

QUATRE DÉPARTEMENTS DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS ?

Faut-il diviser le Nord-Pas-de-Calais en quatre départements et, par exemple, créer de toutes pièces deux nouveaux départements — et conseils généraux — dans le Hainaut (zone de Valenciennes) et sur le littoral Calais-Dunkerque ?

« Attendons, répond en substance, à une question écrite de M. Georges Donnez, député réformateur du Nord, M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur, qui ajoute :

« Certaines données démographiques, administratives et géographiques conduisent à s'interroger sur la création éventuelle de nouveaux départements dans cette région. On peut noter, en particulier, que le Nord et le Pas-de-Calais comptent à eux deux trois millions huit cent mille habitants, soit autant que quatre ou cinq départements importants.

» L'intention du gouvernement est donc d'agir en ce domaine avec prudence et dans la concertation, et de procéder à une étude approfondie de toutes les données du problème avant d'entreprendre une réforme. » (« Journal officiel » du 18 juin.)

ENVIRONNEMENT

LE PROJET DE LOI SUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Le Sénat examine ce mardi 24 juin, en seconde lecture, le projet de loi relatif à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux. Une proposition de M. Julien Schvartz, député U.D.R. de la Moselle, et de M. Robert Wagner, député U.D.R. des Yvelines, reprise et complétée par le gouvernement, y a adjoint un article prévoyant la récupération de l'eau chaude produite par les établissements industriels. Cet amendement, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, comporte une innovation très importante dans la politique énergétique de la France.

POINT DE VUE

Il faut aussi récupérer l'énergie

par PIERRE WEISENHORN (*)

L'étude du projet de loi relatif à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux apporte la preuve que la protection des équilibres naturels et le développement économique ne sont pas forcément incompatibles. Ils sont, au contraire, très souvent complémentaires.

Le texte adopté mérite d'être cité en entier : « *Les établissements industriels produisant des rejets thermiques dans les milieux naturels sont tenus, si un bilan économique et écologique en démontre l'utilité et suivant des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat, d'effectuer ces rejets dans des conditions permettant la récupération aux fins d'usage domestique, collectif et industriel.* »

L'eau chaude rejetée à 25 degrés environ, et en quantité souvent énorme, par les établissements industriels est, à mon avis, un déchet polluant thermiquement les cours d'eau. Il en modifie la faune et la flore par la disparition de certaines espèces et la prolifération d'autres, comme certaines variétés de poissons et d'algues.

A l'heure actuelle, en brûlant 100 calories d'u combustible primaire, l'E.D.F. produit 40 calories de courant électrique et 60 calories transférées dans de l'eau à 25 degrés, c'est-à-dire inutilisable. Si l'on relève la température des condenseurs des centrales électriques, il est possible de produire, pour une même quatité de calories de commême quantité de calories de comélectrique et 65 calories dans de l'eau à 80 et 90 degrés, c'est-à-dire utilisable en totalité. En 1973 les centrales électriques classiques et atomiques en service ont rejeté, sous forme d'eau chaude, 20 millions de tonnes d'équivalent pétrole (T.E.P.), soit près de 20 % de notre consommation de pétrole. Compte tenu des perspectives, les centrales rejetteront en 1979 30 millions de T.E.P. La chaleur non transformée en électricité est considérée comme un résidu, tout au plus un sous-produit.

En réduisant légèrement le rendement électrique des centrales, on pourrait mettre à la disposition de la collectivité nationale des quantités considérables d'eau chaude à une température suffisamment élevée pour qu'elle puisse trouver des emplois beaucoup plus nombreux. Il est alors possible de transporter cette eau vers des utilisateurs éloignés de 50 à 100 kilomètres sans diminution importante de température, pour peu que les tuyaux soient de section suffisante et convenablement calorifugés. Il a été ainsi calculé que les rejets de la centrale de Fessenheim pourraient alimenter en eau chaude domestique la plus grande partie de l'Alsace, et en particulier les grandes villes telles que Strasbourg, Mulhouse et même Bâle.

D'autre part, si de futures centrales mixtes électricité-eau chaude fonctionnent en circuit fermé, elles n'auront plus besoin d'être localisées sur des cours d'eau à gros débit. On pourrait ainsi, comme en Suède, disperser sur le territoire national des unités plus petites, situées à proximité des utilisateurs d'électricité et d'eau chaude. Le nombre des centrales nucléaires pourrait alors être réduit. Le problème de la pollution thermique serait résolu puisque les rejets ne seraient pas évacués dans les rivières et les mers. L'irritante question des tours de refroidissement ne se poserait plus. Le prix des centrales diminuerait, puisque les installations de réfrigération les plus complexes et les plus chères seraient supprimées.

Les problèmes de transport et de stockage de l'eau chaude ont été étudiés et résolus en U.R.S.S. La Suède a adopté ce système, et le rapport Margen prévoit le chauffage des principales villes de ce pays grâce à ce procédé. Un amendement de MM. Julien Schvartz et Robert Wagner allant dans ce sens a été adopté par la commission de la production et des échanges. Il visait les rejets d'eau chaude des centrales électriques. Le gouvernement, pour sa part, a présenté un contre-amendement visant les établissements industriels en général. Le titre VI bis de la loi est donc devenu « *Dispositions concernant la récupération des rejets thermiques industriels* ». J'ai la conviction que la loi cadre, souvent assez générale, proposée par le ministère de la qualité de la vie atteint ainsi un objectif précis et essentiel. Par un nouveau calcul de l'utilisation de nos appoints énergétiques elle préservera la qualité de la vie.

(*) Député U.D.R. du Haut-Rhin.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

CONJONCTURE

Selon l'INSEE

Le pessimisme des Français continue de diminuer

La dernière enquête effectuée en mai par l'Institut national de la statistique (I.N.S.E.E.) auprès des particuliers pour connaître leurs intentions d'achats, indique — ou plus exactement confirme, — le retournement qui s'était produit au début de l'année.

Il y a six mois, en effet, a pris fin la tendance à l'aggravation du pessimisme qui avait débuté en mai 1973. Depuis janvier 1975 la situation s'améliore, du moins telle qu'elle est perçue par le public.

● NIVEAU DE VIE. — Les Français sont plus nombreux qu'il y a six mois à estimer que, depuis un an, le niveau de vie s'est amélioré : 18 % en mai contre 17 % en janvier (19,5 % en mai 1974). De même, 14,5 % des ménages interrogés pensent qu'au cours des prochains mois le niveau de vie des Français va s'améliorer : les pourcentages correspondants étaient de 12,5 % en janvier 1975 et 11,5 % en mai 1974. En revanche, et très logiquement, la proportion des ménages qui s'attendent à une dégradation du niveau de vie en France est revenu à 33 % en mai, contre 37,5 % en janvier (28,5 % en mai 1974).

● EVOLUTION DES PRIX. — Dans toutes les catégories socio-professionnelles, la perception d'une hausse très rapide des prix, au cours des derniers mois, est moins répandue : 61,5 % en mai, contre 73,5 % en janvier et 89 % en mai 1974. Le progrès est donc net et n'a cessé de se confirmer depuis un an. De même, les ménages sont-ils plus nombreux à prévoir des hausses de prix moins fortes : 47 % en mai, contre 38,5 % en janvier et 28 % en mai 1974.

● SITUATION DE L'EMPLOI. — L'opinion des Français interrogés sur la situation des derniers mois n'avait jamais été plus pessimiste depuis 1968. Mais elle ne s'est pas dégradée depuis six mois. Les perspectives sont d'ailleurs moins mauvaises : en mai 57,5 % des ménages estimaient que le chômage allait encore augmenter, contre 60 % en janvier et 75 % en novembre (37 % en mai 1974).

● ACHETER OU EPARGNER. — Les Français sont moins nombreux qu'au début de l'année à estimer que *« le moment est favorable pour faire des achats importants »* : 45,5 % contre 47,5 % en janvier (58 % en mai 1974).

En revanche, et cette réponse peut sembler un peu en contradiction avec celle fournie précédemment, à la question *« Dans le cas d'une amélioration notable de vos ressources, que préféreriez-vous ? »*, les ménages ont été moins nombreux en mai qu'en janvier à choisir l'épargne (50,5 % contre 52,5 % et 51,5 % en mai 1974).

Une série de questions sont posées aux ménages, portant sur leurs intentions d'acheter une automobile. L'enquête de mai 1975 montre que les intentions fermes d'achat (*« oui certainement »*) sont plus nombreuses qu'en mai 1974. Mais cela grâce à une forte progression du marché d'occasion, le marché des voitures neuves étant en net recul.

D'APRÈS LES P.M.E., LE CHOMAGE POURRAIT TOUCHER 1,6 MILLION DE PERSONNES EN OCTOBRE.

« Rien ne permet de prévoir une reprise. Dans la plupart des secteurs il y a un écrasement de l'activité, et les chiffres actuels du chômage font craindre un montant record à la rentrée d'octobre », a déclaré M. Gingembre, président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (C.G.P.M.E.) le 23 juin.

La confédération estime en effet, compte tenu du nombre total des chômeurs à la fin du mois de mai (906 200), du rythme de progression actuel et de l'arrivée des jeunes sur le marché du travail, que le chômage touchera 1,2 à 1,3 million de personnes en juillet et 1,6 million au mois d'octobre.

Après avoir vivement critiqué la politique gouvernementale, *« trop globale, pas assez sectorielle et en retard de six mois sur les événements »*, selon M. Bernasconi, vice-président de la C.G.P.M.E., la Confédération a souligné *« l'inquiétude, la morosité et la mauvaise humeur »* qui règnent actuellement au sein des petits patrons de l'industrie et du commerce. Elle a réclamé la mise en place d'une conférence annuelle bipartite, à l'image de celle des agriculteurs ou des artisans.

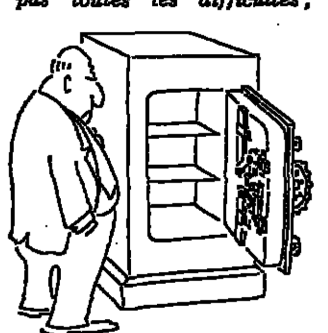
Faute d'une telle instance de concertation, a précisé M. Gingembre, *« nous serons amenés à prendre des résolutions : multiplication des manifestations, comme celle organisée en octobre dernier, cessation d'activité par secteur pour aboutir même à l'arrêt total du commerce »*.

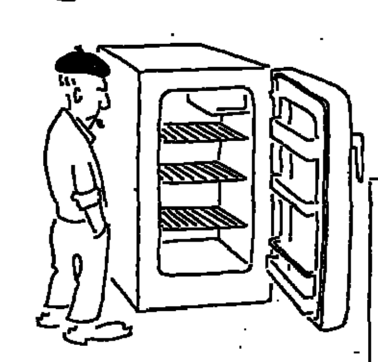
La chambre de commerce et d'industrie de Paris estime la reprise « certaine »

« La reprise est certaine au terme de quelques mois, sans qu'il soit possible d'avancer une date », a déclaré lundi 23 juin, M. Arrighi de Casanova, directeur général de la chambre de commerce et d'industrie de Paris.

Toutefois, a-t-il ajouté, *« les effets de la relance n'effaceront pas toutes les difficultés ; en particulier, ils ne résorberont pas le chômage, qui persistera au cours des années à venir »*. Pour l'année 1975, les responsables de la chambre de commerce estiment que la prévision gouvernementale, concernant le taux de croissance — soit 2,1 % — est *« optimiste »*. Ils révisent d'ailleurs leurs propres estimations qui, de 1,8 % initialement envisagé, devraient revenir aux alentours de 1 %.

Le président de la chambre de commerce, M. Paul Laubard, estime, quant à lui, que *« d'autres mesures sont nécessaires pour « verrouiller » la crise et préparer la reprise. Le gouvernement a tiré un peu court en ce qui concerne les investissements »*. La chambre de commerce présente quatre propositions : élargissement de la liste des matériels bénéficiant de la déduction fiscale et attribution d'une aide aux industries productrices de biens d'équipement ; soutien du secteur du bâtiment et des travaux publics ; prise en charge par l'Etat de la totalité des coûts supplémentaires du chômage total ou partiel entraîné par la récession (ces coûts sont estimés à 8 milliards de francs) ; diminution du taux de l'argent.





(Dessin de KONK.)

● AUX ETATS-UNIS, l'indice mensuel de la production industrielle a baissé en mai pour la huitième fois consécutive. Mais cette baisse a été faible, comme en avril (0,3 %). Le recul très rapide de l'indice enregistré chaque fois à la fin de l'année dernière et au début de cette année s'est progressivement ralenti et est maintenant revenu à 0,3 %.

COOPÉRATION

LA RÉUNION DU CONSEIL MONDIAL DE L'ALIMENTATION

Le Fonds de développement agricole permettra d'augmenter de 60 % l'aide aux pays pauvres

De notre correspondant

Rome. — *« La situation alimentaire s'est améliorée cette année, mais de graves inquiétudes subsistent. Les problèmes essentiels ne sont toujours pas résolus »*, a déclaré M. John Hannah président du Conseil mondial de l'alimentation, en ouvrant lundi 23 juin à Rome la première réunion de cet organisme depuis sa création en novembre 1974.

La session à laquelle participent les ministres et ambassadeurs des trente-six pays membres s'est donné quatre objectifs : évaluer les progrès accomplis pour la création d'un Fonds de développement agricole ; permettre aux pays les plus gravement touchés d'importer des produits alimentaires au cours des douze prochains mois ; assurer une marge de sécurité par un accroissement de la production et une coordination des politiques nationales de stockage ; définir enfin comment les pays donateurs pourraient atteindre leur objectif minimal d'aide alimentaire de 10 millions de tonnes de céréales en 1975-1976.

Faisant le point de l'avancement de ces différents projets (*le Monde* du 24 juin), M. Hannah a souligné que le Fonds international agricole est bien parti.

« Le ferme appui des pays de l'OPEP et récemment des Etats-Unis nous renforce dans notre conviction qu'un accord sera trouvé pour que le Fonds puisse fonctionner au début de 1976. »

Cet organisme, doté d'au moins 1 milliard de dollars par an, permettrait un accroissement de 60 % environ des investissements étrangers dans l'agriculture des pays en voie de développement.

Du Conseil mondial lui-même, tous les pays attendent, selon M. Hannah, *« la volonté politique, le conseil, la coordination et le leadership efficace qui pourra soutenir leurs efforts »*. Il faut pour cela *« former une direction dynamique à un haut niveau »*. Le président a conclu : *« La tâche qui nous attend est immense. Mais si le Conseil pouvait trouver les solutions du problème alimentaire mondial, les bénéfices qu'en tirerait l'humanité tout entière seraient encore plus grands. »*

R. S.

LOGEMENT

AU CONSEIL D'ÉTAT

La représentation des locataires dans les conseils d'administration des OPAC

Les offices publics d'habitations à loyer modéré doivent se transformer en offices publics d'aménagement et de construction (OPAC), institués par la loi du 16 juillet 1971 Un décret du 22 octobre 1973 pris pour l'application de cette loi, a fixé la composition des conseils d'administration de ces nouveaux établissements et y a prévu une représentation des locataires.

Deux dispositions de ce décret ont fait l'objet d'un recours pour excès de pouvoir : la première privait du droit de vote pour la désignation des représentants des locataires ceux d'entre eux qui avaient un retard dans le paiement de leur loyer ; la seconde prévoyait que nul ne pouvait être proclamé élu si le nombre des votants n'avait pas atteint 50 % de celui des électeurs.

Par un arrêt d'assemblée du 20 juin, rendu sur le rapport de M. Rigaud et les conclusions de M. Rougevin-Baville, après observations de M° Vincent, le Conseil d'Etat a rejeté ce recours (décision sieur Val et Confédération nationale du logement).

Sur le premier point, il a considéré que le gouvernement n'avait pas méconnu le principe d'égalité des citoyens devant la loi en refusant la qualité d'électeur et d'éligible aux locataires ayant des retards dans le paiement de leur loyer, car ces derniers se trouvaient envers l'Office dans une situation différente de ceux qui s'acquittent ponctuellement de leurs obligations. En effet, le principe d'égalité n'est violé que si les décisions administratives traitent différemment des personnes qui sont placées dans une situation identique.

Sur le second point, la décision du Conseil d'Etat juge que le gouvernement pouvait prendre toutes mesures propres à assurer une représentation de l'ensemble des locataires et que, à cette fin, il pouvait légalement fixer une règle destinée à conférer un caractère véritablement représentatif aux membres du conseil d'administration chargés de représenter les intérêts des locataires.

MONNAIES

L'IRAK ET L'ALGÉRIE EMPRUNTERAIENT EN EURODEVISES

Pour la première fois, l'Irak s'apprêterait à se présenter sur le marché des eurodevises pour y lever un emprunt de 500 millions de dollars à cinq ans et à un taux d'intérêt supérieur de 1,5 % au taux d'intérêt interbancaire à six mois sur la place de Londres. L'Union de banques arabes et françaises (UBAF) sera le chef de file de l'opération.

L'Algérie solliciterait un emprunt du même montant dans des conditions analogues. L'UBAF participerait à l'opération, mais c'est la First National Bank of Chicago qui en serait le chef de file. D'autre part, la Banque d'Algérie a lancé un emprunt en dinars de Koweït pour 34,5 millions de dollars.

Le sultanat d'Oman, à son tour, lèverait sur l'euromarché un emprunt de 50 ou 75 millions de dollars, avec l'UBAF encore comme chef de file.

Ces diverses opérations donnent à penser que la basse conjoncture du marché pétrolier oblige plusieurs pays de l'OPEP à compléter les revenus qu'ils tirent de l'or noir par des emprunts.

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	5 3/8	6 3/8	4 1/2	5 1/2	7 1/2	8 1/2
1 mois	5 3/4	6 1/4	4 5/8	5 1/8	2 7/8	3 3/8
3 mois	6 3/8	6 7/8	4 3/4	5 1/4	3 1/2	4
6 mois	7	7 1/2	5	5 1/2	4 1/2	5

AUTOMOBILE

CONSÉQUENCE DE LA GRÈVE CHEZ CHAUSSON

Renault pourrait être amené à réduire ses horaires

L'usine Peugeot de Saint-Étienne également touchée

La grève commencée il y a six semaines dans les usines Chausson se poursuit. Les unités de Gennevilliers et de Meudon (fabrique des pièces de carrosserie) sont toujours occupées par les salariés l'usine d'Asnières est fermée. Selon la direction, les trois autres usines, situées à Creil, Maubeuge et Reims, fonctionnent presque normalement.

Des grèves tournantes de quelques heures ont cependant été suivies à Reims par une partie du personnel. Les négociations entre la direction et les syndicats ont été totalement interrompues, ce qui, selon la C.G.T., *« est non seulement préjudiciable aux travailleurs de l'entreprise Chausson, mais risque de s'étendre dans les jours suivants à l'ensemble des travailleurs et des entreprises de l'automobile ainsi qu'à tous les sous-traitants dépendant de l'industrie »*.

L'arrêt total de la production des pièces de carrosserie et de certains types de radiateurs commence, en effet, à perturber l'activité de Renault et de Peugeot. La direction de la Régie a annoncé, le 23 juin, au comité d'établissement de Billancourt, qu'elle *« pourrait se trouver dans l'obligation d'appliquer, au cours des prochains jours et pour des raisons techniques, des réductio[ns] d'horaires dans les ateliers [de] l'île Seguin où sont assemblé[es] les R-4 et les R-6 »* (Chauss[on] fabrique des portes et des ai[les] de ces modèles).

Chez Peugeot, on craint, si [la] grève se poursuit, des mises [au] chômage partiel à Saint-Etien[ne] où sont fabriquées des pièces [de] camionnettes J-7 (dont Chau[s]son assurait le montage) et [de] matériel de travaux publi[cs]. Simca-Chrysler affirme, de s[on] côté, n'être *« pas touché »* par [le] conflit de Chausson, dans [la] mesure où il a pu se tourner [à] temps vers d'autres sous-tr[ai]tants.

Le comité d'entreprise [de] Chausson se réunit le m[ardi] 24 juin. A cette occasion, i[l est] possible que des discussions s'[en]gagent entre les syndicats e[t la] direction.

La Fiat 128 3 P : un coupé de circonstance

De notre envoyé spécial

Venise. — Fiat a mis fin à la fabrication, dans la gamme 128, du coupé sport qui avait été présenté au Salon de Turin en 1971. Elle va désormais offrir un autre véhicule, baptisé 128 3 P (trois portes), qui procède de la même mécanique. Signe des temps : la firme de Turin qualifie cette nouvelle voiture de *« berlinette à tout faire »*.

En vérité, peu de choses différencient ce nouveau modèle du précédent, sinon que l'accent, cette fois, n'a pas été mis sur le côté sportif du véhicule, mais sur son caractère *« universel »*.

Le nouveau coupé, présenté en deux versions, 1 100 cm3 et 1 300 cm3, est néanmoins resté sportif, mais il a acquis, au niveau de son utilisation, certains avantages des berlines et du break de la même famille. La carrosserie n'a guère évolué extérieurement, mais l'habitabilité a été améliorée, et la possibilité de rabattre la banquette et le dossier arrière augmente évidemment la capacité du coffre (320 dm3 à 920 dm3).

La surface vitrée du véhicule a gagné 10 % en valeur. La visibilité, grâce à un large hayon plat avec lunette de grande dimension, est également améliorée. La silhouette du coupé par rapport à celle de la 128 sport est plus élancée et plus simple. A l'arrière, les deux groupes optiques comportent trois éléments chacun, dont un feu de recul.

Sur le plan de la mécanique, les moteurs sont les mêmes que c[eux] qui équipaient les coupés sp[ort], mais l'emploi d'une nouvelle cula[sse] à chambres de combustion [re]duites (déjà utilisée sur cert[ains] modèles de la gamme) per[met] d'augmenter le taux de compr[es]sion (de 8,8 à 9,2) ; le cou[ple] moteur passe de 8,4 à 8,9 [kgm] DIN à 4 100 tours/minute p[our] la 1 100, et de 9,4 à 10,2 kgm [à] 3 900 tours/minute pour la 1 3[00]. Les puissances/moteur respecti[ves] sont de 65 à 73 ch à 6 000 tou[rs/]minute et les vitesses de poi[nte] de 150 à 160 km/heure.

La consommation de carbur[ant] s'établit d'après nos essais, [tant] sur route que sur autoroute, [à] 7 litres à la moyenne de 100 km [/h] pour le 1 100 et à 8,5 litres p[our] la 1 300. Signalons enfin que [la] 128 3 P répond d'ores et déjà [aux] nouvelles normes antipollution é[ta]blies pour la C.E.E., qui doiv[ent] entrer en vigueur en octobre p[ro]chain.

Ces deux berlinettes s'intègr[ent] parfaitement à la gamme des 1[28] dont le succès se traduit, en chiffr[es], par 2 400 000 unités fabriquées [à] ce jour. On comprend dès lors [le] choix de Fiat, qui consiste à am[é]liorer dans ses gammes, et à [la] lumière de la conjoncture et [du] coût du moment, des véhicul[es] dont l'accueil auprès du public [ne] s'est pas jusqu'ici démenti.

CLAUDE LAMOTTE.

AFFAIRES

LA CRISE DU MARCHÉ DES SUCRES BLANCS

Vers le dénouement à petits pas...

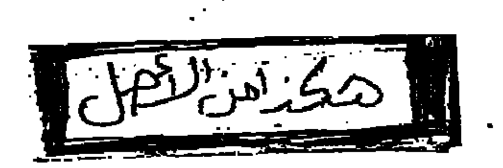
La décision prise le 20 juin par le Conseil d'Etat d'annuler l'autorisation de suspendre les opérations sur le marché international des sucres blancs à Paris, accordée le 3 décembre 1974 par M. Ansquer ministre du commerce et de l'artisanat, semble avoir débloqué quelques rouages dans un mécanisme grippé depuis sept mois.

Dans la première conférence de presse tenue depuis le début des événements, le cabinet de M. Ansquer a annoncé qu'un nouveau règlement général des marchés à terme des matières premières serait examiné le 3 juillet par les chambre de commerce de Paris, en tenant compte des conlusions de M. de Montremy, inspecteur général des finances.

Il a confirmé qu'une nouvelle caisse de liquidation, ou plutôt de « compensation », au capital de 10 à 15 millions de francs, souscrit par les grandes banques parisiennes et le clearing de Londres, liée par une convention à la Compagnie des commissionnaires agréés, allait être mise en place pour remplacer l'ancienne Caisse de liquidation, dotée en hâte d'un administrateur provisoire pour éviter que son président, M. Bauche, ne fasse, en appelant ses garanties statutaires (déposits) sur la base des cours actuels, très bons, sauter tout le système.

Le cabinet de M. Ansquer, enfin, a laissé entendre qu'une proposition transactionnelle, formulée par les négociants en sucre qui s'étaient portés « vendeurs » en décembre dernier, était examinée par les « acheteurs », dont l'ancienne Caisse de liquidation, au niveau de 5 700 F, alors que le dernier cours coté était de 6 290 F le 2 décembre 1974, et que le cours moyen qui aurait résulté de l'application du fameux article 22 du règlement était de 7 400 F.

Le « trou » à combler serait aussi ramené de 200 millions de francs environ à 84 millions de francs, dont 50 millions de francs à la charge de l'ancienne Caisse, qui a repris les engagements de Maurice Nataf, ex-commissionnaire agréé. Celui-ci, dans une conférence de presse surprise, a affirmé être victime avec ses quatre cent cinquante clients particuliers, des agissements de quatre maisons de commerce de sucre.



LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

SYNDICATS

LE 39e CONGRÈS DE LA C.G.T.

Séguy assure qu'il n'a pas voulu attaquer la C.F.D.T.

congrès de la C.G.T. réuni au Bourget ntinué, lundi 23 juin, la discussion du ort de M. Séguy. Plus de cent vingt ués ont demandé la parole : la plupart re eux, à l'image de la salle, étaient eunes militants et assez souvent des nes.

Séguy, répondant à un bref « message positif » de la C.F.D.T., a affirmé catégoriquement que, la veille, il n'avait nullement eu l'intention d'attaquer M. Edmond Maire et ses amis. Il s'est déclaré « fidèle loyalement » à un accord « qui anime et détermine la vie syndicale française ».

M. Georges Marchais, secrétaire du P.C.F., a assisté à une partie de la séance, lundi après-midi. On a noté également la présence d'autres dirigeants communistes ainsi que celle de MM. Beregovoy (P.S.), André Jeanson (Objectif socialiste). Etaient également invités MM. Pascal Gollet (P.S.U.), Pierre Degisors (MODEF), Jean Poulain (JOC), Bandani Mebarek (Amicale des travailleurs algériens en Europe), etc.

Inité ! Unité ! » Tout le congrès le le slogan et applaudit lonent : M. Georges Séguy vient re le message que le bureau nal de la C.F.D.T. a adressé à .G.T. puis il a présenté la ise de sa propre centrale : c'est sera le plus unitaire.

Edmond Maire l'a dit en trois es phrases : face à la politique térité, de répression et aux vios policières et patronales, *nité d'action entre les deux fédérations est plus nécessaire jamais pour faire aboutir les ndications prioritaires et réunir conditions de changements fonentaux que nous voulons. Ensem- (...) dans l'action et le débat les travailleurs nous pourrons à peu surmonter nos diverces* ». Et la C.F.D.T. salue l'anniaire de l'accord du 26 juin « *la leure référence et le garant de luttes* ».

ant estimé inopportun de venir Bourget comme M. Séguy les y t conviés, les cédétistes sont laconiques et veulent ignorer hilippique que leur a adressée, la e, le chef de la C.G.T. C'est aux nalistes, ailleurs, que M. Maire essera quelques observations bien ies.

son côté, M. Séguy feint de prendre aux « *commentateurs ont interprété le rapport présenté ouverture des travaux de notre grès, au nom du bureau confédéd'une façon telle qu'elle tend accréditer que la C.G.T. s'est e à une agression contre la D.T., qu'elle s'est laissée aller e critique virulente des positions la C.F.D.T. Ceux-là oublient que règle en vigueur, et réciproquent admise entre nos deux orgaations, consiste à nous dire ce nous pensons des problèmes face auxquels nous nous trouvons placés et même, si nous le jugeons utile, de nous le dire publiquement, de telle manière que les travailleurs puissent en être informés et en tirer les conclusions en toute connaissance de cause* ».

L'incident est clos selon une méthode qui, il y a deux mois avait fonctionné dans l'autre sens : M. Maire, devant la presse, s'était plaint du comportement de la C.G.T., disant que la C.F.D.T. ne voulait pas faire les frais des désaccords de la gauche. Trois jours plus tard, après un entretien avec les cégétistes, le leader de la C.F.D.T. assurait que ses propos avaient été déformés, et tout allait apparemment pour le mieux entre les associés.

N'empêche que, dans la discussion générale du rapport de M. Séguy engagée lundi matin pour trois jours, plusieurs délégués ont fait état — sans les dramatiser — des désaccords à la base entre les militants des deux confédérations.

Ces débats, dont les dirigeants cégétistes ont souligné qu'ils avaient été préparés, chez leurs adhérents, par des discussions démocratiques d'une ampleur sans précédent, ont, jusqu'à présent, suivi la tradition des congrès cégétistes. Chacun vient à la tribune retracer son action, ses expériences comme pour renforcer, si besoin était, le contenu du rapport confédéral. Ainsi revivent les épreuves et les combats soutenus chez Chausson et aux chèques postaux, dans les métaux et l'agriculture, l'habillement et la construction, les finances, les journalistes ou les personnels intérimaires. L'UGICT (Union des ingénieurs, cadres et techniciens) a exposé la nécessité de faire progresser la prise de conscience du personnel d'encadrement dans l'action.

La place faite aux délégations étrangères, dans le déroulement des travaux du congrès, a été modifiée en raison de leur affluence. Elles sont au nombre de quarante et une, venue des cinq continents. La plupart sont affiliées à la F.S.M. (Fédération syndicale mondiale) qui regroupe notamment, on le sait, les syndicats des pays de l'Est et qui est notamment représentée par son président, M. Enrique Pastorino, et son secrétaire général, M. Pierre Gensous.

Une « séance solennelle » a été consacrée à ces invités avant l'ouverture du congrès proprement dit, pour faire ressortir le caractère international de la centrale. M. Duhamel, secrétaire confédéral, a prononcé une allocution saluant particulièrement les pays nouvellement parvenus à l'indépendance ou à la liberté. Pour la première fois, afin de gagner du temps, les délégations n'ont pas pris la parole à la tribune, le texte de leurs interventions étant publié dans *le Peuple*, le journal confédéral.

JOANINE ROY.

C.F.D.T. : l'unité d'action ne peut aller de pair avec des tentatives d'hégémonie

A l'issue d'une réunion de leur reau national, les dirigeants de C.F.D.T. ont rappelé à propos congrès de la C.G.T. et des clarations de M. Georges Séguy l'ils ne pouvaient se limiter *qu'à des impressions provisois* ». Ils ont ajouté « *que l'unité action ne peut aller de pair avec s tentatives d'hégémonie ou des lités d'hégémonie, comme cela iste dans le Livre, chez les ckers ou dans certains comités ntraux d'entreprises* ».

Mme Jeannette Laot, secrétaire tionale de la Confédération, a liqué « *que le développement s luttes se poursuivait de façon ersifiée dans de nombreuses treprises, mais qu'elles ne se aient pas entre elles et que le ment n'était pas encore venu ne coordination nationale* ».

Après avoir invité toutes leurs organisations à faire une opération-vérité sur la situation des travailleurs immigrés, les responsables de la C.F.D.T. ont enfin évoqué la situation au Portugal et, d'une façon générale, le passage à une société socialiste : « *La conjonction de la vigilance et de la pression en ce qui concerne la liberté de la presse ne peut qu'être salutaire, mais la gauche ne sera crédible en ce domaine que si elle ajoute à la vigilance sa capacité de définir un projet d'organisation de la presse sous toutes ses formes... Aucun corps professionnel, social ou politique ne peut s'arroger le droit de décider ce qui est bon de publier, de dire ou de montrer... Nous refusons la stratégie qui repose sur des actions d'avant-garde, nous refusons la volonté de débordement de groupes minoritaires.* »

La C.G.T. : un syndicat de soldats ne se justifie pas mais le droit d'association doit être reconnu aux recrues

Dans une brochure d'une cinquantaine de pages, la commission exécutive de la C.G.T. appelle l'ensemble des organisations de la C.G.T. à faire de « *ce que devrait être l'armée* » et le service militaire « *l'une de leurs préoccupations et agir en conséquence* ». La commission exécutive de la C.G.T. se prononce contre l'arme nucléaire et l'utilisation des jeunes du contingent « *contre des grèves* » ou « *contre le peuple* ».

Souhaitant « *une démocratisation du service militaire* » et un relèvement de la solde à 300 francs par mois et indexée sur le SMIC, la C.G.T. écrit notamment à propos des droits nouveaux pour les appelés :

« *Un syndicat de soldats ne se justifie pas pour plusieurs raisons.*

» *D'abord, par définition, un appelé n'est soldat que pour une durée limitée de son existence ;*

» *Ensuite, la situation de pluralité syndicale en France ne permet pas d'envisager de façon efficace l'implantation de syndicats dans les casernes.*

» Par contre, les appelés doi*vent se voir donner la possibilité de désigner parmi eux un délégué qui pourra discuter, débattre de leurs problèmes avec les sous-officiers ou officiers. De la même façon que les délégués du personnel dans les entreprises, les délégués soldats disposeront du temps nécessaire à l'accomplissement de leur mandat et pourront en rendre compte à ceux qui leur font confiance.*

» *Des commissions composées des délégués et des hommes du commandement auront à débattre des litiges qui pourront surgir.*

» *En tout état de cause, le droit d'association doit être reconnu aux appelés.* »

La C.G.T. propose de rétablir la possibilité d'envoyer aux soldats les publications du syndicat, des colis ou des chèques « *selon les occasions et les circonstances* », et elle suggère de restaurer « *le sou du soldat* », créé lors de la première guerre mondiale pour témoigner « *du lien solide entre le jeune travailleur appelé sous les drapeaux et son syndicat* ».

« *Parce qu'il a le mérite de poser en permanence le problème de la liaison nécessaire entre la vie civile et la vie militaire, le « sou du soldat », sous des formes originales et variées, devrait reprendre toute sa place dans nos syndicats auprès de l'ensemble des travailleurs. Le moyen le plus sûr est de le lier à la carte syndicale ou à la cotisation en lui donnant, si possible, un caractère statutaire obligatoire* », conclut la C.G.T.

(*) « La C.G.T. et l'armée », supplément au *Peuple* n° 971.

LA C.G.C. TIENDRA SON CONGRÈS DU 27 JUIN AU 29 JUIN

Le bureau de la C.G.C. a décidé, à l'unanimité, de tenir, comme il l'avait prévu, son congrès du 27 au 29 juin, ce qui permettra d'élire un nouveau président, en remplacement de M. André Malterre. Cette décision a été prise après le jugement — favorable aux thèses des dirigeants actuels — qu'a rendu, le 23 juin, la cour d'appel de Paris. Les juges ont en effet débouté le Syndicat national de la banque qui demandait le report du congrès dans l'attente d'une expertise sur la répartition des cotisations et des mandats.

Considérant qu' « *une décision définitive* (sur cette répartition) *peut être encore lointaine* » et que la cour « *n'a pas à interdire ou à autoriser la tenue du congrès* », les juges ont estimé qu' « *en l'état de la procédure, rien ne s'oppose à la tenue d'un tel congrès à l'initiative des dirigeants de la C.G.C.* » La cour note cependant que ces dirigeants courent « *le risque d'une action en nullité* », à moins qu'un compromis ne soit rapidement dégagé entre les syndicats C.G.C. sur le versement des cotisations.

EMPLOI

ACCORD SUR LE CHOMAGE PARTIEL

L'État va accroître son aide quand l'indemnisation se prolongera au-delà de 80 heures

Après la signature, lundi 23 juin, par le C.N.P.F. et tous les syndicats d'un accord sur le chômage partiel, le gouvernement a confirmé que le « régime d'aide publique sera harmonisé avec le nouveau régime conventionnel et se trouvera amélioré ».

Quatre observations principales se dégagent après la signature de l'accord et les déclarations faites par le ministre du travail, M. Michel Durafour.

● UN ACCORD PLUS JUSTE. — La nouvelle formule, qui consiste à indemniser au taux de 50 % la rémunération horaire des salariés avec un minimum de 7 francs, soit 98 % du SMIC, lorsque la durée du travail descend en-dessous de quarante heures, est en net progrès sur le système précédent, qui ne prévoyait qu'un versement forfaitaire. En optant pour la proportionnalité et en décidant de revaloriser l'allocation minimale si le SMIC est majoré (s'il dépasse 7,70 francs, alors qu'il atteint 7,12 francs actuellement, les signataires doivent se réunir), les partenaires sociaux ont décidé de mettre fin à une injustice certaine qui frappait de nombreux O.S., gagnant plus de 2 400 francs par mois, ainsi que les ouvriers professionnels.

● UN ACCORD PROVISOIRE. — Le texte conventionnel, qui entrera en application dès que le gouvernement aura donné son agrément, c'est-à-dire compte tenu des délais administratifs, à compter du mois d'août, est applicable jusqu'au 31 décembre 1975. En fait, il semble bien que le C.N.P.F. ne pourra revenir sur la nouvelle formule d'indemnisation. En réduisant la durée d'application de l'accord, le patronat entend surtout prendre une assurance contre les aléas de la conjoncture : si la crise économique se prolonge au-delà de 1975, le C.N.P.F. est prêt à maintenir l'accord, à condition d'obtenir du gouvernement une aide supplémentaire à celle qui est envisagée d'ici à la fin de l'année.

● UNE SUBVENTION DE L'ETAT. — En améliorant l'indemnisation du chômage partiel, le C.N.P.F. a, par avance, reçu l'assurance que l'Etat accroîtrait son aide aux entreprises en difficultés. Lorsque le chômage partiel sera d'une durée inférieure à 80 heures, le patronat versera 4,50 F et l'Etat 2,50 F ; lorsque le chômage partiel sera compris entre 80 et 160 heures, l'entreprise versera 3,50 F et l'Etat 3,50 F ; au-delà, les indemnisations seront respectivement de 2,50 F et 4,50 F.

● L'ADHESION GENERALE DES SYNDICATS. — Pour la première fois depuis octobre 1974, toutes les confédérations ont décidé de parapher un accord avec le C.N.P.F. Pour F.O., qui n'a jamais fait défaut, le nouveau texte démontre qu'un dialogue constant permet d'améliorer sans cesse la politique contractuelle. Pour la C.G.T. et la C.F.D.T., qui avaient boudé les conventions précédentes, c'est, au contraire, la preuve que leur fermeté permet d'aboutir à des succès, que les deux confédérations estiment cependant limités. — J.-P. D.

● LES ORGANISATIONS C.G.T. ET C.F.D.T. DU SECTEUR PUBLIC, réunies le 23 juin, ont fixé une plate-forme de revendications immédiates « *au titre de l'année en cours* » : minimum de rémunération à 2 000 F dans la fonction publique, acompte mensuel de 300 F soumis à retenue pour les retraites, à valoir sur une remise en ordre des rémunérations et des classifications; maintien et progression du pouvoir d'achat.

INDUSTRIE

DES CONTRATS-TYPES VONT ÊTRE DIFFUSÉS POUR PROTÉGER LES SOUS-TRAITANTS.

Des mesures législatives et réglementaires vont être prises pour mieux protéger les sous-traitants vis-à-vis des défaillances des entreprises donneurs d'ordres.

M. Vincent Ansquer, ministre du commerce et de l'artisanat, a réuni, depuis plusieurs mois, un groupe de travail interministériel qui envisage les solutions suivantes : contrats-types, fonds de garantie, paiements directs, transparence des contrats.

Une première étape vient d'être franchie : les organisations professionnelles concernées ont préparé des contrats-types entre les sous-traitants et leurs donneurs d'ordres. C'est notamment le cas de la Fédération nationale du bâtiment (F.N.B.) et du Centre national de la sous-traitance (CENAST). Ces contrats-types vont, à la demande de M. Vincent Ansquer, être diffusés très largement.

CORRESPONDANCE

L'innovation en temps de crise

A la suite du compte rendu du colloque sur le redéploiement industriel publié dans le Monde *du 29 mai, sous le titre « A la japonaise ? », M. Christian Marbach nous adresse les précisions suivantes concernant la Société pour le financement de l'innovation :*

Sofinnova n'a pas une activité réduite. Ses actionnaires, après lui avoir d'abord, en 1971, confié un capital de 2,5 millions de francs, et même, si on tient ses moyens jusqu'à 39 millions de francs, et même, si on tient compte de ses sociétés sœurs françaises ou étrangères et en particulier de Batinnova, jusqu'à 60 millions de francs. Cela représente, sur une période de trois ans, une croissance exceptionnelle. Ces moyens lui ont permis d'investir en trois ans dans plus d'une soixantaine d'entreprises françaises ou étrangères, innovatrices, et de croissance, et d'aborder avec détermination certains secteurs : le bâtiment et les travaux publics, les énergies nouvelles.

Ces points purement factuels rappelés, et me refusant d'ailleurs de crier au succès (ce qui serait très déraisonnable à propos d'un métier nouveau à peine défriché en France), *j'aimerais* porter à votre connaissance, et à celle de vos lecteurs, deux réflexions qu'il m'inspire. La première, c'est que la conjoncture actuelle est à l'évidence très difficile pour certaines entreprises jeunes, et donc pour certaines de celles que nous finançons. (...) Il serait regrettable que cette situation compromette un élan que nous avons essayé de donner au moment même où la France a, plus encore qu'il y a quelques années, besoin de favoriser l'innovation technologique et de promouvoir l'esprit d'entreprise.

Aussi bien, et c'est ma seconde réflexion, les moyens dont dispose la Sofinnova sont-ils certainement trop réduits encore par rapport aux besoins français de ce type d'interventions. Les apports en fonds propres procurés par certains organismes spécialisés avec lesquels nous travaillons en étroite liaison comme l'IDI, les S.D.R., les autres sociétés de venture-capital, sont insuffisants pour couvrir les besoins des P.M.E., et une politique volontariste me paraît indispensable.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



COMPTOIR DES ENTREPRENEURS

EMPRUNT 11,30 %

DE F 250 000 000

OBLIGATIONS DE F 1 000

ÉMISSION AU PAIR

(soit 1 000 F par obligation)

JOUISSANCE DU 15 JUILLET 1975

TAUX de RENDEMENT actuariel brut **11,20 %**

INTERETS ANNUELS :
113 F par obligation

PAIEMENT DES COUPONS :
le 15 juillet de chaque année et pour la première fois le 15 juillet 1976

DUREE :
15 ans à compter du 15 juillet 1975

AMORTISSEMENT :
en 12 ans maximum à partir du 15 juillet 1978
— soit par tirage au sort (remboursement au pair)
— soit par rachat en Bourse

COTATION EN BOURSE :
les obligations feront l'objet d'une demande d'admission à la cote officielle de la Bourse de Paris

NOTE D'INFORMATION :
à la disposition du public dans les banques chargées du placement et au siège de la société

Visa C.O.B. n° 75-82 du 29 avril 1975 « B.A.L.O » du 23 juin 1975

S.A. au capital de 165 000 000 de francs
Siège social à Paris, 6, rue Volney
R.C. Paris B. n° 562 064 352 A.P.E. 8905

CREUSOT-LOIRE PARSONS & WHITTEMORE ENTREPRISES (CLE-PW)

Creusot-Loire Entreprises, Parsons & Whittemore (France) et Parsons & Whittemore (France) Entreprises ont décidé de développer en commun leurs activités d'ensembliers industriels à partir de la France dans le domaine de la cellulose, du papier et du carton.

Elles vont créer une filiale commune :

Creusot-Loire Parsons & Whittemore Entreprises (CLE-PW)

Cette filiale se consacrera, mondialement, à l'étude et à la réalisation d'usines de cellulose, papier et carton et d'installations intervenant en amont et en aval.

Creusot-Loire Entreprises et Parsons & Whittemore (France) Entreprises sont déjà les plus importants ensembliers français dans ce domaine. Les deux sociétés ont actuellement en cours de réalisation une dizaine de contrats, dont les principaux sont en Algérie, en Angola, au Chili, au Mexique, aux Philippines, en Union soviétique et en Yougoslavie.

Creusot-Loire Parsons & Whittemore Entreprises bénéficiera du support technique du groupe Parsons & Whittemore, notamment pour les grandes usines de cellulose.

Creusot-Loire Entreprises apportera à sa nouvelle filiale le support industriel du groupe Creusot-Loire.

Creusot-Loire Parsons & Whittemore Entreprises occupera donc une position de tout premier plan en France et dans le monde.

La création de la nouvelle société interviendra dans les prochaines semaines.

Le capital de 4 000 000 de francs sera souscrit à parts égales par les deux partenaires.

Le conseil de surveillance sera composé de :
MM. K. F. Landegger, président, D. M. Aubry, C.C. Landegger, H. L. Nathan, et de
MM. J.-L. Devoisselle, G. Gatin, H. Madinier, F. Mayer.

Le directoire sera composé de :
MM. Vigroux, président ; G. Breton, directeur général ; P. Poulain, directeur financier.

M. B. Lautier, président de Parsons & Whittemore (France), sera conseil auprès du directoire.





ASSURANCES ABEILLE ET PAIX

Les assemblées générales ordinaires des quatre principales filiales françaises de la société Assurances Abeille et Paix se sont réunies le 20 juin 1975.

ABEILLE IGARD

Le bénéfice disponible, qui s'élève à 22 844 370 F après 3 233 010 F de moins-values à long terme, a permis une dotation de 12 500 000 F aux réserves et une distribution globale de 9 875 240 F, en progression de 17,8 % par rapport à l'année passée.

Chaque action recevra un dividende de 18 F, auquel s'ajoute un impôt déjà payé au Trésor de 9 F.

M. Michel Marchal, président-directeur général, a indiqué aux actionnaires que les primes émises entre le 1er janvier et le 30 avril 1975 sont en progression de 15 % par rapport à la période correspondante de 1974, malgré un taux d'expansion limité à 7 % en automobile. En matière de sinistres, la situation se présente à la même date de façon relativement satisfaisante.

PAIX AIRD

Sur un bénéfice de 10 822 638 F, après 1 766 420 F de moins-values à long terme, les affectations aux réserves portent sur 6 628 902 F, et la distribution représente 4 075 054 F, en augmentation de 15 %.

Le dividende unitaire a été fixé à 26,90 F, auquel s'ajoute un impôt déjà payé au Trésor de 13,45 F.

Dans son allocution, M. Georges Giorgetti, président-directeur général, a précisé que, du 1er janvier au 30 avril 1975, les émissions de primes sont en augmentation de 14 %, alors que, pour la branche automobile seule, ce taux est de 8,7 %. En ce qui concerne les sinistres, on note une détérioration en incendie, aussi bien en risques simples qu'en risques industriels.

ABEILLE VIE

L'exercice, qui a été marqué par le dégagement de fortes plus-values immobilières, se solde par un bénéfice de 22 081 089 F, comprenant 17 441 581 F de plus-values à long terme. Ce résultat est affecté à raison de 19 441 581 F aux réserves et 2 697 300 F à la distribution (+ 15,7 %).

Un dividende unitaire de 9 F, auquel s'ajoute un impôt déjà payé au Trésor de 4,50 F, a été décidé.

M. Philippe de Monplanet, président-directeur général, a fait état d'une augmentation des primes émises en France de 18 % au 30 avril 1975.

PAIX VIE

Le bénéfice disponible de l'exercice, qui atteint 1 598 267 F après 279 761 F de moins-values à long terme, est affecté aux réserves pour 350 000 F et permet une distribution globale de 1 288 000 F aux actionnaires, en progression de 32 % sur la précédente.

Chaque action recevra un dividende unitaire de 10 F, auquel s'ajoute un impôt déjà payé au Trésor de 5 F.

M. Max Sage, président-directeur général, a souligné que les primes émises entre le 1er janvier et le 30 juin 1975 sont en progression de 18 %, mais que le nombre des rachats est en accroissement sensible.

Les dividendes arrêtés seront mis en paiement le 30 juin 1975.

Sur le plan financier, la moins-value latente globale sur les portefeuilles de valeurs mobilières résultant des cours de Bourse au 31 décembre 1974 a été en grande partie annulée par suite de l'évolution des marchés financiers.

SOCIÉTÉ DU YACHT CLUB INTERNATIONAL DE BORMES-LES-MIMOSAS

Société anonyme
au capital de 12.080 000 F
Siège social :
Port de plaisance
de BORMES-LES-MIMOSAS (83230)
R.C. Toulon 75 B 59.

AVIS DE CONVOCATION

MM. les actionnaires de la Société du YACHT CLUB INTERNATIONAL de BORMES-LES-MIMOSAS sont convoqués pour le :

samedi 12 juillet 1975 à 10 h.

À Bormes-les-Mimosas, dans les salons du Club House du port, à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

— Rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice du 1er avril 1974 au 31 mars 1975 ;
— Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes dudit exercice social et rapport spécial sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966 ;
— Approbation de ces rapports, bilan, comptes et affectation des résultats ;
— Quitus aux administrateurs ;
— Nomination de commissaires aux comptes ;
— Exposé sur la situation administrative de la société, au regard de la concession ;
— Questions diverses.

Le Conseil d'administration.

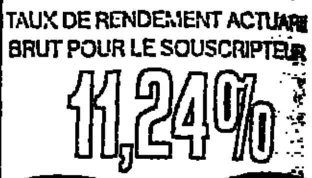
PROFILÉS ET TUBES DE L'EST

Réunis en assemblée générale ordinaire le 20 juin 1975, sous la présidence de M. Henri de Wendel, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1974.

Le bilan arrêté au 31 décembre 1974 totalise 193 930 900 F contre 163 millions 733 000 F au 31 décembre 1973. Le compte d'exploitation générale présente un résultat de 7 205 000 F après dotation aux comptes d'amortissements des immobilisations (7 millions 857 000 F) et de provisions (718 300 F). Le compte de pertes et profits se solde, après la prise en compte de la provision pour hausse des prix (2 901 000 F) et de l'impôt sur les bénéfices (1 763 000 F), par un bénéfice net de 1 939 987 F.

Sur la proposition du conseil d'administration, l'assemblée a décidé d'attribuer aux actionnaires la somme globale de 1 825 600 F. Chaque action au nominal de 50 F recevra donc un dividende net de 4 F assorti d'un avoir fiscal de 2 F, formant un revenu global de 6 F. Il sera mis en paiement à partir du 15 juillet 1975 contre remise du coupon n° 2.

Il est rappelé que le dividende mis en paiement au titre de l'exercice précédent était de 2,50 F correspondant, compte tenu de l'avoir fiscal, à un revenu global de 3,75 F.



GROUPEMENT INTERPROFESSIONNEL FINANCIER ANTIPOLLUTION

4e emprunt antipollution

11,30%

178 millions de F

représenté par
178.000 obligations
de 1.000 francs nominal

PRIX D'ÉMISSION : 1.000 F.
JOUISSANCE : 7 juillet 1975
premier coupon payable
le 7 juillet 1976.
INTÉRÊT ANNUEL : 11,30 %
soit 113 F par obligation
DURÉE : 13 ans
AMORTISSEMENT : en 15 ans
par annuités constantes.
BALO du 23/6/75
Visa COB n° 75-56 du 15/4/75.

TAUX DE RENDEMENT ACTUARIEL BRUT POUR LE SOUSCRIPTEUR

11,24%

M.L.S. PARTICIPATIONS

Tenue le 19 juin, l'assemblée générale ordinaire annuelle a appr[ouvé] les comptes et le bilan de 1974 [qui] font apparaître un bénéfice net [de] 1 307 775 F comprenant 696 787 F [de] plus-values nettes à long terme.

Elle a voté la distribution [d'un] dividende de 8,10 F par action (c[on]tre 7,40 F), ce qui, compte ten[u de] l'impôt déjà payé au Trésor (a[voir] fiscal de 4,05 F), assurera un rev[enu] global de 12,15 F par titre (co[ntre] 11,10 F).

Ce dividende, qui sera représ[enté] par le coupon n° 63, sera mis [en] paiement le lundi 30 juin aux [gui]chets de la Banque Worms, de [la] Banque Rothschild, de la Ban[que] de Neuflize, Schlumberger Mallet [et] de MM. Hottinger et Cie.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALSACIENNE DE BANQUE

L'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social, à Strasbourg, le 20 juin 1975, sous la présidence de M. Guillaume Labadens, président du conseil d'administration, a approuvé la fusion-absorption par la Société générale alsacienne de banque de la Société française de banque et de dépôts, Francibank, dont elle détenait depuis 1924 20 % du capital. Francibank exerçait son activité bancaire uniquement en Belgique.

De son côté, l'assemblée générale extraordinaire de la Francibank du 19 juin 1975 a approuvé cette fusion-absorption.

L'opération, dont le projet avait été annoncé lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 avril 1975, apporte à la Société générale alsacienne de banque huit guichets supplémentaires à Bruxelles (2), à Anvers, à Charleroi, à Gand, à Liège, à Courtrai et à Malines.

La vocation européenne de la Société générale alsacienne de banque s'en trouve renforcée. En effet, à côté de ses cent vingt-cinq implantations en Alsace et en Lorraine mosellane, la Société générale alsacienne de banque est également présente en République fédérale d'Allemagne (six guichets), en Suisse (deux guichets), au Grand-Duché de Luxembourg, en Autriche par sa filiale la Société générale alsacienne de banque A.G. et en République démocratique allemande par un bureau de représentation à Berlin, établi en commun avec la Société générale.

Le calcul de la rémunération des actionnaires de la Francibank par attribution d'actions nouvelles Sogenal tient compte de la valeur intrinsèque des titres, des dépôts de la clientèle et du produit brut bancaire de chaque établissement. Les commissaires aux comptes et le commissaire aux apports ont approuvé un rapport d'attribution de 5 actions nouvelles Sogenal pour 8 actions Francibank.

A la suite de cette opération, le capital de la Société générale alsacienne de banque a été porté de F 60 000 000 à F 67 000 000. Une prime de fusion de 25 500 000 a été dégagée. Au bilan, les fonds propres de la Société générale alsacienne de banque passent de F 100 000 000 à F 133 000 000.

L'assemblée générale extraordinaire a également autorisé le conseil d'administration à porter le capital social en une ou plusieurs fois de F 67 500 000 à F 100 000 000.

G.I.A.C.

Assemblée générale des actionnaires du 19 juin 1975

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est tenue le jeudi 19 juin 1975 au siège social sous la présidence de M. Gilbert Imhaus, président du conseil d'administration.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1974 et adopté toutes les résolutions qui lui étaient soumises.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration a réélu comme président M. Gilbert Imhaus, et a confirmé M. Bernard Bourdille dans ses fonctions de directeur général.

Le G.I.A.C. prépare pour le début de l'année 1976 son dixième emprunt obligataire.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

Loi du 16 juillet 1971 sur la Formation Permanente

LE CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LA DISTRIBUTION DE PARIS

offre aux CADRES D'ENTREPRISES la possibilité d'actualiser et de perfectionner leurs connaissances de la commercialisation et du marketing des produits et services.

· Délivrance d'un diplôme

Renseignements : CESDIP
79, av. de la République
75011 Paris - Tél. 355-42-22

ETS NICOLAS

L'assemblée ordinaire du 20 juin 1975 a approuvé les résolutions du conseil d'administration. Le dividende payable le 7 juillet a été fixé à 9 F, soit avec l'impôt déjà versé au Trésor, un revenu global par action de 13,50 F.

L'assemblée a nommé administrateurs M. Frédéric Chandon de Briailles et la Société des vins de France.

Le rapport du conseil indique notamment que :

— Sur le marché intérieur, le volume global des ventes a été maintenu, pendant l'exercice, au niveau de l'exercice précédent avec une progression sur les vins en bouteilles ;
— Sur les marchés étrangers, les ventes de la filiale Nicolas Europe, supérieures de 24,64 % à celles de l'exercice précédent, ont atteint 27 300 000 F ;
— Le chiffre d'affaires hors droits et taxes de la société était, à fin mars 1975, supérieur de 7,06 % à celui de la période correspondante de l'exercice écoulé.

BIS S.A.

L'assemblée générale ordinaire de la Société BIS S.A. tenue le mardi 17 juin 1975, sous la présidence de M. Laurent Negro, président-directeur général, a approuvé les comptes de l'exercice 1974.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 516 208 657 F contre 455 068 038 F soit une augmentation de 13,4 % par rapport à 1973.

Le bénéfice net de l'exercice 1974 s'élève à 15 872 833 F contre 15 083 491 F en 1973. Ce résultat tient compte du versement de 2 868 284 F au titre de la contribution exceptionnelle de 18 % et de la réintégration de la provision pour investissements constituée en 1969, soit 1 163 857 F. Après neutralisation de ces éléments exceptionnels, le résultat de l'exercice présente une amélioration de 16,5 % par rapport à 1973.

L'assemblée a décidé la distribution d'un dividende de 10 F net par action auxquels s'ajouteront les 0,70 F mis en réserve et qui n'ont pu être distribués en 1974 pour tenir compte des recommandations du ministère des finances, soit au total 10,70 F + 5,35 F d'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) contre respectivement pour l'année 1973 : 6,30 F et 3,15 F.

Le conseil a souligné dans son rapport l'intention de la société d'exercer son action dans trois directions principales :

— Consolidation de sa position dominante dans le travail temporaire en France (à ce jour cent vingt-quatre agences) ;
— Développement de ses activités de travail temporaire à l'étranger (dix-sept agences déjà en service) ;
— Effort de diversification par l'intermédiaire des filiales : TMG, BIS Formation et SIB créée en 1974 pour répondre aux besoins de la reprographie et de l'informatique.

Dans son allocution, le président a notamment indiqué qu'au terme de vingt années d'existence, BIS leader de sa profession en France et en Europe, fort de son réseau, de ses méthodes, de son style, pouvait aborder avec une très grande confiance la nouvelle étape de sa croissance.



Société Anonyme au Capital de 333.657.415 Francs

EXERCICE 1974
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 1975

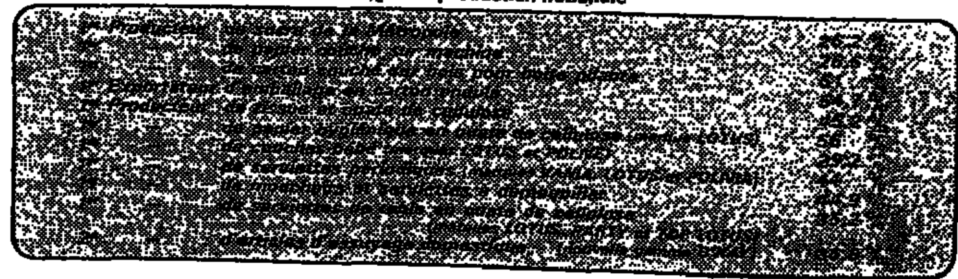
Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1974 ont été approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 18 juin 1975 sous la présidence de M. Ferdinand BEGHIN.
Après dotation de F. 215.870.294 aux amortissements et constitution de F. 75.864.885 de provisions, le bénéfice net de l'exercice ressort à F. 10.825.165, dont F. 1.116.849 de plus-values à long terme. L'exercice précédent s'était soldé par un bénéfice de F. 2.096.200.
Sur la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée a décidé de prélever sur la réserve de renouvellement des immobilisations une somme de F. 30.900.149. Ajouté au bénéfice de F. 10.825.165, ce prélèvement permet notamment de répartir à chacune des 5.133.191 actions constituant le capital un dividende de F. 7,35. Compte tenu de l'impôt de F. 3,67 déjà payé au Trésor (avoir fiscal) le revenu global par action s'élèvera à F. 11,02, montant égal à celui de l'exercice précédent.

Le Conseil d'Administration a décidé de mettre le dividende en paiement à partir du 18 juillet 1975.

ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES *(en millions de F.)*

	1973	1974	Variations 1974/1973
CHIFFRE D'AFFAIRES, hors taxe			
Division Sucre	1 721,1	1 953,5	+ 13,5 %
Division Papier-Carton	852,6	1 354,1	+ 58,8 %
	2 573,7	3 307,6	+ 28,5 %
dont EXPORTATIONS			
Division Sucre	383	474	+ 23,7 %
Division Papier-Carton	91	165	+ 81,1 %
	474	639	+ 34,8 %

PERFORMANCES 1974
en % de la production nationale

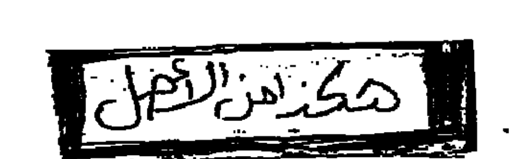


INVESTISSEMENTS 1975

- Une nouvelle sucrerie à CONANTRE (Marne) d'une capacité de 14 000 T/Jour de betteraves qui produira 140 000 T de sucre par an, entrera en service en septembre 1975.
- Une caisserie de 25 000 T par an a été mise en route à Saint-Just-en-Chaussée (Oise).

Les personnes désireuses de recevoir la brochure du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1974 peuvent en faire la demande à BEGHIN-SAY - 59239 THUMERIES.

QUIDIUM DE PUBLICITÉ PRODIL



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

23 JUIN

...é encore bien orienté mais plus irrégulier

...semaine n'a pas trop mal ...ncé à la Bourse de Paris. ...ique plus irrégulière, la ten... est restée dans l'ensemble ...bien orientée et des progrès ...iables ont encore été ac...s dans divers comparti... L'attention s'est une fois ...s concentrée sur la construc... électrique (Radiotechnique, Moulinex, T.R.T., Signaux, C.S.F.). Ailleurs, les haus... ...t été beaucoup plus dissé...s. Au total, l'on en a dé...é une bonne quarantaine ...onnant de 1 % à 2 %.

...éance n'en a pas moins été décevante, ainsi qu'en té...e l'indice Cappeliez qui, à 15, n'enregistrait qu'une ...e de 4,73 points à 780,32. ...le vif redressement des va... françaises enregistré à la ... du week-end, on pouvait ...r mieux, d'autant que ce ...tait le premier du nouveau ... boursier. Mais faut-il s'en ...er ? La reprise de vendredi, ...ublions pas, avait été pure... technique et aucun facteur ...tible de raviver l'optimisme ...parvenu à la connaissance du ...ié. Sans la persistance d'un ...nt d'achats étrangers, le ...riement de la Bourse aurait ...blement été beaucoup moins ...aisant.

... taux de l'argent placé en re... a été fixé à 3 1/2 % contre ... % à fin mai.

... valeurs étrangères ont été ...sement traitées. Les améri...s ont fléchi pour la plupart. ...ularité des pétroles interna...ux. Les allemandes, en re...he, sont restées bien disposées ... mines d'or, sur les avis de ...res, se sont assez vivement ...ssées.

... le marché de l'or, toujours ...calme, les cours ont varié de ... presque insignifiante. Le ...t a perdu 5 F à 21 595 F ...s 21 600 F) et le kilo en barre ... à 21 520 F. Le napoléon, à ...rse, a gagné 0,10 F à 235,20 F. ...olume des transactions est ...u de 8,25 à 6,72 millions de ...s.

LONDRES

La baisse s'accélère

La forte baisse enregistrée lundi s'est accélérée mardi dans la crainte, plus forte que jamais, d'un blocage des prix par le gouvernement. Les magasins et les produits alimentaires sont les plus touchées. Effritement des mines d'or.

OR (ouverture) (dollars) : 162 25 contre 162 40

VALEURS	CLOTURE 23/6	COURS 24/6
War Loan 3 ½ %	24 1/8	24 1/8
Beechams	278 ...	273 1/2
British Petroleum	520 ..	512 1/2
Shell	308 ...	304 ..
Vickers	131 ...	129 ...
Imperial Chemical	272 ...	267 ..
Courtaulds	121 ...	118 ..
De Beers	302 ...	302 1/2
*Western Holdings	37 ...	37 3/8
Rio Tinto Zinc Corp	180 ..	179 ...
*West Driefontein	50 3/4	51 ...

(*) En livres.

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE Base 100 : 31 déc. 1974.)

	20 juin	23 juin
Valeurs françaises ..	122,1	122
Valeurs étrangères ..	123,6	123,5

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	71,4	71,8

NOUVELLES DES SOCIETES

CAISSE DE LIQUIDATION DES AFFAIRES EN MARCHANDISES. — La cotation des actions de la société a été suspendue jusqu'à nouvel avis à la suite de la nomination d'un administrateur provisoire.

DROITS DE SOUSCRIPTION

VALEURS (Actions et parts)	Modalités	Derniers cours
Chimique routière, c. 29	1 p. 3	..
Denain-N.-E.-Longwy, c. 11	1 p. 10	3 85
Jacques Borel int., c. 17	1 p. 5	7 ..
Océanic, c. 28	1 p. 1	8 15
Thomson-Brandt, c 27	1 a.p. 5 a.	6 50
Norsk Hydro, dr.	1 p. 3	35 40

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	23/6	24/6
1 dollar (en yens) ...	294 75	295 85

NEW YORK

Au plus haut de l'année

D'abord très indécis, puis en léger repli, Wall Street a repris son avance durant la séance de lundi, et en clôture l'indice des industrielles s'inscrivait à son plus haut niveau de l'année.

L'activité s'est toutefois sensiblement ralentie : 20,72 millions de titres ont changé de mains contre 26,26 millions vendredi.

Le renchérissement des bons du Trésor, qui a déclenché une hausse des taux d'intérêt à court terme, est à l'origine de la faiblesse initiale du marché. Les opérateurs se sont un long moment interrogés sur la signification de cette évolution soudaine. L'intervention de la Réserve fédérale en début d'après-midi a atténué et la tension sur le loyer de l'argent et leur appréhension. Ajoutons que les propos optimistes tenus par le chef des conseillers économiques de la Maison Blanche sur la reprise prochaine de l'expansion économique ont joué en faveur de l'avance.

Les « blues chips » ont été particulièrement favorisées. Fermeté des produits chimiques, des sidérurgiques, des services publics et des pétroles.

Sur 1 843 valeurs traitées, 990 ont monté, 478 ont baissé et 375 n'ont pas varié.

Indices Dow Jones : transports, 167,81 (+ 1,06) ; services publics, 86,50 (+ 0,26).

VALEURS	COURS 20/6	COURS 23/6
Alcoa	46 3/8	46 1/2
A.T.T.	50 1/2	50 5/8
Boeing	29 3/4	30 3/4
Chase Manhattan Bank	38 3/8	36 5/8
Du Pont de Nemours	123 1/2	126 1/2
Eastman Kodak	103 3/4	105 ...
Exxon	91 ...	91 1/4
Ford	37 1/8	37 3/8
General Electric	47 3/4	48 3/4
General Foods	27 ...	27 ..
General Motors	45 1/8	45 1/4
Goodyear	18 1/8	18 1/8
I.B.M.	208 3/8	213 ...
I.T.T.	23 3/4	23 3/4
Kennecott	38 3/8	39 3/8
Mobil Oil	47 1/4	48 ...
Pfizer	31 1/4	31 ...
Schlumberger	84 1/4	86 ...
Texaco	27 1/4	27 1/2
U.A.L. Inc.	18 7/8	20 1/4
Union Carbide	61 1/2	62 ...
U.S. Steel	61 ...	61 1/4
Westinghouse	18 1/8	18 1/2
Xerox	67 3/8	68 1/2

Taux du marché monétaire

Effets privés .. .. 7 1/4 %

BOURSE DE PARIS — 23 JUIN — COMPTANT

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Séquanaise Banq.	206 ..	212 ..	Un. Imm. France	113 50	114 ..
SLIMINCO	6135 ..	135 ..	Acier Investiss.	108	100 ..
Sté Cent. Banque	70 ..	70 50	Gestion Sélect.	168 50	170

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Shell Française	.. ..	75 70	West Rand	18 50	18 50	Fructidor	129 34	123 37
			Alcan Alum.	.	94 ..	Gestion Mobilière	173 76	165 88
			Cominco	169	C111 ..	Mondiale Invest.	167 46	159 87
			Finoutremer	..	132 .	Obligam	126 86	120 33
Carbone-Lor.	108 ..	108	Minerais Ressourc	15 05	15 05	Optima	128 30	122 48
Cochery	41 ..	42 ..	Noranda	136 50	143 20	Planinter	252 54	241 09
Delalande S.A.	425 .	420	Vieille Montagne.	506 ..	494 50	Sicavimmo	170 11	162 40
Finalens	34	34				S. I. Est	326 74	311 92
FIPP	38 50	39 70	Am. Petrofina	129 20	129	Soginco	110 34	105 34
(Ly) Gerland	235	230	British Petroleum	46 90	44 80	Sogister	356 34	340 18
Grande-Paroisse	d 97	d 97 .	Gulf Oil Canada	124 ..	125 ..	Univalor	138 48	145 04
Hefles G. et dér.	138 60	136 .	Petrofina Canada	.. .	80 80	Valorem	142 52	136 06
Lahaz		365 .	Shell Tr. (part.)	27 50	28 ..	*Cours précédent		

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger après la clôture la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
235	Talcs-Luz.	232 ..	237	236 .	241 ..
410	T.R.T.	414 50	428 50	420 .	421 ..
900	Tél. Electr.	901	905	902	905 ..
705	Tél. Ericss.	704 .	703	702	691 ..
72	Terres Roug.	88	72 50	73	73 90
185	Thomson-Br.	191	184	184	186 10
155	U.I.S.	155	155 ..	155	153 .
330	U.C.B.	334 50	335 .	335 50	330 10
255	Un. Fr. Bques	256 ..	261 ..	261	257 .
51	U.T.A.	58 70	49 ..	60 50	48 80
78	Usinor	77 50	80 ..	79 20	80 ..
124	— (obl.)	124 10	124 ..	124	124 ..
172	Vallourec	172 ..	172	171 ..	168 70
520	V.Clicquot-P.	522 .	520 ..	518	512 ..
590	Viniprix	593 .	595 .	594	595 ..
148	Chase Manh.	147 50	147 50	145 20	147
365	C.F. Fr.-Can.	365 50	366	366	368
16	De Beers (S.)	16 05	16 10	16 06	15 85
495	Deuts. Bank.	498 ..	502 .	502	505 ..
200	Doms Mines.	201 ..	204	204 ..	205 ..
485	DuPont Nem.	489 .	487	487 ..	487 50
420	East. Kodak.	420 .	420 50	420	420
58	East Rand	58 40	58 50	58 80	58 05
235	Ericsson.	232	237	237	232 30
365	Exxon Corp.	384	368	365	361
153	Ford Motor.	152 50	150	150 80	152
155	Free State.	156 40	160 10	160 60	158 10

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
182 ..	Gen. Electric	183 50	189 50	189 50	128 50
182 ..	Gen. Motors.	183 50	182	180	181
26 ..	Goldfields.	27 80	23 30	23 30	22 20
48 ..	★ Harm. Co.	42 70	45 10	44 10	44 90
220 ..	Hoechst Akti	215	215 ..	213	211 ..
25 ..	Imp. Chem.	25	21 55	24 55	24 55
112 ..	Imperial Oil.	116 40	118 90	117 50	118 90
860 ..	I.B.M.	845	838 ..	827 ..	814 ..
111 ..	Internickel.	108 20	110 20	109 20	108 ..
92 ..	I.T.T.	95 90	96 ..	95 50	95 ..
168 ..	Mob. Oil Co.	188 20	190 50	189 50	187 ..
5300 ..	Nestlé	5080	5090 ..	5090 ..	5020 ..
315 ..	Norsk Hydro.	378	291	290 ..	291 ..
6 50	Olivetti	6 20	6 .	5 95	6 05
580 ..	Petrofina	567	547 .	542 ..	547 ..
43 ..	Philips	40 10	40 10	40 30	40 80
143 ..	Prés. Brand.	129 70	132 ..	131 50	130 ..
28	Shell Tr (S.)	28 40	28 ..	27 90	27 50
440	Siemens A.G.	438 ..	447	429 ..	440 .
48	Sony	47 75	48	48 30	48
19	Tanganyika.	19 30	18 90	18 90	18 55
173	Unilever	172 20	172 20	172 20	172
27	Union Corp.	27 10	27 25	27 25	27 25
155	U. Min. 1/10	155	151	151 .	149 60
260	West Drief.	261 ..	268 20	262 80	265 ..
111	West Deep.	112 ..	115 20	115	114 10
191	West Hold.	191 ..	189	188 90	185 20
3 50	Zambia Cop.	3 20	3 30	3 30	3 25

• VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT

o. : offert ; c. : coupon détaché ; d. demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 23/6	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	3 988	4 001	4 00
Canada ($ can. 1)	3 895	3 891	3 93
Allemagne (100 DM)	170 975	170 800	170
Belgique (100 fr.)	11 447	11 435	10 97
Danemark (100 krd.)	73 670	73 320	..
Espagne (100 pes.)	7 165	7 174	7 20
Grande-Bretagne (£ 1)	9 077	9 084	9 15
Italie (100 lires)	0 638	0 639	0 62
Norvège (100 kr.)	81 700	81 400	82
Pays-Bas (100 fl.)	165 700	165 375	164 75
Portugal (100 esc.)	16 600	16 475	15 90
Suède (100 krs.)	102 150	101 970	102
Suisse (100 fr.)	160 475	160 925	... .

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 23/6
Or fin (kilo en barre)	21560 ..	21550
Or fin (kilo en lingot)	21600 ..	21595
Pièce française (20 fr.)	235 10	235 20
Pièce française (10 fr.)	168 50	167 50
Pièce suisse (20 fr.)	223 10	223 20
Union latine (20 fr.)	204 80	204 20
Souverain	206 ..	206 20
Pièce de 20 dollars	981 20	984
Pièce de 10 dollars	495 ..	482 40
Pièce de 5 dollars	347 ..	.. ..
Pièce de 50 pesos	863 50	863 .
Pièce de 10 florins	193 50	192 80

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

2. AMÉRIQUES
2. PROCHE-ORIENT
3. DIPLOMATIE
— M. Waldheim va s'entretenir avec M. Giscard d'Estaing des relations franco-guinéennes.
2 à 5. EUROPE
— ALLEMAGNE FÉDÉRALE : M. Helmut Kohl est réélu président de la C.D.U.
— L'ÉVÉNEMENT : le parti communiste italien.
6-7. ASIE
— VIETNAM : Hanoï et Saigon estiment prometteur l'avenir de la coopération économique avec la France.
8-9. AFRIQUE
— « L'indépendance du Mozambique » (II), par J.-C. Pomonti.
— SÉNÉGAL : le président Senghor cherche à renforcer les liens de coopération avec les États voisins.
10 à 12. POLITIQUE
— M. Mitterrand appelle les socialistes à s'unir.
13. SPORTS
— TENNIS : la victoire de la France en Coupe Davis : Jauffret, onze ans après.
16-17. SUPPLÉMENT ÉDUCATION
— Les assistantes sociales scolaires.
— Le cinquantenaire de la Cité universitaire de Paris.
18. SOCIÉTÉ
— La conférence mondiale de la femme à Mexico.
— LIBRES OPINIONS : « Dany le banni », par R. Badinter.
18. PRESSE

LE MONDE DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES
Pages 19 à 21
— La propulsion nucléaire des navires.
— Niveau de bruit et musique pop.
— Les composés organiques des métaux.
— La recherche est un métier, points de vue par Janine Rogalski, René Malrieu et Pierre Tamborin.

22. ACTUALITÉ MÉDICALE
— Les besoins de la formation vétérinaire.
— Les leçons du feu après l'incendie au C.H.U. Saint-Antoine.
22. DÉFENSE
— Les partis communistes français et allemand se prononcent contre l'implantation de missiles Pluton en Allemagne fédérale.
23 à 25. ARTS ET SPECTACLES
— THÉATRE : un inédit de Giraudoux à Bellac.
26. JUSTICE
— M. Albert Monguilan nommé premier président de la Cour de cassation.
26. POLICE
33. LA VIE DE L'INDUSTRIE
— La machine-outil de demain.
34. LES RÉGIONS
— Les nouveaux chemins de l'aménagement du territoire.
35. ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS
— ENVIRONNEMENT : « La récupération des déchets », un point de vue de Pierre Weisenhorn.
36-37. LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE
— CONJONCTURE : selon l'INSEE, le pessimisme des Français continue de diminuer.
— SYNDICATS : au 39e congrès de la C.G.T., M. Séguy assure qu'il n'a pas voulu attaquer la C.F.D.T.

LIRE EGALEMENT
RADIO-TELEVISION (23)
Annonces classées (27 à 32) ; Aujourd'hui (14) ; Carnet (14 et 15) ; « Journal officiel » (14) ; Météorologie (14) ; Mots croisés (14) ; Finances (39).

Le numéro du « Monde » daté 24 juin 1975 a été tiré à 549 292 exemplaires.

A B C D E F G

Au cours d'une manifestation à Clichy

Neuf grévistes des Câbles de Lyon sont renversés par une voiture

La C.G.T., la C.F.D.T. et plusieurs élus communistes assurent qu'il s'agit d'un « véritable attentat »

Neuf ouvriers grévistes de l'entreprise Les Câbles de Lyon ont été renversés par une voiture, le 23 juin, peu avant 16 heures, alors qu'ils manifestaient devant l'usine, quai de Clichy, à Clichy (Hauts-de-Seine).

Plusieurs centaines d'ouvriers de l'usine, en grève depuis trois semaines, manifestaient pour protester contre l'évacuation des bâtiments par la police au cours de la nuit précédente. C'est alors que survint, sur le quai, une voiture de type R 12, roulant à vive allure et conduite par un étudiant en droit, M. Laurent Favier, vingt-trois ans, demeurant 61, avenue de Saxe, à Paris (7e).

Trois blessés grièvement atteints

Selon le commissaire de police de Clichy, qui se trouvait sur place pour suivre la manifestation, l'un des manifestants a traversé la chaussée au moment où arrivait le véhicule, et M. Favier n'a pu l'éviter. La voiture est ensuite montée sur le trottoir, où elle a fauché un groupe d'ouvriers, des immigrés marocains. L'un d'eux est dans le coma et deux autres sont gravement atteints. M. Favier, qui a été gardé toute la nuit au commissariat de Clichy, devait être présenté ce mardi 24 juin au parquet.

Pour les élus communistes de Clichy — M. Guy Schmaus, sénateur des Hauts-de-Seine; M. Parfait Jans, député, maire de Levallois, et Mme Suz Cohen, conseiller général de Clichy-Levallois — cet incident n'est pas fortuit. Il s'agit d'une « provocation criminelle » s'inscrivant « dans la campagne actuelle du pouvoir contre les libertés et notamment les libertés syndicales ». Ils remarquent que « le conducteur du véhicule a été reconnu par l'ensemble des travailleurs comme étant un cadre de la C.G.E. (la C.G.E. contrôle les Câbles de Lyon) ». Ils ajoutent qu'ils ont « constaté les faits suivants, particulièrement troublants :

» 1. La police en faction près de l'usine, avant même de porter secours aux blessés, s'est préoccupée d'intimider les travailleurs ;

» 2. Le véhicule a été enlevé par la police sans que celle-ci ait procédé immédiatement à aucune matérialisation des traces ni même à aucune constatation sur les lieux. Il a fallu attendre deux heures pour obtenir qu'elle veuille bien procéder à ces constatations ». A la direction de la C.G.E., on dément l'appartenance de M. Favier aux Câbles de Lyon, comme à quelque autre entreprise du groupe.

La C.G.T., réunie en congrès au Bourget, déclare pour sa part, dans un communiqué, qu'elle s'élève « avec indignation contre de tels actes de caractère fasciste ». Selon le congrès, il s'agit là d'un « véritable attentat ».

De leur côté, les unions départementales C.G.T. et C.F.D.T. des Hauts-de-Seine, dans un communiqué commun, parlent également d'« ignoble » provocation « lancée contre les travailleurs ».

Enfin, l'organisation communiste Révolution appelle, « face à ces provocations répétées », à mettre sur pied « l'autodéfense » des travailleurs ».

Se félicitant de l'accord sur le chômage partiel

Le gouvernement veut relancer la concertation sur la durée du travail et l'âge de la retraite

La signature par tous les syndicats d'un accord sur le chômage partiel (voir page 37), annonce-t-elle une relance de la politique contractuelle ? Quelques heures à peine après l'approbation de l'accord du 23 juin, M. Michel Durafour convoquait la presse pour se féliciter de ce succès et pour annoncer que *« l'occasion sera certainement fournie de recourir de nouveau à ce type de politique »*. Au gouvernement, on souhaite vivement la poursuite du dialogue entre les partenaires sociaux et on s'apprête même à la relancer par une double initiative. Dès l'adoption par le Parlement des orientations pour le VIIe Plan, le premier ministre ou le ministre du travail va envoyer une lettre aux syndicats et au C.N.P.F. pour les inviter à discuter de la réduction de la durée maximale du travail. En outre, une concertation — dont les modalités ne sont pas encore définies — va être amorcée sur la réforme de la retraite ; le gouvernement pourrait opter pour une série de consultations des organisations syndicales et professionnelles avant de déposer un projet de loi.

Ces projets du gouvernement ont déjà été présentés, de façon très générale, par M. Chirac lorsqu'à l'Assemblée nationale il a défini les principales orientations du VIIe Plan. L'objectif du gouvernement est triple :

● Préparer tout d'abord des mesures à caractère social qui permettraient de réduire les inégalités ; dans le domaine de la retraite, c'est notamment le cas des ouvriers manuels qui, embauchés dès quatorze ou seize ans, doivent attendre soixante-cinq ans pour bénéficier d'une pension complète ;

● Agir indirectement mais aussi à long terme sur la situation de l'emploi en dégageant, dans les années à venir, des postes de travail et en réduisant les écarts entre les entreprises qui les unes « tournent » quarante heures par semaine, d'autres quarante-six heures ;

● Occuper enfin la scène sociale pour démontrer aux syndicats et surtout à l'opinion publique que la concertation demeure, en dépit des difficultés de l'heure, une réalité.

A Paris

DES ACCORDS SCIENTIFIQUES ET CULTURELS SONT SIGNÉS ENTRE LA FRANCE ET CUBA.

Dans le cadre du rapprochement franco-cubain, des accords bilatéraux portant sur une coopération culturelle et scientifique ont été signés lundi 23 juin, à Paris, par M. René Amillo, vice-ministre des affaires étrangères cubain, et M. Destremau, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, qui représentait la France. Ces accords sont la suite de la visite, en janvier, de M. Carlo Rafaël Rodriguez, vice-premier ministre cubain, à laquelle la France avait répondu par le voyage à La Havane, en mai, de M. Norbert Ségard, alors secrétaire d'Etat au commerce extérieur.

La partie scientifique des accords touche exclusivement l'agriculture et prévoit notamment une coopération étroite en ce qui concerne l'étude de la culture de la pomme de terre ainsi que l'élevage des porcins et des volailles. L'accueil d'étudiants cubains en agronomie en France est également annoncé.

Les échanges culturels font mention de l'organisation d'une Semaine du cinéma cubain à Paris, à laquelle répondrait une rétrospective du cinéma français à La Havane. Une exposition sur la peinture cubaine au vingtième siècle a également été envisagée. Les accords portent également sur l'échange de programmes musicaux et culturels entre radios cubaine et française, ainsi que sur la formation de techniciens de l'audio-visuel. M. Amillo a déclaré que ces accords étaient le commencement d'échanges plus importants.

Pour une visite de dix jours

M. ACHILLE-FOULD EST ARRIVÉ EN CHINE

Pékin *(A.F.P.)*. — Le secrétaire d'Etat français aux P.T.T., M. Aymar Achille-Fould, est arrivé, mardi 24 juin, à Pékin pour une visite de dix jours en Chine, à l'invitation de son collègue chinois, M. Chung Fu-hsiang. Il a évoqué devant la presse les *« nombreuses possibilités »* de développement des relations franco-chinoises en matière de télécommunications. Le secrétaire d'Etat quittera Pékin samedi pour visiter plusieurs grandes villes du sud et du centre de la Chine.

Si FR 3 y consentait

L'ARRIVÉE EN DIRECT DES ÉTAPES DU TOUR DE FRANCE SERAIT VUE EN COULEURS

La première chaîne de télévision a négocié avec les organisateurs du Tour de France cycliste les modalités du reportage en direct de chaque étape, et mobilisé un important matériel : car-couleur, labo-couleur, etc. Malheureusement, les téléspectateurs de la première chaîne ne verront l'événement, cette année encore, qu'en noir et blanc.

Répondant au vœu des constructeurs de récepteurs de télévision, qui souhaitent depuis longtemps que le Tour, épreuve spectaculaire, soit une « opération de promotion » pour la couleur, M. Jean-Louis Guillaud, directeur général de TF 1, a proposé à M. Claude Contamine de lui « louer » le réseau de FR 3 vers 15 h. 30 tous les jours, pendant la durée du Tour de France, afin précisément de diffuser en couleurs l'arrivée de chaque étape sur la troisième chaîne en même temps que sur la première.

Le conseil d'administration de FR 3 se réunit mardi après-midi.

Jeudi 26 juin

GRÈVE DE VINGT-QUATRE HEU[RES] DANS LES IMPRIMERIE[S] DE PRESSE ET DE LAB[EUR]

Le comité national de la F[...]tion du Livre C.G.T. a déci[dé une] grève de vingt-quatre heur[es] jeudi 26 juin, dans les impri[meries] de presse et de labeur. Aucu[n quo]tidien portant la date du 2[...] ne devra, selon les directives [de la] fédération C.G.T., paraître. En [consé]quence, « le Monde » ne p[araîtra] pas jeudi.

LE DOLLAR AU-DESSUS DE 4 F

Le dollar se raffermit sur to[us les] marchés des changes depuis le [début] de la semaine. Mardi matin, il passait très légèrement 4 F à [Paris], tandis qu'à Francfort il remo[ntait] à 2,3475 DM, niveau le plus [élevé] depuis deux mois, et qu'à Zuri[ch il] rejoignait le cours de 2,50 F.S. [Ce] raffermissement est dû à l'arr[êt de] la baisse des taux aux Etats-Un[is et] à l'approche de l'échéance [du] 30 juin, qui incite les opéra[teurs] internationaux à racheter des do[llars] vendus à découvert.

NOUVELLES BRÈV[ES]

● *Le chef de l'Etat* présid[era] jeudi 26 juin dans l'après-m[idi], au palais de l'Elysée, un co[nseil] de défense consacré notamme[nt à] l'avenir du bombardier nuclé[aire] Mirage-IV et à la définition [des] nouvelles méthodes de pla[nifi]cation budgétaire. Le Mirage [IV] en effet (*le Monde* du 31 m[ai]) pourrait n'être pas rempl[acé] après 1980 comme « vecteur » st[ra]tégique piloté, et, dans le doma[ine] tactique, le rôle de ce biréact[eur] pourrait être dévolu à un au[tre] modèle d'avion.

● *Le gouvernement israélien* [a] annoncé la mise en vente [aux] pays étrangers, qui souhaiterai[ent] se porter acquéreurs, du ch[as]seur-bombardier Kfir (Lionce[au]) fabriqué par l'industrie aéro[nau]tique israélienne à partir d'[élé]ments combinés du Mirage f[ran]çais (pour la cellule) et du P[han]tom américain (pour le réact[eur]). M. Shimon Peres, ministre i[sraé]lien de la défense, a déclar[é que] le prix était de 4 million[s de] dollars (environ 16 million[s de] francs). — *(A.P.)*

● *M. Marc Lagoutte*, vingt-[...] ans, diplômé de physiologie v[égé]tale, vacataire du C.N.R.S., militant d'extrême gauche, a [été] inculpé, lundi 23 juin, pour te[nta]tive de vol par M. Cabié, [juge] d'instruction à Paris, qui l'a [fait] écrouer. Il avait été surp[ris] dimanche 22 juin, à l'intérieur [des] locaux où a été installé, à Pa[ris], par M. Joël Dupuy de Méry, [le] siège du « comité de soutien [à] l'armée ». Dans des sacs prêts [à] être emportés, avaient été glis[sés] un fichier concernant divers[es] personnalités, une vingtaine [de] chèques adressés au comité p[ar] des sympathisants, 240 F [en] espèces, le tout provenant d'[un] tiroir de bureau fracturé.

